



Les gloires des Jeux

■ Douze pages spéciales retracent les grands moments des JO du millénaire

■ Avec 38 médailles, les Français font mieux qu'à Atlanta

■ L'émergence de la Chine, troisième au classement des nations, bouscule la hiérarchie

Lire notre cahier spécial et notre éditorial page 20

Israël-Palestine : l'engrenage de la répression

● Les affrontements armés ont fait 35 morts en trois jours en Cisjordanie et à Gaza
● Les Israéliens ont utilisé des hélicoptères de combat et déployé des chars ● Les Palestiniens dénoncent une « provocation » israélienne ● Bill Clinton pourrait présider un sommet Barak-Arafat

ALORS que les affrontements entre Israéliens et Palestiniens avaient repris, lundi 2 octobre, pour la quatrième journée consécutive, Washington a annoncé que Bill Clinton devait présider une rencontre entre le premier ministre Ehoud Barak et le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. Un porte-parole de la Maison Blanche, confirmant des interventions téléphoniques du président américain durant le week-end auprès de MM. Barak et Arafat, a indiqué que ce sommet aurait lieu au Proche-Orient, mais n'en a précisé ni le lieu ni la date. Cette annonce intervient au terme de trois jours de violences ininterrompues dans les territoires de Cisjordanie et de Gaza, où Israéliens et Palestiniens se livrent à de véritables batailles rangées à l'arme automatique. Dimanche soir, selon les chiffres les plus communément avancés, on dénombrait 35 morts par balles et près d'un millier de blessés. Lundi matin, en Cisjordanie, des combats avaient repris, coûtant la vie à un Israélien.



A l'utilisation d'armes légères par les Palestiniens, les Israéliens ont répondu en déployant du matériel de guerre : blindés, chars lourds et hélicoptères. Les forces israéliennes ont dû faire face à nombre de manifestations de rue en Israël même, où les Arabes israéliens se sont solidarisés avec les Palestiniens des territoires.

Les Palestiniens dénoncent un usage disproportionné de la force par les Israéliens. Ils stigmatisent la provocation qu'a constituée la visite, jeudi, du chef de la droite nationaliste, Ariel Sharon, sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem. Les Israéliens accusent l'Autorité palestinienne d'avoir orchestré cette vague de violences afin de peser sur des négociations de paix dans l'impasse.

A la « une » de la presse, l'image d'un enfant palestinien de douze ans, tombé dans une fusillade à Gaza, résumait lundi l'ampleur du drame en cours.

Lire pages 2 et 3 et la chronique de Pierre Georges page 42



SASA STANKOVIC/AFP

CONTRE MILOSEVIC

Belgrade désobéit

L'appel à la grève lancé par l'opposition serbe semblait entendu lundi 2 octobre, nous rapporte notre envoyé spécial à Belgrade. Jacques Chirac et le président russe Vladimir Poutine déclarent reconnaître Vojislav Kostunica comme vainqueur de l'élection présidentielle du 24 septembre. Slobodan Milosevic a accusé samedi l'opposition d'être prête à appeler « les armées étrangères » à une nouvelle intervention en Serbie. p. 4

Les « affaires » au Parlement

LA RENTRÉE parlementaire, mardi 2 octobre, a lieu sur fond d'affaires politico-judiciaires. Elle devrait donner l'occasion à Lionel Jospin de livrer plus longuement son opinion sur le financement du RPR, après le témoignage posthume de Jean-Claude Méry. Le premier ministre retrouve une tribune après trois mois marqués par sa chute de popularité, entre dossier corse et hausse des carburants. Au même moment s'ouvre à Paris le procès du financement du PCF, au cours duquel Robert Hue doit répondre de « recel de trafic d'influence ». Le 27 septembre, des policiers ont saisi, à la direction générale des impôts, le dossier fiscal de Karl Lagerfeld qui, selon M. Strauss-Kahn, n'a fait l'objet d'aucun « marchandage ».

Lire pages 8 à 10

Les Verts allemands sèment des graines de cannabis dans le Reichstag

BERLIN de notre correspondant

Le Reichstag est en train de se transformer en une plantation de cannabis. L'œuvre d'art de Hans Haacke, inaugurée début septembre dans le puits de lumière au nord de l'édifice, est la cause de cet étrange phénomène. Sur un parterre de 21 mètres de long sur 7 de large, l'artiste a inscrit en lettres lumineuses de plus d'un mètre la dédicace « A la population » (Der Bevölkerung), après avoir invité les 669 députés allemands à y déposer un demi-quantal de terre de leur circonscription. Le vent, le soleil et la pluie feraient le reste, et l'on verrait bien ce qui y pousserait. Deux députés Verts facétieux affirment avoir apporté de la terre ensemencée avec des graines de cannabis. « Ils sont complètement allumés, ou quoi ? Des politiciens ont planté du haschich dans le Reichstag », titre en « une » le quotidien populaire de Berlin BZ, tandis que le quotidien de la gauche alternative, Tageszeitung, en profite pour relancer le débat sur la légalisation de la consommation de cannabis. Le journal s'appuie sur une vieille citation du ministre Vert Joschka Fischer : « J'en ai fumé, et c'était super.

C'était il y a longtemps. Maintenant, je roule à l'eau minérale. » Cruel dilemme pour Tageszeitung, les semences seraient d'origine hollandaise et génétiquement manipulées !

La tournure burlesque que prend l'affaire de la terre du Reichstag tranche avec les accents dramatiques qu'elle a connus depuis un an. En dédiant son œuvre à la population, c'est-à-dire à tous ceux qui vivent en Allemagne, y compris les étrangers, Hans Haacke mettait en cause la dédicace inscrite en 1916 par l'empereur Guillaume sur le fronton du Reichstag : « Au peuple allemand ». Accusé de trahir la patrie, l'artiste, qui a dédié son œuvre au Mozambicain Alberto Adriano assassiné en juin par des néonazis, a subi notamment les attaques de la très conservatrice CSU de Bavière. L'esprit de l'œuvre est clair : la terre s'opposerait au sang, dans un pays qui vient tout juste d'introduire un peu de droit du sol dans son code de la nationalité. Les critiques, pourtant, sont aussi venues de la gauche, l'œuvre rappelant les rituels sang et terre - « Blut und Boden » - des nazis.

En inaugurant le projet, le président du Bundestag, Wolfgang Thierse, a apporté de la

terre du cimetière juif de Prenzlauer Berg, révélant ainsi une Allemagne encore hantée par son passé. Deux cents députés ont jusqu'à présent joué le jeu. Le communiste rénovateur Heinrich Fink a apporté de la terre du dessous d'une potence où arrivèrent en 1945 des prisonniers du camp de concentration de Sachsenhausen. L'association « Les enfants ont besoin de paix » en a fait venir de Croatie, du Congo et du Rwanda.

Pour protester contre une œuvre qui évoque pour lui l'appel lancé par Hitler à tous les athlètes du monde à amener de la terre de leur contrée lors des Jeux olympiques de Berlin en 1936, le député libéral Dirk Niebel a apporté de l'eau du Neckar, affluent du Rhin. De l'eau qui, pourtant, favorisera la germination des plantes... L'intérêt pour la récolte va croissant ! Sur ce genre de terrain, estiment les spécialistes, c'est la mauvaise herbe qui pousse en premier.

Arnaud Leparmentier

Dixième anniversaire de la réunification allemande : nos informations pages 16 et 24



AFP

UN AN APRÈS

La misère de Grozny

Un an après son entrée en Tchétchénie (photo), pour la deuxième fois en cinq ans, l'armée russe y est de nouveau enlisée. La sauvagerie de la répression - viols, tortures - alimente les maquis rebelles. Notre envoyée spéciale à Grozny décrit la misère des hôpitaux de la capitale tchétchène où tout fait défaut : lits, médicaments, électricité, eau. p. 6

L'opéra du XXI^e siècle



AULIS SALLINEN

PEU d'opéras contemporains suscitent autant de productions que ceux du Finlandais Aulis Sallinen, qui s'est imposé dans le monde entier avec des œuvres au langage universel. Son sixième opéra, *Le Roi Lear*, le désigne en héritier de la grande tradition lyrique.

Lire page 36

SERGE TISSERON
Petites mythologies d'aujourd'hui
Aubier

Nouveaux objets, nouveaux gestes, nouvelles émotions, nouveaux fantasmes...

Corse : les accords de Matignon en panne ?

LE « PROCESSUS de Matignon » sur la Corse est-il menacé de proches « funérailles », selon la formule des nationalistes, avant même d'avoir trouvé un début d'application sur le terrain ? L'interrogation fleurit depuis quelques jours, à Paris et sur l'île, dans la bouche des défenseurs des accords, comme si elle était aussi une arme préventive face aux difficultés qui s'accumulent. Matignon assure que pas une semaine ne sera perdue pour préparer le projet de loi, première étape officielle du processus. Il n'empêche que le débat est lancé. « Mai ch'lella fussi chi Matignon fiaschi » (« Plaise au ciel que Matignon n'échoue pas »), a supplié Edmond Simeoni, le 27 septembre, lors d'un colloque au Sénat.

Le contexte, en effet, n'est pas des plus favorables. En choisissant de ne pas s'exprimer après l'accord trouvé avec les élus corses, en juillet, en tardant à se séparer de Jean-Pierre Chevènement, Lionel Jospin a laissé durant l'été les opposants au dialogue reprendre la main. Ce qui semblait acquis depuis les deux statuts particuliers de 1982 et de 1991 - la spécificité de la Corse - a été remis en question publiquement, jusqu'au sein des élus de son

propre camp, en passant par des éditorialistes et des intellectuels de gauche. Viviane Forrester ne vient-elle pas de se joindre au chœur de tous ceux qui appellent à un « sursaut républicain » ?

L'échec de José Rossi à l'élection municipale partielle d'Ajaccio, le 24 septembre, n'a rien arrangé. Le président de l'Assemblée de Corse a d'abord été désavoué par des Ajacciens qui ne le tiennent pas pour un des leurs, quand le maire réélu pouvait compter sur la formidable machine à voter que représente le Comité central bonapartiste. Mais ce rejet est aussi la défaite, médiatique, du premier négociateur des accords de Matignon. Même si un Huron de passage en Corse s'étonnerait peut-être de voir un maire, sévèrement accroché par la chambre régionale des comptes, sacré nouveau héros de la « République »...

Tandis que Lionel Jospin chute dans les sondages, le RPR cherche à se refaire une santé sur le dossier corse.

Jean-Louis Andreani et Ariane Chemin

Lire la suite page 20 et nos informations page 42



AFP

RÉGION PARISIENNE

« Oui » au 3^e aéroport

Le gouvernement devrait annoncer, à la mi-octobre, la construction d'un troisième aéroport parisien. Le dossier, gelé depuis trois ans, n'est pas nouveau. Mais la catastrophe du Concorde, en juillet, a changé la donne : les sites envisagés dans l'Oise et dans l'Eure-et-Loir semblent exclus. Le projet s'oriente désormais vers le nord-est du Bassin parisien, moins urbanisé. p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



M 0147 - 1003 - 7,50 F

International.....	2	Tableau de bord.....	28
France.....	8	Aujourd'hui.....	32
Société.....	13	Météorologie/Jeux.....	35
Régions.....	15	Culture.....	36
Horizons.....	16	Guide culturel.....	39
Carnet.....	22	Kiosque.....	40
Entreprises.....	24	Abonnements.....	40
Communication.....	27	Radio-Télévision.....	41

PROCHE-ORIENT Déclenchés trois jours plus tôt, les affrontements israélo-palestiniens avaient fait, dimanche 1^{er} octobre, 35 morts et près de mille blessés. ● ISRAËL a rejeté la

responsabilité de cet engrenage de violence sur l'Autorité palestinienne, qui lui renvoie l'accusation. La Maison Blanche a annoncé lundi que le président Clinton allait réunir, à une date

à déterminer, Yasser Arafat et Ehoud Barak. ● LES AFFRONTEMENTS se sont étendus dimanche aux localités arabes israéliennes, Oum el Fahm étant le théâtre des affrontements les

plus violents. ● LES IMAGES de la mort d'un enfant palestinien pris avec son père dans une fusillade à Gaza ont fait le tour du monde et risquent d'être accablantes pour l'Etat hébreu.

● L'INDIGNATION est générale dans les pays arabes et musulmans, des plus modérés aux plus extrémistes. Les organisations islamistes appellent à la poursuite de la lutte.

Les combats en Cisjordanie et à Gaza ont fait 35 morts

En l'espace de quatre jours, les affrontements ont fait plus de 30 morts chez les Palestiniens et près de mille blessés. Commencés à Jérusalem, ils ont gagné les localités arabes israéliennes. Yasser Arafat n'a d'autre choix que d'accompagner son peuple dans le soulèvement

JÉRUSALEM

de notre correspondant

En ouvrant le feu, vendredi 29 octobre, sur les manifestants palestiniens qui les attaquaient après la prière hebdomadaire sur l'esplanade des Mosquées, les forces de sécurité israéliennes ont surtout ouvert une boîte de Pandore au contenu dévastateur. Les sept premiers Palestiniens tués vendredi à Jérusalem et aux alentours ont en effet provoqué une indignation qui a en jeté dans la rue des milliers d'autres, prêts à en découdre, au péril de leur vie.

Au troisième jour de ce qui pourrait tourner en une nouvelle Intifada, mais armée cette fois, le bilan - 35 morts et sans doute un millier de blessés - témoigne amplement de l'aggravation de la violence comme de l'exacerbation palestinienne. Un colon israélien a été tué lundi en Cisjordanie par des tirs dans des circonstances non encore élucidées.

Samedi, alors que le bilan était déjà lourd, le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Shaul Mofaz, qui s'était rendu à Ramallah pour rencontrer les responsables de la sécurité palestinienne, annonçait qu'un cessez-le-feu venait d'être conclu. L'espoir était prématuré : les affrontements ont repris de plus belle dimanche.

Mais aux pierres des premières heures sont venues s'ajouter les armes sorties par centaines des caches où elles sont habituellement dissimulées. Pris sous le feu des Palestiniens, les Israéliens ont eu recours à des moyens habituellement réservés au champ de bataille. En

Cisjordanie et dans la bande de Gaza, notamment à l'entrée nord de Ramallah, des chars lourds et des véhicules blindés ont été déployés, prêts à riposter. A Netzarim, dans la bande de Gaza où la tension est sans doute la plus vive, une position fortifiée palestinienne a été enlevée à l'aide de roquettes antichar Low, faisant deux morts parmi ses défenseurs. Un hélicoptère de combat a été engagé. A Naplouse, un autre hélicoptère a tiré à la mitrailleuse pour tenter de dégager, sans succès, un soldat israélien blessé. Les Palestiniens, qui accusent souvent les Israéliens de bloquer les ambulances lorsqu'elles viennent relever leurs blessés, refusaient obstinément de laisser les secours approcher. Le soldat est mort après quatre heures d'agonie, première victime israélienne depuis le

déclenchement des émeutes. Selon des sources palestiniennes non confirmées par les autorités militaires israéliennes, un hélicoptère aurait également été engagé à Rafah, à la frontière égypto-palestinienne au sud de la bande de Gaza, pour défendre un poste israélien attaqué à la mitrailleuse. Ses défenseurs auraient également fait usage de roquettes antichars.

COMMISSION D'ENQUÊTE

Fait politiquement plus grave que la violence des affrontements, les Arabes d'Israël ont à leur tour pris la rue, à Oum el Fahm, dans les agglomérations bédouines près de Ber Sheva et même à Jaffa, au sud de Tel-Aviv, où la police, attaquée à coups de pierres, a riposté par des tirs de balles caoutchoutées. Dimanche en début de soirée, une

douzaine de morts s'ajoutaient aux victimes des deux précédentes journées.

Selon les Israéliens, les combattants palestiniens seraient des membres des Jeunes du Fatah, les Tanzim, militants issus de l'Intifada, sans autre formation que le combat de rue et l'agitation, incorporés par milliers dans les forces de sécurité palestiniennes. Il n'en faut guère plus pour en déduire que la violence est orchestrée en haut lieu, dans un but cyniquement politique. « Si l'on veut arrêter tout cela, il faut des ordres de la personne la plus haut placée, a confié, dimanche, en une allusion transparente, le général Moshe Ayalon, le chef d'état-major adjoint. Il a su comment allumer le feu, il sait aussi comment l'éteindre. Nous attendons toujours qu'il donne l'ordre nécessaire. » Après avoir condamné une « violence orchestrée et coordonnée au plus haut niveau », le ministre de la sécurité intérieure, Shlomo Ben Ami, a mis en garde Yasser Arafat du danger qu'il y a à « chevaucher un tigre ».

Lundi, la presse israélienne faisait grand cas d'une rencontre secrète qu'aurait accordée, vendredi, Yasser Arafat aux deux dirigeants des Tanzim pour régler avec eux l'ampleur de la confrontation. Même si l'on ne peut écarter de tels contacts, ces théories conspiratives passent bien rapidement sur ce qui n'échappe pourtant guère à l'observateur le moins averti : les émeutes, que les Israéliens ont pris la responsabilité de déclencher en tirant vendredi sur la foule, sont largement

incontrôlées par une Autorité palestinienne qui, souvent, n'y peut mais.

Malgré les appels au calme, les initiatives diplomatiques discrètes et même la promesse, arrachée par les Palestiniens au président Clinton, de la mise en place d'une commission d'enquête, il est improbable que les choses se calment ra-

qu'on interdise le mont du Temple à Ariel Sharon alors qu'on ne l'interdit pas à un député arabe ? » On ne pouvait plus clairement dire que le gouvernement d'Ehoud Barak manœuvre au plus pressé, tentant de ne pas se laisser déborder par une droite qui tente son va-tout pour le renverser.

Yasser Arafat est dans une situa-

Camp David : le récit d'un négociateur palestinien

« Quiconque s'imagine qu'il est possible que je renonce à Jérusalem se fait des illusions. Je ne suis pas seulement le dirigeant de la Palestine, mais également le vice-président de la Conférence islamique, tout comme je défends le droit des chrétiens. Je ne braderai pas Jérusalem » : ces propos tenus par Yasser Arafat au président Bill Clinton le dernier jour du sommet de Camp David, en juillet, illustrent, parmi d'autres, le caractère non négociable de Jérusalem-Est et des lieux saints pour les Palestiniens. Dans son numéro 25 (automne 2000), *La Revue d'études palestiniennes* publie le témoignage de l'un des négociateurs palestiniens, Akram Haniyeh, sur le déroulement du sommet.

Paru dans le quotidien palestinien en langue arabe *El Ayam*, ce récit ramène à leur juste dimension les progrès faits au sommet de Camp David, qui ne pouvait aboutir à cause, entre autres, de l'incapacité ou du refus des Américains de comprendre que les Palestiniens ne peuvent accepter une paix aux seules conditions d'Israël.

« Que voulez-vous, Shlomo Ben Ami à qui l'on demandait pourquoi sa police n'avait pas empêché, jeudi, Ariel Sharon de venir parader sur le mont du Temple, suscitant, le lendemain, la riposte des manifestants palestiniens, nous sommes un gouvernement sans majorité parlementaire, nous avons fait des concessions uniques pour parvenir à une paix à la nécessité de laquelle il nous faut convaincre la droite. Et vous voulez

tion analogue, tentant d'arracher le meilleur accord de paix possible. Méfiant à l'égard de M. Barak, qu'il soupçonne de s'être engagé dans la confrontation pour se délier d'un accord de paix qu'il n'arrive pas à conclure à ses conditions, conscient des frustrations de son peuple et de l'autorité qu'en retirent les islamistes, M. Arafat a décidé d'accompagner la rue.

Georges Marion

Oum el Fahm, localité arabe d'Israël et principal bastion des islamistes, s'est embrasée

OUM EL FAHM

correspondance

Ici, comme dans les territoires occupés, tout a commencé par quelques jets de pierre sur les gardes-frontières israéliens postés à l'entrée de la ville, qui ont répliqué par des tirs à balles théoriquement caoutchoutées et

REPORTAGE

« La mosquée El-Aksa, c'est plus important que mes enfants. Je suis prêt à faire la guerre pour la garder »

des gaz lacrymogènes. Dimanche 1^{er} octobre, les deux camps se sont affrontés de midi jusqu'aux environs de 18 heures. D'après le dernier bilan, un Arabe israélien, âgé de 23 ans, est mort, vraisemblablement tué par balle réelle, un autre déclaré cliniquement mort et une soixantaine ont été blessés, dont deux dans un état grave.

Ici comme là - la « Ligne verte » de la Cisjordanie n'est qu'à une dizaine de kilomètres - les événements étaient prévisibles. Samedi, le comité de suivi pour les citoyens arabes israéliens avait appelé à une grève générale dans toutes les villes arabes afin de protester contre la visite d'Ariel Sharon, le chef du parti de droite Likoud, jeudi, sur le mont du Temple - l'esplanade des Mosquées pour les musulmans - et « dénoncer le massacre » des Palestiniens. Sans surprise, c'est à Oum el Fahm, une agglomération musulmane de 40 000 habitants, que les affrontements ont été les plus durs - la ville comptant 40 % des 150 blessés dénombrés parmi les Arabes israéliens pour la seule journée de dimanche. Une nouvelle grève générale a été décrétée pour lundi, pour permettre la participation du plus grand nombre aux funérailles de Mohamad Jabrin, ce qui laissait augurer de nouveaux affrontements.

A près de 65 kilomètres au nord-est de Tel Aviv, Oum el Fahm, principal bastion du

mouvement islamiste, est depuis quelques années un lieu de tensions régulières entre la population et les forces de l'ordre israéliennes. Il y a deux ans, presque jour pour jour, de violents affrontements avaient fait six cents blessés.

LA PIERRE AU POING

C'est également dans cette ville aux vingt mosquées que se tient désormais, chaque année, le Festival El-Aksa (du nom de la grande mosquée de Jérusalem), destiné à collecter des fonds pour la rénovation de l'édifice, qui fait face au dôme du Rocher. Le dernier, qui s'est tenu le 15 septembre, avait réuni près de 35 000 personnes, une mobilisation exceptionnelle liée au fait que trois jours plus tôt, la police avait arrêté une quarantaine d'Arabes israéliens pour trafic d'armes notamment - la plupart étant d'Oum el Fahm - et recommandé une enquête judiciaire contre le député arabe Mohamad Barakeï pour incitation à la violence. Dimanche, ils étaient moins de 5 000 à

participer aux manifestations, et quelques centaines à en découdre avec les gardes-frontières israéliens. Il est vrai que plusieurs barrages de la police empêchaient l'accès à la ville. Seuls les habitants des villages voisins pouvaient arriver sur les lieux en empruntant une route secondaire.

La grève générale a été en revanche remarquablement observée. Les volets en fer des magasins sont restés fermés toute la journée. Pas une échoppe, pas un café n'était ouvert. Pas un passant. Seul un cortège de voitures quasi ininterrompu se fauflait à travers les ruelles entrelacées pour rejoindre le lieu de la manifestation, à la sortie principale de la localité, fermée par les gardes-frontières. Sur la chaussée, des feux brûlaient tous les vingt mètres, afin d'empêcher l'assaut des forces de l'ordre.

Entre deux foyers, quelques dizaines d'émeutiers, la pierre au poing, partaient régulièrement à l'assaut des gardes-frontières postés en surplomb, qui simultanément devaient repousser les attaques, sur leur flanc

gauche, de quelques autres dizaines de manifestants cachés au milieu des pins. En face, des hommes accoudés à une longue rambarde ou agglutinés aux fenêtres de maisons en construction, observaient le flux et le reflux de leurs proches. Régulièrement, quelques-uns quittaient le front pour devenir spectateurs, et vice versa. Tous évoquaient la visite de Sharon, perçue comme une « provocation » par certains, comme un « acte de guerre » par d'autres. Pour tous, Sharon est « le » responsable de la guerre du Liban, en 1982.

« Pour moi, la mosquée El-Aksa c'est plus important que tout, c'est plus important que mes enfants. Je suis prêt à faire la guerre pour la garder. » Beaucoup, comme Sami, se disaient prêts à se battre pour défendre ce haut lieu de l'islam. Chaque vendredi, à 5 h 45, des bus emmènent 200 à 300 personnes prier à Jérusalem, à deux heures de route d'ici.

Catherine Dupeyron

Leïla Shahid, déléguée générale de la Palestine en France

« Ehoud Barak pense-t-il pouvoir négocier tout en se livrant à un massacre de civils ? »

« Comment les choses en sont-elles arrivées là ?

- Je voudrais d'abord dire mon indignation : si les 36 morts et les plus de 1 000 blessés avaient été Israéliens, le monde ne serait pas resté silencieux comme il l'est aujourd'hui. Nous sommes au quatrième jour du massacre perpétré par une armée régulière, face à des civils palestiniens qui manifestent leur colère après la provocation volontaire, arbitraire et non justifiée d'Ariel Sharon [le chef du

parti de droite Likoud], connu pour sa participation aux massacres de Sabra et Chatila [en 1982 au Liban], qui est allé [jeudi 28 septembre] narguer les Palestiniens en pleine esplanade des Mosquées, à la sortie de la prière. Que M. Sharon veuille lancer sa campagne électorale en jouant sur les sentiments religieux juifs le jour du nouvel an juif, au risque d'embraser la situation, n'est pas surprenant étant donné son itinéraire ; mais que le premier ministre israélien mobilise plusieurs dizaines de soldats armés de mitraillettes et de lance-grenades pour accompagner M. Sharon est incompréhensible.

» Après l'occupation de Jérusalem-Est en 1967, le général Moshe Dayan [l'ancien ministre israélien de la défense] lui-même avait interdit l'accès de l'esplanade des Mosquées à tout citoyen israélien, pour la simple raison que Moshe Dayan savait que toute tentative de provoquer les musulmans sur ce lieu saint ne pouvait que se terminer par une guerre de religions. C'est pour cela que le même Moshe Dayan a confié au Waqf, c'est-à-

dire l'institution qui gère les biens de mainmorte musulmans, la gestion de ce haut lieu saint, le troisième de l'islam. Que cherchait donc M. Barak en envoyant mille soldats armés sur l'esplanade des Mosquées ?

- Comment expliquer l'enchaînement consécutif de la violence ?

- Le lendemain, il y a eu de nouveaux accrochages à la sortie de la prière du vendredi, en réaction à la provocation de la veille. Même s'il y a eu des pierres lancées sur les fidèles qui priaient au Mur des lamentations, pourquoi l'armée israélienne stationnée sur le Mur et sur l'esplanade a-t-elle utilisé des balles réelles ? Elle pouvait, comme elle en a l'habitude depuis trente-trois ans qu'elle occupe Jérusalem-Est, utiliser des gaz lacrymogènes et des moyens anti-émeutes.

» Samedi et dimanche, il y a eu des manifestations dans toutes les régions de Palestine pour protester contre le massacre qui a eu lieu sur l'esplanade la veille. Qui a donné les ordres à l'armée israélienne d'affronter ces manifestants avec



LEÏLA SHAHID

des balles réelles, puis par des tirs de roquette à Gaza et de chars et d'hélicoptères à Naplouse ? Que cherche M. Barak [le premier ministre israélien] ? A négocier le statut de Jérusalem ? Pense-t-il vraiment qu'il peut, au moment où il veut négocier avec Yasser Arafat un accord final, se livrer à un massacre de civils palestiniens ?

» On ne peut pas dire que c'est une bavure. Une bavure peut avoir lieu dans un cas, pas pendant quatre jours. Depuis trente-deux ans, Israël fait de la répression anti-émeutes et anti-manifesta-

tions. Comment cela se transforme-t-il en massacre d'enfants et de jeunes lanceurs de pierres ?

- Comment les choses peuvent-elles évoluer maintenant ?

- Comment peut-on attendre de Yasser Arafat qu'il continue à négocier avec le gouvernement de M. Barak, lorsque celui-ci donne des ordres pour massacrer les citoyens palestiniens ? Ce n'est pas possible. Je pense que le processus de paix est bien mal en point. Aussi longtemps que les Israéliens n'auront pas donné l'ordre à l'armée de cesser les tirs et de se retirer de l'esplanade des Mosquées et des alentours des villes, et qu'ils n'auront pas mené une enquête sur les responsabilités de ces massacres, il n'y aura pas de négociation.

» Mais l'armée israélienne ne bouge pas sans ordre de la direction politique. Qui a donné l'ordre à l'armée de faire face aux manifestants en tirant à balles réelles ? Bien sûr, tout a commencé avec la provocation de M. Sharon, mais Sharon ne peut pas mobiliser l'armée seul. Il y a des décisions prises au

plus haut niveau de l'Etat concernant la manière dont l'armée et les garde-frontières doivent faire face à la population palestinienne. Qui a décidé qu'il fallait réprimer par la guerre et par les tirs à balles réelles ?

- Que pensez-vous de la réaction de l'Union européenne ?

- Elle est totalement inacceptable parce qu'elle renvoie dos-à-dos la violence de manifestants qui lancent des pierres, et celle d'une armée régulière qui obéit aux ordres du premier ministre. Autant la violence des manifestants qui expriment leur colère face à la provocation de Sharon est compréhensible, puisqu'elle a eu pour conséquence la mort de sept personnes [vendredi] à la sortie d'une mosquée sur le territoire palestinien, autant la violence meurtrière de l'armée israélienne est injustifiée. Un Etat, s'il est digne de ce nom, a d'autres moyens de réprimer des manifestants que les munitions réelles. »

Propos recueillis par Mouna Naim

3e cycle du CNAM

MARKETING INDUSTRIEL

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Cours et séminaire d'études de cas (150 h. sur 9 mois : soirs et samedis) coût : 1 100 F/an (Tarif 99).

Brochure sur demande écrite au : CNAM Marketing Industriel 292, rue Saint-Martin - 75003 PARIS Tél. : 01 40 27 21 30 - 01 40 27 22 24 mail : nehme@cnam.fr

PRESENTATION DU CYCLE SAMEDI 23 SEPT 11 h MARDI 26 SEPT 18 h 30 Limite d'inscription : 5 OCT

Carrefour de Netzarim, bande de Gaza, samedi 30 septembre 2000. Jamal El Dirah et son fils Mohamad sont venus du camp de réfugiés d'El Braj pour acheter une automobile. Leur taxi est pris dans une fusillade au carrefour, passage obligatoire. Le père et l'enfant, âgé de 12 ans, s'abritent derrière une poubelle en fer. La mort est filmée en direct par Talal Abou Rahmeh, cameraman de France 2. Les balles, dit le cameraman, venaient clairement du côté israélien.



APPREHENSION

L'indignation est unanime dans le monde musulman

D'UNE MÊME VOIX, les organisations et Etats arabes et musulmans ont dénoncé avec une extrême virulence, tour à tour ou dans un même souffle, la visite d'Ariel Sharon, le chef du parti de droite israélien Likoud, sur l'esplanade des Mosquées et les « agressions » – c'est le mot le plus faible – israéliennes qui, en trois jours ont fait 36 morts et plus de mille blessés. L'indignation est partout la même qu'il s'agisse des pays considérés comme modérés, tels que l'Arabie saoudite – fondée sur la charia (la loi musulmane) – et la Turquie – laïque –, ou des organisations militantes ou islamistes, telles que le Front démocratique pour la libération de la Palestine et le Djihad islamique. Le ton des éditorialistes arabes est impitoyable à l'égard de l'Etat hébreu dont ils mettent en doute la volonté de paix.

L'Organisation de la conférence islamique, qui représente 56 Etats musulmans, a dénoncé « la boucherie » de l'esplanade des Mosquées et dénoncé « la politique d'Israël qui cherche à judaïser Al Qods » [Jérusalem]. Les Etats membres ont été invités à « conjuguer leurs efforts pour soutenir le peuple palestinien dans sa lutte pour sauvegarder les lieux saints et recouvrer ses droits nationaux ». Deux de ses Etats membres, quasi aux antipodes l'un de l'autre, l'Iran et la Turquie, ont très vivement dénoncé le comportement israélien,

Téhéran se laissant néanmoins aller à la rhétorique classique selon laquelle les accords israélo-palestiniens dits d'Oslo étaient, en tout état de cause, voués à l'échec.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, Ismat Abdel Méguïd, a lui aussi accusé l'Etat hébreu d'avoir commis une « boucherie ». Il a convoqué les ambassadeurs des 22 Etats membres de la Ligue pour examiner la possibilité d'un sommet arabe extraordinaire. Ses efforts risquent de demeurer vains en raison de divergences profondes inter-arabes, en particulier concernant l'attitude à propos de l'Irak.

« SEULE LA FORCE... »

Cela n'a toutefois pas empêché la quasi-totalité des gouvernements arabes, y compris le Koweït – qui n'a pourtant toujours pas « pardonné » aux Palestiniens d'avoir soutenu l'Irak en 1990 – de parler d'« agressions sauvages », de « tueries », de « crimes odieux » commis par Israël et de « violations des sanctuaires musulmans ». A l'unisson de l'Autorité palestinienne, la Ligue a décidé de réclamer une commission d'enquête internationale sur ce qui s'est passé en Palestine.

Les éditorialistes des journaux, qui sur la question du conflit avec Israël bénéficient d'une liberté quasi totale de parole dans des pays où l'expression est sous haute surveillance, sont extrêmement sévères.

« Les Arabes et les musulmans doivent prendre des mesures économiques et diplomatiques à l'encontre de tous ceux qui aident Israël à judaïser Jérusalem et à porter atteinte au Haram el Charif » [le Noble Sanctuaire ou esplanade des Mosquées], a préconisé Taher Adwane dans le quotidien jordanien *El Arab el Yom*. « Le fait que Sharon souille la mosquée El Aksa prouve que la paix avec le sionisme est illusoire », a renchéri le quotidien qatari *El Chark*.

Pour Mohamad Sayed Tantaoui, autorité suprême d'El Azhar, la plus haute institution de l'islam sunnite, « ce qui s'est passé à la mosquée El Aksa prouve que seule la force est dissuasive, et elle doit être la seule arme pour affronter Israël ». Le secrétaire général du Front démocratique de libération de la Palestine, Nayef Hawatmeh, a exhorté « le peuple et les forces palestiniennes à poursuivre le soulèvement ». Le Mouvement de la résistance islamique Hamas a carrément demandé la démission de Yasser Arafat réclamant, comme le Djihad islamique, la poursuite de la lutte. Dans les camps de réfugiés du Liban où la misère le dispute à l'amertume, plusieurs milliers de Palestiniens ont organisé, samedi et dimanche, des manifestations de solidarité avec leurs frères de Palestine.

M. Na. avec AFP et Reuters

L'enfant emblématique de la Palestine

JÉRUSALEM

de notre correspondant
Il s'appelait Mohamad El Dirah, n'avait que douze ans, et, telle Kim Phuc, cette fillette vietnamienne immortalisée par l'objectif d'un correspondant de guerre lorsqu'elle fuyait les bombardements de napalm qui venaient de la dévorer, il sera vraisemblablement, demain, l'enfant emblématique de la Palestine, celui dont la mort a soulevé d'indignation un pays, tout entier levé contre ce qu'un haut fonctionnaire de Ramallah appelle « l'assassinat d'un innocent, un crime de guerre ».

Filmée en direct par une équipe de France 2 dont les images ont fait le tour du monde, la mort bouleversante de Mohamad mettra dans l'embarras l'armée israélienne, accusée d'être à l'origine des coups de feu mortels. Interrogé, dimanche 1^{er} octobre, un proche collaborateur militaire du ministre de la sécurité intérieure, Shlomo Ben Ami, affirmait que les autorités israéliennes étaient disposées à créer une commission d'enquête pour déterminer l'origine des tirs qui ont tué Mohamad, mais qu'il leur fallait pour cela l'improbable collaboration des Palestiniens.

Alors que ceux-ci affirmaient que les coups de feu mortels avaient été tirés par les Israéliens, ces derniers, qui avaient d'abord laissé entendre que la victime, prise entre deux feux, avait été touchée par un tir d'origine indéterminée, se sont finalement montrés plus catégoriques. Dimanche, le commandant de la région sud, où se trouve Netzarim, le général Yomtov Sami'a, a assuré qu'après étude de la séquence diffusée par les télévisions le tir mortel ne pouvait venir que des Palestiniens.

CAMERAMAN CHEVRONNÉ

Le visionnage de tout le film, qui indique clairement la disposition des protagonistes, comme le témoignage précis de Talal Abou Rahmeh, qui a tourné la scène, ne permettent pas d'en être convaincu. Cameraman chevronné de France 2, ayant « couvert », durant et depuis l'Intifada, des dizaines de manifestations violentes, Talal Abou Rahmeh se trouvait, samedi 30 septembre, en compagnie de son preneur de son, au carrefour de Netzarim, dans la bande de Gaza. L'endroit est le théâtre d'affrontements chroniques entre manifestants palestiniens et soldats israéliens déployés en nombre pour protéger Netzarim, enclave israélienne en territoire sous contrôle de l'Autorité palestinienne. Depuis le début des derniers incidents, vendredi, les heurts y ont été particulièrement sévères.

« Les jeunes lançaient des pierres,

et les soldats israéliens répliquaient sporadiquement par des tirs, raconte Talal. Soudain, ça s'est mis à tirer de partout. Israéliens comme Palestiniens. J'ai juste eu le temps de plonger derrière une camionnette. C'est alors que j'ai vu en face de moi, de l'autre côté de la rue, un homme et un jeune garçon tapis derrière un bloc de béton [en réalité, il s'agissait d'une poubelle en fer]. Un cameraman de l'agence Reuters était avec eux. Au bout de quelques instants, ce dernier a réussi à s'enfuir, attirant sur le bloc de béton une grêle de balles. »

« UNE GRÊLE DE BALLES »

« L'homme et l'enfant sont restés bloqués derrière, plaqués l'un contre l'autre pour ne pas être touchés. L'enfant s'est mis à crier et à pleurer. Le père criait en direction des Israéliens, comme s'il leur demandait d'arrêter. Puis il a tenté de téléphoner avec son portable. Il y a eu d'autres coups de feu, des balles venues du côté israélien qui visaient délibérément le bloc de béton. Plusieurs hommes ont été touchés dans la rue. Un ambulancier du Croissant-Rouge palestinien, qui tentait d'arriver, a été touché à son tour, mort. Et puis il y a eu une rafale ; ça venait d'en haut, du côté israélien, on le voit bien dans le film. L'homme derrière le bloc et son fils ont été touchés. On ne pouvait rien faire. Au moindre mouvement, une grêle de balles s'abattait sur nous. Charles [Enderlin, le correspondant de France 2 à Jérusalem] n'arrêtait pas de m'appeler sur mon portable. Je filmais, mais j'ai cru que j'allais y passer à mon tour. Je lui ai demandé de prendre soin de mes enfants. La fusillade a duré 45 minutes. Quand elle s'est arrêtée, l'enfant était vraisemblablement déjà mort. »

La famille a plus tard expliqué que, quittant le camp de réfugiés d'El Braj, où les El Dirah résident, Jamal, le père, qui voulait acheter une voiture d'occasion, avait emmené son fils avec lui. Le carrefour, que l'on ne peut contourner, était alors plus ou moins calme. Lorsqu'ils sont revenus dans l'après-midi, tentant de traverser l'inévitable carrefour pour regagner le camp, leur taxi a été pris dans les tirs, les forçant à se réfugier derrière le bloc fatal où Mohamad est mort.

Les médecins de l'hôpital de Gaza où Mohamad et son père ont été ensuite transportés n'ont pas retrouvé de balles dans leurs corps, traversés de part en part. Grièvement blessé mais survivant, le père de Mohamad est aujourd'hui hospitalisé. Son fils a été enterré dimanche, porté telle une bannière ensanglantée par des milliers de manifestants.

G. M.

Les hommes sont plus fidèles qu'on ne le pense. Ils ne se séparent jamais de leur IWC.

Tout homme tient à sa Da Vinci. Du moins jusqu'en 2499, grâce à son calendrier perpétuel avec affichage des phases de la lune. Ce chronographe automatique est disponible en or jaune ou rose 18 carats. Réf. 3750, FRF 104 700.- (prix indicatif). Disponible également en acier surfin.

IWC

Depuis 1868.
Et tant qu'il y aura des hommes.



IWC International Watch Co. Ltd, Schaffhouse, Suisse.

Notre catalogue général vous sera envoyé gratuitement sur simple demande à MSG/IWC, 90, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, 01 42 89 65 51.
Paris: Chronopassion 75001; Arlan 75002; Marley 75002, 75009; Les Montres Rive Gauche 75006; Capet 75008; Royal Quartz 75008; L'étoile d'or 75009; Aldebert Palais des Congrès 75017; Les Montres Rive Droite 75116. Province: Bordeaux: D'Agincourt & Wilkinson. Cannes: Montega. Dunkerque: Verhoeven. La Baule: Phidias. Lille: Cadran. Lyon: J-L Maier. L'heure Franco Suisse. Marseille: Armand & Rolland; Frojo. Metz: Noël. Monaco: Zegg & Cerlati. Saint-Tropez: Frojo; Montega. St-Barthélemy: Kornerupine. Strasbourg: Jacquot. Toulouse: Pujol. www.iwc.ch.

A Belgrade, les manifestations s'organisent sans réactions policières

Les autorités feignent d'ignorer les rassemblements qui se forment ici et là, laissant la rue à une population exigeant le départ de Slobodan Milosevic. En province aussi, la contestation prend de l'ampleur

Les habitants de la capitale yougoslave ont préparé la journée de grève générale du lundi 2 octobre, sans provoquer une quelconque intervention de la part des forces de l'ordre. Le mot d'ordre de grève avait

été lancé samedi par l'opposition à Belgrade, en vue d'obtenir la reconnaissance de sa victoire lors des élections du 24 septembre. « La rue nous appartient », lance une manifestante tout étonnée de cette

soudaine liberté. Le pouvoir fait mine d'ignorer la tournure prise par les événements, préférant diffuser des images de la victoire des volleyeurs yougoslaves en finale des Jeux olympiques que celles des

barrages érigés dans la capitale comme en province... Rompant le silence, Slobodan Milosevic est réapparu publiquement pour saluer « le dévouement des militaires » et fustiger « les ennemis de l'intérieur ». Les

rumeurs sur une fuite du couple présidentiel continuent à circuler. Quant à l'opposition, elle table sur un isolement croissant de Milosevic, espérant que la Grèce le « lâche » à son tour après la Russie.

BELGRADE

de notre envoyé spécial
« Mais où sont-ils ? » Biljana regardait autour d'elle et s'en étonnait. Il n'y a pas un policier en vue dans le centre de Belgrade, moins encore qu'en un dimanche ordinaire dans la capitale de la Fédération yougoslave (Serbie et Monténégro). Une petite centaine d'opposants à Slobodan Milosevic bloquent pourtant un grand carrefour de la ville pour exiger le départ du président yougoslave, revendiqué par l'opposition conduite par Vojislav Kostunica, après sa défaite aux élections du 24 septembre, reconnue par la plupart des capitales occidentales. « La rue nous appartient. C'est le signe que Milosevic a perdu », ajoute-t-elle.

La même scène se reproduit dans divers points de la ville. Drapeaux au vent, sifflets en bouche, ils répètent, dimanche 1^{er} octobre, de 17 à 19 heures, la grève générale du lendemain. Plusieurs carrefours de la ville ont ainsi été paralysés par quelques poignées de personnes. Jeunes et retraités, mères de famille et curieux. Les conducteurs des voitures immobilisées klaxonnent en rythme par solidarité. Des tracts imprimés par le mouvement de jeunesse Otpor circulent. Ils affirment : « Ça y est ! A partir d'aujourd'hui, on recommence à vivre normalement. »

C'est lors de son meeting de samedi, dans le centre de Belgrade, que l'opposition a appelé, devant plusieurs dizaines de milliers de personnes, à la grève générale et à

la désobéissance civile. « Il faut montrer au régime que nous ne relâcherons pas la pression tant qu'il n'aura pas reconnu sa défaite aux élections du 24 septembre », commente un jeune homme. L'opposition ne veut pas prendre le risque de voir ses meetings, quotidiens depuis une semaine, s'essouffler, ni offrir le loisir au président battu dès le premier tour de respirer ou de gagner du temps. Le mouvement de grève semble d'ailleurs pouvoir prendre. Dès dimanche, plusieurs milliers de mineurs avaient déjà arrêté le travail. Des cheminots barraient les voies. Les employés des transports publics avaient, quant à eux, prévu de stopper leurs machines lundi, dès 7 heures du matin. Et, pour leur rentrée universitaire, les étudiants voulaient désertier les amphithéâtres pour une grande marche dans les principales villes du pays. Les commerçants devaient laisser leurs rideaux de fer baissés.

ROUTES BLOQUÉES

En attendant, le pouvoir fait comme si de rien n'était. Il faut chercher sur les télévisions étrangères les images des routes bloquées, dès dimanche en province, par quelques tracteurs ou camions, comme c'était le cas sur la route venant du Monténégro. Les médias officiels n'en avaient ce week-end que pour la victoire de l'équipe yougoslave de volley-ball aux Jeux olympiques de Sydney. Le match et la remise des médailles passaient quasiment en boucle durant la journée de dimanche, suivis du



message de félicitations du président yougoslave vantant « la grandeur de la nation serbe » et « le patriotisme de ses sportifs ». Pourtant, du fond des tribunes australiennes, au moment de la remise des médailles, on entendait quelques supporters serbes reprendre l'une des chansons d'opposition les plus populaires du moment : « Slobodan pense-toi et sauve la Serbie. »

Le couple présidentiel a rompu samedi le silence étourdissant dans lequel il se maintenait. Absent des écrans depuis les élections du 24 septembre, Slobodan Milosevic a fait sa réapparition samedi. Ni

l'occasion ni le lieu n'ont été choisis par hasard. Il s'agissait de la remise annuelle de médailles marquant la fin de la formation des cadets de l'Académie militaire. L'air martial, rigide sur la tribune d'où il assistait au défilé des jeunes diplômés, Slobodan Milosevic a tenté de marquer son autorité en saluant « le dévouement [des militaires] qui mérite le respect dans cette période de défi pour [notre] peuple et [notre] Etat ». « Nous avons vaincu les armées étrangères l'année dernière », a-t-il dit en référence à la guerre du Kosovo qu'il tente depuis juin 1999 de présenter comme une victoire.

« Elles ne reviendront plus, a-t-il ajouté, sauf si elles sont appelées par nos ennemis intérieurs », a-t-il indiqué en référence à l'opposition présentée comme un valet de l'Occident. La télévision officielle ne précise pas que l'auditoire du président a sans doute voté contre lui, comme 80 % de l'armée et la majorité de la police, selon les chiffres fournis par l'opposition. On raconte d'ailleurs qu'en province des policiers fraternisaient, dimanche, avec les manifestants barrant les routes.

« FORCES DE L'ÉTRANGER »

L'épouse du président, Mira Markovic, la femme la plus détestée du pays, a également été appelée à la rescousse de la propagande officielle. De la ville de Pozarevac, l'ancien fief du couple présidentiel où elle n'a pas réussi à se faire élire maire, elle s'en est également prise sur les ondes de la télévision d'Etat aux « forces de l'étranger qui ont placé [notre] pauvre peuple sous pression » avant le scrutin. « On a vu comment ils ont voté », a-t-elle lâché, dépitée. Cela sonne comme la reconnaissance par le régime de sa défaite écrasante. Dans l'entourage de Vojislav Kostunica, le candidat de l'Opposition démocratique serbe (ODS), on croit dur comme fer à la chute imminente du pouvoir. « Milosevic, c'est fini. Son entourage commence à le lâcher. Il ne reste plus que les détails techniques à régler pour organiser son départ », affirme ainsi Dusan Batakovic, historien, président du Conseil pour

les changements démocratiques et proche de Vojislav Kostunica.

De fait, la ville bruite de rumeurs. Chacun connaît « un cousin d'un voisin travaillant à l'aéroport » qui jure avoir vu Mira Markovic et ses enfants prendre l'avion en direction de la Russie ou d'une république d'Asie centrale. Voire de la Corée du Nord. Dimanche, c'est la Chine qui avait les faveurs des pronostiqueurs. D'autres personnes rêvent d'une fin moins pacifique. Expriment sa haine de Milosevic, Mirjana, une vaillante octogénaire, veut « le voir pendu ».

Avec l'absence de policiers dans les rues et sur les routes, après le dépouillement des votes des militaires dans les casernes, la population se prend à croire à une issue pacifique, à une transition par le vide. « Il y aura peut-être quelques bavures, mais les instruments de la dictature ne répondent plus. Le régime ne peut plus compter sur l'armée, et même la télévision publique parle maintenant du "candidat Kostunica" sans plus qualifier de traître vendu à l'OTAN. C'est un signe. Il faut maintenant que les pressions extérieures et intérieures se combinent pour parachever notre victoire », affirme M. Batakovic. « La Russie a lâché son allié des Balkans. Nous attendons maintenant que la Grèce clarifie sa position et reconnaisse la victoire de Kostunica. Cela ne devrait pas tarder », indique un conseiller du candidat de l'opposition, qui se dit en liaison permanente avec Athènes.

Christophe Châtelot

Nuit blanche pour grévistes et policiers à Kolubara

KOLUBARA

de l'envoyé spécial de l'AFP

Sous une pluie battante, les grévistes maîtres de la mine de lignite de Kolubara, à 60 km au sud de Belgrade, n'ont pas dormi de la nuit du dimanche au lundi 2 octobre, surveillés par les forces de l'ordre qui campaient sept kilomètres plus loin.

« Nous n'avons pas voté pour que nos voix soient volées, nous ne nous sommes pas rendus aux urnes pour qu'ils envoient les policiers nous tabasser ! », s'insurge, dimanche soir, l'ingénieur en mécanique Slavoljub Sajic. « Si nous tolérons cela, nous serons la poubelle de l'Europe », s'enflamme-t-il. Les traits tirés par la fatigue, son collègue Zoran, martèle : « Personne ne part, personne ne quitte la mine ! »

Sept mille cinq cents personnes travaillant à Kolubara observent le mouvement, selon le comité de grève. Dans la nuit de dimanche à lundi, au moins quelques milliers y étaient présents, mais il était toutefois impossible d'évaluer leur nombre exact.

RENFORTS DU VOISINAGE

Aux mains des grévistes qui réclament la reconnaissance par le pouvoir de la victoire à l'élection présidentielle yougoslave du candidat de l'opposition Vojislav Kostunica, la mine est qualifiée de « stratégique » car elle alimente l'une des principales centrales thermiques du pays. Des excavatrices géantes, d'énormes tapis roulants pour le transport du charbon, des cratères béants éparpillés sur une vaste surface donnent un aspect sélénite à cette mine à ciel ouvert.

Après un face-à-face tendu dans la soirée de dimanche avec les policiers anti-émeutes, qui s'étaient approchés à 500 mètres de l'entrée de la mine, l'am-

bianche est redevenue calme mais invite à la prudence.

Dans un atelier de maintenance des équipements, une cinquantaine de grévistes en bleu de travail se réchauffent en buvant des cafés. Venus en renfort, des habitants de la ville proche de Lazarevac, dont de nombreuses femmes, entrent dans l'atelier pour se mettre à l'abri de la pluie. « On les a eues, ce soir », dit un jeune homme à l'adresse des forces anti-émeutes.

Plusieurs heures auparavant, après avoir hésité quelques minutes devant le barrage dressé par la police pour empêcher l'accès à la mine, ils ont réussi à passer sans heurt. « D'accord ! Mais un seul bus, un seul ! », leur avait dit le commandant du dispositif, un lieutenant-colonel au cheveu blancs qui ne portait pas de képi. Six bus ont alors franchi le barrage sans que la police ne réagisse.

« Nous sommes bien organisés. Ils ne peuvent pas nous surprendre », assure le président du comité de grève Miodrag Rankovic, un homme à l'allure de rugbyman, alors que les grévistes rassemblés devant les bâtiments administratifs commencent à se disperser vers des ateliers et des halles pour y passer la nuit. Des automobiles qui ont réussi à contourner le barrage de la police arrivent chargés de pains et de bouteilles d'eau minérale. « Servez-vous, prenez », invitent les chauffeurs. Sept kilomètres plus loin, sur le bas-côté de la route, des policiers discutent, bravant la pluie. D'autres se reposent à bord de six bus garés tout près de là. La route qui mène vers Kolubara n'est bloquée que par une voiture de la police routière. A pied, des jeunes gens continuent à affluer par petits groupes vers la mine.

Calin Neacsu

Moscou mesure son incapacité à faire plier Milosevic

MOSCOU

de notre correspondant

La politique étrangère de Moscou annoncée par Berlin ! A nouveau, la crise yougoslave, comme la guerre du Kosovo en 1999, montre des autorités russes désemparées, prisonnières de déclarations publiques contredisant leur action dans les coulisses diplomatiques. Huit jours après le premier tour de l'élection présidentielle yougoslave, ce sont les autorités allemandes qui ont fait part, dimanche 1^{er} octobre, de la position du président russe Vladimir Poutine.

« VICTOIRE ÉLECTORALE »

M Poutine s'est entretenu samedi avec le président italien et le président américain, avant de rencontrer le chancelier Gerhard Schröder. Les deux hommes, dit un communiqué du gouvernement allemand, « sont tombés d'accord pour estimer que la victoire électorale de Vojislav Kostunica traduit pleinement la volonté de la population serbe d'un changement démocratique en Yougoslavie ». Ils ont étudié « la façon dont cette volonté peut désormais être traduite pacifiquement ».

Le Kremlin n'a pas confirmé la teneur de cette conversation et, à ce jour, aucun responsable russe n'a

publiquement reconnu la victoire de M. Kostunica. Dimanche soir, sur la télévision gouvernementale RTR, Sergueï Ivanov, secrétaire du conseil de sécurité, a répété la ligne officielle : « ne pas accepter d'ingérence, de pression étrangère sur les événements en cours » ; respecter la légalité du processus électoral. « Dans toutes les élections, il existe des procédures très claires qui exigent que les deux parties arrivent à la même appréciation des résultats », a dit M. Ivanov, sans préciser lesquelles.

La Russie s'accroche donc à une ligne « légaliste », que l'évolution de la crise yougoslave rend de plus en plus intenable, en particulier après le rejet par la commission électorale yougoslave de l'appel interjeté par l'opposition. Samedi, Vladimir Poutine rendait publique une offre de médiation, se disant « prêt à envoyer immédiatement » à Belgrade son ministre des affaires étrangères, Igor Ivanov, « pour des consultations avec toutes les parties ». « Si Belgrade le juge possible, nous sommes prêts à être plus actifs dans le processus visant à chercher une solution. »

Les jours précédents, Moscou avait discuté avec ses partenaires occidentaux de son éventuelle par-

ticipation à une opération de vérification des résultats du premier tour. Mais une telle opération a été clairement rejetée par Belgrade, l'ambassadeur de Yougoslavie à Moscou, Borislav Milosevic, estimant qu'aucun organisme n'était habilité à reprendre ou contester le travail de la commission électorale. Là encore, Moscou laissa à d'autres le soin de rendre publiques ses initiatives. Samedi, la télévision d'Etat du Monténégro annonçait que l'envoyé russe dans les Balkans, le diplomate Vladimir Tchijov, proposait « une confrontation des résultats », ce que l'intéressé devait ensuite démentir. Puis, c'est le rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme, Jiri Dienstbier, qui faisait savoir que Belgrade avait rejeté l'offre de médiation du président Poutine.

« PAS D'INGÉRENCE EXTÉRIÈRE »

Cette offre demeure valable, expliquait, lundi 2 octobre, le ministre des affaires étrangères russe tout en reconnaissant que Belgrade n'en ressentait « aucunement le besoin ». A nouveau, les autorités russes mesurent la faiblesse des moyens de pression dont elles disposent envers Belgrade. La guerre du Kosovo, et les consultations avortées avec les responsables russes Evgueni Primakov et Viktor Tchernozyrdine, en 1999, l'avaient déjà démontré. En conditionnant une médiation ou un arbitrage international à l'accord préalable de M. Milosevic, le Kremlin se condamne à l'impuissance, rendant quelque peu irréaliste ce principe répété, samedi, par M. Poutine : « La position de la Russie est claire : seul le peuple yougoslave doit décider de son destin, sans ingérence extérieure. »

François Bonnet

M^{me} Albright s'entretient avec les dirigeants français

LA SECRÉTAIRE d'Etat américaine, Madeleine Albright, devait être reçue, lundi 2 octobre à Paris, par le président de la République, Jacques Chirac, avant de participer à la rencontre ministérielle semestrielle entre l'Union européenne et les Etats-Unis. M. Chirac devait confirmer, à l'occasion de cette visite du chef de la diplomatie américaine, que la France reconnaît Vojislav Kostunica comme le vainqueur de l'élection présidentielle du 24 septembre en Yougoslavie.

POSITION COMMUNE

Le ministre des affaires étrangères Hubert Védrine, qui s'est rendu à Moscou la semaine dernière, avait souhaité profiter du passage à Paris de M^{me} Albright pour organiser une réunion au niveau ministériel du Groupe de contact sur la Yougoslavie, le forum de concertation mis sur pied il y a quelques années et auquel participent la Russie et cinq pays

occidentaux (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie). L'idée était d'afficher, avec Moscou, une position commune sur la situation en Yougoslavie, qui priverait ostensiblement le président sortant Slobodan Milosevic de tout soutien extérieur. Mais les dirigeants russes, bien que sans complaisance pour Milosevic, ne sont pas encore prêts à une démarche commune avec les Occidentaux au sujet du processus électoral à Belgrade.

M^{me} Albright estime, dans le magazine Newsweek de lundi, que Slobodan Milosevic « doit partir », les résultats des élections montrant que l'opposition est victorieuse. « La machine Milosevic, qui a intimidé et pillé la Yougoslavie pendant plus d'une décennie, se désintègre », écrit la secrétaire d'Etat ; « Le plus tôt Milosevic partira, le mieux ce sera, et le plus rapidement le processus de rétablissement

pourra commencer », ajoute-t-elle.

Commentant les résultats officiels du premier tour de la présidentielle donnés par la commission électorale yougoslave, qui prétend à un ballottage, M^{me} Albright poursuit : « La commission électorale fantôme a publié un décompte des votes fictif, absolument non étayé, prétendant montrer qu'un second tour de scrutin est nécessaire. Cela ne trompe personne et ne réussira pas. »

« APPORTER NOTRE ASSISTANCE »

Les dirigeants occidentaux sont prêts à lever les sanctions contre la Yougoslavie « dès qu'un gouvernement nouveau et démocratique sera en place », ajoute-t-elle. Nous sommes prêts à apporter notre assistance pour aider les Yougoslaves à réparer les infrastructures, attirer les investissements, renforcer leur démocratie et garantir le respect de la loi ». - (AFP)

CENTRE EUROPÉEN DE MANAGEMENT
HOTELIER INTERNATIONAL

CMH

EUROPEAN CENTER OF
INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT

BACHELOR OF SCIENCE IN
INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT

EXECUTIVE MASTER IN
HOSPITALITY INDUSTRY

NEW @ e-COMMERCE

Formation bilingue Français/Anglais

Stages & emplois internationaux
dans les plus grandes chaînes
hôtelières & sociétés de service

En association avec le CMI
Centre de Management International-Genève

Tél. 01 45 26 59 28
www.cmh-school.com
CMH : 52, rue St-Lazare, 75009 Paris

ETS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Haut Comité de la Santé Publique

Le panier
de biens
et services
de santé

Première approche

Rapport adressé à la Conférence
nationale de santé et au Parlement

APPL/SOOS 96 p., 120 F

Rapport du Haut Comité
de la santé publique

Disponible en librairie ou auprès des Editions ENSP

Éditions
ENSP

École nationale de la santé publique
Av. du Pr Léon-Bernard - 35043 Rennes cedex
Tél. 02 99 54 90 98 - Fax 02 99 54 22 84
editions@ensp.fr

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés

**SUP'AVOCAT
SUP'ENM**

Cours par correspondance :
novembre/juin ou janvier/juin

Session semestrielle
sur place : janvier/mai

Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

Le président élu du Mexique entame une tournée européenne

Vicente Fox est arrivé dimanche 1^{er} octobre à Paris dans le cadre d'une tournée qui le mènera dans les principales capitales européennes. Il espère convaincre les investisseurs qu'il parviendra à mettre fin à la corruption

Le président élu du Mexique, Vicente Fox, cinquante-huit ans, a entamé samedi 30 septembre une tournée en Europe placée sous le signe de l'économie. Elu le 2 juillet à la tête d'un pays qui avait été gouver-

né depuis soixante et onze ans par le même parti, le Parti révolutionnaire institutionnel, M. Fox doit succéder au président Ernesto Zedillo le 1^{er} décembre. L'objet de sa tournée est d'affirmer sa volonté de change-

ment après plusieurs décennies de corruption et de clientélisme au Mexique. Il espère aussi trouver le soutien de l'Union européenne pour rééquilibrer les échanges extérieurs mexicains, dont plus de 80 % s'ef-

fectuent avec les Etats-Unis. Lors de ses entretiens avec les chefs d'entreprise européens, M. Fox entend faire valoir que, par sa situation géographique « privilégiée », le Mexique est un pays qui « détient la clé du

plus grand marché mondial » (Etats-Unis, Canada). Il doit être à Paris jusqu'au 3 octobre, avant de se rendre en Espagne, en Allemagne, à Bruxelles, à Londres et à Strasbourg, au siège du Parlement européen.

MEXICO

de notre envoyé spécial

La presse mexicaine est persuadée que Jacques Chirac, amateur de la bière mexicaine Corona, une fierté nationale égale à celle de l'industrie pétrolière Pemex, va succomber sous le charme de Vicente Fox, le président élu du Mexique qui entrera en fonction le 1^{er} décembre. S'il n'est pas certain qu'il porte son éternel ceinturon et ses « santiags » dans les salons rétros du Vieux Monde comme pendant la campagne électorale, il est acquis qu'il va placer sa visite sur le terrain économique.

« Notre gouvernement sera un gouvernement d'affaires qui comprend l'entrepreneur, qui comprend l'investisseur, qui comprend le commerce », assure-t-il. L'argumentation devrait être reprise tout au long de son voyage qui, du 1^{er} au 6 octobre, doit le conduire successivement en France, en Espagne, en Allemagne, en Belgique et en Grande-Bretagne.

Vicente Fox entend renvoyer

aux oubliettes de l'Histoire les problèmes de corruption, d'insécurité, d'impunité, de trafic de drogue, de violation des droits de l'homme qui définissent encore le Mexique aujourd'hui. Lui ne veut y voir que l'héritage nauséux du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), qui a gouverné le pays

sans partage pendant 71 années. Il veut assurer les Européens que son pays est désormais différent. « Pour la première fois, nous avons une véritable démocratie », assure-t-il. Il entend également rassurer la communauté internationale en assurant que le Mexique veut en finir « avec la corruption

et la criminalité pour construire un pays sûr pour les investisseurs ».

Ancien responsable de la firme américaine Coca-Cola pour le Mexique et l'Amérique centrale, Vicente Fox ne croit qu'aux seules vertus du marché et de l'entreprise. Candidat du Parti d'action nationale (PAN, droite), il s'est rallié il y a peu à des valeurs politiques de centre gauche et s'est engagé à réorienter l'intervention de l'Etat en faveur des 40 millions de pauvres et indigents du pays. Son conseiller pour les affaires étrangères, Adolfo Aguilar, explique que « le but du voyage de Vicente Fox est de relancer les échanges commerciaux avec l'Europe ».

Selon M. Aguilar, la faiblesse de la démocratie mexicaine, les conflits armés – en particulier dans le sud du pays, au Chiapas –, constituent autant de « facteurs politiques qui ont eu une incidence très forte expliquant la faiblesse des investissements européens ».

Vicente Fox ne fait ainsi que reprendre les préoccupations du gouvernement du président sor-

tant, M. Zedillo, qui a négocié et signé en juillet un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Mexico veut réduire sa dépendance économique envers son grand voisin du Nord. En six ans, les Etats-Unis se sont imposés comme le partenaire commercial hégémonique du Mexique au sein de l'accord de libre échange nord-américain (Alena). Ils représentent, pour l'année 2000, 84 % de son commerce extérieur.

PREMIER IMPORTATEUR

L'Europe, avec environ 8 % de parts de marché, dont 1 % pour la France, demeure le deuxième partenaire, mais dans une portion congrue. Alors que le Mexique a triplé le montant de ses importations entre 1990 et 1999, les exportations françaises, elles, ne se sont accrues que de 50 % dans la même période. Ce partage est du même ordre dans le domaine des investissements directs où les Etats-Unis et le Canada totalisent 65,5 % des opérations, contre 21,1 % pour les quinze pays de l'Union européenne.

Ce qui devrait retenir l'attention des responsables européens, en revanche, c'est le dynamisme économique du Mexique qui, avec 100 millions d'habitants, est devenu en quelques années le premier importateur de toute l'Amérique latine (140 milliards de dollars), loin devant le Brésil qui, avec ses 160 millions d'habitants, n'a importé que pour 50 milliards de dollars de biens et services.

Vicente Fox est également intéressé par l'expérience européenne d'union économique et monétaire. Il souhaite connaître « les mécanismes mis en œuvre pour parvenir à l'égalisation des niveaux de vie entre les divers pays ». Il caresse le projet de réaliser une union équivalente avec les Etats-Unis et le Canada. Sa proposition a été accueillie avec réserve par Bill Clinton, et clairement rejetée par le candidat républicain George W. Bush, qui lui a répondu que les Etats-Unis « devaient défendre leurs frontières ».

A. A.

Vicente Fox, président élu du Mexique « Le meilleur pays pour investir en Amérique latine »

MEXICO

de notre envoyé spécial

« Quels seront les changements que vous comptez introduire au Mexique ?

– En premier lieu, la transparence et l'obligation de rendre des comptes : les activités économiques dans le pays ont été souvent régies jusqu'à ce jour par des affaires de corruption et d'enrichissement personnel. Nous héritons d'une économie qui a donné beaucoup de richesses à quelques-uns et beaucoup de pauvreté à quarante millions de Mexicains. Pour l'immédiat, l'urgence est donc de créer des emplois. Pour cela, nous allons renforcer les traités de libre commerce signés avec l'Union européenne et avec les Etats-Unis et le Canada (Alena). Quand nous avons signé cet accord nord-américain il y a maintenant presque dix ans, nos échanges étaient faibles et aujourd'hui la hausse est spectaculaire. J'espère que la même chose va se produire avec l'Europe, avec qui nous avons signé un accord identique. Il convient de transformer cette simple signature de document en emplois, en investissements, en entreprises, en croissance. C'est le défi que nous, Mexicains et Européens, nous avons aujourd'hui.

– Il n'en demeure pas moins que votre relation avec les Etats-Unis est prépondérante ?

– Vous pouvez dire que le Mexique a concentré son développement avec son grand voisin du Nord plutôt qu'avec l'Europe, mais l'Europe elle-même n'a pas prêté attention à l'Amérique latine. Aujourd'hui, les choses ont changé. Je le dis aux entrepreneurs et aux investisseurs français : le Mexique est le meilleur lieu pour investir en ce moment. Depuis le 2 juillet, le Mexique est une démocratie pleine et entière et garantit les investissements. Le Mexique a une économie ouverte ; il est le seul pays d'Amérique qui détient la clé d'entrée du plus grand marché du monde, celui des Etats-Unis et du Canada. L'entreprise française qui investit et produit au Mexique peut accéder au marché nord-américain et bénéficier ainsi d'un énorme avantage compétitif sur ce marché. Le Mexique a le coût de production le plus bas du monde, car il unit une haute productivité de sa main-d'œuvre avec un faible coût.

– Les Etats-Unis n'ont visiblement pas répondu favorablement à votre proposition de faire de l'Alena une zone de libre circulation des personnes, comme ce qui existe entre les pays de l'Union européenne.

– Ce que j'ai proposé, c'est une vision à long terme, à vingt ou trente ans. Quand le prochain président américain sera élu, en novembre, je lui soumettrai des propositions plus concrètes. Il n'est pas bon d'avoir un pays pauvre à sa frontière, cela provoque les problèmes de migrations sauvages entre nos deux pays.

– Vous avez annoncé que vous mettez fin aux différents conflits armés opposant le gouvernement fédéral à des mouvements de guérilla, en particulier au Chiapas. Qu'en est-il ?

« Aujourd'hui, toutes les conditions d'un accord [au Chiapas] sont réunies et nous espérons que les dirigeants zapatistes reconnaîtront cette nouvelle situation »

– Les dirigeants de l'armée zapatiste de libération nationale au Chiapas ont deux demandes distinctes. La première est que le gouvernement fédéral accepte les accords de San Andres qui accordent une autonomie substantielle aux communautés indiennes. Je vais proposer au Congrès, lors de mon entrée en fonctions le 1^{er} décembre, une initiative visant à valider ces accords. L'autre problème est la présence de l'armée dans la région. Le président a la faculté de la retirer et je ne vois aucun inconvénient à le faire si une négociation sérieuse s'engage.

» Si nous levons les deux obstacles que j'ai évoqués, je ne vois pas pourquoi le conflit ne pourrait pas être résolu. De plus, les conditions politiques ont changé dans le pays. L'armée zapatiste, qui disait qu'il n'y a pas de démocratie au Mexique et qui dénonçait le gouvernement autoritaire du PRI, ne pourra plus tenir ce discours, car cela a changé avec mon élection. De même, le gouvernement de l'Etat du Chiapas a changé, ce n'est plus le PRI qui gouverne. Aujourd'hui, toutes les conditions d'un accord sont réunies et nous espérons que les dirigeants zapatistes reconnaîtront cette nouvelle situation. »

Propos recueillis par
Alain Abellard

Direct Finance entre au nouveau marché !

Créée en 1997, Direct Finance est une entreprise en forte croissance. C'est un courtier en ligne, qui offre au public des services lui permettant de passer des ordres de Bourse en temps réel par Internet et de gérer leur portefeuille titres à des coûts très inférieurs aux coûts traditionnels.

Une entreprise en forte croissance dans un secteur porteur, soutenu par le développement de l'actionnariat individuel et l'expansion considérable d'internet.

Elle dispose des agréments et habilitations (CECEI et CMF) nécessaires à la tenue de compte et la conservation, et maîtrise les technologies Internet et marketing B to C.

D'octobre 1999 à juillet 2000, le nombre de comptes ouverts est passé de 1 266 à 11 358. Le montant des fonds confiés par nos clients dépasse 2 milliards de francs.

Vous pouvez devenir actionnaire de DIRECT FINANCE

Offre à prix ouvert d'actions Direct Finance
Fourchette de prix : 7 euros (45,92 francs) à 8 euros (52,48 francs)

Période de souscription : du 25 septembre au 09 octobre 2000

Pour souscrire, vous pouvez :

- vous adresser à votre intermédiaire financier habituel.
- souscrire sans frais des actions dans le cadre de l'offre en ouvrant un compte Direct Finance à partir du site web directfinance.com ou téléphoner au 01 53 67 72 90 et faire la réservation en même temps que l'ouverture.



Un prospectus préliminaire avec avertissement ayant reçu le visa n°00-1541 en date du 22 septembre de la COB est disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire financier ou au siège de la société, ou sur le site internet www.directfinance.com, ou par téléphone au 01 53 67 72 90. Les modalités définitives de l'offre feront l'objet d'un prospectus définitif qui sera soumis au visa de la COB.

FINANCE

Direct Finance, l'efficacité en Bourse

L'armée russe est engluée en Tchétchénie

La deuxième année d'une guerre sans perspectives commence dans le Caucase sans vrai soutien en Russie. 45 000 civils auraient été tués et 18 000 sont portés disparus depuis le début du conflit

Un an après le déclenchement de la seconde offensive russe en Tchétchénie et malgré la présence de plus de 100 000 fédéraux, la situation sur place semble s'enliser et les indépendantistes tchétchènes tou-

jours actifs. Malgré les annonces répétées à Moscou de la fin de la guerre, les attaques de postes russes, les mines télécommandées visant les colonnes de l'armée font chaque jour de nouvelles victimes. La po-

pulation civile est soumise aux rackets, aux pillages et aux « nettoyyages ». L'arbitraire est total et cette seconde guerre, qualifiée par la population locale de « guerre commerciale », serait plus meurtrière que

la première : 45 000 civils y auraient perdu la vie selon le président Aslan Maskhadov et 18 000 personnes sont portées disparues, reconnaît le Conseil de l'Europe. A l'intérieur de la « zone », les civils tché-

tchènes manquent de tout, surtout de médicaments. Le ministère russe des situations d'urgence fournit l'aide au compte-gouttes. Moscou empêche nombre d'ONG de se rendre sur place.

LORSQUE les chars russes sont entrés en Tchétchénie, le 1^{er} octobre 1999, pour la deuxième fois en cinq ans, nul ne pouvait prédire à coup sûr qu'un an plus tard l'armée russe y serait à nouveau enlisée, démoralisée, et sans perspective d'issue victorieuse. Car ses généraux, clamant alors qu'ils ne répèteraient pas leurs erreurs passées, avaient soigné les préparatifs, psychologiques et autres, de leur nouvelle offensive, et mobilisé des moyens plus disproportionnés encore que lors de leur guerre perdue de 1994-1996. Cela s'est traduit par un isolement quasi total des combattants tchétchènes, systématiquement poussés dans les bras des islamistes, par une intensité de tirs sans précédent sur une capitale déjà à moitié détruite, et par la concentration d'une armée de plus de 100 000 hommes, pour réduire les quelque 500 000 Tchétchènes, au grand maximum, qui survivraient encore sur un territoire pas plus grand que deux départements français.

Or tout cela semble avoir été fait une nouvelle fois en vain. Les « bandits » tchétchènes que les communiqués russes « liquidaient » chaque jour par dizaines voire par centaines, sont toujours là, et en nombre constant, entre 1 000 et 2 000, chiffre avancé au-

jour d'hui encore, quand la guerre est « finie », selon Moscou, depuis mai. Et alors que ces communiqués avouent que la guerre des mines, les attaques de colonnes et les attentats-suicides font encore, chaque semaine, une cinquantaine de victimes parmi les soldats russes, entre morts et blessés.

LOURDES PERTES

C'est, très classiquement, la sauvagerie de la répression qui alimente les maquis rebelles : les viols et les tortures — systématiques — auxquels sont soumis les Tchétchènes arrêtés pour obtenir des rançons de leurs familles, elles-mêmes soumises aux pillages, rackets et exécutions sommaires. Cet aspect « financier » de la guerre explique en partie pourquoi celle-ci ne s'est pas arrêtée au printemps, quand son objectif premier, l'élection de Vladimir Poutine, a été atteint. En effet, pour l'armée des « kontraktniki » (volontaires) venus des provinces russes en détresse, guerroyer en Tchétchénie est l'unique moyen de gagner de l'argent. Pour les généraux, c'est une façon de faire fortune, en particulier pour ceux du FSB (ex-KGB), qui contrôlent les exportations de pétrole et s'approprient à faire main basse, comme en 1995-1996, sur les crédits à une

« reconstruction » fictive. Pour Vladimir Poutine, enfin, c'est un moyen de nier le but électoral du conflit, de « tenir » les généraux qui l'ont porté au pouvoir, et d'éviter un casse-tête : celui d'avoir à changer radicalement de

discours. Un virage vers une issue négociée, envisagé au printemps, serait plus difficile encore pour M. Poutine aujourd'hui, quand sa popularité, assise au départ sur la guerre, a fléchi dans le sillage des drames du mois d'août.

Ouverture du procès du journaliste Andreï Babitski

Le journaliste de l'antenne russe de Radio Free Europe Andreï Babitski, inculpé « d'usage de faux documents », est arrivé à Makhatchkala dans la république caucasienne du Daghestan où son procès doit s'ouvrir, lundi 2 octobre. Andreï Babitski avait été arrêté le 16 janvier près de Grozny par les forces russes puis, selon Moscou, « échangé » à des prétendus combattants tchétchènes masqués contre des soldats russes prisonniers, avant d'être à nouveau arrêté le 25 février au Daghestan en possession d'un « vrai-faux » passeport délivré par le ministère russe de l'intérieur. Andreï Babitski risque une peine maximale de six mois de prison, mais serait immédiatement relâché en vertu d'une amnistie pour les délits mineurs, votée en mai par le Parlement russe. Dans tous les cas, il y a peu de chance que toute la lumière soit faite sur cette étrange affaire.

Le président russe pourrait cependant y être obligé. Selon l'institut de sondages VTsIOM, 80 % des Russes, après un an de guerre,

raient ignorer. Ils n'en sont pas tous, bien sûr, à croire la version selon laquelle les attentats traumatisants de septembre 1999 à Moscou n'étaient pas l'œuvre de Tchétchènes, mais celle de services russes, et la cassette vidéo sur les tortures infligées par des Tchétchènes à leurs otages celle d'agents tchétchènes de ces mêmes services. Simplement, la

population constate la vanité des promesses dont elle fut nourrie pendant un an, alors que les pertes russes (de 2 500 à 17 000 hommes, selon les sources) seraient déjà supérieures à ce qu'elles furent durant la première guerre.

Les pertes sont aussi beaucoup plus lourdes parmi les combattants tchétchènes, qui auraient perdu plus de 10 000 hommes, selon certains des leurs (le président Aslan Maskhadov en avoue « plus de 2 500 »). Et les pertes civiles sont incomparablement plus fortes encore (45 000 morts selon M. Maskhadov, 18 000 « disparus », selon le Conseil de l'Europe). Même s'il est difficile de distinguer civils et combattants dans ce qui est, essentiellement, une guerre de partisans contre une armée étrangère, avec, comme particularité, une densité exceptionnelle d'occupants armés. D'où l'interpénétration inévitable entre camps ennemis mal définis : une large « zone grise » est faite de « supplétifs » tchétchènes qui travaillent en réalité pour les indépendantistes ; de militaires russes qui passent des accords secrets avec les Tchétchènes, ou leur vendent des armes, pour éviter d'être attaqués ; et de rebelles, souvent « islamistes », qui sont de

vrais agents des services russes. Le Kremlin, sachant que sa présence militaire est au maximum des capacités du pays, tente, depuis des mois, de « tchétchéner » le conflit. Mais dès que Moscou nomme sur place un dirigeant tchétchéne, celui-ci condamne les exactions de l'armée russe et réclame son retrait ou l'ouverture de négociations avec Aslan Maskhadov, toutes choses que les Occidentaux, tout « indignés » qu'ils soient, n'osent pas demander. Ce fut le cas avec l'administrateur civil Kadyrov, puis avec le député « élu » à la Douma Aslakhonov. Ces « marionnettes » de Moscou ne peuvent en effet escompter le moindre appui parmi leurs compatriotes s'ils ne tiennent pas un tel discours. Ce qui en dit long sur l'état d'esprit d'une population pourtant martyrisée à outrance depuis de longues années. Il y a un an encore, elle était prête à d'amples compromis avec le Kremlin pour se débarrasser des « wahhabites » (islamistes dont les chefs ne sont souvent que des bandits affairistes ou des agents de Moscou). Apparus parmi les combattants à la faveur de la première guerre, ceux-ci se renforcent à chaque jour qui passe.

Sophie Shihab

« Il nous faut des matelas, des blouses et bien sûr des médicaments »

GROZNY

de notre envoyée spéciale

Dans le quartier de Tchernoretchié, au sud-ouest de Grozny, au beau milieu d'un paysage lunaire,

REPORTAGE

Le problème majeur est désormais d'appareiller les amputés

un petit bâtiment de deux étages, refait de neuf, contraste avec la désolation alentour. « Nous avons trouvé tous les matériaux nous-mêmes, excepté les vitres, achetées aux militaires russes », explique Hassan, le médecin-chef de la nouvelle « clinique républicaine pour enfants »

rebâtie à quelques pas de l'ancienne, détruite pendant les bombardements de l'hiver. « L'administration tchétchéne nous a fourni des matériaux ainsi qu'une brigade de constructeurs. Tout l'été, le personnel de l'hôpital : médecins, infirmières, ambulanciers et leurs familles ont manié la truelle et gâché du ciment pour remettre l'hôpital debout », raconte Hassan, tout en précisant qu'aucun salaire n'a été versé depuis six mois.

A l'intérieur, tout fait défaut : les lits, le matériel médical, les médicaments et, bien sûr, l'eau, dont la ville est entièrement privée, ce qui pose de gros problèmes sanitaires. Un petit générateur fonctionnant au gazole assure l'approvisionnement en électricité de cet hôpital... sans patients. Hassan ouvre une petite

armoire de bois dans son bureau. « Et voici toute notre pharmacie ! » s'exclame-t-il en montrant deux flacons, l'un contenant de la teinture d'iode, l'autre de l'alcool à 90°. « Il nous faut des stéthoscopes, des tensiomètres, des lits, des matelas, des draps, des réfrigérateurs, des stérilisateurs, des blouses et bien sûr des médicaments », énumère Leïla, une infirmière, tout en promenant ses visiteurs à travers des salles vides. « Nous n'avons jamais rien reçu, ni du ministère russe de la santé, ni du ministère russe des situations d'urgence [MTChS] », rapporte-t-elle.

HUIS CLOS

Trois hôpitaux visités dans la capitale Grozny et un dans une petite ville feront la même constatation : rien n'arrive du ministère russe de la santé ni du MTChS, les salaires n'ont pas été versés depuis avril. C'est pourtant par le ministère des situations d'urgence qu'est censée transiter toute l'aide étrangère affectée à la Tchétchénie. Mais cette structure — réputée corrompue — remplit deux fonctions antinomiques, puisqu'elle assure à la fois le soutien logistique de l'armée russe en campagne et le secours des populations civiles.

« Tout doit passer par le MTChS », insistent les autorités russes, et rares sont les ONG qui se risquent à tra-

vailler « dans la zone », comme on dit ici. A part le Croissant-Rouge tchétchéne, le CICR ou quelques rares ONG comme Médecins du monde — qui travaillent avec moult difficultés : convois immobilisés des jours durant au poste Kavkaz 1 entre l'Ingouchie et la Tchétchénie, autorisations qu'il faut mendier, contrôles incessants —, le monde hospitalier tchétchéne fonctionne à huis clos et, surtout, privé des médicaments les plus élémentaires (antibiotiques, anesthésiants, analgésiques), quand les besoins sont immenses. « Rien qu'à Grozny nous avons recensé 54 540 enfants au 1^{er} septembre 2 000 contre 75 811 recensés un an auparavant dans le cadre d'un programme de vaccination », explique Hassan.

Pourtant, dans toutes les cours des hôpitaux, de petits kiosques baptisés « pharmacies » proposent des médicaments, du plasma ou des vaccins à bon prix. « Ces médicaments proviennent d'un trafic entre la Tchétchénie, l'Ossétie et le Daghestan. Vendus très chers, ils sont souvent périmés », explique Ilias, un ambulancier qui montre les solutions de glucose ou les vaccins exposés au franc soleil de septembre. « Avant-hier, une mère est venue avec son enfant qui avait une bronchite. Nous n'avions rien à lui donner, alors elle

est allée acheter de la pénicilline au kiosque. Evidemment, celle-ci était périmée. L'état de l'enfant ne s'est pas amélioré », raconte Leïla, l'infirmière de la clinique pédiatrique de Grozny.

A Argoun, le Croissant-Rouge a apporté récemment à l'hôpital deux petits colis de médicaments, perdus dans un immense camion. « Nous avons eu des problèmes avec les familles de nos patients. En voyant arriver cet immense camion, les gens ont pensé qu'il était plein et se sont mis à réclamer. Nous avons eu beau expliquer qu'il n'y avait que deux boîtes, ce fut peine perdue tant la plupart semblaient persuadés que nous, médecins, avions fait Dieu sait quoi avec le chargement », rapporte Salaoudine, le médecin-chef. Son unité hospitalière, à peu près bien conservée, héberge 53 personnes, dont 28, soignées en chirurgie, ont sauté sur des mines.

Le problème majeur en Tchétchénie est désormais d'appareiller les amputés. Pour la seule ville de Grozny, l'organisation Médecins du monde (MDM) — qui dote plusieurs hôpitaux et dont le point de santé de Staraïa Sounja n'a jamais cessé de fonctionner — a recensé, cet hiver, 4 122 amputés. A l'heure actuelle, les bombardements de l'aviation ont cessé — sauf dans le Sud —

, mais il ne se passe pas un jour sans explosions de mines. Beaucoup d'enfants, jeunes bergers, gamins livrés à eux-mêmes qui manipulent ce qu'ils croient être un jouet, ont perdu, qui un bras, qui une jambe, qui les yeux.

Comment les doter de prothèses quand aucune structure n'existe, ni en Ingouchie, ni en Tchétchénie ? La seule unité qui fonctionne se trouve en Ossétie du Nord, à Vladikavkaz. Dotée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), elle a traité 53 personnes seulement à ce jour. Et comme tout en Russie, son fonctionnement n'est pas limpide. « Les patients venus de Tchétchénie sont soignés gratuitement », explique le prothésiste. Pourtant un jeune tchétchéne réfugié en Ingouchie raconte comment cette même structure a exigé de lui 8 000 roubles (300 dollars environ) pour le réopérer et l'appareiller. Pour les hommes, surtout quand ils sont jeunes, bénéficier de soins est particulièrement difficile. Soupçonnés d'avoir combattu aux côtés des rebelles, ils sont souvent traités à domicile, car les zatchits (nettoyages), plus que jamais en vigueur sur tout le territoire tchétchéne, n'épargnent guère les hôpitaux.

Marie Jégo

“Les bons coûts de l'automne ?”

“KLM vous offre le monde !”

Memphis	2 255 FF TTC
Montréal	2 415 FF TTC
Caracas	3 215 FF TTC
Philadelphie	3 225 FF TTC ⁽¹⁾
Mombasa	3 855 FF TTC

Et beaucoup d'autres destinations actuellement en promotion

KLM Réservations au 01 44 56 18 18, www.klm.fr ou 3615 KLM (2,21 F/mn).

Prix aller et retour par personne, taxes d'aéroport incluses au 29/09/00 au départ de Paris, soumis à conditions de vente et de transport dans la limite des places disponibles. Départs possibles de Nice, Lyon et Toulouse (via Amsterdam). Période de vente : du 02/10/00 au 14/10/00. Période de voyage du 02/10/00 au 15/12/00, dernier retour possible le 31/12/00.

⁽¹⁾ via Detroit



The Reliable Airline **KLM**
Royal Dutch Airlines

Succession au HCR : un choix difficile pour Kofi Annan

NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, devrait choisir, dans les jours qui viennent, le nom de celui qui succédera à la fin de l'année à Sadako Ogata à la tête du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) depuis dix ans. Ce choix, estimé de plus en plus ouvertement les organisations humanitaires, ne devrait plus être uniquement le sien. Les ONG, qui travaillent de très près avec le HCR et qui aimeraient que leur voix soit entendue, jugent que le processus de nomination du haut-commissaire est trop opaque et trop sujet à des pressions politiques des grandes puissances.

Le secrétaire général devait s'adresser, lundi 2 octobre à Genève, au personnel du HCR, et avait aussi l'intention de rencontrer les responsables du Conseil international des agences bénévoles, l'une des associations qui réclament que la nomination du haut-commissaire se fasse sur la seule base de ses « mérites personnels ». Les diplomates proches du secrétaire général soulignent que les personnalités qui ont déjà

fait connaître leur « disponibilité » pour succéder à la Japonaise Sadako Ogata sont toutes « extrêmement qualifiées ». Ils ajoutent toutefois que, le financement du HCR se faisant sur une base de contributions volontaires, il serait « impensable » de nommer quelqu'un qui n'a pas le soutien explicite des bailleurs de fonds, « et plus particulièrement celui des Etats-Unis qui contribuent pour plus de 30 % au budget du HCR ». Quant à l'Union européenne, l'autre grand contributeur au HCR, elle ne fait pas campagne sur un nom : deux des personnalités qui figurent sur la liste des candidats potentiels sont en effet issues de pays membres.

Il y a quelques semaines, cette liste était encore très longue. Elle comportait des personnalités comme l'ex-président de Finlande Martti Ahtisaari, le ministre canadien des affaires étrangères Lloyd Axworthy ou encore l'oncle du roi de Jordanie le prince Hassan. Depuis, elle s'est réduite à quatre noms : le Français Bernard Kouchner, haut représentant de l'ONU au Kosovo, le Brésilien Sergio Vieira de Mello, haut représentant de l'ONU au Timor-Oriental, le

Néerlandais Jan Pronk, ministre de l'habitat, et Knut Vollebaek ancien ministre norvégien des affaires étrangères. Ce dernier, disent les observateurs à l'unanimité, « a peu de chance » d'être nommé, du fait que la Norvégienne Gro Harlem Brundtland occupe déjà la direction de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

« POMPIERS PAR EXCELLENCE »

Les trois autres candidats, qui tous disposent des qualités personnelles et professionnelles requises, ont chacun des « des avantages et des inconvénients ». L'atout de M. Vieira de Mello est d'avoir fait toute une carrière au HCR, dont il serait, selon des diplomates, « sans aucun doute le produit le plus brillant ». Il a entretenu des relations très proches à la fois avec M^{me} Ogata et avec Kofi Annan. Le Brésil, son pays d'origine, n'est pas un bailleur de fonds du Haut-Commissariat ; M. Vieira de Mello est en quelque sorte un « candidat maison ».

Quant à Bernard Kouchner, « son histoire, son nom, son expérience et son succès au Kosovo font

de lui un candidat idéal pour le poste », dit un diplomate, mais en rappelant aussitôt que la France ne contribue que très peu au financement du HCR. Interrogé par téléphone de Paris à ce sujet, une source à Matignon explique : « La position du premier ministre est simple : Si Bernard Kouchner est élu, il le sera sur ses compétences connues, cela dit, ajoute notre interlocuteur, il est évident que si le docteur Kouchner est nommé à la tête du HCR, la France l'aidera sur le plan financier, comme nous l'avons fait au Kosovo. « L'effort financier » de la France pour le HCR sera conséquent. On murmure à New York qu'il avoisinerait 500 millions de dollars sur trois ans.

Certains estiment cependant que Kofi Annan, plutôt que de choisir entre M. Kouchner et M. Vieira de Mello, pourrait préférer les garder l'un et l'autre comme « pompiers par excellence » pour les crises que l'ONU devra traiter, et qu'il pourrait pour cette raison désigner le Néerlandais Jan Pronk.

Afsané Bassir Pour

Les manifestations de la secte Fa Lun Gong gâchent la fête nationale chinoise

La police de Pékin a procédé à des centaines d'interpellations

Plusieurs centaines d'adeptes du mouvement mystique Fa Lun Gong sont parvenus à narguer le gouvernement chinois en manifestant, di-

manche 1^{er} octobre, jour de la fête nationale, sur la place Tiananmen à Pékin, en dépit des contrôles policiers intenses destinés à prévenir

ce défi attendu. Plusieurs centaines d'interpellations ont été rapportées parmi les manifestants de la secte, interdite depuis plus d'un an.

PÉKIN

de notre correspondant

La « face » du régime a été bafouée. Au cœur même de la place Tiananmen, en ce dimanche 1^{er} octobre – 51^e anniversaire de la République populaire de Chine –, les adeptes du Fa Lun Gong sont une nouvelle fois venus narguer le pouvoir. Le désaveu est cinglant pour un régime qui a déclenché, il y a un peu plus d'un an, une farouche répression contre ce mouvement mystique – baptisé officiellement de « secte malfaisante » – qui mêle enseignements du bouddhisme et du taoïsme aux pratiques de gymnastique respiratoire.

Peu après le rituel matinal de lever des couleurs en face du portrait géant de Mao – cérémonie au cours de laquelle le président de l'Eglise catholique « patriotique », Mgr Fu Tieshan, a dénoncé comme une « insulte » la canonisation le même jour par le Vatican de 120 martyrs chrétiens de Chine –, des groupes d'adeptes de Fa Lun Gong sont entrés en action. Surgissant soudainement de la masse de plusieurs dizaines de milliers de badauds chinois flânant sur l'esplanade, ces irréductibles du mouvement ont chanté des slogans et déroulé leur banderoles

jaunes à la gloire de Fa Lun Gong (« *Le Fa Lun Gong est bon !* »).

Certains se sont livrés à leurs exercices de gymnastique ou se sont figés dans la position méditative du lotus. Comme de coutume, des escouades de policiers se sont alors jetées sur eux pour les embarquer, coups aidant, dans des fourgonnettes. Mais, phénomène nouveau, les adeptes ont opposé une résistance physique à ces interpellations, alors qu'ils se laissaient d'ordinaire emmener passivement. Certains se sont échappés, d'autres ont ouvert les portes d'un fourgon de police, permettant à leurs amis de s'enfuir. Ce fut un indisciplinable chaos au cœur même de l'esplanade, d'autant plus humiliant pour le pouvoir qu'il se déroulait sous les yeux de milliers de touristes chinois.

PLACE TIANANMEN BOUCLÉE

La situation devint à ce point incontrôlable que la police, aidée par cinq cents soldats de l'Armée populaire de libération (APL), a fait évacuer la place. Le bouclage de la place fut levé une heure plus tard mais des regroupements d'adeptes se sont poursuivis de manière sporadique. Plusieurs centaines d'interpellations ont été opérées tout au long de la mati-

née. Elles s'ajoutent aux six cents arrestations préventives qui ont frappé les milieux de pratiquants depuis le 15 septembre. A Hongkong également, quelque 200 adeptes du Fa Lun Gong ont manifesté en public, mais il n'y a pas eu de répression policière.

Le désordre à Pékin est d'autant plus préoccupant pour le régime que la police avait multiplié les contrôles dans les trains et les bus, afin d'empêcher les adeptes d'affluer vers la capitale. Les provinces de la région du nord-est du pays (Liaoning, Jilin et Heilongjiang), le berceau du mouvement d'où est originaire le gourou Li Hongzhi – aujourd'hui exilé aux Etats-Unis –, avaient été particulièrement surveillées.

Plus d'un an après sa mise hors-la-loi (le 22 juillet 1999), et alors qu'il est frappé par une implacable répression (450 condamnations pénales, 600 hospitalisations en asile psychiatrique, 10 000 envois en camps de rééducation par le travail et 55 morts en détention, selon des organisations de droits de l'homme), Fa Lun Gong démontre ainsi qu'il est toujours capable d'activer ses réseaux clandestins.

Dans sa guerre de propagande permanente, le pouvoir tente tant

bien que mal de riposter en exaltant la fibre patriotique. D'ordinaire silencieux au lendemain de manifestations de Fa Lun Gong, les médias chinois ont cette fois fait état de désordres de dimanche en évoquant une « petite poignée d'adeptes obstinés » venus « troubler l'atmosphère joyeuse des célébrations de la fête nationale » (*Chine nouvelle*) ou en parlant de « mouches perturbant un joyeux banquet » (*Quotidien du peuple*). Le même *Quotidien du peuple* mettait en parallèle les incidents de Tiananmen avec la moisson de médailles cueillies par les athlètes chinois aux Jeux olympique de Sydney, comme pour mieux souligner que ces trouble-fête polluaient la fierté de tout un peuple.

La propagande du régime ne devrait pas manquer ces prochains jours de marteler cet argument selon lequel Fa Lun Gong est l'instrument d'un complot. L'agence Chine nouvelle a affirmé que la secte appartenait à une coalition des « forces occidentales anti-chinoises » aux côtés des dissidents démocrates, des indépendantistes taïwanais et des militants tibétains. L'antienne de la forteresse chinoise assiégée va resservir.

Frédéric Bobin

Laborieux dialogue entre la Chine et l'Europe sur les droits de l'homme

PÉKIN

de notre correspondant

Le sort réservé aux adeptes de Fa Lun Gong arrêtés dimanche 1^{er} octobre permettra de vérifier la bonne foi des politesses diplomatiques que Pékin dispense dans les instances de « dialogue » sur les droits de l'homme. A l'occasion de la dernière rencontre sino-européenne consacrée aux libertés civiles en Chine, vendredi 29 septembre, la délégation chinoise a en effet consenti un aveu : « Un membre de la délégation a admis que le système des camps de rééducation par le travail avait été perverti, a rapporté un diplomate européen. Il a reconnu que ce système avait été détourné de sa vocation pédagogique pour être transformé en un mécanisme purement répressif. Les Chinois semblent disposés à le réformer afin de substituer des jugements judi-

ciaires à des décisions administratives. » Le sujet est d'actualité : c'est par milliers que les adeptes de Fa Lun Gong sont envoyés dans de tels camps de « rééducation » sans jugement.

DES AVEUX ENCOURAGEANTS

Durant cette séance de « dialogue » avec des représentants de la troïka de l'Union européenne, présidée par la France, les Chinois ont admis une autre dérive des pratiques répressives : le toilettage du code pénal, qui a substitué le « crime contre la sécurité de l'Etat » au « crime contre-révolutionnaire ». « Ils ont implicitement admis que c'était pour eux la même chose », a indiqué le diplomate européen. Ces aveux sont jugés encourageants par les chancelleries européennes. « On sent que cet exercice les irrite, explique le diplo-

mate européen. C'est pour eux une corvée, mais ils s'y plient. Ils répondent à nos questions, ils cherchent à se justifier. Ils admettent que leur système comporte de nombreuses déficiences. Dans les années 80, il était impossible d'avoir ce genre de discussion avec les Soviétiques. »

Ce « dialogue » sans obligation de résultat est jugé futile par les organisations des droits de l'homme. Human Rights in China (HRC) et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), invités par l'Union européenne à participer à des discussions en marge de la rencontre officielle, ont refusé de cautionner un tel « dialogue », dont ils contestent la « légitimité » tant que les militants chinois en seront écartés.

F. B.

Le pape réaffirme sa volonté de dialogue entre les religions

VATICAN. D'une manière très inhabituelle, le pape a saisi l'occasion de la prière de l'Angelus, dimanche 1^{er} octobre sur la place Saint-Pierre, pour répondre aux critiques des Eglises non catholiques et des autorités juives adressées au document du cardinal Ratzinger *Dominus Iesus* sur le dialogue des religions. Il a souligné que son autorité de pape était pleinement engagée dans la publication de ce texte et estimé qu'il ne fallait pas y voir un signe d'« arrogance » de l'Eglise catholique « qui mépriserait les autres religions ». Il a tenu à rappeler son engagement œcuménique en affirmant que l'Eglise catholique ne manquait pas de « considération » pour les autres Eglises chrétiennes. Auparavant, en présence de 80 000 fidèles, Jean Paul II avait canonisé 120 martyrs chinois. Il a répondu aux critiques de Pékin en disant que cette canonisation n'était pas « le moment opportun pour formuler des jugements sur les périodes historiques concernées » et qu'elle « veut seulement reconnaître que ces martyrs sont un exemple de courage et font honneur au noble peuple chinois ». – (AFP, Reuters, AP)

Recul sans précédent des effectifs scolaires en Tunisie

TUNIS. Pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie, le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire a baissé, en dépit du recul de la mortalité infantile, ramenée désormais à 30 pour mille, ont signalé, samedi 30 septembre, les autorités tunisiennes qui se félicitent de ce phénomène. Cet allègement des effectifs au niveau du premier cycle de l'enseignement devrait toucher les universités tunisiennes d'ici à trois ou quatre ans. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse : l'élévation de l'âge moyen du mariage (de 20 ans en 1966 à 27 ans aujourd'hui) ; la chute de la fécondité (actuellement de 2,2 %), due à l'usage croissant des moyens contraceptifs ; la scolarisation des filles (99 %) et l'augmentation sensible du nombre de femmes sur le marché du travail.

DÉPÊCHES

■ **GRÈCE : le ministère de la marine marchande a suspendu le permis de naviguer** de 65 navires de passagers ne respectant pas les normes de sécurité européennes. Cette mesure, qui a pris effet à partir du dimanche 1^{er} octobre, fait suite au naufrage, mardi 26 septembre, d'un ferry grec qui a fait 77 victimes. Les bâtiments – 56 ferries et 9 navires de croisière – ont vingt jours pour se conformer aux règlements, faute de quoi leurs permis seraient révoqués définitivement. – (Reuters.)

■ **DÉPÔLE : le président Alexandre Kwasniewski a été conpue**, dimanche 1^{er} octobre à Cracovie, lors de sa campagne pour l'élection présidentielle du 8 octobre, aux cris de « Honte » et « A bas le communisme ». Le cardinal Glemp, primat de Pologne, a quitté la salle au moment où il entamait son discours. Le chef de l'Etat est au centre d'une tempête politique après la diffusion d'une séquence vidéo où on le voit descendre d'un hélicoptère et demander à l'un de ses collaborateurs de baisser la terre à la manière de Jean Paul II. Les condamnations de ce geste jugé irrévérencieux se multiplient depuis une semaine. – (AFP)

■ **ITALIE : cent cinquante villes de plus de 30 000 habitants ont interdit leur centre aux véhicules** à moteur pendant huit heures dimanche 1^{er} octobre. La campagne du « Dimanche sans voiture » avait été lancée en février et renouvelée pour toute l'année par le ministère de l'environnement. Les prochains dimanches sans auto ont été fixés aux 5 novembre et 3 décembre. – (AFP)

■ **ÉTATS-UNIS : le gouvernement rachètera la totalité d'une récolte de maïs transgénique** ne convenant pas pour l'alimentation humaine. Cette mesure porte sur quelque 45 millions de boisseaux (1,14 million de tonnes) de la variété Starlink de la firme Aventis. Le département de l'agriculture (USDA) a précisé, le 29 septembre, que le groupe Aventis devrait lui rembourser les frais de l'opération. Selon des professionnels, ce retrait devrait coûter plus de 68 millions de dollars. Le maïs Starlink n'est autorisé à la commercialisation que pour l'alimentation animale en raison de risques d'effets allergènes sur les humains. – (Reuters.)

CRÉER
C'EST FAIRE
QUELQUE CHOSE
QUI N'EXISTAIT
PAS

PARLEMENT Les députés et les sénateurs ont repris, lundi 1^{er} octobre, le chemin de leur assemblée, dans un climat marqué par les affaires et le durcissement de la coha-

bitation. Lionel Jospin a appelé ses troupes au calme, devant le conseil national du PS. ● A BERCY, les juges ont saisi, mercredi 27 septembre, le dossier fiscal de Karl Lagerfeld. Do-

minique Strauss-Kahn aurait suivi les recommandations de l'administration fiscale. ● LE PROCÈS du financement occulte du PCF devait s'ouvrir, lundi 2 octobre, devant le

tribunal correctionnel de Paris. Robert Hue, secrétaire national du parti, doit y répondre de « *recl de trafic d'influence* ». ● DANS L'AFFAIRE des lycées d'Ile-de-France, les juges

Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault ont mis en examen deux nouveaux chefs d'entreprise, qui ont évoqué le « racket » exercé par les principales formations politiques

Une rentrée parlementaire marquée par le retour des affaires

L'Assemblée nationale et le Sénat ont repris leurs travaux, lundi 1^{er} octobre.

Malgré les tensions qui se sont exercées sur la cohabitation ces dernières semaines, Lionel Jospin souhaite aller au terme de la législature

VIVEMENT la rentrée ! Depuis quelques semaines, Lionel Jospin attend avec impatience le retour des députés au Palais-Bourbon, mardi 3 octobre. Il y a eu les accords sur la Corse, qui ont suscité malaise et incompréhension dans une partie de l'opinion et jusque dans les rangs de la majorité « plurielle » ; la démission de Jean-Pierre Chevènement et l'annonce du départ de Martine Aubry (*lire page 12*) ; le plan de baisse des impôts, court-circuité par la flambée des prix des carburants et le conflit des routiers ; la chute de popularité du premier ministre qui s'en est suivie. Il y a, maintenant, l'« affaire Méry-Strauss-Kahn » et le procès de Robert Hue pour « *recl de trafic d'influence* » dans le financement du PCF, qui s'est ouvert lundi 2 octobre, à Paris (*lire page 9*). Il était donc temps que cette « *période de latence* », selon la formule de M. Jospin, ces trois longs mois sans

tribune parlementaire, se terminent. A Matignon, c'est le soulagement. « *Les mois de septembre sont toujours mauvais pour nous. Cela s'explique en partie par l'absence de Parlement* », observe-t-on dans l'entourage du premier ministre, où l'on évoque la rentrée télévisuelle calamiteuse de septembre 1999, à propos des licenciements chez Michelin. L'Assemblée nationale, ce n'est pas la « télé ». C'est là, à la faveur des séances de questions des mardi et mercredi, que la gauche fait le mieux apparaître sa différence avec la droite. Là que le gouvernement peut prouver qu'il travaille, en défendant ses projets de loi, face à une opposition qui n'a pas de projet alternatif.

Quant à M. Jospin, il a besoin de ce double rendez-vous politique hebdomadaire – diffusé en direct sur France 3, et souvent repris dans les journaux de 20 heures – pour s'expliquer, se justifier, voire ré-

pondre sur les affaires, comme il l'a déjà fait au moment de la polémique sur l'« *emploi fictif* » dont il aurait bénéficié au Quai d'Orsay ou sur la MNEF. Cela lui évite de s'interroger des jours durant – comme ce fut le cas ces dernières se-

maines – sur l'opportunité ou non d'intervenir à la télévision ou sur les ondes d'une radio. Depuis trois ans, l'Assemblée fonctionne, pour M. Jospin, comme une « *soupe* » de sécurité. « *On est content quand la session se termine ; on est content*

quand elle reprend. C'est surtout vrai cette année. Nous allons reprendre le débat public. Je ne me sens pas fatigué, ni psychologiquement ni physiquement », a-t-il assuré devant ses ministres, à l'occasion d'un déjeuner à Matignon, le 21 septembre, certes quelques jours avant la mise en cause de « *DSK* » dans l'« *affaire Méry* ».

La « *cassette* » ne doit pas empoisonner la rentrée, répète depuis une semaine le chef du gouvernement. Il faut tenir encore deux ans : M. Jospin entend toujours inscrire sa politique « *dans la durée de la législature* » et réussir le pari d'avoir dirigé, après Georges Pompidou, entre 1962 et 1967, le seul « *gouvernement de législature* ». Autrement dit, jusqu'en 2002. « *Il nous apprendra encore de le prouver* », a-t-il ajouté, le 26 septembre, devant les parlementaires socialistes qui restent, selon lui, « *le môle sur lequel est arrimé le gouvernement* ». Le premier ministre a donc renouvelé l'appel au calme, samedi 30 septembre, devant le conseil national du PS. Le parti ne doit pas se laisser « *tirer vers le bas* », mais « *garder son calme* » et « *garder son cap* ». Celui des réformes. L'affaire de la « *cassette* » « *ne nous concerne pas* », malgré les « *mésaventures annexes d'un ami sans doute mal avisé* », a-t-il répété.

ÉVITER LE « PUGILAT »

Garder son calme ! Jean-Marc Ayrault est chargé de relayer la consigne auprès des 255 députés PS. « *On ne fait pas des affaires un élément du combat politique. Si les questions d'actualité se résument à un pugilat, bonjour les dégâts ! Je suggère qu'on pose les questions qui intéressent les Français* », conseille le président du groupe socialiste. Il n'est pas question que les affaires masquent le bilan du gouvernement et les réformes à venir : le projet de loi sur l'épargne salariale, qui sera discuté en première lecture dès mardi 3 octobre ; le plan de baisse des impôts, qui s'élève à 120 milliards de francs sur trois ans ;

la pilule du lendemain (NorLevo) et la réforme de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), deux textes sur lesquels la droite veut affirmer ses valeurs sans pour autant renouveler la stratégie d'opposition systématique qu'elle avait adoptée sur le pacs.

Las, l'« *affaire Méry* » est toujours là. Dans l'esprit des députés socialistes, elle a relancé le débat sur l'immunité présidentielle. A Lyon, lors de leurs journées parlementaires, ils étaient nombreux à dénoncer l'« *immunité insupportable* » dont bénéficie Jacques Chirac (*Le Monde* du 28 septembre). Ce week-end, Henri Emmanuelli a enfoncé le clou, en soulignant, sur Europe 1, que « *l'organisateur du système [de financement occulte des partis], c'est le RPR* ». Cette immunité n'est pas gravée dans le marbre, estime François Hollande. « *Je pense qu'à l'avenir il faudra préciser la responsabilité pénale du chef de l'Etat comme des ministres* », a soutenu le premier secrétaire du PS, dimanche 1^{er} octobre au Grand jury-RTL-*Le Monde*-LCI. S'il juge « *tout à fait normal* » que le président soit protégé « *pour les actes qui sont liés à l'exercice de [sa] fonction* », il estime qu'une telle protection ne se justifie pas quand il s'agit d'« *actes commis antérieurement à sa prise de fonction ou d'actes de vie privée pendant l'exercice du mandat* ». Dès lundi matin, Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, lui répliquait : « *Que M. Hollande ne joue pas à l'apprenti sorcier, il va se brûler* ». « *Dans une démocratie, ceux qui ont reçu mandat d'incarner l'Etat, le président de la République (...), le premier ministre, doivent bénéficier d'un statut particulier, leur permettant d'exercer leur mission avec sérénité et continuité* », a-t-il commenté sur LCI. Sans attendre l'ouverture de la session.

Jean-Michel Bezat,
Clarisse Fabre
et Pascale Robert-Diard

La justice s'est saisie du dossier fiscal Lagerfeld

MERCREDI 27 SEPTEMBRE, des policiers de la brigade financière se sont rendus à la direction générale des impôts (DGI), à Bercy, afin de saisir le dossier fiscal du couturier Karl Lagerfeld, dans le cadre de l'affaire Méry-« *DSK* », instruite par le juge Marc Brisset-Foucault. La veille au soir, le procureur de la République avait ouvert une information judiciaire pour « *soustraction de document* » et « *trafic d'influence réelle ou supposée commis par des particuliers* », afin d'élucider les circonstances dans lesquelles l'original de la cassette enregistrée par Jean-Claude Méry avait été remis, au printemps 1999, à Dominique Strauss-Kahn (*Le Monde* du 28 septembre). C'est Alain Belot, avocat fiscaliste, collaborateur de M. Strauss-Kahn à l'Assemblée nationale de 1988 à 1991, qui, à l'occasion d'un rendez-vous avec le ministre concernant le règlement du contentieux fiscal de M. Lagerfeld, lui avait donné l'enregistrement.

L'Express avait publié sur son site Internet, le 24 septembre, un article dans lequel il établissait un lien direct entre les deux éléments : c'est en contrepartie du règlement du dossier Lagerfeld que M. Belot aurait remis à M. Strauss-Kahn la fameuse cassette. Le lendemain, Lionel Jospin avait publié un communiqué déclarant : « *Le président de la République m'ayant demandé que soit diligentée une enquête au sein de l'administration fiscale, j'ai demandé au ministre de l'économie et des finances que l'ensemble des pièces susceptibles d'éclairer la justice soient réunies et*

mises à la disposition de la justice. » Dans le cadre de son instruction, le juge Brisset-Foucault pourrait également se pencher sur le règlement du contentieux fiscal de Jean-Claude Méry, à l'origine des déboires judiciaires du promoteur immobilier, par ailleurs financier occulte du RPR jusqu'au début des années 90.

AUCUN MARCHANDAGE

Depuis sa mise en cause, M. Strauss-Kahn n'a cessé de répéter qu'il n'y avait eu aucun marchandage fiscal sur le dossier Lagerfeld. Selon lui, le redressement fiscal de 46 millions de francs auquel a finalement été soumis le couturier – au lieu des 80 millions de francs qu'il devait en théorie au fisc – n'a pas provoqué de polémique entre l'administration fiscale et le ministre. Il semble en effet que ce dernier ait suivi les recommandations de la DGI et que l'arbitrage final ait donné satisfaction aux services fiscaux. Le couturier paye dorénavant ses impôts en France, ce qu'il ne faisait pas depuis quinze ans.

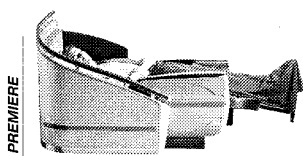
La transaction négociée par M. Strauss-Kahn s'est révélée, en tout cas, plus avantageuse que celle qui avait été conclue du temps où Alain Lamassoure (UDF) était ministre délégué au budget, de 1995 à 1997 : M. Lagerfeld avait alors subi un redressement de 10 millions de francs, alors que la première évaluation de sa dette fiscale était à l'époque de 60 millions de francs.

Fabrice Lhomme
et Virginie Malingre



Les grands espaces commencent à bord.

Désormais sur American Airlines, que vous voyagiez en Première Classe, en Classe Affaires ou en Classe Economique, vous avez plus d'espace que jamais. De l'espace pour s'étirer, croiser les jambes et voyager confortablement. Dès décembre, plus de 50% de notre flotte internationale sera réaménagée. Rendez-vous à bord !



PREMIERE
Nouveaux fauteuils-lits pour un confort maximal et une intimité préservée.



AFFAIRES
Nouveaux sièges offrant un espace et un confort accrus.



ECONOMIE
En retirant des rangs de sièges, nous augmentons pour tous l'espace disponible pour les jambes.

membre de

Airlines®



Deux chefs d'entreprise ont évoqué un « système » d'ententes sur les marchés des lycées d'Ile-de-France

LES JUGES d'instruction Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault, chargés du dossier des lycées de la région Ile-de-France, ont mis en examen pour « abus de biens sociaux » et « trafic d'influence », le 20 septembre, l'actuel et l'ancien dirigeant de l'entreprise Chagnaud. Philippe Fleury et Jean-Pierre Génin sont soupçonnés d'avoir participé à un système d'entente entre les entreprises attributaires des marchés de rénovation et de construction des lycées. Tous deux ont admis, devant les juges, avoir pris part à cette entente illégale, ajoutant qu'elle n'avait pu être mise en place qu'au prix d'un racket exercé sur les entreprises par les principaux partis politiques entre 1989 et 1996. Leurs déclarations corroborent les éléments déjà contenus dans le dossier judiciaire ainsi que certains points du « testament » enregistré par Jean-Claude Méry, l'ancien financier occulte du RPR (*Le Monde* des 22 et 23 septembre).

Les deux hommes, à l'instar d'une quinzaine de dirigeants d'autres entreprises déjà poursuivis (*Le Monde* du 26 janvier), ont indiqué qu'il leur avait été demandé de verser 2 % à 3 % du montant des marchés. S'ils affirment ne pas avoir cédé au chantage, ils ont, en revanche, indiqué avoir décidé, après ces pressions, de salarier, jusqu'en 1995, l'actuel délégué interministériel aux handicapés, Patrick Ségal. Ils ont toutefois assuré que M. Ségal - qui fut adjoint (RPR) au maire de Paris chargé des handicapés de 1989 à 1995 - avait réellement travaillé pour la société en leur permettant notamment d'obtenir le marché du sous-bassement de la pelouse du Stade de France. Ce recrutement aurait été « déduit » des 2 % prélevés sur le montant des marchés obtenus. A ce jour, M. Ségal n'a pas été interrogé par les magistrats. *Le Monde* l'a sollicité, lundi 2 octobre, mais n'a pu entrer en relation avec lui.

Selon les deux dirigeants successifs de Chagnaud, Louise-Yvonne Casetta, future directrice administrative du RPR, Jean-Pierre Thomas, ancien trésorier du Parti républicain, et Gérard Peybernes, alors délégué auprès du trésorier du Parti socialiste, auraient joué le rôle de démarcheurs auprès des entreprises. Au cours des contacts noués par ces derniers avec les responsables de Chagnaud, le principe d'un versement obli-

gatoire pour obtenir des marchés aurait été invoqué. Sollicité par *Le Monde*, M. Peybernes a rappelé qu'il dirigeait, à cette époque, l'association officielle de financement du PS, précisant être « intervenu dans un cadre légal » et n'avoir « pas eu connaissance d'un tel système ». M. Thomas a, de même, insisté sur le « cadre légal » de ses interventions. Défenseur de M^{me} Casetta, M^e Jacques Vergès a simplement indiqué que celle-ci n'avait pas été interrogée par les juges.

DES INTRODUCTIONS HAUT PLACÉES

Les deux chefs d'entreprise ont, par ailleurs, cité le nom du dirigeant d'un bureau d'études qui aurait fait office d'intermédiaire technique avec les services de la région. Ils ont, enfin, désigné comme pivots du « système » Christine Lor, alors conseillère du président (RPR) du conseil régional, Michel Giraud, pour les affaires scolaires, et Gilbert Sananès, dirigeant du bureau d'études Patrimoine Ingénierie. Pour la seule année 1995, l'entreprise Chagnaud a remporté, associée à une autre entreprise, un marché de 120 millions de francs. Interrogés par *Le Monde*, leurs avocats se sont refusés à tout commentaire.

La dimension politique de ce système avait été évoquée, en 1998, par Jean-Philippe Huchard, ancien agent commercial de l'entreprise Fougerolles qui s'était présenté comme un collecteur de fonds pour le RPR. Mis en examen, celui-ci avait assuré avoir exercé ses activités sur les marchés de la Ville de Paris puis sur ceux des lycées de la région Ile-de-France, grâce à des introductions haut placées à l'Hôtel de Ville. « L'entreprise devait verser une commission de 2 % à 3 % sur chaque opération aux principaux partis politiques représentés au conseil régional », avait-il déclaré, avant de minimiser, lors d'un second interrogatoire, la portée de ses déclarations.

Ni M. Giraud, ni M. Sananès, ni M^{me} Lor n'ont été entendus par les juges. Si les deux premiers ont toujours refusé de s'exprimer publiquement sur ce dossier, M. Sananès a contesté les accusations portées contre lui, invoquant de simples « règlements de comptes ».

Jacques Follorou

Le procès du financement du PCF s'ouvre devant le tribunal de Paris

Robert Hue doit répondre de « recel de trafic d'influence »

ROBERT HUE l'avait clairement signifié à propos de l'affaire Méry - Strauss-Kahn : la justice doit « passer en toute circonstance » et « faire son travail sans frein ». C'est justement au tour du PCF de se retrouver sur le gril à partir du lundi 2 octobre, et pour six semaines, devant la 11^e chambre correctionnelle de Paris, qui va examiner à la loupe le financement, occulte selon l'accusation, du parti, de 1990 à 1994. Le secrétaire national, avec dix-neuf autres prévenus accusés pour la plupart d'« abus de biens sociaux », doit répondre de « recel de trafic d'influence » mais se dit parfaitement serein. Il est vrai que la justice a toujours infiniment de mal à rapporter la preuve dans les affaires de financement, et il reste, en dépit d'une minutieuse instruction, de vastes zones d'ombre dans le dossier.

L'affaire démarre discrètement en 1994 chez un juge de Saint-Denis de la Réunion, qui vient de perquisitionner au siège de la Compagnie générale des eaux (CGE), à Paris. En épluchant les documents saisis dans le bureau de Jean-Dominique Deschamps, le directeur général adjoint de la CGE, le magistrat est tombé sur des contrats de la compagnie avec un intermédiaire, le groupe Gifco, pour la concession du service public de l'eau de plusieurs collectivités locales. Il envoie le tout à ses collègues parisiens. Le 7 octobre 1994, le parquet ouvre une information judiciaire.

Un peu plus de deux mois plus tard, la direction des impôts tombe sur quelques pièces curieuses dans la comptabilité de la CGE et saisit à son tour le parquet : la compagnie a réintégré dans ses bénéfices imposables les

factures payées à des bureaux d'études pour des interventions que les impôts jugent douteuses. L'instruction, finalement confiée au juge Laurence Vichnievsky, tourne autour du groupe Gifco, le Groupement d'intérêt économique pour l'équipement et la fourniture des collectivités, un monstre qui vend le nécessaire aux collectivités locales, de la photocopieuse au conseil, et dont le chiffre d'affaires a dépassé les 2 milliards de francs entre 1990 et 1994.

La CGE est accusée d'avoir versé 19 millions de francs à des sociétés proches du PCF et filiales du Gifco pour obtenir des marchés

La CGE, au moment où commence l'instruction, c'est « une société mère de 2 250 filiales employant 215 000 agents », rebaptisée Vivendi en 1998, histoire d'essayer de tourner la page. La compagnie est accusée d'avoir versé 19 millions de francs à des sociétés proches du PCF et filiales du Gifco pour obtenir des marchés. « Quelles que soient les précautions que j'ai pu prendre, a indiqué M. Deschamps, le responsable de l'eau à la CGE, il est peu probable que nous soyons arrivés à éviter une certaine forme de racket de la part des sociétés composant le groupe Gifco. »

L'affaire vue par « L'Humanité »

C'est dans son édition du week-end, datée samedi 30 septembre-dimanche 1^{er} octobre, que *L'Humanité* a choisi de présenter à ses lecteurs le procès dit du « financement » du PCF, qui s'ouvre lundi et dans lequel comparait Robert Hue, mais aussi Richard Beninger, directeur général de *L'Humanité*. Son suivi, pendant les six semaines que doit durer le procès, a été confié à Claude Lecomte, journaliste du quotidien qui vient de prendre sa retraite, connu comme spécialiste des collectivités locales. Dans son édition de lundi, *L'Humanité* rappelle seulement en dernière page que « les responsables du PCF et de *L'Humanité* ont réaffirmé qu'ils n'avaient pas touché un centime de financement occulte ».

Reste à prouver comment, et c'est là que le bât blesse. « Le premier problème consiste à savoir si les factures du Gifco à la CGE étaient réelles ou non », indique M^e Olivier Metzner, qui défend huit cadres du Gifco. Il entend évidemment démontrer qu'il s'agissait de prestations véritablement effectuées ; les directeurs régionaux de la CGE n'ont d'ailleurs pas dit le contraire pendant l'instruction. Il faut ensuite montrer « comment ces abominables racketteurs arrivaient à faire remonter l'argent jusqu'au PCF, plaisante M^e Jean-Pierre Versini, l'avocat des dirigeants du Gifco. Là, on ne sait pas bien. L'accusation répond que c'est parce que ces gens du Gifco sont très forts. » Un rapport d'expertise de 1 100 pages n'a pas décelé de flux financiers du Gifco vers le parti. Hormis 1 million de francs, mais du PCF vers le Gifco : « Pour une pompe à finances, observe M^e Jean-Paul Teissonnière, l'avocat de M. Hue, c'est une pompe qui refoule. »

Pour l'accusation, « une partie des fonds » est remontée jusqu'au parti « par le biais de facturations d'insertions publicitaires excessives [de la CGE] ou de location de stands dans des Salons commerciaux », à la Fête de *L'Huma*, dans le journal du même nom ou dans un périodique brusquement sorti de l'anonymat, *L'Elu d'aujourd'hui*. « Robert Hue ne pouvait ignorer, estime le parquet, de par ses fonctions de président de l'Anecr [l'Association nationale des élus communistes et républicains] jusqu'en 1994, puis de secrétaire général du PCF courant 1994, les relations effectivement entretenues par ces instances avec les dirigeants des diverses entités du groupe Gifco, de même que les méthodes « occultes » de collecte de ces fonds dénoncées par d'anciens membres du parti. »

Son prédécesseur, Georges Marchais, mort en 1997, échappe au procès ; Pierre Sotura, l'ex-trésorier du parti est renvoyé pour « recel de trafic d'influence » ; Richard Beninger, le directeur général de *L'Humanité*, pour « trafic d'influence et recel », et M. Deschamps pour « corruption active, abus de biens sociaux et trafic d'influence ».

Franck Johannès



CRÉER
C'EST FAIRE
QUELQUE CHOSE
QUI N'EXISTAIT
PAS

Les députés de Démocratie libérale élisent leur président de groupe

La campagne pour le choix du successeur de José Rossi a mis en évidence l'isolement d'Alain Madelin et la crise d'identité des libéraux

LE TEXTE de la motion que Pascal Clément, député (DL) de la Loire, entend soumettre au vote de ses collègues en dit long sur les états d'âme d'une partie du groupe Démocratie libérale, qui doit procéder, mardi 3 octobre, à la désignation de son nouveau président : « Je m'engage, si le président de la République en formulait le vœu, à tout mettre en œuvre pour faciliter la création d'une formation politique unique réunissant les différentes composantes de l'actuelle opposition parlementaire. » A l'entrée de la dernière ligne droite qui doit les conduire aux élections de 2001 et de 2002, les députés libéraux sont plus sensibles aux sirènes de l'union qu'à la volonté manifestée par le président du parti, Alain Madelin, de cultiver sa différence.

Les quatre candidats qui briguent la succession de José Rossi ont joué la partition de l'union de l'opposition. Partisan de longue date d'une formation unique à droite, Dominique Dord (Savoie) a été le premier à déclarer sa candidature, le 19 sep-

tembre, quelques heures après l'annonce de la démission de M. Rossi. « Mon objectif est clair : le plus vite possible réunir les groupes parlementaires DL et UDF à l'Assemblée », expliquait alors M. Dord. « Tout doit être mis en œuvre pour gagner les prochaines échéances politiques avec nos partenaires de l'UDF et du RPR », renchérrissait Jean-François Mattéi (Bouches-du-Rhône) en annonçant, le lendemain, sa propre candidature. Le 25 septembre, ce fut au tour de Dominique Bussereau (Charente-Maritime) de se lancer dans la course, en affichant notamment son objectif de « parvenir, le plus tôt possible, à la constitution d'une grande formation regroupant DL, l'UDF et le RPR ».

« UN GRAND PARTI UNIQUE »

Dans ce contexte, François d'Aubert (Mayenne) a rapidement flairé le danger. Ami de longue date du président de DL, M. Madelin, et, de ce fait, accusé par ses adversaires d'être le candidat de l'appareil, l'ancien secrétaire d'Etat au budget s'est prononcé à

son tour, le 25 septembre, en faveur de « la constitution d'un grand parti unique et pluraliste ». MM. d'Aubert et Mattéi se sont reprochés mutuellement leurs encombrants soutiens. Critiqué par une partie de ses troupes pour son décalage avec elles sur un certain nombre de sujets et pour son ambition présidentielle, M. Madelin est resté discret afin de ne pas gêner M. d'Aubert. Cela n'empêche pas le camp chiraquien de l'accuser de mener campagne en faveur du député de la Mayenne. Les madelinistes ont en outre lesté la candidature Mattéi du soutien affiché par le sénateur des Bouches-du-Rhône et maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin. Au terme d'une campagne menée sur le rejet de l'identité de DL et des « poids lourds » du parti, la succession de M. Rossi, qui devrait se jouer entre MM. d'Aubert et Mattéi, avec M. Dord en outsider, aura été symptomatique de la mauvaise santé de la famille libérale.

Jean-Baptiste de Montvalon

La plupart des socialistes s'entendent pour organiser un congrès consensuel

Seuls M. Emmanuelli et la Gauche socialiste divergent

Trois motions seront soumises au vote des militants pour le congrès du Parti socialiste, qui se tiendra du 24 au 26 novembre à Grenoble. La motion de François Hol-

lande, qui consacre l'alliance entre jospinistes, rocardiens et fabiusiens, sera opposée à celles de Henri Emmanuelli et de la Gauche socialiste.

« **VOUS DEVEZ** rester des défri-chieurs », a lancé Lionel Jospin, samedi 30 septembre, à ses camarades socialistes réunis en conseil national de synthèse en vue du congrès du Parti socialiste, qui se tiendra du 24 au 26 novembre à Grenoble. En dehors de ses propos sur les « affaires » (lire page 18) ou d'une inhabituelle autocritique sur « le décalage » entre le mécontentement des Français face à la hausse des prix des carburants et sa propre perception, le premier ministre s'est félicité du « bon climat » au PS qui est « une donnée précieuse ». Au premier secrétaire François Hollande, auquel il a reconnu le même « doigté » que celui qu'il « s'efforce d'avoir » dans ses fonctions, à Laurent Fabius, et même à Henri Emmanuelli, félicité pour sa « noblesse » en 1995 quand il lui avait laissé les rênes du PS – « Je ne l'oublierai jamais » –, M. Jospin a distribué les compliments, sans oublier au passage un coup de chapeau, lui aussi rare, à François Mitterrand.

Le congrès de Grenoble sera ainsi placé sous le signe du débat, sou-

haité par M. Jospin et accepté par M. Hollande, qui veut « faire le débat et la synthèse », et surtout, dix ans après les affrontements du congrès de Rennes, sous le signe d'une grande alliance entre jospinistes, rocardiens et fabiusiens. « Le climat a changé depuis La Rochelle [où s'est tenue l'université d'été du PS début septembre] où on sentait un Rennes de courtoisie » contre les fabiusiens, remarquait Gilles Savary, un proche du ministre de l'économie et des finances.

« MARIAGE DE RAISON »

« Nos amis jospinistes sont beaucoup plus prêts à l'étroitesse, même si c'est plus un mariage de raison qu'un mariage d'amour », ajoutait-il. Au conseil national, M. Hollande a réalisé la synthèse entre son texte et trois autres contributions générales (Jean-Marie Bockel, Dominique Merchez et Frédéric Léveillé). M. Emmanuelli n'a fait la synthèse qu'avec la contribution d'Alain Vidalies, leur motion commune étant, à la gauche du PS, en concurrence avec celle de la Gauche socialiste.

« Nous voulons un parti vivant et uni », a souligné M. Hollande en s'engageant à faire des conseils nationaux de 2001 des « lieux d'élaboration » du projet du PS pour les élections de 2002, avec un vote des militants « à toutes les étapes du processus ». Le premier secrétaire a fait un geste à l'égard des ex-pope-rénistes, en différant de quinze jours l'exclusion d'un des leurs, Paul Dhaille. Ce député de Seine-Maritime veut faire une liste dissidente pour les élections municipales au Havre contre la liste de gauche

conduite par le PCF. M. Hollande a accepté par avance de faire la synthèse au congrès avec M. Emmanuelli et a même minimisé le refus de synthèse de la Gauche socialiste : « Même si elle ne se faisait pas au congrès, (...) nous saurons travailler ensemble. » En présentant la motion de la Gauche socialiste, Marie-Noëlle Lienemann avait subtilement distingué la « synthèse politique », impossible, de la « synthèse fonctionnelle », souhaitable, celle qui permettra, tout en s'opposant à la majorité, de rester au secrétariat national du PS...

Malgré ce climat apaisé, M. Hollande a fustigé le procès en social-libéralisme intenté par M. Emmanuelli : « La ligne de notre parti n'est pas celle du social-libéralisme », a lancé le premier secrétaire en jurant que le PS est « le plus à gauche » des partis sociaux-démocrates en Europe. Au diapaon, le fabiusien Henri Weber a reproché à M. Emmanuelli, comme à la Gauche socialiste, de ne pas vouloir conforter la croissance, « vulnérable et plus fragile », et de sous-estimer « le retard de la France dans l'actuelle révolution technologique ». Pour l'heure, les deux députés des Landes, MM. Emmanuelli et Vidalies, font la chasse aux signatures pour leur motion, celles de trois députés étant déjà acquises : Christian Bataille (Nord), décrit comme un électron libre peu éloigné des fabiusiens, Michel Vergnier (Creuse) et Jacques Fleury (Somme). La clôture de l'exercice est prévue mercredi matin.

Michel Noblecourt

nous vivons ensemble depuis longtemps, pourtant nous n'avons jamais été présentés.

Nous nous connaissons forcément. United Technologies c'est Pratt & Whitney, Carrier, Otis, Sikorsky, International Fuel Cells, Hamilton Sundstrand. Alors, que vous soyez en France, en Allemagne ou au Royaume-Uni nous vous avons forcément réchauffés, rafraîchis, transportés, fait monter ou descendre. Vous rencontrez nos produits tous les jours, ce qui explique d'ailleurs que nous ayons réalisé un bénéfice net supérieur à 1,6 milliards d'euros l'an passé. Maintenant que les présentations sont faites venez sur notre site web pour que nous puissions sympathiser.

 **United Technologies**
NEXT THINGS FIRST.
*En avant le futur.

www.fr.utc.com Paris SE:utx

Pour Bruno Mégret, les immigrés « n'ont pas leur place » en France

MOUSSAIS-LA-BATAILLE (Vienne)

de notre envoyée spéciale

Que n'étaient-ils pas plus jeunes de... 1 268 ans ! Ils auraient pu ainsi en « cottes de mailles et casques ronds », armés de simples « lances », mettre en pièces les « milliers de milliers de Mamelouks, de Berbères, de Syriens, de Lybiens, d'Égyptiens et de Numides », venus « envahir » le Poitou. Faute de Sarrasins, ils s'en sont pris au fanion signalant le lieu présumé de cette bataille de Poitiers où s'illustra Charles Martel, un triangle vert d'eau sur lequel est inscrit ce nombre magique pour les nationalistes : 732. « Enlevons ce drapeau vert aux couleurs de l'islam qui n'a pas sa place ici ! », s'est exclamé le colonel-délégué général du Mouvement national républicain (MNR), Jean-Yves Le Gallou, tandis que s'élevait sur le mât un drapeau tricolore et que roulait un tambour.

Il ne restait plus au général en chef-président du MNR, Bruno Mégret, qu'à faire son discours, c'est-à-dire... marteler devant les militants et les cadres rassemblés, samedi 30 septembre, sur ce promontoire nouvellement aménagé – et qui attend d'ailleurs son inauguration officielle – les « pourquoi » du choix de ce lieu symbolique pour lancer le programme de son parti. Avec des accents se voulant lyriques, M. Mégret a affirmé que, comme Charles Martel, qui « pensait simplement que la place des Sarrasins n'était pas en France », le MNR pense « aujourd'hui que les populations immigrées n'ont pas leur place dans notre pays ». « Avant Poitiers, c'était l'islamisation certaine ; après Poitiers ce sera la gloire de Charlemagne. Demain, Poitiers, avec nous, ce sera la renaissance de la France », rêve-t-il.

« Aujourd'hui, le problème principal de notre pays, de notre peuple, c'est de défendre son identité, son originalité, sa particularité, sa civilisation – la civilisation européenne d'expression française – face à l'africanisation, à l'islamisation, à la tiers-mondialisation », a insisté M. Le Gallou, auquel il revenait de présenter l'esprit du programme nouvelle-

ment adopté. Pas étonnant donc que cette « identité » – autre nom de la « préférence nationale », notion discriminatoire – soit qualifiée d'« alpha et oméga » du projet politique de ce parti né de la scission, en 1999, du Front national. Elle est le nœud de ce programme. Y figurent l'abrogation de la loi du sol et, en contrepartie, l'établissement de la loi du sang pour l'obtention de la nationalité française ; le retour des immigrés dans leurs pays d'origine, à commencer par les personnes condamnées, même si elles ont acquis la nationalité française ; la création d'une taxe pour les entreprises employant des étrangers ; la priorité aux Français pour les emplois, les logements ; la suppression des menus respectant les religions dans les cantines ; jusqu'au contrôle sanitaire aux frontières pour « limiter les risques épidémiologiques liés à la mondialisation ».

ORDRE ET RÉPRESSION

L'ordre et la répression se taillent également la part du lion, dans ce programme, avec, notamment, le retour à la peine de mort, la « réhabilitation de la légitime défense », la liberté d'acquisition et de détention des armes, la suppression des allocations familiales pour les parents d'enfants délinquants ou le retour aux maisons de correction. La nouveauté est davantage à rechercher dans le secteur social, à propos duquel le MNR, s'il n'ose pas supprimer le système de Sécurité sociale, le limite aux Français (les étrangers devront avoir leurs propres caisses) et, surtout, le cantonne à « la prévoyance et l'assurance », en le mettant en concurrence avec le secteur privé. De même, la retraite par répartition est doublée, dans ce programme, d'un système par capitalisation.

Enfin, pour ce qui est de l'organisation territoriale, le MNR, « garant de l'unité de la nation et de la République », propose toutefois de supprimer, entre autres, les départements et les régions, pour créer une quarantaine de provinces dotées de pouvoirs accrus.

Christiane Chombeau

Le gouvernement cherche à obtenir l'accord des syndicats sur sa propre convention Unedic

Le ministère accuse les signataires de ne pas dire la vérité sur leur texte

Le gouvernement n'ayant pas l'intention d'agréer la convention d'assurance-chômage signée par le Medef, la CFDT, la CFTC et la CGC, l'exaspération

dominait, lundi 2 octobre. Pour Martine Aubry, les déclarations des signataires ne correspondent pas à ce qu'ils ont écrit. Pour Nicole Notat, « tout

cela devient hallucinant et grotesque ». Matignon s'irrite, d'autre part, de la complication créée par le départ proche de la ministre de l'emploi.

LA DERNIÈRE version de la convention d'assurance-chômage, signée le 23 septembre par le patronat, la CFDT, la CFTC et la CGC, a été déposée auprès des pouvoirs publics le 29 septembre. Aucune demande d'agrément n'accompagne le document, selon le ministère de l'emploi. Il est vrai que, de toute façon, le gouvernement n'a pas l'intention d'agréer en l'état le texte fondateur du « PARE », le plan d'aide au retour à l'emploi.

Lionel Jospin l'a dit : le projet ne répond toujours pas aux « objections » formulées depuis plusieurs mois par Martine Aubry et Laurent Fabius. Pour la secrétaire générale de la CFDT, qui s'exprimait, lundi 2 octobre, sur RTL, « tout cela devient à la fois hallucinant et grotesque ». « Nous avons, point par point, avec une minutie rare, répondu à chaque objection, à chaque demande », affirme M^{me} Notat, qui soupçonne le « gouvernement et le Parti socialiste » de dissimuler « des raisons cachées, des raisons non avouées » et de vouloir « reprendre pleinement la responsabilité et la conduite de l'assurance-chômage ».

« On use de détours, on tergiverse. Le faux-fuyant devient la règle. On pèse le projet de convention d'assurance-chômage. On le soupèse. On fait, tout bien considéré, son marché », s'énerve, dans son dernier bulletin, l'Union des industries mé-

tallurgiques et minières (UIMM), puissante branche patronale dont le délégué général, Denis Gautier-Sauvagnac, exerce la présidence de l'Unedic. Cette situation finit par excéder un sociologue comme Henri Vacquin, qui, dans une tribune publiée lundi par *Libération*, accuse M^{me} Aubry de « pousser tout un pan du patronat à la faute ». « Indépendamment des problèmes techniques » de la convention, M. Vacquin estime que l'obstination du gouvernement constitue « un dérapage que ne se serait pas permis un premier ministre de droite », car la droite, selon lui, ne partage pas le « mépris » de la gauche pour les « corps intermédiaires patronaux et syndicaux ».

Sans doute M^{me} Aubry ne tardera-t-elle pas à lever le voile sur ses intentions, mais, visiblement, le gouvernement hésite à « passer en force ». « Nous n'avons pas de dispositif tout prêt, nous voulons stimuler au plus possible les voies de la négociation et poursuivre la discussion », se défend-on dans l'entourage de la ministre. La solution consisterait donc à préparer le décret de mise en place d'une autre convention, en essayant d'obtenir, sinon l'accord, du moins l'assentiment de la majorité des syndicats, y compris les signataires de la convention conclue avec le Medef. Cela suppose que M^{me} Aubry reçoive de nouveau les

partenaires sociaux. Pour le gouvernement, les déclarations des signataires ne « collent » pas avec ce qui est écrit dans la convention.

Parodiant la CFDT qui avait lancé un célèbre « Chiche au PARE », le ministère dit aujourd'hui « Chiche au PARE sans fard »

« L'Etat reste tout à fait responsable du pouvoir de sanction, c'est clair, c'est net », a répété M^{me} Notat, lundi matin. Le ministère, lui, relève, dans la convention, la possibilité pour les Assedic de suspendre les allocations d'un demandeur d'emploi qui, « sans motif légitime », ne s'engagerait pas dans le projet d'accompagnement personnalisé qui lui est proposé. Le financement du PARE ? L'amélioration de la couverture d'indemnisation ? La clarification financière des relations entre l'Etat et l'Unedic ? Sur chacun de ces thèmes, des divergences d'interprétation demeurent.

Les conseillers de M^{me} Aubry se sont livrés à une analyse détaillée de la tribune intitulée « Le PARE sans fard », publiée par M^{me} Notat dans *Le Monde* du 30 septembre. Parodiant, la CFDT qui avait lancé il y a quelque mois un célèbre « Chiche au PARE », le ministère dit aujourd'hui « Chiche au PARE sans fard ».

Autrement dit, il se déclare d'accord avec les objectifs affichés, à la seule réserve qu'ils ne correspondent pas, aux yeux de M^{me} Aubry, au contenu de la convention... Il s'ensuit un véritable dialogue de sourds, chacun maintenant « sa » version. Rue de Grenelle, l'équipe de la ministre a d'ailleurs relevé consciencieusement toutes les déclarations jugées contradictoires des signataires, les uns affirmant que rien n'a bougé par rapport au premier projet, les autres soulignant, au contraire, que tout a été modifié. Du coup, de part et d'autre, on en appelle maintenant à un arbitre.

Tandis que M^{me} Notat se demande s'il ne faudrait pas publier dans la presse l'intégralité de la convention, M^{me} Aubry s'interroge sur l'hypothèse d'un débat public avec les « interlocuteurs de bonne foi », formule que M. Jospin avait évoquée, le 26 septembre, à Lyon.

I. M.

L'agaçante chronique du départ de Martine Aubry

MAIS QUAND va-t-elle partir ? La chronique du départ annoncé de Martine Aubry est en train d'encombrer le gouvernement. Au début, tout allait bien. En répétant, depuis le printemps, qu'elle souhaitait rejoindre Lille, la ministre de l'emploi et de la solidarité coupait court à toute interprétation négative de son départ et en banalisait le moment. Mais la contrepartie, aujourd'hui, est que cette date n'en finit pas d'arriver.

M^{me} Aubry et Lionel Jospin s'en seraient de nouveau entretenus, mardi 26 septembre à Lyon, lors d'un rendez-vous en tête-à-tête pendant les journées parlementaires socialistes. A la question de savoir s'il souhaitait son départ avant le terme initialement prévu, fin octobre, M. Jospin aurait répondu par la négative. Pourtant, dans son entourage, ils sont nombreux à plaider pour que, désormais, les choses aillent très vite. « Il n'y a que des avantages à accélérer le remplacement de Martine Aubry », au moment où la session parlementaire reprend, font valoir certains conseillers. Cette question figurait notamment dans les notes remises à Lionel Jospin, à propos des points de vulnérabilité de la rentrée. « Le gou-

vernement ne doit pas être un hall de gare, où chacun fixe lui-même son heure d'arrivée, son heure de départ et commande le nombre de porteurs », observe un conseiller.

A Matignon on ne cache pas, par ailleurs, une certaine irritation devant les « pressions » exercées par M^{me} Aubry, auprès du directeur de cabinet de M. Jospin, Olivier Schrameck comme de son adjoint, Dominique Marcel, lui-même ancien directeur de cabinet de M^{me} Aubry.

TROUVER UN NOUVEAU POIDS LOURD

Malgré le conflit des routiers, malgré l'affaire Méry et ses dommages collatéraux pour Dominique Strauss-Kahn, la ministre n'a eu de cesse de plaider pour que les arbitrages soient rendus sur ses derniers projets, à commencer par celui de la réforme de la prestation dépendance. « Tout ne peut pas être réglé comme elle le voudrait. Martine ne peut pas tout faire. Il faut bien que son successeur ait quelque chose à se mettre sous la dent en arrivant, qu'il ou elle puisse "peser" sur les dossiers », observe-t-on dans l'entourage de M. Jospin.

Le nom du « successeur » est évidemment

l'autre grande question de la rentrée. Pour des questions d'« affichage politique », Matignon s'est laissé convaincre de garder le ministère des affaires sociales dans sa configuration actuelle pour offrir un contrepoint au pôle de Bercy. Il faut donc un poids lourd à sa tête. La santé devrait néanmoins être renforcée avec la création d'un ministre délégué à la place du secrétariat d'Etat.

Pour Lionel Jospin, le remplacement de Martine Aubry n'est que le prélude à d'autres changements ministériels, avant les élections municipales. Le premier ministre sait que la multiplication des déclarations des uns et des autres sur leurs intentions – Elisabeth Guigou, Jean-Claude Gayssot – fait désordre. François Hollande l'a résumé, dimanche au « Grand Jury » RTL-*Le Monde* (lire page 18). Si, comme pour le basket ou le football, « il y a des titulaires et des remplaçants et ils rentrent sur le terrain à un certain moment de la partie, a-t-il observé, il faudrait une certaine stabilité après le ou les départs prévus ».

Isabelle Mandraud et Pascale Robert-Diard

La gauche « critique » demande des négociations générales

L'appel lancé par deux économistes du PCF a débouché sur un forum

LE COLLECTIF pour une refondation de progrès social de l'Unedic a réuni quelques deux cents personnes, samedi 30 septembre, pour réfléchir, dans un amphithéâtre surchauffé de la Sorbonne, sur « les moyens de sécuriser et non de précariser les chômeurs ». Responsables d'associations de chômeurs, syndicalistes de la CGT, de la FSU, du groupe des Dix ou de la minorité de la CFDT, militants de la gauche « critique », les participants avaient en commun de vouloir profiter du débat provoqué par le Medef pour « inventer autre chose, poser les bases d'un système neuf, qui relève d'une véritable démocratie sociale ».

Cette réunion, qui avait pour origine un appel lancé par Paul Boccarda et Yves Dimicoli, deux écono-

mistes du PCF, a quelque peu échappé à ses initiateurs. Après interventions des associations de chômeurs, entre autres, MM. Boccarda et Dimicoli ont dû « muscler » un projet de résolution finale qui invitait seulement à rebondir sur « des initiatives citoyennes décentralisées dans les entreprises et les localités ». Le texte final demande des négociations « avec toutes les parties concernées », associations de chômeurs comprises, malgré les réticences de M. Boccarda, soucieux de ne pas « choquer » Force ouvrière.

EMBARRAS DE LA CGT

Ce forum a montré un certain embarras de la CGT, qui ne peut ignorer ce type d'initiative, mais qui n'entend pas, non plus, s'affi-

cher plus que de raison avec des forces syndicales et associatives considérées comme hostiles à la CFDT. La confédération de Bernard Thibault, qui devait par ailleurs gérer le côté « PCF » de la réunion, a donc défini au millimètre près sa présence : elle était absente de la tribune, mais présente dans la salle ; l'un de ses principaux responsables, Jean-Christophe Le Duigou, s'était fait excuser, mais Jacqueline Lazarre, secrétaire fédérale chargée des négociations de l'Unedic, a participé aux débats. La FSU avait délégué, entre autres, son secrétaire général, Pierre Duharcourt. Une partie de son équipe dirigeante mise, en effet, sur l'arrivée éventuelle de l'ancienne CFDT-ANPE dans ses rangs pour sortir la principale organisation de l'éducation de son repli catégoriel enseignant. Ces frémissements de la FSU sont observés à la loupe à la CGT, qui s'agace d'une concurrence potentielle. « Une initiative de ce genre ne peut être qu'un cadre minimum, mais elle a le mérite d'exister », estimait, pour sa part, Pierre Khalfa, de SUD-PTT.

« DÉMOCRATIE DE FAÇADE »

Les Verts avaient délégué Stéphane Pocrain, l'un de leur porte-parole. La Gauche socialiste était représentée par Gérard Filoche. Des responsables de la LCR étaient

également présents. Les associations de chômeurs ont donné de la voix. « Kessler dit : "L'entreprise, c'est la vie." Eh bien, nous aussi, on est vivants ! Qu'on cesse de parler de nous comme exclus ou comme privés d'emploi ! », s'est écriée Malika Zediri, de l'Apeis, tandis que Philippe Devillechalanne, président de cette association, stigmatisait « une Unedic opaque, avec ses administrateurs qui siègent sans élection, où la démocratie n'est que de façade et où les patrons sont représentés à 50 % ». « Les salariés, les consommateurs, les étudiants, les locataires et même les soldats ont des représentants reconnus. Les chômeurs, eux, n'en ont pas », a-t-il ajouté. Jeanne Revel (AC !) a invité les participants à dresser le constat de « l'échec du paritarisme actuel à indemniser les chômeurs », sans oublier les « responsabilités de l'Etat, qui ne veut pas reconnaître que, via les minima sociaux et le RMI, il gère déjà le chômage ».

Les participants ont prévu de faire le tour des députés pour demander « une nouvelle loi refondant le système » et des états généraux sur l'indemnisation du chômage associant le gouvernement, l'ensemble des organisations syndicales, les associations de chômeurs et les services publics et institutions sociales concernés.

Caroline Monnot

Trois élections cantonales partielles

CÔTE-D'OR

Canton de Sombernon (second tour).

L., 4 748 ; V., 2 323 ; A., 51,07 % ; E., 2 120.

Paul Robinat, div. d., 1 301 (61,37 %)... ÉLU

Christian Rollin, PS, m. de Saint-Victor-sur-Ouche, 819 (38,63 %).

[L'électorat de droite s'est fortement mobilisé pour maintenir ce canton proche de Dijon dans le camp de la majorité départementale RPR-UDF. Un bon report des voix de droite, dispersées au premier tour entre cinq candidats, permet à un chef d'entreprise sans aucune investiture, Paul Robinat, de remporter sa première élection.

24 septembre 2000 : L., 4 751 ; V., 2 643 ; A., 44,37 % ; E., 2 528 ; Christian Rollin, PS, m. de Saint-Victor-sur-Ouche, 502 (19,86 %) ; Paul Robinat, div. d., 469 (18,55 %) ; Jean-Paul Guyon, RPR, m. de Sombernon, 359 (14,20 %) ; Geoffroy d'Harcourt, UDF, m. de Grosbois-en-Montagne, 324 (12,82 %) ; Jean-Luc Lecour, div. d., m. Grenant-lès-Sombernon, 255 (10,09 %) ; Zabeth, MDC, m. de Malain, 233 (9,22 %) ; Jean-Pierre Garrot, div. d., c. m. de Sombernon, 204 (8,07 %) ; Michel Bonnet, FN, 89 (3,52 %) ; Gabriel Michéa, MNR, 53 (2,10 %) ; Daniel Vincent, PCF, 40 (1,58 %).

27 mars 1994 : L., 4 499 ; V., 2 844 ; A., 36,79 % ; E., 2 616 ; Jacques Mercusot, UDF-CDS, 1 425 (54,47 %) ; Mireille Cassard, PS, 1 191 (45,53 %).

SAÔNE-ET-LOIRE

Canton de Saint-Gengoux-le-National (second tour).

L., 3 268 ; V., 1 900 ; A., 41,86 % ; E., 1 832.

Jean-François Bordet, div. d., m. de Comartin, 927 (50,60 %)... ÉLU

Jean-Pierre Chapelon, div. g., m. de Saint-Gengoux-le-National, 905 (49,40 %).

[Avec vingt-deux voix d'écart, Jean-François Bordet (divers droite) l'emporte devant Jean-Pierre Chapelon (divers gauche) et succède à Jacques-Albert Ruste (divers droite), dé-cédé. Le report de voix des habitants de Saint-Gengoux-le-National sur le maire de leur commune n'aura pas été suffisant pour battre M. Bordet. Celui-ci devient conseiller général pour six mois, avant de remettre son siège en jeu lors des élections cantonales de mars 2001.

24 septembre 2000 : L., 3 269 ; V., 1 965 ; A., 39,89 % ; E., 1 884 ; Jean-François Bordet, div. d., m. de Comartin, 570 (30,25 %) ; Jean-Pierre Chapelon, div. g., m. de Saint-Gengoux-le-National, 420 (22,29 %) ; Gérard Ferrière, div., 380 (20,17 %) ; Michel Coulon, PS, 348 (18,47 %) ; Sophie Constantini, PCF, 103 (5,47 %) ; Paul Demougeot, FN, 46 (2,44 %) ; Paul Cochet, MNR, 17 (0,90 %).

ESSONNE

Canton d'Etampes (second tour).

L., 18 016 ; V., 5 177 ; A., 71,26 % ; E., 4 392.

Jean Perthuis, RPR, m. de Valpuiseaux, 2 857 (65,05 %)... ÉLU

Louis-Jean Marchina, UDF, adj. m., 1 535 (34,95 %).

[Le canton d'Etampes reste RPR. Jean Perthuis (RPR) écrase son adversaire UDF, Louis-Jean Marchina. Soutenu par le député et maire (RPR) d'Etampes, Franck Marlin, M. Perthuis n'a pas été inquiété par celui qui bénéficiait pourtant de l'appui cumulé de l'UDF, du RPF, de DL et des divers droite. Craignant un duel fratricide, le RPR a espéré jusqu'au bout le retrait du candidat UDF, mais ses partenaires de l'opposition ont tenu bon, voulant donner un avertissement à un RPR jusque-là fermé aux négociations dans le choix des têtes de liste pour les élections municipales et cantonales de 2001. Une forte abstention a marqué ce second tour entièrement à droite.

24 septembre 2000 : L., 18 016 ; V., 7 469 ; A., 58,54 % ; E., 6 905 ; Jean Perthuis, RPR, m. de Valpuiseaux, 1 981 (28,69 %) ; Louis-Jean Marchina, UDF, adj. m., 900 (13,03 %) ; Sébastien Lepetit, PS, 816 (11,82 %) ; Laurence Auffret-Dème, PCF, 780 (11,30 %) ; Hubert François, div. d., m. de Brières-les-Scellés, 768 (11,12 %) ; Ricardo Poirier, Vets, 469 (6,79 %) ; Franck Marest, FN, 382 (5,53 %) ; Christine Poisson, div. d., a.d.e., 323 (4,68 %) ; Michèle Sackoschek, ext. d., 283 (4,10 %) ; Angel Tapia, PRG, 203 (2,94 %).

27 mars 1994 : L., 17 958 ; V., 11 117 ; A., 38,09 % ; E., 10 018 ; Jean Coulombel, RPR, 5 929 (59,18 %) ; Gérard Lefranc, PCF, 4 089 (40,82 %).

DÉPÊCHES

■ **HÔPITAUX : l'intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) a indiqué, dimanche 1^{er} octobre, « soutenir et accompagner » la journée de mobilisation nationale organisée, le 4 octobre, par les médecins à diplômés étrangers du Syndicat national des praticiens adjoints contractuels (SNPAC). Favorable à un même statut pour les médecins des hôpitaux publics, l'INPH voit dans ce mouvement la « légitime défense de praticiens en grande difficulté ». Près de huit mille médecins à diplômés extra-européens exercent actuellement dans les hôpitaux français où ils assurent plus de 30 % des gardes dans les services de réanimation, 40 % en néonatalogie, et plus de 50 % au SAMU et aux urgences.**

■ **INFIRMIÈRES : Convergence infirmière (CI), qui regroupe quatre organisations d'infirmières libérales, a appelé à des rassemblements devant la Caisse nationale d'assurance-maladie, les 3 et 6 octobre, pour refuser l'application du projet de soins infirmiers (PSI). Le PSI, qui doit être mis en place dans quelques semaines, est destiné à définir les soins des infirmiers auprès des personnes dépendantes ; les infirmières libérales redoutent la « suppression de leur intervention, indispensable au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ».**

■ **MODERNISATION : les Verts et le réseau Icare (Initiative de citoyenneté active en réseau), réunissant deux cent cinquante associations dont Attac et le DAL, ont organisé, samedi 30 septembre, un forum sur les rapports entre partis et « mouvements de citoyenneté ». Ils souhaitent promouvoir l'idée d'un référendum sur la modernisation de la vie politique, portant notamment sur la proportionnelle, le non-cumul des mandats, ou la suppression de l'immunité du chef de l'Etat.**

LE NOUVEL
Economiste
Les
500
fortunes
professionnelles
Le triomphe
de la nouvelle
économie
Eric Deleuvaque, patron de Highwave, se propulse à la 71^e place

SIGNE D'HOSPITALITÉ
Tél : 01 55 04 90 10
www.aeromexico.com
AEROMEXICO

VILLE L'évolution du quartier de Château-Rouge, dans le 18^e arrondissement de Paris, inquiète nombre de ses habitants. Ils craignent une ghettoïsation de ce secteur défavo-

risé marqué par la drogue et la prostitution ainsi que par la multiplication des commerces africains. ● DES RÉSIDENTS regroupés dans l'association Droit au calme reprochent

à l'Etat de baisser les bras devant la dégradation de la situation. ● BEAUCOUP D'AFRICAINS ET D'ANTILLAIS de la région parisienne se donnent rendez-vous à Château-

Rouge, où ils trouvent tous les produits « du pays ». ● DANIEL VAILLANT, nouveau ministre de l'intérieur et maire du 18^e, souhaite « déghettoiser » le quartier, notam-

ment en éliminant le logement insalubre. ● UNE RÉNOVATION EN DOUCEUR a été engagée en 1993 mais elle se heurte à de nombreux obstacles.

A Paris, les habitants du quartier Château-Rouge refusent la logique du ghetto

Beaucoup avaient choisi de vivre dans ce secteur pour la diversité de sa population. Mais, aujourd'hui, ils reprochent à l'Etat de fermer les yeux sur la drogue, les trafics et le bruit. Un défi pour le maire de l'arrondissement, qui n'est autre que le ministre de l'intérieur

« RAS LE BOL du bruit ! », « Vivre en paix ! » A moitié déchirées, pendues depuis des semaines aux fenêtres, les banderoles accrochées par les habitants de la rue de Panama finissent presque par passer inaperçues. Au pied des immeubles, les CRS patrouillent mais les vendeurs à la sauvette continuent leur manège devant les bars-restaurants africains où l'on se retrouve à toute heure pour parler du pays. A chacun son Château-Rouge. Pour les uns, ce quartier du 18^e arrondissement est un coin d'Afrique chaleureux et sympathique au cœur de Paris. Pour les autres, il est devenu un îlot de misère et d'insécurité en voie de ghettoïsation, une zone de non-droit où les habitants – comme souvent ceux de banlieue – ont l'impression que les pouvoirs publics ont baissé les bras.

Au pied de la butte Montmartre et du Sacré-Coeur, haut lieu touristique de la capitale, Château-Rouge est un quadrilatère de petites rues mal famées en contrebas du boulevard Barbès, au nord de la Goutte-d'Or, creuset de générations d'immigrés. Resté jusqu'à présent à l'écart de la rénovation urbaine dont a bénéficié la partie sud du secteur (lire ci-dessous), le quartier s'est lentement dégradé : logements insalubres, « marché aux voleurs », forte présence de toxicomanes et de dealers, prostitution, bandes de jeunes délinquants.

La concentration de commerces exotiques répond à une logique communautaire qui a sa légitimité (lire ci-dessous). Mais elle a contribué à la détérioration du quartier en générant un afflux disproportionné de populations extérieures et des nuisances (odeurs, problèmes d'hygiène et de circulation, bruits) de plus en plus mal vécues par les habitants.

Le phénomène n'est pas récent, mais il a pris une résonance nouvelle avec la nomination du maire d'arrondissement, Daniel Vaillant (PS), comme ministre de l'intérieur, fin août, et la mobilisation de Droit au calme, une association de riverains particulièrement virulente. « Je ne suis pas un facho pour le tout-sécuritaire, mais là, on est dans une zone où les dealers font leur trafic au grand jour et où les commerçants se moquent des règles d'hygiène. La police ferme les yeux et l'Etat laisse un ghetto se construire », dénonce François Lamude, résidant dans le quartier de Château-Rouge depuis

plus de dix ans et président de Droit au calme.

Parfois considérée dans le quartier comme jusqu'au-boutiste, l'association a adopté une stratégie de harcèlement. Elle inonde les différentes autorités de courriers comminatoires et propose aux médias des « planques » chez l'habitant pour prendre des photos des dealers ou des vendeurs à la sauvette en action.

L'association a pris la tête d'un collectif qui revendique 650 adhérents et a déposé plainte contre le préfet pour carences des services de l'Etat. En septembre, elle a lancé un « appel solennel » à M. Vaillant. « Je suis pour un modèle d'intégration républicain. A Château-Rouge, on laisse se développer un modèle communautaire avec ses règles propres, c'est inacceptable ! », affirme M. Lamude.

RAS-LE-BOL

Sans afficher la même virulence, une bonne partie des habitants ne cache pas son ras-le-bol. Sylvie appartient à cette catégorie de classes moyennes plutôt jeune et de gauche qui s'est installée à Château-Rouge pour le côté sympathique et populaire du quartier. Cette population maintient une certaine mixité sociale dans le quar-



tier, mais elle a tendance à se réduire, rebutée par la détérioration des conditions de vie. Propriétaire avec son mari d'origine camerounaise d'un appartement rue de Panama depuis 1985, Sylvie s'interroge sur son choix : « Je suis venue à Château-Rouge parce que c'est un quartier à visage humain. Aujourd'hui, je fais partie de ces parents

honteux qui mettent leurs enfants dans une école à l'extérieur du quartier et de ces habitants qui en ont marre du bruit dans la rue tous les soirs. »

Beaucoup d'habitants ont le sentiment d'avoir été abandonnés et certains soupçonnent même les pouvoirs publics d'avoir délibérément fait de Château-Rouge un

point de fixation, permettant de circonscrire les problèmes et d'épargner d'autres quartiers. « Avant, c'était Stalingrad. Maintenant, c'est nous. Tout ce que l'on voit ici, je ne pense pas que cela serait toléré dans un autre quartier », souligne une gardienne de la rue des Poissonniers. « La plupart du temps, quand les policiers viennent ici, ce n'est pas pour arrêter quelqu'un mais pour me demander la clé et aller sur le toit pour surveiller les opérations », explique-t-elle.

« Il n'y a aucune volonté politique de faire bouger les choses, sauf intérêt ou pression particuliers comme l'approche des municipales », déplore Marie-Hélène Poisson-Herduin, membre de Droit au calme. Comme elle, beaucoup soulignent que la présence accrue de CRS dans le quartier et l'annonce d'un nouveau plan de circulation coïncident avec la nomination de M. Vaillant comme ministre de l'intérieur. « C'est de la poudre aux yeux, on ne s'attaque pas aux problèmes de fond », assène M^{me} Poisson-Herduin.

« Je n'ai pas été nommé ministre de l'intérieur uniquement pour m'occuper du 18^e arrondissement et je suis bien conscient que ce n'est pas seulement par la police qu'on va régler les problèmes de Château-Rouge », af-

firme M. Vaillant. Tête de liste dans le 18^e arrondissement, ce dernier habite le quartier depuis 1975 et rappelle qu'en tant que maire d'arrondissement, il dispose de pouvoirs très limités pour influencer sur la situation. « A long terme, il faut "déghettoiser" Château-Rouge en éradiquant le logement insalubre, construire un parc public de logement social et réintroduire la mixité des commerces », plaide M. Vaillant.

Souvent accusée d'inefficacité à Château-Rouge, la police rappelle que le quartier bénéficie d'opérations interservices (police, contrôles vétérinaires, impôts, douanes) qui ont notamment permis la fermeture administrative d'une dizaine de commerces douteux depuis le début de l'année. La présence désormais permanente de CRS sur le quartier permet une plus grande visibilité policière, avec pour objectif de rendre la rue praticable les jours de marché et de dissuader dealers et vendeurs à la sauvette.

Même si beaucoup continuent à se plaindre, certains habitants notent une amélioration. « Le ras-le-bol est légitime, mais il faut comprendre qu'on gère des situations générées par l'urbanisme et le commerce. Là-dessus, la police n'a pas de prise et il faut agir sur la durée », analyse le commissaire Roland Maucourant, chef du 3^e secteur comprenant le 18^e arrondissement. « Gueuler comme le font certaines associations, c'est parfois nécessaire, mais il ne faut pas stigmatiser le quartier », estime Bernard Vacheron, responsable de l'association Salle Saint-Bruno et de l'équipe de développement social urbain. Dans ce cadre créé par la politique de la Ville, des médiateurs sont chargés d'assurer le dialogue entre les habitants et les quelque 400 toxicomanes que compte Château-Rouge.

« Comme souvent dans ce quartier, ce sont deux populations qui sont dans des logiques complètement différentes et qui se sentent victimes l'une de l'autre, explique Barbara Bertini, coordinatrice locale de cette action. Les habitants voient un danger dans les toxicomanes qui ne savent pas où aller et se sentent agressés. Mais il y a une évolution des mentalités, et on arrive de plus en plus à trouver un terrain de cohabitation. »

Fr. Ch.

Frédéric Chambon

Ken, client fidèle de « chez Samabi » : « L'Afrique c'est ici ! »

BROUHAHA DE KLAXONS des voitures pare-choc contre pare-choc, groupes de badauds discutant aux coins des rues, mamans en pagnes venus acheter leur manioc au marché, « sapeurs » en costume trois pièces et chaussures croco déambulant négligemment : comme tous les samedis après-midi, l'Afrique a rendez-vous à Château-Rouge, et la présence accrue des CRS perturbe à peine les habitudes. Rue Poulet, à 200 mètres d'un car de policiers, la vente à la sauvette de dessous féminins bat son plein devant les boutiques de produits cosmétiques. A l'intérieur, les canons de la beauté africaine dictent leur loi. A 15 francs le tube, les crèmes éclaircissantes « made in France » promettent un « teint plus clair et plus uni ». Un peu plus loin, des chemises « Yves Saint-Laurent » se négocient à moins de 100 francs.

Rue de Panama, le quartier général des Congolais de Kinshasa, « Chez Samabi », est plein à craquer. Un calendrier à l'effigie de Laurent-Désiré Kabila et un poster de l'Association des sportifs du Congo démocratique à l'étranger décorent les murs du bar-restaurant. Au milieu de la salle enfumée, un

groupe de jeunes femmes dégustent un *ma-bake* (poisson en papillote accompagné de manioc), portables dernier cri à portée de mains. Leurs voisins discutent affaires et football. Entre les deux, une jeune femme un peu éméchée essaie de se délester d'un lot de deux montres de contrefaçon. Prix de départ : 100 francs. « Château-Rouge, est un lieu de rencontres. On y fait ses courses, des affaires, on prend un verre avec des amis, on a des nouvelles du pays. L'Afrique, c'est ici », explique Ken, client fidèle de « chez Samabi », venu de Saint-Ouen.

HUILE DE PALME ET MANIOC

Congolais installé à Château-Rouge depuis 1995, Eddy Pembele est le patron de « Tout Kin », supérette climatisée et proprette qui propose toute la gamme des produits exotiques – poisson fumé, huile de palme, farine de manioc... – à une clientèle afro-antillaise des quatre coins de la région parisienne. « Je vends tout ce qui est permis par la législation française. Un client ne peut pas sortir de la boutique sans trouver ce qu'il cherche », assure M. Pembele. Le commerçant accuse

une baisse sensible de son chiffre d'affaires et déplore la « présence tapageuse des policiers qui fait fuir les clients ».

Par rapport aux ressortissants d'Afrique de l'Ouest considérés comme plus discrets, les Congolais ont souvent l'impression d'être désignés comme les fauteurs de trouble du quartier. « Les Congolais aiment bien s'amuser, c'est sûr. Mais il ne faut pas cataloguer tout le monde de la même façon. Nous, on n'a rien à voir avec ceux qui trafiquent dans la rue », souligne M. Pembele. Bob Mas, producteur de musique africaine et propriétaire d'un magasin de disques, dénonce les amalgames pratiqués, selon lui, par les habitants à l'encontre des Africains qui fréquentent le quartier. « Les Français sont hypocrites, ils parlent d'intégration, mais, en fait, ils manquent de tolérance. C'est vrai, les Africains parlent fort et un marché, ça fait forcément du bruit. Mais moi, je me lève pour travailler tous les matins et je paie mes impôts comme n'importe quel Français », assure le commerçant, la main sur le cœur.

Les aléas d'une urbanisation « à visage humain »

RUE MYRHA, au cœur du quartier de Château-Rouge, le spectacle tourne parfois à la désolation : immeubles chancelants et insalubres, terrains en friche, façades lézardées... Les infiltrations d'eau ont creusé une large cavité dans le sous-sol d'un bâtiment ; la préfecture de police a pris un arrêté de péril imminent, le 17 mars, mais aucun chantier n'a été ouvert depuis lors. Changement de décor, à quelques mètres de là, en remontant vers le nord : rue de Suez et rue de Panama, le style haussmannien prédomine, avec de beaux alignements d'immeubles bourgeois. Ces contrastes très forts font la singularité de Château-Rouge : le quartier ne peut pas être assimilé à un vaste taudis, comme la Goutte-d'Or le fut jadis. Le type d'architecture, la qualité du bâti, le gabarit des édifices varient beaucoup d'un îlot à un autre.

Cette hétérogénéité a-t-elle joué en faveur d'une réhabilitation « douce » réduite « à une peau de chagrin », diront certains ? « Quand la municipalité a décidé de rénover Château-Rouge en 1993, elle ne souhaitait pas engager une opération aussi lourde qu'à la Goutte-d'Or. Dans ce dernier secteur, qui, au départ, était nettement plus dégradé, 1 400 logements ont été démolis, 870 construits ; un maillage serré d'équipements collectifs et de services publics – bureau de poste, commissaria-

riat, crèche... – a été mis en place », raconte Christiane Lopes, directrice générale adjointe de la Semavip, société d'économie mixte désignée par la Mairie de Paris pour coordonner une partie des travaux. Les élus de la capitale ne veulent plus raser et rebâtir à la hussarde comme autrefois : place à « l'urbanisme à visage humain », à la concertation avec les riverains, au travail « à la petite cuillère », selon l'expression de M^{me} Lopes.

L'action des pouvoirs publics se décline sur deux modes. Celui des démolitions-reconstructions d'abord : trente-cinq immeubles doivent être rasés, et il est prévu d'en rebâtir vingt-deux. Cette opération prend beaucoup de temps, entre l'enquête d'utilité publique, les expropriations, la consultation des habitants et les travaux. Elle devrait être achevée en 2003 ou 2004. « Au final, précise Josiane Bouré, inspecteur foncier à la Semavip, 225 logements seront livrés, principalement en PLA [prêt locatif aidé]. La moitié de ces appartements auront au moins quatre pièces, comme l'avait demandé les associations, afin de pouvoir accueillir les familles nombreuses. »

Second volet de l'intervention des pouvoirs publics : les OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat), pilotées par le Pacte de Paris, association qui agit en faveur de la réhabilitation

du bâti ancien. Dans ce cadre, les propriétaires sont incités à rénover leur bien en contrepartie d'aides financières. Château-Rouge a connu trois interventions de ce type. La première, menée de 1987 à 1993, dépassait les frontières du quartier et « mordait » notamment sur la Goutte-d'Or. Près de 250 édifices – dont *grosso modo* la moitié dans

Les élus de la capitale ne veulent plus raser et rebâtir à la hussarde

Château-Rouge – furent réhabilités. Deux autres OPAH ont ensuite été lancées. L'une, conduite de 1995 à 1997, a permis de « retaper » 146 immeubles ; l'autre – dite « ciblée » et engagée en 1998 – porte sur 28 bâtiments, soit environ 570 logements.

Ces opérations ne sont pas négligeables. Mais « elles ne se situent pas à la hauteur des enjeux », juge Michel Neyreneuf, responsable de l'association Paris-Goutte-d'Or. « Une trentaine de parcelles à exproprier et presque autant d'immeubles que l'on tente de rénover, alors que certains d'entre eux auraient été démolis il y a quinze ans : c'est à la fois

insuffisant et inadapté, ajoute-t-il. L'urbanisme à visage humain, ça nous fait un peu sourire. » « Le travail de requalification urbaine a été remarquable », commente, pour sa part, Bertrand Cadiot, sous-préfet chargé de la politique de la ville. La Goutte-d'Or n'est plus ce taudis que l'on a connu il y a vingt ou trente ans. Cela étant, au nord, certains secteurs n'ont pas encore bénéficié de ces transformations. Il y a un retard important à combler. Il serait bon que l'on aille plus vite. »

Aller plus vite... Le Pacte de Paris aimerait bien, mais « L'OPAH ciblée » rencontre des obstacles difficiles à surmonter : copropriétaires impécunieux ou démobilités devant l'ampleur des travaux à engager, impayés astronomiques, syndics inexistants ou de mauvaise volonté... Pour dénouer ces situations et mener à son terme la réhabilitation d'une vingtaine d'édifices, l'OPAH devrait être prolongée d'un an. Mais « il demeure sept immeubles insalubres qui seront difficiles à rénover en raison de blocages trop importants », reconnaît Philippe Dress, du Pacte de Paris.

Du coup, des associations s'impatientent. Dans son édition de juillet, le journal de quartier Paris-Goutte-d'Or a dressé la liste de « ces immeubles de "l'OPAH ciblée" qui ne bougent pas ». « Il faut arrêter l'acharnement thérapeutique, prendre d'autres méthodes coerci-

tives et donc exproprier, pour réhabiliter ou démolir-reconstruire », recommande le bulletin. Malgré ses limites, la rénovation de Château-Rouge a-t-elle permis de redorer l'image du quartier ? De fragiles indices pourraient le laisser penser. « Beaucoup de jeunes et d'intermittents du spectacle emménagent dans le secteur », affirme-t-on à l'agence immobilière Superficies. Même son de cloche à l'Etude Custine. Didier, trente-deux ans, qui a vécu à Château-Rouge de 1997 jusqu'au début de l'été, a une vision différente. Le quartier, estime-t-il, a plutôt tendance à se « ghettoïser » : les populations issues de l'immigration ou de condition modeste restent, les autres s'en vont.

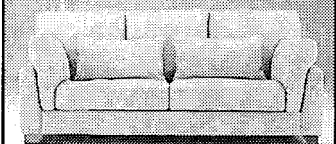
Une preuve ? L'immeuble où lui et sa famille résidaient compte douze appartements PLI (prêt locatif intermédiaire) ; cinq de ces logements, dont la vocation est d'attirer les classes moyennes, étaient inoccupés à la fin du printemps, certains depuis de longs mois. Pour réinstiller de la mixité sociale, beaucoup estiment qu'il faudra accentuer la rénovation urbaine de Château-Rouge. La diversification des commerces doit aussi être recherchée « si l'on veut ramener les classes moyennes dans le quartier », insiste M^{me} Lopes. « Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas su contenir la prolifération des boutiques exotiques », déplore la responsable de la Sema-

vip. L'ouverture en 2001, sur le boulevard Barbès, d'un magasin Virgin et d'une grande surface de jouets rééquilibrera peut-être la balance.

Bertrand Bissuel

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS

Toutes les grandes marques aux meilleurs prix



Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions. SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc... Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA Steiner - Duvié - Coulon - Sufren etc... 5500 m² d'exposition

LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO

• 239 à 247, rue de Belleville Paris 19^{ème} - M^o Télégraphe

• 50, avenue d'Italie Paris 13^{ème} - M^o Place d'Italie

01.42.08.71.00

7 jours sur 7

Près de Belfort, Vincent, quinze ans, a tué ses parents après avoir entendu « une voix »

L'adolescent, mis en examen samedi, a été placé en hôpital psychiatrique

Vincent, quinze ans, a été mis en examen, samedi 30 septembre, pour « homicide volontaire sur ascendants » à Belfort (Territoire de Belfort). La

veille, il avait raconté aux gendarmes comment il avait été amené à poignarder ses deux parents, un couple de bouchers établi à Delle, dans

la nuit du dimanche au lundi précédent. L'adolescent a expliqué avoir obéi à « une voix ». Il a été placé en hôpital psychiatrique.

LEBETAIN
(Territoire de Belfort)
de notre envoyé spécial

Maintenant Vincent, quinze ans, voudrait « respirer l'air pur », re-

REPORTAGE

« Sans larmes, sans regrets, il raconte comme si tout cela était banal »

tourner à l'école, se marier plus tard, avoir des enfants, être gendarme ou coiffeur. Vincent parle, donne des détails. « Il est très naratif », souligne un enquêteur. « Sans regrets, ni affect », il raconte. Lundi 25 septembre, il a tué ses parents pendant leur sommeil. L'adolescent s'est acharné : « Les coups de couteau ont été tellement nombreux qu'on n'a pas pu les compter. On peut dire au minimum une trentaine sur toutes les parties du corps. La plupart sont post-mortem », précise un enquêteur. Olivier a entendu des voix qui lui disaient de tuer. « On a l'impression qu'il a vécu dix minutes de folie. Depuis, il en parle comme si cela lui était extérieur. » Vincent voudrait recommencer une autre vie.

Ses parents, Olivier, quarante-trois ans, et Catherine, trente-huit ans, étaient de bons vivants, toujours prêts à rendre service. Ils reprennent la boucherie fondée par le grand-père à Delle (Territoire de Belfort). Les Suisses traversent la frontière pour leur acheter des produits. Olivier reçoit le diplôme gastronomique « des Compagnons du Boïtchu » pour ses saucisses de Montbéliard.

Trésorier du syndicat des bouchers, il ne déteste pas faire des viées à Paris. Olivier et Catherine donnent l'image d'un couple uni, travailleur, ne dédaignant pas de faire la fête. « Ils savaient plaisanter,

rigoler. Surtout, ils étaient d'une grande gentillesse », dit Laurent, patron du bar Le Central.

Le fils Vincent grandit dans la boucherie. Petit, il est gardé par la grand-mère dans un deux-pièces attenant au magasin. L'enfant travaille bien à l'école. Il a même un an d'avance. Sa mère l'appelle « mon petit coco ». « Et le petit coco, son gosse, c'était quelque chose, c'était tout pour elle », précise une amie intime.

Chaque matin, il prend le car pour aller au lycée Notre-Dame de Belfort où il étudie en première STT. Surtout, un nouveau rêve se réalise pour la famille. Début septembre, celle-ci emménage dans la maison qu'elle vient de faire construire dans le petit village de Lebetain à deux kilomètres de Delle. La maison est grande et jolie.

C'est une nouvelle vie. Vincent dispose pour lui tout seul du premier étage. Il revient de Ramatuelle où il a passé ses vacances chez une tante. Il prend des cachets pour soigner de violentes migraines. En mai, il se plaint de douleurs au thorax. Un médecin lui donne des calmants pour évacuer le stress. Rien de plus.

Vincent continue de voir ses copains à Fêche-l'Église où il habitait auparavant. Un week-end, il force sa mère à accompagner Olivier à un congrès d'artisans bouchers. Le dimanche soir, Catherine retrouve les plantes vertes disposées autrement dans la salle à manger. « Tiens, qui est-ce qui a tout changé ici, c'est toi ? » L'enfant répond : non. « C'est grand-mère, elle est venue ? » L'enfant acquiesce.

Quelques jours plus tard, les parents découvrent que Vincent a organisé une boom le samedi soir en leur absence. Ils ne s'en formalisent pas. « Ce qui les contrariait, c'est que Vincent leur mentait, c'était nouveau », explique une amie.

Surtout l'enfant prend l'habitude de s'enfermer à clé dans sa chambre. Il fume en cachette. Vincent regarde comme tous les ados des films d'horreur, notamment la trilogie Scream. Tous les matins, il met son réveil à sonner à cinq heures alors que son bus ne part qu'à sept heures. Il laisse sonner le réveil. « C'est moi qui suis obligé de me lever pour arrêter la sonnerie et je le vois allongé, l'oreiller sur la tête », confie le père à ses amis.

Les choses se gâtent lorsque les parents découvrent que leur fils les vole à deux reprises. Une première somme de 800 F dans le tiroir-caisse de la boucherie. Une deuxième fois 1 500 F dans une commode. Vincent avait prêté son scooter à une copine qui s'est cassée la figure avec. Le garçon utilise les 1 500 F pour les réparations. Sa mère lui demande des explications. Il lui aurait répondu : « C'est toi, tu ne sais pas compter. »

Les parents sont troublés. Un soir, ils vont prendre l'apéritif chez des amis. Ils se confient. « On sentait qu'il se passait quelque chose d'inhabituel. Olivier disait que maintenant Vincent mentait, volait. Il répétait : "Je n'aurais plus jamais confiance en mon gosse". Catherine était aussi angoissée. Elle disait : "Il est drôle, il est drôle". On essayait de les rassurer. C'était l'adolescence. C'est la vie. Nous aussi, on a eu des piques avec nos enfants. Mais visiblement, ça semblait plus important. Ils étaient contrariés. »

Lundi 25 septembre, Olivier met son réveil à cinq heures. Il descend prendre son petit déjeuner puis il remonte se coucher. Dans une première version livrée aux gendarmes, il explique qu'un homme blond portant un bonnet noir se trouve dans la maison. Il se bat avec lui, puis s'enferme dans les toilettes. Vendredi 29 septembre, Vincent parlera calmement, don-

nera des détails. Il racontera que, depuis plusieurs jours, il entendait des voix. Il avait même des messages sur le répondeur de son portable, « signé Scream ».

Après le petit déjeuner, il se recouche et se rendort. Il rêve qu'il se retrouve avec un copain dans un jeu de rôle et s'amuse avec des sabres. « Une voix lui dit : lève-toi, maintenant tu vas tuer tes parents. » Vincent descend dans la chambre à coucher, après avoir saisi deux couteaux dans la cuisine. Il surprend ses parents dans leur sommeil, multiplie les coups et ressort de la chambre le thorax griffé.

Dans la salle à manger, de rage, il ouvre tous les tiroirs d'un grand meuble, renverse la télévision, arrache une feuille d'annuaire. Sur le lit, il dispose les deux corps l'un à côté de l'autre, dépose dessus la feuille arrachée qu'il enfamme. « La voix m'a dit : maintenant tu vas te tuer. » Vincent se taillade la main et range les deux couteaux entre le matelas et le sommier. Il attend prostré pendant trois heures. A 8 heures, il sort dans le jardin, ensanglanté. Il titube, hagard. Il se casse la figure. Un voisin croit à un accident de la route.

Mis en examen pour homicide volontaire sur ascendants, Vincent reconnaît froidement. « Sans larmes, sans regrets, il raconte comme si tout cela était banal », racontent les gendarmes. Il n'évoque pas un conflit particulier avec ses parents. Maintenant, « il se dit soulagé d'avoir parlé ». Le procureur de la république Bernard Lebeau estime qu'il est prématuré d'évoquer l'état de démente. Des expertises psychiatriques ont été ordonnées. L'adolescent a été placé d'office dans un hôpital psychiatrique. Un gendarme souligne que Vincent « n'a toujours pas mesuré la portée de son acte ».

Dominique Le Guilledoux

Les mouvements pédagogiques oublient leurs querelles et débattent

Un réseau de projets communs est envisagé

L'ÉVÉNEMENT paraîtra mineur aux non-initiés. Les connaisseurs le qualifient pourtant d'« historique ». Dimanche 1^{er} octobre, la bourse du travail de Montreuil (Seine-Saint-Denis) a accueilli, à l'initiative de l'Institut coopératif de l'école moderne (ICEM), autrement dit le mouvement Freinet, les frères ennemis du militantisme pédagogique, venus débattre d'un objectif commun : la mise en réseau de leurs expériences et de leurs projets. Mieux, les « mouvements » avaient convié les « groupes et individus » engagés sans chapelle officielle dans les innovations pédagogiques. Une rencontre impensable il y a encore un ou deux ans, de l'avis de tous les spécialistes.

Les freinetistes, les militants des Cahiers pédagogiques, les Ceméa (formation aux méthodes d'éducation actives), les membres du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) ou de l'Association française pour la lecture (AFL) se sont donc attelés à la tâche aux côtés des animateurs du manifeste de Marie-Danièle Pierrelée *Pour une école créatrice d'humanité*, de Gabriel Cohn-Bendit, membre présenti du conseil national de l'innovation en cours de constitution, des membres de l'association Declic et de plusieurs dizaines de défenseurs de projets innovants.

Rudé tâche. Demandée avec insistance par Gabriel Cohn-Bendit, la discussion « politique » sur les raisons et les conditions de la mise en réseau des militants pédagogiques a peiné à déboucher. Tout en insistant sur « ce qui nous rassemble aujourd'hui » - une « volonté de

changement », une « révolte », une « quête de sens sur les missions de l'école », les intervenants n'ont pas voulu occulter leurs « divergences de fond ». Et l'assemblée n'a pas échappé aux vieux réflexes et aux débats qualifiés de « byzantins » par ceux qui pensent qu'il y a tout simplement urgence à « sauver l'école ». « Qu'entend-on exactement par innovation ? », s'interroge un membre de l'ICEM. « Doit-on se contenter d'établissements expérimentaux ? », glisse sa voisine du GFEN. En creux, apparaît le fossé entre ceux qui parient sur l'innovation « partout pour tous » et ceux qui prônent la création de « structures particulières pour élèves particuliers » ou d'établissements expérimentaux, aussi taxés d'innovation « alibi ».

UN AN POUR CONSTRUIRE

« On n'a pas intérêt à apparaître comme des militants pédagogiques qui se réunissent le dimanche à Montreuil, mais comme le ferment des gens qui veulent que les choses changent », s'énerve Marie-Danièle Pierrelée. Elle sera partiellement entendue. Car, malgré les empoignades passées, tous partagent une conviction : la fenêtre de tir pour apparaître dans le débat public est aujourd'hui optimale. Ainsi, même si les mouvements pédagogiques regrettent de « ne pas en être », ils saluent la création d'un conseil de l'innovation et les moyens débloqués par Jack Lang pour soutenir une petite dizaine de projets dès cette année. « On a un an pour construire et solidifier nos projets, prévient de son côté Gabriel Cohn-Bendit, *Dans la période actuelle, on ne nous reprochera pas d'innover. A nous de nous rendre incontournables* ». Les innovateurs auront aussi vocation à alimenter en projets et propositions le conseil national de l'innovation.

Pour l'heure, la force des chapeaux et la peur de la « récupération » les ont empêchés de proposer à tous les acteurs intéressés par l'innovation une unique « tête de réseau ». Pour s'informer et informer, ils auront donc le choix entre l'adresse Internet de Marie-Danièle Pierrelée (www.multimania.com/mdpierree/) et celle de l'ICEM (freinet.org/icem/). Ils ont quand même décidé de se revoir en janvier, d'organiser des débats sur l'école, ouverts au plus grand nombre, les 10 et 11 mars dans tous les départements. Une journée nationale coiffera l'ensemble des débats. « On a bien avancé », concluaient en fin d'après-midi les optimistes, aussitôt contredits par les impatientes : « Décider de se revoir, c'était bien le minimum ! »

Stéphanie Le Bars

Des méthodes actives

L'Institut coopératif de l'école moderne (ICEM), ou mouvement Freinet, est fidèle aux principes de son fondateur, Célestin Freinet, qui a expérimenté dans les années 20 et 30 ses méthodes à l'école primaire : la responsabilisation de tous les acteurs de l'école, la gestion coopérative, la libre expression... Le Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), d'inspiration communiste, est né aux lendemains de la guerre d'une divergence avec le mouvement Freinet. Il défend une approche sociale du débat sur l'école et a parié sur le développement des méthodes actives pour donner leur chance à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale. Créée dans les années 70, l'Association française pour la lecture (AFL), en mettant l'accent sur le sens de la lecture, a produit de nombreux travaux de recherche et favorisé l'implantation des bibliothèques dans les écoles maternelles et primaires.

La mobilité des étudiants, objectif des ministres européens de l'éducation

REVENIR AU MOYEN ÂGE, âge d'or... pour la mobilité des étudiants en Europe : telle est l'ambition des ministres de l'éducation de l'Union européenne réunis en séminaire informel, samedi 30 septembre, à la Sorbonne, à Paris. Sous la houlette de Jack Lang, les Quinze se sont engagés à « mettre nos jeunes sur les routes » dans un « plan d'action » de quarante-trois mesures.

A ce jour simples déclarations d'intentions, elles devraient se concrétiser lors d'une réunion des mêmes ministres début novembre à Bruxelles, puis à Nice les 7 et 8 décembre, à l'occasion du conseil des chefs d'Etat et de gouvernement. Il faudra alors, a plaidé le ministre de l'éducation nationale, « un engagement politique pour affirmer le droit de tout étudiant à étudier à l'étranger ».

Ce « droit » se situe à des années-lumière de la situation actuelle. Les programmes européens, Erasmus et Socrate, ne concernent que 0,4 % du budget de l'Union et, en comptant large, 250 000 jeunes - dont 15 000 Français, parmi 2 millions d'étudiants. Ce piteux bilan ayant été maintes fois tiré, les mesures à l'étude prévoient d'abord de mobiliser les Etats membres sur leur territoire national.

RIGIDITÉS ET LENTEURS

Promouvoir les formations linguistiques, utiliser des indicateurs communs pour l'évaluation des élèves en langues, renforcer les dotations budgétaires nationales, inciter le secteur privé à financer la mobilité étudiante, garantir des tarifs préférentiels aux étudiants étrangers, organiser des cursus universitaires semestriels, généraliser le statut de

professeur associé, intégrer des primes à la mobilité dans les carrières enseignantes... Toutes ces mesures butent, en effet, sur les particularités des systèmes universitaires nationaux, Jack Lang n'étant pas le dernier à rappeler les « rigidités » et les « lenteurs » françaises.

L'affaire est avant tout politique, a bien avant d'être financière, a aussi rappelé la Luxembourgeoise Viviane Reding,

commissaire européenne à l'éducation et à la culture, en affirmant que « l'argent ne manque pas ». Les quinze ministres prévoient cependant de dresser un état des lieux des financements complémentaires apportés aux étudiants, notamment par les collectivités territoriales, espérant que cette mise à plat favorisera une saine émulation.

Nathalie Guibert

CORRESPONDANCE

Une lettre de Tahar Ben Jelloun

À LA SUITE de notre article « L'écrivain Tahar Ben Jelloun au centre d'une double polémique » (*Le Monde* daté 10-11 septembre), ce dernier nous a adressé la correspondance suivante : « Concernant la jeune femme Fatna S. que mon épouse et moi-même envisagions d'engager pour s'occuper de nos enfants, il n'y a pas eu d'affaire ni juridique ni morale. Le Comité contre l'esclavage moderne qui l'a reçue nous a mis hors de cause : "Après divers entretiens, écrit M^e Piriou, le Comité et moi-même avons considéré que le cas de madame Sdir ne relevait pas de l'objet du Comité contre l'esclavage moderne." »

Quant à l'affaire concernant

le roman Cette aveuglante absence de lumière, elle relève du droit et de la liberté qu'a tout écrivain de choisir ses thèmes et la manière de les traiter. Le bague de Tazmamart fait partie de l'histoire récente du Maroc. La presse marocaine en a longuement parlé au cours de cette année.

Je n'ai écrit ce livre que parce que j'ai été sollicité par des personnes voulant y aller au-delà du document brut et du témoignage direct. J'ai écrit un roman sur la résistance à la barbarie et à l'horreur universelles. Une partie des droits de ce livre sera reversée à une association marocaine de défense des droits de l'homme. Le livre paraîtra aux éditions du Seuil en janvier 2001. »

Grève de la faim d'un Breton détenu à Paris

GAËL ROBLIN, PRISONNIER BRETON détenu à la Santé dans le cadre de l'attentat contre le restaurant McDonald's de Quévert (Côtes-d'Armor), a commencé, dimanche 1^{er} octobre, une grève de la faim pour réclamer « un statut politique pour les prisonniers politiques bretons », a indiqué la Coordination anti-répressive de Bretagne (CARB). Les détenus souhaitent notamment « le regroupement des prisonniers, leur retour en Bretagne, la libération immédiate des prisonniers malades ». Quatre militants sont détenus pour le vol d'explosifs de Plévin (Côtes-d'Armor) en septembre 1999, et quatre pour l'attentat de Quévert qui avait coûté la vie à une jeune femme en avril.

DÉPÊCHES

■ **URBANISME** : deux tours HLM de dix-huit étages ont été détruites dans le quartier des Peintres au Val-Fourré de Mantes-la-Jolie (Yvelines), dimanche 1^{er}, en présence du ministre de la Ville, Claude Bartolone. Cette destruction s'inscrit dans un vaste projet urbain engagé à Mantes-la-Jolie depuis huit ans.

■ **CATASTROPHE** : le porte-parole des familles des victimes du drame du tunnel du Mont-Blanc a estimé, samedi 30 septembre à Chamonix, que, si les révélations du quotidien *Le Dauphiné libéré* sur la lenteur de la fermeture du tunnel sont vraies, « cette longue réaction a sûrement entraîné des morts supplémentaires » (*Le Monde* daté 1^{er}-2 octobre). Le journal, citant un rapport informatique, avait estimé que neuf minutes se seraient écoulées entre le déclenchement de l'alerte et l'activation des feux rouges intérieurs du tunnel, lors de l'incendie du tunnel qui avait fait 39 morts le 24 mars 1999.

■ **POLICE** : un policier s'est tiré une balle dans la tête, samedi 30 septembre à Paris, pour échapper aux gendarmes qui le poursuivaient après un vol à main armée. Le fonctionnaire de vingt-cinq ans, affecté au commissariat du 20^e arrondissement, avait volé 1000 F dans la caisse d'une maison de la presse de la Queue-les-Yvelines (Yvelines).

ERIC BOMPARD

Collection Cachemire



46, rue du Bac, Paris 7^{ème}

14, rue de Sévigné, Paris 4^{ème}

75, boulevard Haussmann, Paris 8^{ème}

6, rue F. Ponsard, Paris 16^{ème}

81, rue Jouffroy, Paris 17^{ème}

28, rue Montrosier, Neuilly-sur-Seine

Tout sur les élus.
Tout sur les résultats électoraux,
les cartes, les graphiques...

Tout sur le CD Rom
"La France électorale"



www.artique.com
Tél. : (33) 02 47 49 90 49

DE LA SIMPLE RETOUCHE
AU BEAU VETEMENT

LEGRAND

Depuis 1894

Tailleur et Chemisier
sur mesures

Collections Hommes & Dames

Grand choix de tissus et de prix

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

Le gouvernement veut construire un troisième aéroport dans le Bassin parisien

Cette décision devrait être annoncée officiellement à la mi-octobre. Après le gel de ce projet depuis 1997, la catastrophe du Concorde, en juillet, près de Roissy, a changé la donne. Le site proposé est inédit : il sera probablement situé au nord-est de Paris

C'EST un demi-secret : le gouvernement de Lionel Jospin, qui doit se prononcer à la mi-octobre sur l'« opportunité » de construire un troisième aéroport dans le Bassin parisien, annoncera, sauf ultime coup de théâtre, que la décision de principe est prise.

Il n'en va pas de même pour le site. Le choix de Matignon ne devrait pas être connu avant une huitaine de mois, mais le sud-est de la Picardie, autrement dit quelque part dans le département de l'Aisne, semble la localisation la plus plausible. La longueur des procédures de consultation des élus et des riverains, les délais de construction, font que la nouvelle plate-forme aéroportuaire ne pourra pas voir le jour, avant une quinzaine d'années au mieux. En attendant, le développement de certaines dessertes régionales sera encouragé pour répondre à l'augmentation du trafic.

La décision prise en septembre 1997 de plafonner le nombre de passagers à 55 millions à Roissy, puis la catastrophe du Concorde, le 25 juillet, ont pratiquement contraint le gouvernement à opter pour un troisième aéroport. Il y a une dizaine de jours, Jean-Claude Gayssot (PC), ministre de l'équipement et des transports, a encore rappelé sa détermination sur le plafond du trafic de Roissy : « Je ne bougerai pas sur ce chiffre ; ceux qui pensent le contraire se trompent. » Compte tenu des prévisions de croissance, les 55 millions fatidiques seront atteints d'ici deux à trois ans (48 millions de passagers actuellement).

Il était donc grand temps de définir une stratégie, pour éviter d'être pris de court et d'avoir à arrêter des décisions dans l'urgence. La philosophie gouvernementale

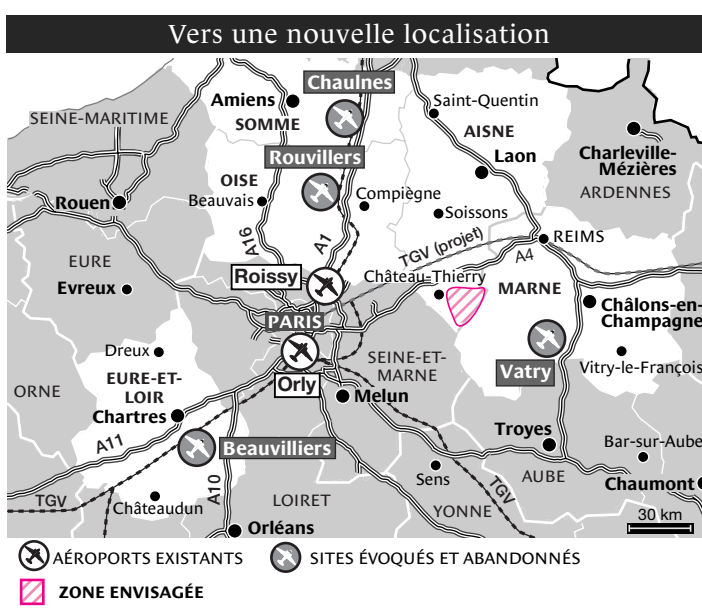
consiste à prévoir une nouvelle desserte parisienne à une demi-heure, *grosso modo*, de la capitale. Le respect de cette contrainte suppose la proximité d'une ligne de TGV. Dans cette logique – économique et commerciale plus que d'aménagement du territoire –, le paramètre temps écarte, par exemple, Lyon-Saint-Exupéry : Bruxelles est, grâce au Thalys, plus près de Paris que Lyon ne l'est de la capitale.

Car il s'agit de favoriser Air France, qui doit son rétablissement, pour une bonne part, à la construction des deux nouvelles pistes à Roissy. Laisser trop d'espace à la concurrence européenne pourrait contrarier le développement de la compagnie nationale.

Au bout du compte, les explications avancées dans les milieux gouvernementaux convergent vers un site au nord-est, proche de l'agglomération parisienne. Le 19 septembre, le président PS de l'Île-de-France a lui-même affirmé devant son conseil régional qu'une « vision européenne » induirait une implantation « vraisemblablement au nord-est du Bassin parisien ».

OBSTACLES TECHNIQUES

L'idée d'un troisième aéroport « parisien » n'est pas nouvelle. Le gouvernement d'Alain Juppé avait choisi en juin 1996 (*Le Monde* du 28 juillet) le site de Beauvilliers (Eure-et-Loir), à 80 kilomètres au sud-ouest de Paris. L'arrivée de la gauche « plurielle » a changé la donne. Aujourd'hui, cette solution est pratiquement écartée. Indépendamment des handicaps techniques, se pose une difficulté d'ordre éminemment politique. Dominique Voynet (Verts), ministre de l'aménagement du terri-



toire et de l'environnement, s'est déjà ouvertement déclarée contre la réalisation d'une nouvelle plate-forme dans le Bassin parisien. De surcroît, Marie-Hélène Aubert, députée des Verts d'Eure-et-Loir, a été élue en juin 1997 en fondant sa campagne sur l'opposition au projet Beauvilliers. Ne serait-ce pas trop demander à M^{me} Voynet que de revoir sa position à la fois sur l'idée et sur le site ?

L'autre site mis en avant était celui de Rouvillers, en Picardie, mais dans l'Oise. Là aussi, les arguments contre sont légion : le ciel au nord de Paris est déjà très encombré, le contrôle aérien civil et militaire (corridor aussi pour les avions de l'OTAN) est très réticent ; de nombreux élus et riverains, comme à Beauvilliers, sont contre. La région de Picardie a un

autre site dans ses cartons, celui de Chaulnes, dans la Somme.

Non seulement les obstacles techniques sont les mêmes que pour Rouvillers, mais, au surplus, Gilles de Robien (UDF), député et maire d'Amiens, y est farouchement opposé. Vient ensuite la Champagne-Ardenne, avec l'aéroport de Vetry dans la Marne, conçu pour le fret et, de surcroît, à 130 kilomètres de Paris. Trop loin, rétorquent en chœur les experts, y compris ceux du ministère des transports.

L'HOSTILITÉ DES RIVERAINS

Une fois tous ces sites écartés, personne, curieusement, n'évoque une implantation dans l'Aisne, alors qu'en procédant par élimination nombre d'interlocuteurs admettent qu'un site situé dans la région de Château-Thierry

(100 kilomètres de Paris) pourrait être un lieu plausible, avec la proximité de l'autoroute A 4 et du futur TGV Est. C'est en tout cas l'avis de Jean-Claude Etienne (RPR), président de la région Champagne-Ardenne. Certes, il préférerait que le choix se porte sur son territoire, même si ce n'était pas Vetry, mais il est très favorable à un projet dans l'Aisne, à la frontière de sa région. « Je ne peux pas négliger la création de 30 000 à 40 000 emplois que générera l'implantation d'un grand aéroport aussi près de chez moi », estime M. Etienne.

A l'inverse, Dominique Jourdain (PS), maire de Château-Thierry, est tout étonné qu'on cite sa ville. « Je ne vois pas l'intérêt pour mes administrés d'accepter un tel équipement mais je participerai volontiers à un débat sur ce sujet. Pour l'instant, je ne peux répondre à une question qui ne m'a jamais été soumise », insiste-t-il. La Picardie, si elle rappelle volontiers les sites envisagés (Rouvillers et Chaulnes) il y a quatre ans, au moment du choix de Beauvilliers, ne pipe mot sur un site dans le sud-est de la région. Son président, Charles Baur (div. droite), à l'instar de tous les présidents de région intéressés, se montre très prudent : « Personne ne peut raisonnablement étudier un projet de troisième aéroport sans disposer au minimum d'un dossier technique qui permette d'appréhender l'ensemble des composantes économiques, géographiques ou environnementales. »

Quoi qu'il en soit, études et procédures préalables demanderont de longues années de préparation. D'autant plus que M^{me} Voynet a bien l'intention de s'appuyer sur la réforme de la procédure d'utilité publique qu'elle prépare : le

gouvernement devra désormais soumettre à la Commission nationale sur le débat public ses grands projets d'aménagement (*Le Monde* du 28 septembre), comme c'est déjà le cas pour la branche sud du TGV Rhin-Rhône qui doit passer à Dôle, la ville de M^{me} Voynet. Si le projet de loi est voté, la ministre disposera d'un solide levier pour mieux contrôler l'opération, voire la retarder. De toute façon, comme le dit Alain Rafesthain (PS), président de la région Centre : « Rien ne se fera de manière brutale. »

De fait, le gouvernement a bien l'intention de s'entourer de précautions. Il va mettre en avant, donnant ainsi des gages à M^{me} Voynet, la nécessité de développer les dessertes régionales : Lille-Lesquin, Nantes-Notre-Dame des Landes (dont la construction est prévue dans dix ans), Lyon-Saint-Exupéry. Mais la volonté affichée a ses limites. L'éloignement, l'encombrement du ciel et l'étroitesse du marché sont de réels handicaps. Le potentiel de clientèle de Saint-Exupéry, par exemple, est estimé entre 10 et 12 millions de passagers, alors que la capacité du troisième aéroport parisien devra être, selon ses promoteurs, de l'ordre de 30 millions.

Mais le principal obstacle au développement des aéroports français est surtout l'hostilité des riverains. Dans un contexte de sensibilité de plus en plus forte aux nuisances de tous ordres, les responsables de ces aéroports paient aujourd'hui les errements passés qui ont consisté à prévoir des zones non constructibles trop réduites, laissant les pavillons s'approcher trop près des pistes.

Marcel Scotti

L'Essonne victime du trafic de Roissy ?

ESSONNE

de notre correspondante

200 avions par jour pourraient bien, d'ici deux ans, survoler l'Essonne. Un projet étudié par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) prévoit une traversée du département d'ouest en est, de Dourdan à Varennes-Jarcy, et un début de phase d'atterrissage vers Orly au-dessus de Villeneuve-Saint-Georges. Eventé à la suite d'indiscrétions, le projet provoque un tollé. Les réunions publiques s'enchaînent, établissent à chaque fois des records de participation.

A quelques mois des élections municipales, maires, conseillers généraux et députés de toutes étiquettes demandent l'abandon pur et simple du projet. La DGAC réplique avec la nécessité de trouver de nouveaux passages, compte tenu de la croissance du trafic aérien de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (*lire ci-dessus*), qui empiète sur les couloirs jusque-là réservés à Orly. Or, en Essonne, le site militaire du Centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge, délocalisé en province, dégage un espace aérien qu'Orly se met à convoiter.

Interrogée, la DGAC nous a confirmé que des simulations sont en cours à Toulouse ; d'une part, pour vérifier la faisabilité technique, s'assurer que les avions qui partent et ceux qui arrivent peuvent

cohabiter dans ce nouvel espace ; d'autre part, pour mesurer les gênes au sol provoquées par le survol d'avions à « environ 2 000 mètres d'altitude ». La DGAC ajoute que ce nouveau tracé n'aggraverait guère la situation de l'Essonne, qui connaît déjà un survol important en cas de vent d'est, « soit 40 % des situations ».

LA MOBILISATION S'ORGANISE

« Rien n'est encore décidé. Nous ne sommes qu'en phase d'étude, et le projet sur l'Essonne n'est qu'un parmi d'autres », répète inlassablement Michel Loriaux, d'Aéroports de Paris (ADP), face à des habitants sur les nerfs qui craignent, dans la quarantaine de communes menacées, des nuisances sonores incessantes et une dépréciation de leurs pavillons. La mobilisation s'organise. Des particuliers se portent volontaires pour aider à l'organisation des réunions. Des associations de défense de l'environnement ou de lutte contre le bruit se fédèrent.

Jeudi 28 septembre, le conseil général a voté à l'unanimité une motion demandant à la DGAC de renoncer au projet. Celle-ci promet des informations plus précises d'ici quelques semaines.

Anne Rohou

Six ans de débats

● **1994** : Maurice Dousset (UDF), président du conseil régional du Centre, demande la création d'un troisième aéroport « parisien » en Beauce. Picardie, Haute-Normandie et Champagne-Ardenne sont aussi sur les rangs. Bernard Bosson (CDS), ministre des transports d'Edouard Balladur, engage une « réflexion globale », malgré sa préférence pour une extension de Roissy.

● **1995** : Bernard Pons (RPR), ministre des transports, plaide pour une plate-forme dans le « grand Bassin parisien, au-delà de l'Île-de-France ».

● **1996** : la mission d'étude confiée à Jacques Douffiaques rend son rapport, qui prône l'augmentation des capacités de Roissy sans pour autant exclure la solution du troisième aéroport. Le site le plus approprié serait celui de Beauvilliers, au sud de Chartres, dans l'Eure-et-Loir. Bernard Pons choisit Beauvilliers. Le préfet du département délimite un périmètre de 3 450 hectares. Les riverains se mobilisent contre le projet.

● **1997** : après la victoire de la gauche plurielle aux élections législatives,

Jean-Claude Gayssot (PC), ministre de l'équipement et des transports, gèle le projet et lance les travaux pour deux pistes supplémentaires à Roissy, avec l'engagement de ne pas dépasser les 55 millions de voyageurs par an. Roissy enregistre maintenant un accroissement du trafic de plus de 10 % par an.

● **26 juillet 2000** : au lendemain de la catastrophe du Concorde, M. Gayssot annonce qu'une décision « sur l'opportunité de construire un troisième aéroport sera prise avant la fin de l'été » et que le choix éventuel du site devrait intervenir avant le 31 décembre.

● **Septembre** : au début du mois, la quatrième piste de Roissy est ouverte. Le 21, M. Gayssot confirme la détermination du gouvernement à limiter à 55 millions par an le nombre de passagers à Charles-de-Gaulle et annonce la décision de principe sur le troisième aéroport « très prochainement ». Le même jour, Marie-Hélène Aubert, députée des Verts d'Eure-et-Loir, déclare que le choix d'une construction serait une « véritable provocation ».

Deux millions d'automobilistes font-ils déjà des économies de gazole ?

Grâce au système d'injection directe Bosch.

Bosch est aujourd'hui le seul fournisseur de systèmes d'injection directe diesel pour l'équipement en série des véhicules Citroën, Peugeot et Renault.

Bonne route, bonne conduite. Bosch, il y a toujours une solution



LE DÉPARTEMENT QUI MONTE QUI MONTE QUI MONTE QUI MONTE QUI MONTE QUI MONTE QUI MONTE QUI MONTE QUI MONTE QUI MONTE

Le Val d'Oise

1er département français créateur d'emplois

indicateurs UNEDIC publiés par le Magazine L'EXPANSION du 28 septembre 2000 (classement national des départements français en terme de croissances du nombre des emplois salariés du secteur privé en 1999), le Val d'Oise obtient la première place avec un taux de progression du nombre des emplois salariés du secteur privé de + 6,44 % en 1999.

COMITÉ D'EXPANSION ÉCONOMIQUE
CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE

2, avenue du Parc - 95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Fax : 01 34 25 32 20
<http://www.ceevo95.fr> - N° d'information : 01 30 32 95 95

Où est le Mur ? », s'interrogent invariablement les visiteurs débarqués à Berlin. Dix ans après la réunification, celui-ci a disparu, presque sans laisser de traces. Il n'a pas été question de laisser à son emplacement une vaste bande de verdure. Le Mur ne figure plus sur les cartes, à l'exception de celles pour les touristes. Au fil des ans, la reconstruction de la ville progresse, les différences entre habitants de l'Est et de l'Ouest, les Ossis et les Wessis, s'estompent, et l'on passe d'Est en Ouest sans vraiment s'en apercevoir. Comme si la division de Berlin n'avait jamais eu lieu. Tout s'est passé très vite. L'armée de RDA a démantelé la frontière qu'elle gardait impitoyablement quelques mois plus tôt. Une politique de table rase que revendique la mairie de Berlin. « *Nous ne voulons pas être la ville du Mur. Celui-ci n'était pas une muraille de Chine, destinée à nous protéger. C'était une douleur politique, un mur brutal au milieu de la ville* », affirme Hans Stimmann, secrétaire d'Etat du Sénat de Berlin, chargé de l'urbanisme. « *Si vous êtes victime d'une agression, vous ne voulez pas qu'on vous laisse la plaie pour en garder le souvenir* », poursuit-il. « *Il est dommage que la ville n'ait pas été capable de développer un concept pour garder de trace historique du Mur dans des lieux comme la porte de Brandebourg ou le no man's land de Potsdamer Platz* », regrette au contraire Thomas Flierl, communiste rénovateur (PDS) et conseiller municipal chargé de l'urbanisme du centre historique de Berlin, qui se trouvait en zone soviétique, et aujourd'hui bastion PDS. Mais c'était trop demander à l'Allemagne que de garder en ces lieux, symboles de sa fierté nationale, la trace d'un temps où des Allemands tiraient sur des Allemands.

Bien sûr, le pays dénonce la nature criminelle du régime de RDA, alors que dix mille Allemands consultent encore chaque mois leur dossier aux archives de la Stasi, la police politique : porte de Brandebourg, des écriteaux rappellent la mémoire des victimes tombées en tentant de passer à l'Ouest. Le Musée Check Point Charlie raconte l'épopée de ceux qui ont fui à la barbe de la dictature ; il a obtenu cet été l'autorisation de reconstruire la guérite américaine du point de passage mythique entre l'Est et l'Ouest. Mais, du Mur, point de trace. Déchirée entre sa volonté d'oubli et son besoin de mémoire, l'Allemagne a classé en extrêmes quelques pans, qui avaient échappé à la destruction. Le mémorial de la Bernauer Strasse, inauguré en 1998, est « *une esthétisation, une reconstruction artistique, qui a peu à voir avec la réalité* », explique M. Flierl. On a aussi sauvé l'East Side Gallery, cette section de 1,3 km peinte par plus de cent artistes de tous les pays, sur le thème de la chute du Mur... en janvier 1990, après l'effondrement du régime. Comme s'il était impossible de garder le souvenir d'une époque où l'on croyait la séparation éternelle. La mairie s'est juste résolue à paver sur 20 centimètres de large les 155 kilomètres de l'ancien tracé du Mur.

DANS la foulée de la réunification, la ville, qui redevient capitale et dépose – sans succès – sa candidature pour les Jeux olympiques de l'an 2000, veut rattrapper le temps perdu, redevenir la métropole des années folles. Pour oublier, on débaptise les rues qui portent le nom d'hommes politiques de RDA, même si les communistes assassinés par les nazis sont en règle générale épargnés. La statue géante de Lénine est décapitée « *le jour du cinquantième anniversaire du maire de Berlin* », chrétien-démocrate, se moque M. Flierl. L'« *épuración* », pourtant, reste limitée. « *A part le Mur, il n'y a pas de programme politique pour assainir Berlin de la RDA. En principe, tous ses monuments sont conservés* », affirme M. Stimmann. La *vox populi* ne le demandait pas : « *La colère des gens ne s'est pas concentrée sur les lieux politiques, mais sur les incarnations du régime qu'étaient le Mur et la Stasi* », analyse M. Flierl.

Ainsi, au cœur d'une ville qui n'effraie plus personne, les vestiges du communisme finissent par avoir un air pittoresque. La statue de Marx et Engels, un peu lourdauds, trône toujours au cœur de Berlin, pour la joie des touristes. Alors que l'Union soviétique a disparu, l'Allemagne entretient consciencieusement, en vertu d'engagements pris lors de la

Dix ans après la réunification des deux Allemagnes, notre correspondant a hanté l'ancienne capitale du Reich. Si les vestiges du communisme demeurent, il ne reste rien ou presque du Mur. Les traces ont été effacées du temps où des Allemands tiraient sur des Allemands



A Check Point Charlie, lieu de passage entre Berlin-Est et Berlin-Ouest pendant la guerre froide, deux portraits de soldat se font face : en haut un Américain, en bas, un Russe.

rétorque M. Stimmann. *C'est une rue large de quatre-vingts mètres, faite pour les manifestations de la RDA. Elle sera reconstruite, nous n'allons pas tout détruire. Mais protection des monuments ne signifie pas de garder toutes les nullités.* » Le débat a été mis en sourdine, car le projet est pour l'instant gelé, faute d'investisseurs.

Le conflit le plus brûlant concerne le palais de la République, inauguré en 1976 et surnommé le « magasin de lampes d'Erich Honecker », construit à l'emplacement du château des Hohenzollern, dont Walter Ulbricht avait fait sauter les ruines en 1950. Lorsque le palais est fermé en 1990 pour cause d'amiante, l'idée est lancée de le raser et de reconstruire le château. Histoire de ne pas donner le dernier mot aux communistes. Pour les Berlinoises de l'Est, c'est leur passé qu'on assassine. « *On a fait du palais un objet d'identification de la sensibilité des Ossis. Il n'est pas possible que tout ce qui vient de chez nous soit abattu* », lance M^{me} Lompscher. Car si le bâtiment accueillait la Chambre du peuple trois fois par an, il avait hébergé le seul Parlement démocratique de la RDA, en 1990, qui y avait voté la réunification. Mais « *c'était avant tout une maison de la culture* », poursuit M^{me} Lompscher, avec ses restaurants, ses cinémas, ses spectacles, son bowling. M. Stimmann s'empare quand on accuse la mairie de vouloir détruire la RDA : « *C'est la RDA qui était un vrai programme de destruction des traditions. Le château, vieux de cinq cents ans, a été détruit uniquement parce qu'il était rendu coupable du fascisme. On peut tuer le roi sans détruire son château. Vous n'avez pas détruit le Louvre ou Versailles. La RDA voulait partir de zéro, dissoudre l'Histoire. Nous ne repartons pas de zéro, nous sommes la première génération qui ne détruit pas ; nous acceptons l'Histoire.* »

Que reste-t-il de la RDA ?

réunification, les monuments désormais inoffensifs à la gloire de l'armée Rouge, notamment celui, stalinien, de Treptow, devant lequel Vladimir Poutine a déposé une gerbe en juin 2000. Les révolutionnaires Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg font l'objet d'un culte désuet de la part des ex-communistes, qui commémorent chaque année par dizaines de milliers leur assassinat, en 1919, au Mémorial du socialisme, dans le cimetière des communistes. Rues et monuments portant leur nom n'ont pas été débaptisés, parce que, estime Katrin Lompscher, collaboratrice du PDS, spécialiste de l'urbanisme au Parlement de Berlin, « *les opposants de RDA avaient repris la maxime de Rosa Luxemburg, "la liberté est toujours celle de ceux qui pensent autrement"* ». Enfin, l'ancienne gloire communiste, la tour de télévision, du haut de ses 365 mètres – autant de jours que l'année pour que les enfants s'en souviennent, aurait ordonné le numéro un communiste Walter Ulbricht –, est devenue symbole de la ville. Elle continue d'être l'objet de gentils quolibets, à l'Est ou à l'Ouest, à cause de la croix qui s'y reflète par beau temps – la « *vengeance de Dieu* » ou « *saint Ulbricht* ».

Globalement, l'Allemagne réunifiée accepte ses monuments des années 50, témoins esthétiques d'une histoire révolue, celle de l'Allemagne sous tutelle soviétique : elle a rénové sans rechigner à coups de milliards l'immense Karl Marx Allee, l'ancienne Stalin Allee, construite dans les années 50 sur les débris du vieux Berlin et destinée aux manifestations monstres du régime. Il en va autrement avec les réalisations des décennies suivantes, dont les qualités architecturales sont contestées, qui incarnent un passé encore vivant dans les mémoires, lors-

« **Nous ne voulons pas être la ville du Mur. Celui-ci n'était pas une muraille de Chine, destinée à nous protéger. C'était une douleur politique, un mur brutal au milieu de la ville** »

Hans Stimmann, secrétaire d'Etat du Sénat de Berlin

que les pays frères étaient un peu plus maîtres de leur destin. La Pologne et la Hongrie ont rasé leurs ambassades sises à côté de celle, écrasante, de l'Union soviétique. « *C'étaient des bâtiments des années 60, plus fonctionnels, plus modestes,*



installés à côté du palais de la puissance occupante. Il est dommage que ces traces de la tentative de modernisation interne du bloc de l'Est aient disparu », analyse M. Flierl. Mais, explique M. Stimmann, « *les Polonais ne pouvaient plus s'identifier à ce bâti-*

ment, car il leur rappelait trop la période communiste ». L'Allemagne réunifiée affirme ne pas détruire. Elle modernise. Elle a injecté des milliards pour rénover les interminables avenues de Plattenbau, littéralement ces « *immeubles*

en plaques » préfabriquées, qui ont fleuri dans les années 70 pour pallier la pénurie de logement. Mais les susceptibilités restent à fleur de peau : certains immeubles ont été ravalés en masquant les plaques, et M. Flierl y voit la volonté de faire disparaître un symbole de la RDA ; depuis, certains bâtiments ont été classés, pour être sûr que leurs plaques seront respectées ; la mairie veut faire passer une route dans un quartier d'habitation derrière la Karl Marx Allee, mais M. Flierl craint que cette artère ne détruise la vie du quartier. Derrière ce débat, la question beaucoup plus idéologique qu'architecturale : peut-on vivre dans les cités construites par les communistes ? « *Le combat s'est déplacé des mémoriaux et des monuments aux questions d'urbanisme* », explique M. Flierl.

Sur ce plan, l'Est perd le combat. Inexorablement, l'Ouest impose son modèle aseptisé en rénovant la ville à marche forcée. L'odeur du charbon qui imprégnait le quartier bohème de Prenzlauer Berg a disparu. Avec Mitte, ce quartier est colonisé par les yuppies de l'Ouest, débarqués à Berlin dans les bagages du

gouvernement. Riches boutiques et restaurants « *schickimicki* » (bourgeois branché) fleurissent. Si l'on comptait naguère les immeubles rénovés, on cherche, aujourd'hui, un brin nostalgique, ceux, encore noirs, qui ont échappé au grand nettoyage et « *sentent* » la RDA. Même le Tacheles, grand magasin en ruine de l'ancien quartier juif, squatté en 1990 par des artistes, est bardé d'échafaudages depuis l'été.

Tous les bastions ne sont pas tombés, comme l'Alexanderplatz, où se dresse la tour de télévision. Berlin voulait en faire, dans l'euphorie de la réunification, son troisième centre, avec le Kurfürstendamm, à l'Ouest, et au Centre l'ancien no man's land de Potsdamer Platz. En 1993, l'architecte Hans Kollhoff remporte un concours qui prévoit la destruction de la plupart des immeubles des années 60 et la construction d'une dizaine de gratte-ciel. « *C'était une planification revancharde. Comme si tout ce qui avait été fait était bon pour la ferraille et qu'il fallait repartir de zéro* », peste Mme Lompscher. « *On ne peut pas garder l'Alexanderplatz comme cela,*

CETTE acceptation conduit à dédramatiser un passé qui resurgit à chaque coin de rue. Le ministère des finances a emménagé dans l'ancien ministère de l'air de Goering, qui a logé divers ministères sous la RDA ; celui des affaires étrangères dans l'ancienne Reichsbank, qui servit ensuite de siège du comité central du Parti communiste. « *On tente de construire une sorte de continuité historique qui exclue ces deux chapitres historiques* », accuse M. Lompscher.

Ces reproches agacent M. Stimmann, qui estime qu'on ne peut réduire l'histoire de Berlin aux douze ans de nazisme : « *Nous essayons d'avoir une ville normale. Berlin a près de huit cents ans, mais il n'y a aucune trace du gothique ou de la Renaissance. On a l'impression de vivre dans une ville de la fin du XIX^e siècle. C'est toujours une ville en devenir, jamais une ville qui est. Une ville européenne a besoin d'histoire, nous ne sommes pas américains. Imaginez Paris détruite à 90 %. C'est ce qui est arrivé à Berlin. Mon fils ne marche pas dans la même ville que moi, et je ne marche pas dans la même ville que mon père* », s'enflamme-t-il.

A court terme, une commission a été nommée en septembre pour trancher l'interminable conflit entre partisans du palais et du château. « *Le débat oppose partisans du retour à la RDA et ceux de l'avant-RDA, alors qu'il faudrait penser à l'après-RDA* », estime M. Flierl. Pour sortir de l'impasse, on cherche une solution qui préserve une partie du palais tout en reconstruisant une partie du château. Au milieu de cette place trop grande, lieu de toutes les querelles, entre le palais de la République et la chancellerie provisoire, une boîte de nuit en a profité pour planter son chapiteau et organiser des soirées pour célibataires, où nul ne cherche à savoir qui est de l'Est ou de l'Ouest. Dehors, deux artistes ont exposé 104 machines à laver jusqu'au 3 octobre, dixième anniversaire de la réunification. Pour permettre aux Allemands de laver... leur passé, bien sûr. Même si, selon les artistes, l'écriture de l'histoire est une entreprise de blanchiment dont le linge sort souvent plus sale qu'il n'y est entré...

Arnaud Leparmentier

Le courage de l'amnistie

par Alain Etchegoyen

La peur plus que la vertu interdit le débat sur l'amnistie. Une peur toujours mauvaise conseillère, une peur égoïste, une peur d'être soupçonné qui engendre elle-même la suspicion. Pourtant la lutte contre la corruption fait plus que jamais partie de la politique pénale de l'actuelle garde des sceaux comme une obligation républicaine incontestée. C'est un fait objectif et positif qui succède à des années d'interventions scandaleuses et d'entorses à l'égalité des justiciables. On peut s'en féliciter justement sans omettre de s'interroger sur les moyens mis en œuvre au regard des affaires qui se développent. Pourquoi tuer le débat sur l'amnistie au seul prétexte qu'elle nuirait à ses initiateurs ? La vertu républicaine consiste-t-elle d'abord à châtier pour le passé ou à préparer l'avenir en assainissant le présent ?

Mon travail sur la corruption m'a permis de rencontrer des juges, des avocats, des enquêteurs financiers, des politiques, des hommes d'entreprise, des intermédiaires ou des commissaires aux comptes. D'abord surpris et indigné par les relations interlopes de dirigeants respectables, j'ai acquis la conviction que le financement des partis politiques avant les lois de 1988 et 1990 avait conduit les uns et les autres à des dérapages scabreux.

Je n'ai rien appris avec la vidéo Méry, dont chacun sait, en son for intérieur, le caractère plausible. Sans doute y a-t-il des enrichissements ou dépenses personnels. C'est une évidence : quand traîne

Je pense à une « amnistie sur déclaration » : seront amnistiés ceux-là seuls qui auront déclaré, devant une instance à établir, leurs actes définis dans ce cadre

une valise de billets, personne ne sait qui en prend pour soi ; les juges ne pourront jamais le vérifier. Dans ces affaires, j'ai rencontré des hommes et des femmes, avec leurs faiblesses, avec leurs désirs, rarement sans scrupules, parfois tentés, flambeurs ici et là, quelquefois succombant à la tentation, justiciers de temps en temps, souvent fragilisés, contraints par un système ou jouissant de ses failles. Et même si l'exigence doit être plus grande pour les élus, des circonstances politiques ont affaibli les uns, laissé les autres de marbre et fait sombrer les derniers. Humains, trop humains.

Mais il existe en France une grande majorité d'élus incorruptibles, connus des grandes entreprises spécialistes de la corruption des eaux. Or l'opprobre les touche comme les autres. Avec la longueur des instructions, avec les approximations médiatiques, avec quelques authentiques dérapages, le climat général se corrompt lui-même. Et cela va continuer si on n'y prend garde, et si les affaires d'un autre millénaire remontent à la gorge du nouveau, sans arrêt, au rythme d'accidents, de dénonciations, de règlements de comptes obscurs et de combats internes, toutes choses sans lien avec le souci démocratique.

Nous avons changé d'époque. Une période est révolue, qui concernait le financement de publicités politiques désormais interdites, une période antérieure au financement public des partis politiques, antérieure à la réforme du code pénal qui fait aujourd'hui peser une menace de mort économique sur les corrupteurs (responsabilité des personnes morales, c'est-à-dire exclusion des marchés publics pour les entreprises), antérieure à une politique pénale qui ne protège plus les corruptus – responsables essentiels puisqu'ils décident de monnayer leur pouvoir de décision quand le corrupteur sans pouvoir n'a que des moyens impuissants face à l'incorruptible.

Les règles du jeu sont aujourd'hui nouvelles, plus saines et propices à

un nouveau fonctionnement de la vie politique. Les partis politiques eux-mêmes, qui protégeaient trop longuement les leurs (Médecin ou Boucheron, à droite ou à gauche) sont décidés à de nouveaux et rapides ménages internes.

Or cela seul compte : comment renforcer notre démocratie et s'assurer de son bon fonctionnement à venir ? Face aux polémiques présentes, consterné par les propos qui opposent les 5 millions de l'un au redressement fiscal de l'autre (!), je relis ce texte de Michel Serres écrit à propos d'un tableau de Goya : « *Un couple d'ennemis brandissant des bâtons se bat au beau milieu des sables mouvants. Attentif aux tactiques de l'autre, chacun répond coup pour coup et réplique contre esquivé. Hors le cadre du tableau, nous autres spectateurs observons la symétrie des gestes au cours du temps : quel magnifique – et banal – spectacle !* »

Or le peintre enfonça les duellistes jusqu'aux genoux dans la boue. A chaque mouvement, un trou visqueux les avale, de sorte qu'ils s'enterrent ensemble graduellement. A quel rythme ? Cela dépend de leur agressivité : à lutte plus chaude, mouvements plus vifs et secs, qui accélèrent l'enlèvement. L'abîme où ils se précipitent, les belligérants ne le devinent pas : au contraire, de l'extérieur, nous le voyons bien. »

Ce célèbre tableau semble fait pour notre temps, pour la gauche et la droite, pour ces affaires de bâtons – qui se comptent et qui s'abatent –, pour ces polémiques suicidaires, pour ces petits plaisirs qui font les grandes douleurs.

On dit que le pouvoir des politiques a fondu comme vertu sous le soleil de Satan, et que les marchés se gaussent de leur volontarisme, mais le traitement des affaires demeure dans le petit monde où on les dit acculés. En 1994, je rêvais déjà d'une loi d'amnistie qui pourrait proposer l'éventuel président Delors, insoupçonnable. Tant pis. J'en suis encore plus convaincu aujourd'hui. Je pense à une « amnistie sur déclaration » comme il en existe pour les cas de désertion militaire : seront amnistiés ceux-là seuls qui auront déclaré, devant une instance à établir, leurs actes définis dans ce cadre. On ouvrirait des registres sur lesquels chacun (entreprise, politique ou intermédiaire) pourrait reconnaître le fait délictueux. Ce qui n'épargnerait pas les dissimulateurs susceptibles de sanctions accrues mais dispenserait les juges de travaux archéologiques et dépolluerait le débat.

Les Français seraient ainsi mieux informés sur leurs élus, les entreprises seraient libérées des procédures qui les rongent de l'intérieur, les juges et les tribunaux désengorgés pourraient s'occuper du présent, le climat politique serait à la préparation de l'avenir et non plus aux règlements de comptes sur le passé.

Certes, il faudrait un débat public, et non pas un amendement voté en catimini comme en 1990, pour sauver un élu singulier. Mais ce serait un bon sujet de référendum, moins indifférent qu'une question sur le quinquennat. Les juristes trouveraient bien une formule. Un premier ministre insoupçonné pourrait, devant les Français et avec eux, se mettre d'accord avec un président immunisé.

Las ! Quelques rares hommes politiques, maladroits, n'évoquent cette hypothèse qu'en pleine crise, à chaud, quand il faudrait le faire à froid. Et les autres, de tous bords, s'indignent immédiatement d'une amnistie éventuelle, non au motif qu'elle serait injuste mais qu'elle nuirait au monde politique lui-même !

Alors, peut-être me trompé-je, peut-être n'y a-t-il décidément rien à faire. L'idée d'une amnistie sélective, sur déclaration, serait pourtant un acte de courage politique : des décideurs prendraient des risques, face aux Français et en accord avec eux, au nom de la République et de la démocratie. Pas pour hier mais pour demain. Loin d'être un acte de faiblesse ou de contrition, la clémence d'Auguste affirme la lucidité de son pouvoir. Et mieux vaut certainement pour la démocratie un coupable en liberté que maints élus innocents victimes de la suspicion publique.

Alain Etchegoyen est professeur de philosophie.

Revisiter l'œuvre d'Emmanuel Mounier

par Guy Coq et Jacques Delors

Il y a un demi-siècle disparaissait Emmanuel Mounier, le fondateur de la revue *Esprit* ou, du moins, celui qui par son rayonnement personnel et la qualité de sa pensée avait, pendant près de vingt ans, donné une remarquable impulsion à la revue qui s'identifie largement à son œuvre. Pour prendre la mesure de son influence, il faudrait évoquer la grande variété, le nombre et la qualité des personnalités qui ont reconnu une dette à son égard, et, parmi celles-ci, Hubert Beuve-Méry, figure centrale dans la mémoire de ce journal.

Commémorer Emmanuel Mounier est nécessaire, non pour ressusciter un personnalisme qui est, aux yeux de beaucoup, aussi daté que l'existentialisme, mais pour revisiter et interroger une œuvre considérable. Les écrits de Mounier ont droit à une nouvelle interpellation : cette œuvre a-t-elle quelque chose à dire par-delà les générations proches de l'auteur ? Peut-elle éclairer un autre siècle que le sien, et mériter ainsi une nouvelle chance historique ?

Mounier bénéficie d'un grand rayonnement international, même si les Français l'ignorent. Amérique latine, Europe de l'Est, Portugal, Espagne, Italie... Mounier a incontestablement nourri la pensée et l'action antitotalitaires. Qui circule dans ces différentes régions du monde peut facilement vérifier que son œuvre est aujourd'hui beaucoup plus lue à l'étranger, et notamment à travers l'Europe, que dans son propre pays.

On peut situer l'éclipse de Mounier dans la fin du siècle. A partir de cette année 2000, il convient donc de réparer une injustice. Les grands textes fondateurs de la pensée de Mounier, parus dans *Esprit* avant la deuxième guerre mondiale et devenus introuvables, viennent d'être republiés en deux volumes de poche (Seuil). Du fameux *Refaire la Renaissance* aux divers manifestes, on peut de nouveau examiner, dans

le texte même, la véritable pensée de Mounier et juger par soi-même de l'actualité ou de la désuétude d'une œuvre.

Par ailleurs, la décision désormais acquise d'éditer les douze gros carnets de son journal rendra nécessaire un réexamen complet de la manière dont il fit face aux événements de son temps. Parallèlement à ces textes significatifs, on pourra disposer d'une édition savante des numéros d'*Esprit*, parus pendant la guerre.

Revisiter l'œuvre de Mounier permet aussi de constater que ce qui fit un temps sa faiblesse, sa vision mal

Mounier retient le meilleur de cette idée de communauté, sa pensée critique à l'avance toute fermeture à l'universel. La réactivation de ces questions par un penseur comme Charles Taylor signale l'urgence de resituer Mounier dans les problématiques d'aujourd'hui.

S'il y a, dans son œuvre, la pensée d'un changement profond de société, il est clair qu'elle ne propose pas une doctrine politique toute prête à être adoptée par un parti politique. Mounier n'a pas construit une politique personnaliste : pour lui, cette expression n'avait pas grand sens. Par contre – et cela souligne l'actua-

Après la mort des grandes utopies, il donne, dans l'exact prolongement de Péguy, des arguments puissants pour refuser le monde comme il va

conceptualisée de la société alternative au système capitaliste, peut aujourd'hui devenir sa force en comparaison avec le déclin des socialismes doctrinaires. Après la mort des grandes utopies qui fut aussi celle des grandes espérances collectives porteuses d'une éthique de l'engagement, Mounier, dans l'exact prolongement de Péguy, donne des arguments puissants pour refuser le monde comme il va, pour dénoncer « le désordre établi » sans piéger la révolte dans des utopies porteuses des totalitarismes.

Face à la cassure plus nette aujourd'hui qu'au milieu du XX^e siècle, entre individu et société, sa dialectique entre personne et communauté ouvre de riches perspectives. Relire les textes où le philosophe approfondit son idée d'une communauté des personnes aide à comprendre pourquoi le communautarisme – au sens où certains l'entendent aujourd'hui – est une impasse.

lité de son œuvre, – il développe une véritable pensée du citoyen actif, intégrée à cette conception très remarquable de l'engagement qu'il partage avec Paul Louis Landsberg. Même s'il ne fut jamais un responsable politique ou un animateur de parti, Mounier a une pensée rigoureuse sur les conditions mêmes de l'action politique, sur le sens de la citoyenneté. Travaillant sans relâche à élaborer une philosophie de l'engagement, il demeure un grand éducateur de l'action politique.

Enfin, une nouvelle approche de l'œuvre de Mounier est de nature à clarifier le débat sur les personnalités. Mounier n'a pas créé le personnalisme. Mais, sur ce terrain, son œuvre constitue une tentative originale. Il n'existe pas de doctrine fermement close par des gardiens de l'orthodoxie. La faveur dont le mot semble bénéficier aujourd'hui peut être source d'ambiguïté. La référen-

ce au personnalisme, sans l'appui sur les œuvres, sur des auteurs précis, ouvre la voie à toutes les dérives.

Mounier est le plus socratique des penseurs du XX^e siècle. Socrate n'a pas laissé de système, mais uniquement une certaine manière de penser et de mettre en rapport la vie et les idées. Sa personne est inséparable de sa pensée. De même, Mounier ne laisse pas une philosophie achevée. Mais le rythme imposé à son écriture, celui d'une revue inscrite dans son époque, facilite la dialectique entre la pensée et l'action. Ce rayonnement de la personne au travers d'une écriture happée par l'événement, est particulièrement visible dans ses lettres, vaste ensemble d'inédits, dont la publication pourrait suivre celle du journal.

On nous dira : mais ce qui fit la force de Mounier, son aptitude à mener une revue, à s'inscrire dans l'histoire, n'est-ce pas ce qui risque de rendre aujourd'hui ses textes désuets ? Nous avons fait le pari contraire, celui qui consiste à penser que Mounier a droit à un nouvel examen de passage historique, par-delà son époque. Nous parions qu'il est capable, dans un nouveau siècle, d'aider à penser les grandes questions. Encore faut-il que cet examen ait lieu, que de nouveaux lecteurs, dans des générations qui n'ont pas connu Emmanuel Mounier, aient la possibilité de lire les textes.

Guy Coq est président de l'Association des amis d'Emmanuel Mounier.

Jacques Delors, ancien président de la Commission des communautés européennes, est coprésident, avec Paul Ricœur, du comité de patronage du colloque « Mounier, actualité d'un grand témoin ».

★ Une rencontre internationale, consacrée à Emmanuel Mounier, a lieu à Paris, à l'Unesco, les 5 et 6 octobre.

Cochonneries par Jacques Gaillard

L'ILLUSTRE Mangeclous, membre pittoresque des *Valeureux* d'Albert Cohen, avait inventé un métier inédit : marchand de non-calomnie. Le matin, il faisait la tournée des notables de Céphalonie et percevait des honoraires en rétribution d'un signalé service : ne pas répandre de propos médisants sur son généreux employeur. Contrat renouvelable au jour le jour, et plus lucratif, on l'imagine, que la calomnie.

A ce qu'il paraît, un équivalent agricole de cette fantaisie existe bel et bien. En témoigne une lettre parue dans un magazine gastronomico-cœnologique (*Gault-Millau*, septembre, p. 177), avec l'inconvénient d'être signée « Monsieur X », mais la vraisemblance (signalée) d'être de la main d'un haut fonctionnaire. Renseignements pris, elle dit, avec humour, une terrible vérité : la non-production de cochon peut, dans certaines régions, rapporter plus que l'élevage de ce sympathique animal dans lequel, décidément, tout est bon – même son absence.

Il s'agirait de primes juteuses allouées aux producteurs porcins qui renoncent à produire des porcs. Ce dévouement mérite récompense : qui de nous accepterait, sans une honnête compensation financière, de ne pas écrire des livres ou des articles, de ne pas faire cours, de ne pas aller au bureau, de ne pas enfiler son bleu de travail ? Et n'a-t-on pas, naguère, remboursé la cartouche du chasseur qui éliminait un nuisible, dont il présentait le bec ou la queue en mairie ?

On peut en déduire que, dans certaines conditions, le porc est nuisible. Ou plutôt, qu'élever des cochons, dans le contexte extrêmement subtil de l'agriculture moderne, peut s'avérer une entreprise antisociale. Bien des éléments le confirment, du reste : si le porc se vend mal, c'est qu'il y en a trop. Ou qu'il n'est pas bon. Ou les deux. Amis de la charcuterie, bonjour ! Quoi encore ? La porcherie souille, demandez aux voisins. Son lisier s'insinue dans nos nappes phréatiques et, comme dans les films de Woody Allen, l'eau coule marron de nos robinets.

Bref, fermez une porcherie indus-

trielle, vous ouvrirez votre fenêtre. Ou, en tout cas, des perspectives économiques et écologiques positives. Sans compter que, formellement, cette position du problème stimule la spéculation intellectuelle. Laissons de côté la question philosophique de la rentabilité du non-être, restons simples. On peut ainsi se demander, avec le spirituel M. X, quelle est la meilleure ferme pour ne pas élever des porcs, et la meilleure race à ne pas élever : Landrace, ou Large White ?

Il y a bien du bon sens à substituer aux primes d'encouragement des primes de découragement. On

La non-production de porc peut, dans certaines régions, rapporter plus que l'élevage de ce sympathique animal, dans lequel, décidément, tout est bon – même son absence

ne peut qu'y gagner. A quoi bon favoriser des cultures sous serre de tomates hydroponiques et peut-être gorgées d'antibiotiques, puisqu'elles mettent un mois à pousser ? Et ce, jusqu'aux confins de la Camargue, où ne manquent ni le soleil, ni l'eau, ni l'espace ? Pour faire chuter les cours de la tomate comestible ? Décourageons ! Pourquoi s'exposer rituellement au ruissellement, devant nos sous-préfectures, d'artichauts surnuméraires, de melons courges ou de pêches invendues, parce qu'invendables, même auprès d'une grande distribution peu regardante, pour la simple raison qu'elles sont immanquables ? Est-il légitime d'en produire des quantités faramineuses, si les cochons ne sont plus là pour les engloutir, alors qu'ils en seraient seuls capables ? Décourageons !

Et surtout, cessons d'encourager à la légère, on fera, en amont et en aval, des économies. Pour en revenir à l'élevage, il serait évidemment tentant de reconstruire un paysage rural sinistré par les remembrements, les herbicides et les nitrates en payant pour ne plus produire à perte de vue tant de céréales qui alimentent des bovins sous chimiothérapie, des lapins fibreux, des volailles pathétiques. Avec le soutien, qui sait, de la Ligue pour la protection des oiseaux, parce que, même à soixante-dix au mètre carré, le poulet est un oiseau, comme la palombe et la tourterelle, qui suscitent des croisades romantiques.

Déjà, on subventionne discrètement les jachères : pourquoi ne pas aller jusqu'à y mettre des animaux vivants ? Allons plus loin : avant de décourager, ne pourrait-on pas mieux encourager autre chose, afin de sortir d'une compétition de sur-productivité insipide gérée par un emboîtement de lobbies qui, demain, se feront payer la non-utilisation des OGM et le non-clonage des dindons pour amortir leurs investissements en non-hangars ?

Sinon, on ne voit pas pourquoi ce système de régulation ne serait pas généralisé. D'abord, à l'exception des éleveurs de cochons, nous sommes tous des non-éleveurs de cochons, donc primables. Mais soyons sérieux. Quelle compensation peut attendre un coiffeur assassiné par la « coupe Barthez » ? Quel dédommagement adoucit le flop d'une *start-up* ? Un dentiste endetté ne mérite-t-il pas d'être conforté par une prime au non-arrachage ? Quels artisans, quelles PME touchent quatre sous s'ils s'engagent à ne rien fabriquer ? Dans un monde où une commune qui engage un chef d'orchestre doit passer un appel d'offres en bonne et due forme sur marché public (mesurez l'imbécillité de la chose), comment la prolifération cancéreuse des porcheries inutiles a-t-elle pu être encouragée, ou même tolérée jusqu'à saturation, par des organismes si soucieux de réglementation et d'enquêtes ?

Nos porcheries sont opaques : exigeons la transparence. L'an dernier, on nous révéla l'existence de truies clandestines, et cette nouvelle nous bouleversa. Le non-porc

enfonce le clou. Nous cache-t-on des vaches fantômes, des poulets virtuels, des mails autodestructibles, des camemberts inexistantes comme le chevalier de Calvino ?

Omerta, ou secret-défense ? La ferme, à partir d'un certain chiffre d'affaires, c'est une invitation au silence, même sans point d'exclamation. Mais peut-on taire que les politiques d'aides à l'agriculture industrielle ont instauré une concurrence impossible entre qualité et quantité ? Voilà l'enjeu, et c'est ce déséquilibre qu'il faut aujourd'hui corriger, si l'on ne veut pas que le produit agricole de qualité soit l'équivalent de la haute couture, avec pour griffe des labels, sur fond de médiocrité subventionnée. Qu'on se le dise, un porc bien élevé en vaut deux non élevés. Cochon qui s'en dédit.

Jacques Gaillard est maître de conférences de latin à l'université Marc-Bloch de Strasbourg et écrivain.

Peut-on limiter les conséquences d'un accident ?

Oui

Avec le système de déclenchement d'Airbag Bosch.

Le système de déclenchement d'Airbag Bosch renforce la sécurité des conducteurs et passagers. Bonne route, bonne conduite.

Bosch, il y a toujours une solution



BOSCH

2000 UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS

Laurent Cohen-Tanugi, avocat

Les technologies numériques mettent le droit à l'épreuve

Les nouveaux outils de la communication sont porteurs de nombreux défis pour le système juridique des sociétés démocratiques. Ils conduisent à une internationalisation des normes et favorisent le recours à l'autorégulation

Dans le cadre de l'Université de tous les savoirs, organisée par la Mission 2000, Laurent Cohen-Tanugi, avocat, membre d'un cabinet de juristes internationaux, a prononcé, le 3 septembre, une conférence sur « le nouvel ordre numérique », en ouverture d'un cycle consacré à « l'homme et l'informatique ». Nous publions de larges extraits de cette communication.

Au commencement était la technologie... Croissance continue de la puissance de traitement des ordinateurs, de la capacité de stockage et de la vitesse de transmission des données, accompagnée de la réduction tout aussi continue du coût et de la taille des équipements et de leur standardisation autour de l'ensemble PC/Windows : cet ensemble de phénomènes produit la micro-informatique professionnelle, puis grand public au cours de la décennie 80. Interconnexion des ordinateurs et développement des réseaux numériques, à la faveur de la généralisation du codage numérique et des progrès de la fonction de transmission des données : cela produit Internet et le Web au cours de la décennie 90.

Mais la révolution numérique ne se réduit pas à la technologie : elle est aussi la résultante de développements réglementaires et d'initiatives commerciales. Au plan réglementaire, elle est notamment indissociable du mouvement de déréglementation et de libéralisation du secteur des télécommunications à l'échelle mondiale, qui a engendré une baisse des coûts significative, une concurrence croissante et de nouvelles offres de services de télécommunications. S'agissant des développements commerciaux, on citera l'exemple de la télévision payante ou de la téléphonie mobile, qui font aujourd'hui partie de notre univers quotidien (...).

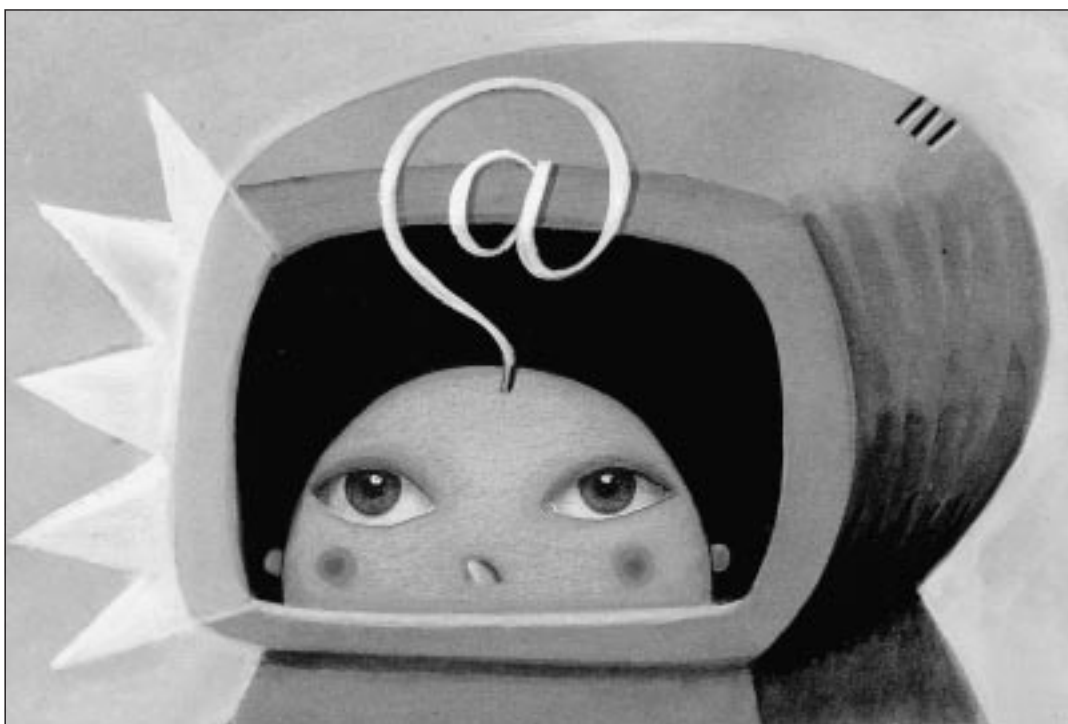
L'impact des nouvelles technologies numériques s'étend naturellement bien au-delà de la sphère économique. Selon les statistiques officielles américaines, l'entreprise individuelle sera le premier employeur aux Etats-Unis à l'horizon 2005, devant les administrations : c'est à soi seul une révolution, que prépare déjà la fin du modèle pyramidal des relations sociales dans l'entreprise et le renouveau spectaculaire de l'esprit d'entreprise. La recherche scientifique ne se conçoit plus indépendamment d'Internet, qui en a modifié les usages et renforcé le caractère collectif et planétaire. Le numérique est en train de modifier en profondeur les modes de production et de consommation des industries

musicale et cinématographique, et commence à affecter, plus timidement, celle du livre. L'effet à long terme des technologies de l'information et de la communication sur le lien social, l'apprentissage des connaissances et le processus cognitif lui-même reste difficile à cerner, mais il sera sans aucun doute très important.

Révolutionnaire, perturbateur, l'univers numérique n'en est pas moins déjà structuré par des rapports de force. Plus exactement, le numérique renforce les hiérarchies existantes, tout en portant en germe la capacité de les éroder. Les industries de l'information et de la communication tendent à être structurellement oligopolistiques en raison de l'existence historique de monopoles nationaux, comme dans les télécommunications, de la présence de fortes économies d'échelle, comme dans l'informatique ou l'audiovisuel, et de la place qu'occupent les droits de propriété intellectuelle ou industrielle plus ou moins exclusifs (brevets, licences d'exploitation de droits, savoir-faire, etc.). L'hégémonie durable de Microsoft sur le marché mondial des systèmes d'exploitation pour micro-ordinateurs et celle d'Intel sur celui des microprocesseurs illustrent la tendance des industries de l'information à se configurer en quasi-monopoles à l'échelle mondiale.

En sens contraire, l'innovation technologique et le phénomène Internet en particulier sont des facteurs puissants de concurrence, voire de déstabilisation des hiérarchies les mieux établies. L'avance, ou l'avantage, des Etats-Unis dans la révolution numérique lue par rapport à l'Europe et à l'Asie est une deuxième manifestation des nouvelles hiérarchies numériques. Le leadership américain s'observe dans pratiquement tous les domaines. La révolution numérique est née et se poursuit aux Etats-Unis, avec cinq à dix ans d'avance sur le reste du monde développé et un leadership industriel et technologique difficilement réversible.

Et pourtant les Etats-Unis commencent à regarder avec intérêt vers l'Europe et le Japon, en avance dans les technologies mobiles censées devenir le premier mode d'accès à Internet. L'Europe est également en avance dans la télé-



DESSIN ERIC GIRIAT

vision numérique et interactive. Ces atouts et quelques autres parviendront-ils à atténuer à terme le déséquilibre transatlantique qui caractérise aujourd'hui l'économie numérique ? La réponse n'est encore écrite nulle part...

Les hiérarchies numériques résultent enfin de l'inégalité d'accès aux outils de la société de l'information. On évoque à cet égard la fracture numérique, au sein des sociétés développées tout d'abord (...). Le fossé est encore plus béant entre le monde développé et le monde dit en développement. 88 % des utilisateurs d'Internet vivent dans les pays industrialisés, et l'Afrique n'en compte que 0,3 %.

Symbole de la mondialisation, Internet s'arrête aux portes du sous-développement numérique, caractérisé par la quasi-absence d'infrastructures de télécommunications, et a fortiori d'équipements informatiques et d'accès à Internet, par l'absence de formation à l'utilisation de ces technologies, et par la volatilité des élites locales dans une société numérique mondialisée.

La société de l'information et les réseaux numériques sont porteurs de différentes menaces, qui occupent de manière croissante notre actualité. Je ne m'entendrai pas ici sur la préoccupation géné-

rale de certains quant aux dangers potentiels que recèle la « société de l'information » pour les véhicules traditionnels de la culture, pour la fiabilité de l'information circulant sur les réseaux, pour la préservation de la mémoire historique, etc. Bien que réels, ces dangers n'autorisent pas pour autant à considérer la révolution numérique comme une régression.

Mais il est d'autres atteintes à nos droits, nos libertés, notre sécurité. Les réseaux numériques facilitent tout d'abord la commission, et aggravent les effets, d'un certain nombre de délits ou de nuisances qui n'ont rien de spécifique à la société de l'information : délits commerciaux et financiers, diffusion de contenus illicites ou préjudiciables, atteintes à la vie privée, dès lors que l'exploitation commerciale des données personnelles est au cœur de la nouvelle économie et que les technologies de l'information confèrent aux Etats de redoutables moyens de surveillance planétaire.

Une seconde catégorie de menaces est, elle, propre à l'environnement numérique : la cybercriminalité, c'est-à-dire les atteintes à la sécurité des systèmes informatiques, notamment par la propagation de virus, mais aussi le piratage, c'est-à-dire la diffusion ou la copie à grande échelle de contenus protégés par des droits de propriété intellectuelle : musique, films, textes...

Face à ces menaces, le système juridique lui-même se trouve mis à l'épreuve. Le droit s'applique généralement à des réalités tangibles et permanentes : personnes physiques, biens meubles et immeubles. Le numérique est le royaume de l'immatériel, de l'éphémère et du virtuel. Le droit est traditionnellement d'émana-

tion étatique et d'application territoriale. Le numérique ne connaît ni les frontières ni même la distance géographique. L'ordre économique capitaliste repose sur le droit de propriété, qui implique les notions de sujet, d'identité, d'authenticité. Le numérique subvertit ces notions en permettant la reproduction parfaite et l'appropriation ou, à l'opposé, la manipulation permanente des signes, ou encore en donnant naissance à des existences et à des relations virtuelles.

Si l'on a d'abord redouté l'avènement d'une jungle numérique sans loi, un consensus existe aujourd'hui pour considérer que les nouvelles technologies ne remettent pas en cause les concepts fondamentaux du droit et peuvent au contraire être appréhendées par les normes existantes, au prix d'un certain nombre d'adaptations et d'un renforcement des mécanismes de sanction.

Mais la généralisation des technologies numériques entraîne d'ores et déjà deux conséquences majeures sur les modes de production des normes juridiques destinées à gouverner la société de l'information : leur nécessaire internationalisation, et le recours croissant à des mécanismes d'autorégulation encadrés par la puissance publique.

Le mouvement d'internationalisation est la conséquence directe du caractère planétaire des communications véhiculées par les réseaux numériques. L'exploitation des nouvelles technologies ignorant le plus souvent les frontières, les règles purement nationales se trouvent privées de portée pratique dès lors qu'elles n'offrent aucune protection effective face aux communications émanant de l'étranger. La coopération internationale en matière de

définition des règles du nouvel ordre numérique est donc devenue nécessaire.

Le recours accru aux techniques d'autorégulation est peut-être plus révolutionnaire encore pour la tradition juridique européenne. Il consiste à adjoindre à la puissance publique des acteurs privés et des mécanismes librement consentis. Les dispositions impératives générales se trouvent en effet disqualifiées par la rapidité des évolutions technologiques et de leurs prolongements économiques et sociaux, ainsi que par la difficulté pratique à en contrôler et à en sanctionner l'application. Face à ces problèmes et à la complexité des négociations internationales, l'autorégulation permet l'élaboration de normes privées (chartes, codes de conduite...), sur mesure, donc plus faciles à faire évoluer, et dont la police est surtout assurée par les intéressés eux-mêmes.

La question demeure de savoir si les défis de la régulation numérique peuvent être relevés sans induire à terme la modification d'un certain nombre de pratiques constitutives de l'ordre juridique en vigueur. La complexité des problèmes posés et l'ampleur des changements requis par la simple adaptation des systèmes juridiques au nouvel environnement numérique sont sans doute sous-estimés. Au terme d'une évolution qui n'en est encore qu'à ses premiers balbutiements, on ne saurait exclure que l'exploitation des technologies numériques produise de nouveaux schémas d'organisation économique, conduisant à leur tour à l'érosion de certaines catégories juridiques traditionnelles au profit de concepts inédits.

Laurent Cohen-Tanugi

Le programme des conférences

Octobre. Le 2, Jean-Louis Aucouturier, Véhicules routiers et bateaux électriques : vers un renouveau durable. Le 3, Laurent Sedel, Les biomatériaux. Le 4, Joël de Rosnay, Les matériaux intelligents. Le 5, Yves Mottot, Coagulants et floculants. Le 6, Michel Sotton, Quels textiles pour nos vêtements de demain ? Le 7, André Pineau, Les alliages métalliques. Le 8, Pierre Béthin, Les composites thermostructuraux. Le 9, Jacques Livage, Verres et céramiques, de l'art du feu à la chimie douce. Le 10, Pierre Morlier, La diversité des produits forestiers permettra-t-elle au bois de devenir le matériau du XXI^e siècle ?

Les conférences sont données au Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris, à 18 h 30 en semaine, à 11 heures les samedis et dimanches.



LAURENT COHEN-TANUGI

■ Né le 8 février 1957 à Tunis (Tunisie), ancien élève de l'École normale supérieure et de l'université Harvard (Etats-Unis), avocat et essayiste, Laurent Cohen-Tanugi est associé du cabinet de juristes internationaux Cleary, Gottlieb, Steen et Hamilton. Il est l'auteur de plusieurs livres : *Le Droit sans l'Etat* (1985), *La Métamorphose de la démocratie* (1989), *L'Europe en danger* (1992), *Le Choix de l'Europe* (1995), *Le Nouvel Ordre numérique* (1999).

François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, au « Grand Jury RTL- "Le Monde" - LCI »

« Au-delà de 2002, il faudra préciser la responsabilité pénale du chef de l'Etat »

« Quand on évoque les révélations contenues dans la confession posthume de Jean-Claude Méry, le RPR et le PS semblent d'accord pour dire : "Parlons d'autre chose !" Pourquoi ?

— Nous n'avons jamais voulu faire des affaires l'enjeu principal de la vie politique. Nous pensons que nous pouvons être jugés valablement sur nos actes et sur la politique que nous menons depuis 1997.

» En même temps, des révélations sont faites, qui ne sont pas d'ailleurs si nouvelles : il y a je ne sais combien d'instructions sur la Mairie de Paris ou sur les finances du RPR. La meilleure réponse, c'est de renvoyer à la justice, et à elle seule, le soin d'établir la vérité. S'il y a des aveux — puisque j'entendais certains parler de "repentance" —, qu'ils se fassent ! Pour ce qui nous concerne, nous avons eu des procès au début des années 90. Nous avions un système de financement qui a été mis à jour : le système dit "Urba", avant les années 90, quand il n'y avait pas de loi sur le financement des partis

politiques. Il y a eu un certain nombre de procès, des condamnations ; tout a été révélé.

— L'ancien responsable d'Urba, Gérard Monate, interrogé sur la confession posthume de Méry, dit que Jean-Claude Méry pour le RPR et lui-même pour le PS, dans ces années-là, faisaient à peu près la même chose...

— Mais pas de la même manière ! C'est ce qu'on a découvert, aussi, dans cette cassette. Chez nous — je dis "nous" parce que c'était le Parti socialiste de l'époque, dans les années 1970 et 1980 —, il y avait un bureau d'études, le mécanisme d'Urba, qui servait justement à jouer les intermédiaires et à financer les activités du parti. C'est ce mécanisme-là qui a fait l'objet des investigations de la justice. Il avait peut-être des défauts, mais, au moins, il était clair, puisqu'il n'y avait pas de financements liquides. Là, on découvre qu'un parti politique — si les faits sont corroborés par la justice — se finançait par d'autres moyens.

» Il y a une deuxième question : qu'est-ce qui s'est passé à partir des

années 1990 ? Nous, nous avons respecté la loi et nous n'avons, là, pas de contestation. Mais qu'est-ce qui s'est passé dans les autres formations politiques et, notamment, au RPR ? J'ai été très frappé par le fait que ceux qui ont parlé d'amnistie — M. Devedjian, M. Juppé, enfin M. Séguin — ont évoqué les faits jusqu'en 1995, voire même au-delà.

— Souhaitez-vous que le président de la République soit entendu, comme témoin, par des magistrats ?

— Il y a une décision du Conseil constitutionnel, une interprétation qui a été donnée de notre Constitution par rapport à sa responsabilité pénale. La cour d'appel de Versailles distingue entre les actes de procédure, donc d'instruction, et les actes de poursuite : il pourrait être entendu au titre de l'instruction, mais pas au titre de la poursuite. Juridiquement, la situation est imprécise ; c'est à la justice de la clarifier. Politiquement, si je disais quoi que ce soit, on pourrait nous regarder avec suspicion.

— Pourquoi la ministre de la

justice, Elisabeth Guigou, a-t-elle expliqué qu'elle ne demanderait pas à la Cour de cassation la clarification juridique dont vous parlez ?

— La ministre de la justice n'est pas seule à pouvoir faire ce pourvoi en cassation. Les parties au procès le peuvent aussi.

» Je pense qu'à l'avenir, c'est-à-dire au-delà de 2002 — et ce sera un des éléments sur lesquels les Français auront à se prononcer au moment des élections législatives ou présidentielle —, il faudra préciser la responsabilité pénale du chef de l'Etat comme celle des ministres. Nous sommes dans des juridictions d'exception ; il serait bon que l'on essaye de voir ce qui relève de l'exception. Il est tout à fait normal que, pour les actes qui sont liés à l'exercice de la fonction présidentielle, il y ait une protection du président de la République ; il en est de même pour les ministres. Mais lorsqu'il s'agit d'actes qui ont été commis antérieurement à la prise de fonctions, ou d'actes de vie "privée" pendant l'exercice du man-

dat, il est normal que les tribunaux soient saisis.

» Cette révision, il faut la faire pour l'avenir, parce que tout ce que l'on ferait aujourd'hui serait entaché de suspicion.

— Cela veut-il dire qu'aux législatives comme à la présidentielle, les candidats socialistes feront campagne sur le thème d'une révision constitutionnelle permettant de poursuivre un président de la République pour des faits antérieurs à sa prise de fonctions ?

— Les candidats devront dire qu'ils sont favorables à une révision constitutionnelle globale. Il y a eu le quinquennat ; c'est une étape, on l'a dit, et il doit y avoir d'autres réformes. Sur quoi peuvent porter ces réformes ? Sur la question de la responsabilité pénale, c'est un point ; sur l'harmonisation de la durée des mandats, c'est un autre point ; sur les droits du Parlement, c'est un troisième point.

» Donc, il y a matière à réviser la Constitution au-delà de 2002. Jusque-là, nous sommes dans cette

incertitude juridique et dans cette difficulté politique.

— Etes-vous d'accord avec Henri Emmanuelli quand il invite le président de la République à donner sa démission afin de permettre aux électeurs de se prononcer ?

— D'abord, le président de la République est déjà revenu devant les urnes : en 1997, s'il a fait une dissolution, c'est déjà qu'il avait, sur sa politique, des doutes et des inquiétudes... Ensuite, l'élection présidentielle est, malgré tout, dans dix-huit mois. Les Français porteront alors un jugement global ; ils regarderont les actes des protagonistes, aussi bien de ceux qui ont gouverné deux ans que de ceux qui auront gouverné cinq ans. Ils apprécieront, en fonction d'ailleurs des éclairages que donneront les juges, ce qu'il y a lieu de penser du comportement de tel ou tel dans le passé. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

JO : l'or australien

FIDÈLE à son habitude, Juan Antonio Samaranch, le président du Comité international olympique (CIO), a félicité les organisateurs des Jeux de Sydney, qualifiant ces derniers de « meilleurs Jeux jamais organisés ». Le Catalan est coutumier de ce genre de déclarations. A l'exception du rendez-vous d'Atlanta, en 1996, marqué par une organisation chaotique et un attentat ayant entraîné la mort d'une personne, le patron du CIO a pour habitude de ne pas être avare de compliments. Il faut, cette fois, reconnaître que, pour son dernier discours de clôture, le président espagnol du CIO, qui prendra sa retraite en juillet 2001 après vingt ans de pouvoir, a parlé juste.

Le parc olympique, comme les autres installations construites pour les Jeux de Sydney, était parfaitement adapté aux épreuves. Aucun problème majeur n'a été enregistré dans les domaines du transport, de la sécurité, de la communication ou de l'hébergement. Les athlètes ont eu la satisfaction de participer à des compétitions dans des enceintes bien remplies où l'ambiance était particulièrement bon enfant. Quant aux habitants de la ville, la chaleur de leur accueil a été saluée par la totalité des observateurs étrangers. Ceux qui étaient restés sur l'impression mitigée d'Atlanta se sont probablement réconciliés avec la fête olympique.

Pour l'Australie, ces Jeux restaient ceux de l'ouverture du pays sur le reste du monde. Ils ont confirmé la place qu'occupe l'Océanie dans la zone Pacifique et ont mis en avant les relations

qu'elle entretient avec ses voisins japonais, coréens et chinois. De nombreux spectateurs originaires de ces pays se sont rendus à Sydney durant la quinzaine olympique, profitant de l'occasion pour rendre visite à des membres de leur famille ayant choisi d'y vivre. Les Jeux, enfin, auront permis à l'Australie de s'acheter une bonne conscience au regard de la minorité aborigène, longtemps marginalisée. La victoire de Cathy Freeman dans le 400 mètres féminin aura été le sommet de cette gigantesque mise en scène.

Il reste, également, que la réussite de ces Jeux doit beaucoup à la puissance économique et industrielle de la première ville australienne. Faire aussi bien sera difficile pour les prochaines villes olympiques, tout particulièrement pour Athènes, en 2004, dont le retard en termes d'infrastructures a conduit les responsables du CIO à mettre en garde le gouvernement grec.

Mais le défi sera encore plus grand, voire impossible à relever, pour des pays dont le niveau de développement n'est pas comparable. Les Jeux sont devenus l'affaire des pays riches et, à moins de mettre un terme à leur gigantisme, ont les voit mal être prochainement accueillis dans le tiers-monde – en Afrique, par exemple. Cette dernière région n'a encore jamais obtenu le droit d'organiser le plus grand rassemblement sportif de la planète. Il serait pourtant important, pour l'universalité du sport et l'immense contribution qu'y apportent les Africains, que vienne le tour de leur continent.

A QUINZE JOURS du sommet informel de Biarritz, première occasion pour les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union de confronter leurs idées sur la réforme des institutions européennes, le « non » danois à l'euro jette un froid sur les négociations en cours. Des progrès ont été accomplis sur l'extension du vote à la majorité qualifiée et sur l'assouplissement des coopérations renforcées, mais on est encore loin du bond libérateur qui réserverait le maintien du droit de veto pour des cas exceptionnels. Petits ou grands, beaucoup de pays, la Grande-Bretagne en tête, résistent à l'idée de devoir céder une nouvelle fois des pans de leur souveraineté. Quant à la pondération des voix et à la réforme de la Commission européenne, points-clés de la confrontation entre petits et grands pays, rien ne permet d'entrevoir encore le compromis miracle.

Faut-il dès lors revoir les objectifs que s'était fixés la présidence française pour le sommet de Nice, en décembre ? En creusant le fossé entre les pays qui estiment que l'élargissement aux pays d'Europe centrale ne se fera pas sans d'avantage d'union politique et ceux qui récusent ce surcroît d'intégration, le référendum danois sur l'euro traduit bien le dilemme auquel sont confrontés les gouvernements. Il était déjà en filigrane dans la crise autrichienne et le refus d'une partie de l'Europe d'accepter des mesures d'isolement à l'encontre du gouvernement de Vienne, qui parais-

saient à beaucoup comme une ingérence inadmissible. Les thèses souverainistes, qui paralysent les gouvernements du nord de l'Europe, quelles que soient les convictions de leurs dirigeants, peuvent s'appuyer sur une forte crainte dans les opinions publiques des petits pays de perdre leur identité dans une Europe dominée par les grands.

RÉORGANISER LA GOUVERNANCE

En appelant un chat un chat, en reposant avant l'été la question de l'avenir fédéral de l'Europe, le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, a redonné espoir à ceux qui pensent que l'Union ne peut continuer de faire du surplace dans une phase aussi cruciale de son évolution, alors que, partout, le besoin de politiques intégrées se fait sentir – économie, défense et sécurité intérieure. Mais il a été obligé à des clarifications que beaucoup de gouvernements redoutent, comme en ont témoigné les échanges qu'ont eus les ministres des affaires étrangères de l'Union lors de leur rencontre informelle de rentrée, début septembre, à Evian.

Dès le départ, l'enjeu du sommet de Nice a été une cote mal taillée. Deux questions sont posées aux Quinze : comment faciliter la prise de décision au sein du Conseil pour ne pas être bloqué par les intérêts particuliers d'un pays ou d'un petit groupe de pays ? Comment réorganiser la gouvernance de l'Union pour qu'elle dispose d'une réelle capacité exécutive ? On ne pourra

pas répondre à cette seconde question en l'abordant uniquement sous le biais de la Commission. Il n'est pas possible de trouver de compromis sans mettre dans la balance l'organisation du Conseil et du contrôle parlementaire.

Certains sont tentés de revoir le programme des négociations. Au risque d'irriter la France, l'Allemagne a pris les devants en suggérant de reporter de facto la réforme de la Commission. Elle souhaite que le sommet de Nice convoque une nouvelle conférence intergouvernementale (CIG) pour 2004 afin de réexaminer le rôle respectif des trois grandes institutions européennes et d'adopter parallèlement une Constitution européenne. Cette proposition a été officialisée dans une contribution rendue publique le 21 septembre par le chancelier Gerhard Schröder et le président du conseil italien, Giuliano Amato, qui présidaient à Berlin le sommet annuel de leurs gouvernements. Tous deux ont lancé un appel pressant pour que les Quinze se concentrent à Nice sur la limitation du droit de veto et l'adoption de mécanismes permettant que « le rôle d'avant-garde d'un groupe – auquel les membres fondateurs que sont l'Allemagne et l'Italie appartiendront toujours – soit possible et praticable dans le cadre des traités ».

La suggestion d'une deuxième conférence ne fait pas plaisir au gouvernement français. Tout en reconnaissant que les discussions ne s'arrêteront pas à Nice, celui-ci redoute que cette proposition n'in-

cite les Quinze à repousser toute avancée importante sur quoi que ce soit. Mais, sur le fond, les analyses se rejoignent. Signée entre autres par les ministres de la justice, Elisabeth Guigou, et des affaires européennes, Pierre Moscovici, et par le commissaire européen Pascal Lamy, la contribution que vient de présenter Henri Nallet, secrétaire national aux affaires internationales du PS, pour le prochain congrès de cette formation, est intéressante. Elle souligne que, pour surmonter « le mauvais fonctionnement du triptyque institutionnel » de l'Union, le renforcement de la Commission, qui doit « retrouver la plénitude de ses capacités d'impulsion et de proposition », ne suffira pas.

« ÉVALUER LES BLOCAGES »

La contribution propose de revoir l'organisation des travaux du Conseil de l'Union en créant « un conseil des affaires communautaires composé des ministres des affaires européennes chargés de la coordination des questions communautaires au sein de leurs gouvernements ». Ceux-ci se réuniraient « une à deux fois par mois pour évaluer les blocages dans les différentes formations du Conseil et réaliser les arbitrages politiques qui s'imposent ».

Les signataires insistent encore sur l'importance de « l'avant-garde » qui, estiment-ils, « doit avoir pour rôle et pour ambition de montrer la voie, de tracer une perspective d'essence fédéraliste, qui respecte les identités nationales ». Ils préconisent de doter « cette avant-garde d'un cadre institutionnel et de procédures de décision s'inspirant de la méthode communautaire ». Ils suggèrent que les pays membres qui en feront partie disposent d'un Conseil propre, au sein duquel les votes auraient lieu à la majorité, le contrôle parlementaire revenant aux élus des nations concernées. Les socialistes veulent quatre axes d'action prioritaires : la coordination des politiques économiques, la mise en œuvre d'un traité social, la constitution d'un espace judiciaire commun, la politique étrangère et de sécurité.

De tels projets ne peuvent qu'inquiéter les gouvernements britannique, suédois et danois, qui, plus que jamais après le « non » danois, voient le risque d'être marginalisés. « L'Europe ne doit pas construire de nouvelles divisions juste au moment où le souvenir des anciennes s'estompe », ont averti les premiers ministres britannique et suédois, Tony Blair et Göran Persson, dans une tribune libre publiée dans le *Financial Times* (jeudi 21 septembre).

Henri de Bresson

Entrée des artistes par Jacek Wozniak

Alice au pays des merveilles



Corse : les accords de Matignon en panne ?

Suite de la première page

Le député de Corse-du-Sud, Roland Francisci, l'a bien compris, qui ne quitte plus d'un cadre de caméra le maire bonapartiste d'Ajaccio. Enfin, la fuite de Baptiste Canonic, militant de la Cuncolta, proche des négociateurs de Matignon, activement recherché pour fournir son témoignage, à propos de l'assassinat d'un militant nationaliste impliqué dans des attentats commis à la veille du premier rendez-vous de Matignon, en décembre 1999, ajoute encore au trouble.

Officiellement, ni Jacques Chirac ni Lionel Jospin n'ont changé de discours. Le président de la République se contente de défendre l'intégrité de la République et précise qu'il jugera sur pièces. Mais en Charente, le 21 septembre, pour la première fois, il a évoqué la nécessaire « condamnation de la violence ». Lionel Jospin répète, lui, qu'il appliquera « le texte, rien que le texte », mais « tout le texte » des accords. Pourtant, depuis son explication dans *Le Nouvel Observateur* (daté 17-23 août), le premier ministre a imperceptiblement modifié la grammaire de son discours. Défensif, il croit nécessaire de rappeler, d'abord, que sa démarche est fondée sur « un refus absolu de la violence ». Le 26 septembre, il a indiqué que le projet de loi sera examiné au premier semestre 2001, « si le contexte le permet »...

Le premier objectif du « processus » de Matignon est de ramener la paix dans l'île, ce qui passe par la réintégration des élus nationalistes dans le jeu démocratique. José Rossi aussi bien que Lionel Jospin l'ont compris. Comme dans tout dialogue de ce type, les mots et les symboles prennent une importance considérable – ce qu'Edmond Simeoni appelle joliment « l'ingénierie de la paix », et qui ressemble souvent à de l'art.

Les pouvoirs publics et les élus engagés dans l'aventure de ce « processus » doivent composer avec une opinion et des responsables politiques qui ne comprennent pas, ou affectent de ne pas comprendre, que des discussions incluent aussi des mouvements politiques solidaires d'une action violente clandestine. De leur côté, les nationalistes doivent eux-mêmes écrire, à tâtons, leur adieu aux armes, après vingt-cinq ans durant lesquels les « combattants » ont dicté leur ligne aux politiques, et comprendre qu'avant toute amnistie la justice suive son cours.

Dans ce double mouvement, on pourrait s'attendre que les dérives viennent davantage des nationalistes. Les yeux tournés vers la Corse, la France entière a entendu, cet été, ce qu'ils répètent depuis toujours : que l'indépendance reste leur but final, qu'ils ne chantent pas *La Marseillaise*. En revanche, on a beaucoup moins relevé les propos de Jean-Guy Talamoni sur la violence, quand celui-ci a affirmé, le 17 septembre, à propos des assassinats et des attentats d'août et de septembre : « Toutes les organisations publiques et clandestines les condamnent. Ils n'ont plus aucune légitimité politique. Plus personne ne les revendique. Ils tombent dans le droit commun. » Les gouvernements peinent, de

plus en plus, à mener une action qui n'est pas comprise par l'opinion. Mais lorsque les solutions sont loin des a priori et des lieux communs (non, la Corse n'est pas la Creuse ou la Corrèze, parce que c'est une île ; oui, elle est plus pauvre que la moyenne des régions françaises...), la résistance de l'opinion est d'autant plus forte que la pédagogie gouvernementale est timide. Et inversement. En affirmant qu'il n'est « pas question de regroupement » des nationalistes corses détenus dans des prisons du continent et en ajoutant qu'« il n'y a pas des prisonniers mais des détenus » – propos qualifiés de « provocation » par les nationalistes –, Elizabeth Guigou apporte-t-elle beaucoup à cette fameuse ingénierie de la paix ?

COUPS DE CYMBALES

De même, l'expression de « pouvoirs législatifs » (transférés à l'Assemblée de Corse) est maintenant taboue. A force d'explications de texte réductrices, le « paquet » prévu par les accords Matignon finira par être présenté comme un ensemble anodin de mesures techniques : ce n'est pas ainsi que le gouverne-

ment désarmera une opposition qui célèbre à bon droit chaque « reculade » à grands coups de cymbales.

Quant aux nationalistes, ils finiront par se convaincre qu'ils ont passé un marché de dupes. Leur mauvais score à Ajaccio ne peut pas les convaincre qu'ils tirent un bénéfice électoral de leur participation au « processus ». Enfin, si le FLNC a besoin aujourd'hui de se rappeler aux bons souvenirs de l'opinion, c'est aussi pour répondre aux cris de victoire du RPR, qui promet de repartir à l'offensive dès l'ouverture de la session parlementaire.

Même si l'élection présidentielle approche à grands pas, le gouvernement doit montrer la même ténacité et le même volontarisme qu'au premier semestre 1999, avant que l'achèvement de la première étape ne déclenche les polémiques. Jamais, depuis vingt-cinq ans, la perspective d'une amélioration durable n'avait paru si proche. Comme le résumait récemment l'hebdomadaire *Le Journal de la Corse*, « si Jospin trébuche, bonjour les dégâts ».

Jean-Louis Andreani et Ariane Chemin

PRÉCISION

SUNSET PRESSE

Dans *Le Monde* du 29 décembre, nous évoquions le témoignage de deux journalistes travaillant à l'agence Sunset Presse en 1996, Christophe Weber – à l'époque pigiste – et Philippe Balland – alors rédacteur en chef –, dont le témoignage confirme que l'enregistrement de Jean-Claude Méry a bien eu lieu en mai 1996. Nous avons omis de préciser que le premier est aujourd'hui au poste de

rédacteur en chef de Sunset et le second à la rédaction des magazines sur TF 1.

RECTIFICATIF

CHAMBLEY

Le nom du mouvement presbytérien évangélique, organisateur du grand rassemblement tzigane de Chambley (*Le Monde* daté 27 et 28 août), est bien « Vie et lumière », et non pas « Foi et lumière » comme nous l'avons écrit une fois par erreur.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou
Directeur artistique : Dominique Roynet

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jureau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

« Orphée », mythe de Cocteau

JEAN COCTEAU se livre entièrement à nous dans *Orphée*, avec tout ce que les uns appelleront ses charmes, les autres ses ficelles, et nous montre le fond de son cœur ou de son sac, comme il vous plaira de reconnaître l'un ou l'autre. Il compte sur la vertu d'images-signes pour nous faire croire à la vérité de son film. Mais c'est là qu'il échoue en péchant par excès de richesse et manque de clarté. On pouvait s'y attendre dans la mesure même où il s'écarte de la légende antique pour retrouver l'image de ses obsessions dans ses miroirs inévitables. Il s'est laissé prendre à ses propres pièges.

Habilement mis en scène par le poète, selon les règles du plus pur esthétisme, ce film rappelle fidèlement *Le Sang d'un poète*, vingt années et plus après cette initiation de Cocteau au septième art. Ce n'est pas le moindre reproche qu'on lui puisse faire. Mal interpré-

té par Jean Marais, qui joue et dit plus faux qu'il n'est permis, il l'est mieux par Marie Déa et fort bien par Maria Casarès et par François Périer.

En couronnant *Orphée* à Venise, un jury composé de certains critiques a sans doute voulu le saluer comme une recherche audacieuse. Encore n'est-ce pas tout de faire fi des contingences commerciales. Il reste, étant désintéressé soi-même, à intéresser les autres. Je ne me suis pas intéressé du tout à *Orphée*. Mais Cocteau, lui, m'a passionné à travers son œuvre en brouillon qui nous livre, en dépit de tous les « brouillages », les messages personnels qu'il s'obstine à émettre depuis si longtemps que l'on serait tenté d'y retrouver la résonance pathétique des SOS.

Henry Magnan
(3 octobre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

DISPARITIONS

Pierre-Jean Oswald

La passion de la poésie et de la littérature populaire

L'ÉDITEUR Pierre-Jean Oswald est mort jeudi 28 septembre à Paris des suites d'un cancer. Il allait avoir soixante-dix ans.

Dès 1951, âgé de vingt ans, Pierre-Jean Oswald se lance dans l'édition en chambre, avec une presse à bras. Il aime les poètes, et en particulier ceux qui expriment la révolte, la nécessité du combat politique et social. En 1961, il part pour la Tunisie, où il restera trois ans, tentant de mener de front son travail éditorial tout en participant à ce qui se fait autour de lui.

Il s'installe à Honfleur en 1964, pour «*se nourrir aisément de poissons et de coquillages*», assure pour survivre quelques travaux de publicité locale afin de publier en-

core des poètes engagés ; ses collections s'intitulent «*L'aube dissout les monstres*» ou «*J'exige la parole*» ou encore «*Théâtre africain*». Il lance aussi une collection de «*Poètes contemporains en poche*» et fonde la revue *Action poétique*. On y trouve Max Jacob, Cesare Pavese, Crevel, Pierre Morhange, Gabriel Cousin, Jacques Roubaud, Lautréamont et des poètes chinois, hongrois, japonais.

DE NÉO AU « CABINET NOIR »

De retour à Paris, en 1972, il continue son travail d'édition grâce à une société des amis de Pierre-Jean Oswald qui lui permet d'obtenir des fonds. Ce passionné de poésie est aussi amateur de lit-

térature populaire. En 1979, avec sa femme, Hélène, il crée les éditions NéO. Ils y publieront l'intégrale des aventures de Sherlock Holmes et du héros de Jean Ray, Harry Dickson, beaucoup de science-fiction, de fantastique et de romans policiers.

Dans les années 90, Pierre-Jean Oswald s'attaque aux séries télévisées cultes, comme *Le Prisonnier* ou *Chapeau melon et bottes de cuir*, en lançant les éditions Huitième Art et, en 1997, il s'occupe du «*Cabinet Noir*» des éditions des Belles Lettres, faisant découvrir de jeunes auteurs et redécouvrir des textes oubliés ou non traduits.

Martine Silber

– Le jeudi 5 octobre 2000, à 10 h 30, en l'église Sainte-Odile, avenue Stéphane-Mallarmé, Paris-17^e (porte Champerret), sera célébrée une messe à la mémoire de

Marcel JARRY, ancien avoué, avocat honoraire à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, médaille des évadés,

décédé le 5 août.

– Chalons-sur-Saône. Dijon. Lyon.

M^{me} Clémence Lagrange, son épouse,
M^{me} Yvonne Morino-Ros,
M^{me} Jeanine Lagrange, ses filles,
M. et M^{me} Pierre-Yves Bassen,
M^{lle} Aude Lefevre, ses petits-enfants,
Aurélien et Julien, ses arrière-petits-enfants,
M^{lle} Georgette Badet, sa nièce,

Ainsi que les familles Dumas, Marin, Malot, parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger LAGRANGE, sénateur et député de Saône-et-Loire, ancien conseiller général, ancien maire de Chalons-sur-Saône, ancien maire d'Euisses, ancien maire d'Essertenne, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire des Palmes académiques, chevalier des Arts et Lettres, ancien combattant prisonnier de guerre,

survenu dans sa quatre-vingt-huitième année.

Selon la volonté du défunt et de sa famille, ses obsèques se dérouleront civilement.

Réunion mardi 3 octobre 2000, à 11 heures, dans la salle omniculte du crématorium de Crissey.

Condoléances sur registres.

Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements.

Le défunt repose à la chambre funéraire de Crissey, où la famille recevra dimanche 1^{er} octobre de 14 à 18 heures et lundi 2 octobre de 14 à 18 heures.

Ni fleurs ni plaques.

– Nous avons la douleur de faire part du décès brutal de

M. Robert LEGRAIN, physicien nucléaire au Commissariat à l'énergie atomique,

survenu le 28 septembre 2000, à l'âge de cinquante et un ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 5 octobre 2000.

On se réunira à 11 heures, à l'entrée principale du cimetière du Montparnasse, Paris-14^e.

De la part de Béatrice Orès, sa compagne,
Yona Legrain, sa fille,
Georges et Fabienne Legrain, et leurs enfants,
Stéphane et Dominique Orès, et leurs enfants,
Ses frère, beau-frère, belles-sœurs, neveu et nièces,
Bernard et Irène Orès, ses beaux-parents,
Des familles parentes, amies et alliées.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– Chantal, Henri, Monique, Marie-Odile, Brigitte, Patrick, Bernard, Catherine, ses enfants, Leurs conjoints, leurs enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès subit de

Philippe NAVELET-NOUALHIER, capitaine de frégate honoraire X 1930, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre avec palmes,

survenu à Toulon, le 24 août 2000, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, a eu lieu à Toulon dans l'intimité familiale.

Il repose auprès de son épouse,

Simonne NAVELET-NOUALHIER, née CHAILLEY.

Une messe sera célébrée à son intention le samedi 7 octobre, à 10 h 30, en la chapelle du Bon-Conseil, 6, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7^e.

Heureux les cœurs purs : ils verront Dieu !
Matthieu V, 8.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille Navelet-Noualhier, 5 bis, rue Parmentier, 92200 Neuilly-sur-Seine.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Marie-Thérèse NIGON, née DUBREUIL,

survenu le 27 septembre 2000.

De la part du Professeur Victor Marc Nigon, son époux,

Marie-Françoise et Rainer Geiger, sa fille et son gendre et leurs enfants,

Odile et Jacques Sergent, sa sœur et son beau-frère, et leurs enfants,

Tous ses neveux, Ses nièces Et de ses amis.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

9, avenue Condorcet, 69100 Villeurbanne.

■ **RONALD STUART THOMAS**, poète gallois de langue anglaise, est mort lundi 25 septembre. Né à Cardiff le 29 mars 1913, ordonné prêtre dans l'Eglise anglicane en 1937, R. S. Thomas s'était identifié à la cause nationaliste, bien qu'il n'ait appris le gallois que tardivement. C'est dans cette langue néanmoins qu'il rédigea, en 1987, son autobiographie, qui fut traduite en anglais dix ans plus tard. Sa poésie mêle l'inspiration religieuse et nationale au refus d'un monde trop marqué par la technologie. On compara R. S. Thomas au poète américain Robert Frost. Citons parmi ses livres (dont aucun n'est disponible en traduction française) : *The Stones of the Field* (1946), *Song at the Year's Turning* (1955), *Poetry for Supper* (1958) ou encore *Pieta* (1966). Son dernier volume de poésies en anglais, *No Truce with the Furies*, avait été publié en 1995.

Anniversaires de décès

– Le 3 octobre 1990.

Lilian ARLEN

quittait ce monde.

«*Louez Dieu selon l'immensité de sa grandeur, Louez par le tambourin et la danse...*» (ps. 150)

– Yvette Bayet, Christine, Alain et Stéphane, ses enfants, Pauline, Laure, Simon, Emeline, Marion et Victorien, ses petits-enfants, rendent hommage à la mémoire de

Guy BAYET, ancien président de la Société des agrégés de l'Université,

qui nous a quittés il y a dix ans.

– Le 3 octobre 1999,

José BIDEgain

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Une messe sera célébrée en ce jour à son intention, à 11 heures, en l'église d'Abense-de-Bas (Pyrénées-Atlantiques).

– En mémoire de

Pierre Louis LAJUGIE de LA RENAUDIE

Jean-François PATIN, M^{me} Claude PATIN, sa sœur.

«*Celui qui est sage de cœur, manifeste la sagesse par sa bouche, Et l'accroissement de son savoir paraît sur ses lèvres*» Prov. 16-23

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée le samedi 7 octobre 2000, à 18 h 30, à l'intention de

Paul-Louis BEAUMONT, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, croix de guerre avec palme, officier de la Légion d'honneur, commandeur des Palmes académiques,

en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1^{er}.

NOMINATION

DIPLOMATIE

Jean-Michel Berrit a été nommé ambassadeur au Ghana, en remplacement de Didier Ferrand, récemment nommé ambassadeur au Zimbabwe, par décret publié au *Journal officiel* du 30 septembre.

[Né le 2 mai 1948, diplômé d'anglais, Jean-

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 25-mardi 26 septembre sont publiés :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de la convention d'entraide judiciaire en matière civile entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérative du Brésil, signée à Paris le 28 mai 1996 ;

un décret portant publication de la convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, faite à Paris le 11 avril 1997.

Hommages

– Hommage à Paul Cousseran.

La Fondation de la Résistance, présidée par Jean Mattéoli, rendra un hommage solennel à son vice-président, récemment disparu,

Paul COUSSERAN,

le mercredi 11 octobre 2000, à 17 heures, à l'Institution nationale des Invalides, salle des rencontres, 6, boulevard des Invalides, Paris-7^e, Accès M^o Varenne (ligne n°13).

Diplômes

Création d'un DESS d'ingénierie des réseaux de santé

L'université de Marne-la-Vallée crée un DESS d'ingénierie des réseaux de santé. Il s'adresse à des professionnels, médicaux ou gestionnaires, d'établissements de santé, d'organismes de protection sociale ; à toutes celles et tous ceux qui veulent disposer des connaissances les plus complètes et actualisées sur ce mode d'organisation en plein essor.

Le corps enseignant est essentiellement composé de professionnels ou d'universitaires spécialistes des questions de santé. La formation est organisée par alternance à partir de février 2001 jusqu'en décembre 2001.

Tout renseignement peut être obtenu auprès d'Arlette David (tél. : 01-49-32-90-20) ou de Josiane Gerbet (tél. : 01-49-32-91-12).

Formation

Nouveau **DEA risques et inégalités** Territoires en mutation et enjeux géographiques Université Paris-VIII-Saint-Denis Renseignements : 01-49-40-64-66 plet@univ-paris8.fr Inscription avant le 9 octobre

– **Sociologie du travail**

Dans le cadre d'un DEA sur les «*Mutations des sociétés contemporaines*» de l'université de Paris-X-Nanterre, est proposée une option de sociologie du travail.

Les séminaires offerts sont consacrés à l'évolution du travail, de l'emploi et du management.

Ils sont animés par des enseignants-chercheurs du laboratoire «*Travail et mobilités*» du CNRS.

Inscription jusqu'au 10 octobre. Contacter le secrétariat : 01-40-97-71-33. tem@u-paris10.fr

CARNET DU MONDE TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
140 F TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42-17-38-42
Fax: 01.42.17.21.36 e-mail:carnet@mondepub.fr.

Le Monde
DES LIVRES DE POCHE

Le supplément mensuel consacré aux livres en format de poche paraîtra dans *Le Monde* du jeudi 5 daté 6 octobre 2000

Michel Berrit a été notamment en poste à Moscou (1973-1975), à Yaoundé (1976-1980), à Rome (1983-1986), à N'Djamena (1986-1989), à Rabat (1992-1996) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay. Depuis août 1997, Jean-Michel Berrit était délégué dans les fonctions de sous-directeur de la circulation des étrangers au ministère des affaires étrangères.]

Au *Journal officiel* du vendredi 29 septembre est publié :

● **Accord international** : un décret portant publication de la convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, faite à Paris le 17 décembre 1997.

Au *Journal officiel* du samedi 30 septembre sont publiés :

● **Référendum** : la proclamation des résultats du référendum du 24 septembre et les observations du Conseil constitutionnel (*Le Monde* du 30 septembre).

FUTURIBLES INTERNATIONAL organise des séminaires de formation sur :
– la veille, la démarche et les méthodes de prospective ;
– les perspectives socio-démographiques et les enjeux sociaux, économiques et politiques.
Renseignements : 01-53-63-37-73.

Cours

COURS D'ARABE

Tous niveaux, jour, soir, samedi. Cours enfants : mercredi ou samedi. Inscription : AFAC : 01-42-72-20-88.

Conférences-Débats

CERCLE AMICAL-CENTRE V. MEDEM, mercredi 4 octobre 2000, à 20 h 30. **Bruno Halioua**, médecin et historien, présentera son livre : *Blouses blanches, étoiles jaunes*. 52, rue René-Boulanger, Paris-10^e.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Séminaires
Véronique Fabbri : «*Poétique de la danse, théorie du sujet* ». 11 et 18 octobre, de 18 h 30 à 20 h 30 ; 25 octobre, de 19 heures à 21 heures, amphithéâtre, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.
8, 22 et 29 novembre, de 18 heures à 20 heures auditorium, Institut finlandais, 50, rue des Ecoles, Paris.

Bastien Gallet : «*Devenirs du concept à l'âge baroque : rhétorique, musique, philosophie* ». 10 et 24 octobre, 7 et 21 novembre, 5 et 19 décembre, de 18 h 30 à 20 h 30, université Paris-VII- Denis Diderot, salle RC 3, 2, place Jussieu, Paris.

Eric Alliez et Jean-Claude Martin : «*Tableau contemporain de la modernité (2)* ». 11 octobre, 15 novembre, 6 décembre et 10 janvier, de 18 heures à 20 heures, amphithéâtre, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Elisabeth Caillet, Marc Partouche, Catherine Perret et Patrick Raynaud : «*L'art contemporain et sa présentation (2)* ». 10 octobre, 7 novembre et 5 décembre, de 18 h 30 à 20 h 30, amphithéâtre, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Claire Beyssade, Anne Garreta, Christine Montalbetti, Catherine Perret et Tiphaine Samoyault : «*Cinq essais sur la fiction* ». 9 octobre, de 18 heures à 20 heures ; 16 octobre, de 18 h 30 à 20 h 30, 23 et 30 octobre, 6 et 13 novembre, de 18 heures à 20 heures, amphithéâtre, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Patricia Janody : «*Questions sur la mélancolie* ». 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre, 9 janvier, de 20 heures à 22 heures, amphithéâtre, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

RESTRUCTURATION Dix ans après l'unification, les entreprises est-allemandes sont loin d'être comparables à leurs homologues de l'Ouest. ● LES RÉUSSITES indus-

trielles de grandes implantations comme celle d'Opel à Eisenach sont l'exception. ● LA PRODUCTIVITÉ demeure en règle générale beaucoup plus faible à l'Est qu'à l'Ouest. Consé-

quence, les entreprises des nouveaux Länder qui ont perdu leurs débouchés traditionnels en Europe centrale et orientale ont beaucoup de difficultés pour exporter. ● SUR LE PLAN

SOCIAL, l'Allemagne reste profondément divisée. Le « modèle » ouest-allemand a bien du mal à passer la ligne de l'ancien rideau de fer. ● LE SALAIRE MOYEN à l'Est équivaut à

80 % celui de l'Ouest. Plus significatif encore, les régions de l'Ouest connaissent un taux de chômage de 7,6 %, deux fois plus faible qu'à l'Est (17,4 %). (Lire aussi page 16.)

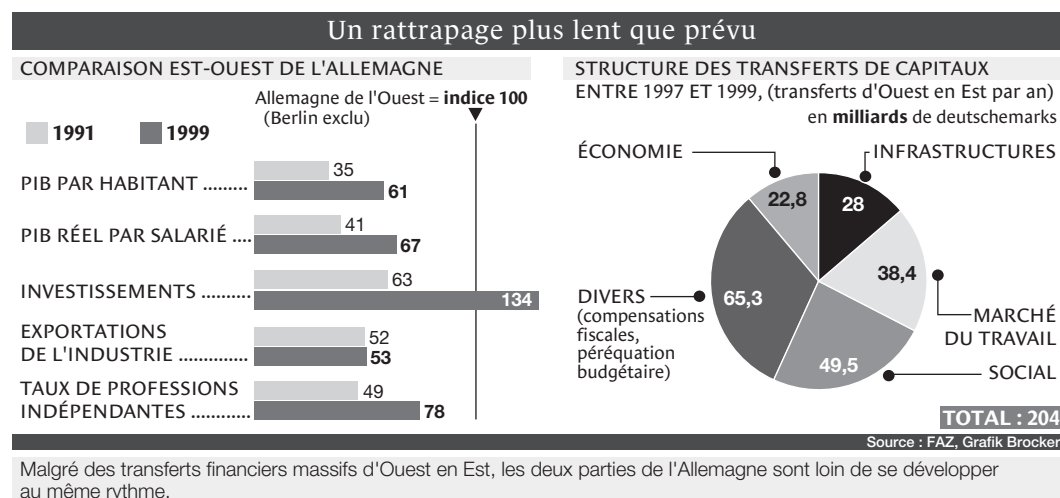
La mutation des entreprises est-allemandes n'est pas achevée

Dix ans après l'unification, l'économie des nouveaux Länder reste fragile. Les réussites industrielles, comme celle de l'implantation d'Opel à Eisenach, ne doivent pas masquer l'importance des différences sociales et de compétitivité qui persistent entre l'est et l'ouest de l'Allemagne

EISENACH (Thuringe)
de notre envoyé spécial

Les hauteurs d'Eisenach, en Thuringe, offrent un raccourci de dix ans d'unité allemande. Sur une récente zone industrielle, une coopérative agricole de l'ex-RDA tombe à l'abandon. En face, un centre logistique flambant neuf s'ouvre à la ronde des poids lourds qui encombrant l'autoroute vers Dresde. Les entreprises s'installent petit à petit dans les environs. Un immense supermarché bariolé de néons est à deux pas. Les bâtiments décrépis de l'ex-ferme d'Etat rappellent un passé communiste de plus en plus lointain. Car Eisenach affiche un dynamisme exceptionnel pour les nouveaux Länder de l'Est.

La grande chance de la région, comparé au destin laborieux de nombre de ses homologues, fut d'accueillir un « gros investisseur ». Opel, la filiale allemande du géant de l'automobile General Motors. En octobre 1990, deux jours à peine après l'unification, le constructeur lance le montage d'un de ses modèles dans les bâtiments du combinat Automobil Werk Eisenach (AWE). Ce dernier, vingt-cinq mille salariés avant la chute du Mur, produisait la concurrente de la Trabant, symbole de la République démocratique allemande, la Wartburg, du nom mythique de la forteresse qui domine la cité. Véhicules dépassés, installations désuètes, bloc soviétique à la dérive, la marque allait sombrer en quel-



ques mois, entraînant la ville dans une violente récession.

En 1992, l'ancien combinat, dont il ne reste que quelques bâtiments de briques rouges en centre-ville, passe définitivement dans l'histoire lorsqu'Opel inaugure une nouvelle usine dans les faubourgs de la ville. Une des plus modernes du groupe. En dix ans, 2 milliards de deutschemarks (6,7 milliards de francs) ont été investis, plus de deux mille personnes embauchées. « Nous avons trouvé sur place une main-d'œuvre très formée, les gens ont de l'essence dans les veines ici », dit-on chez Opel. Un personnel qualifié, dont l'avantage est d'être toujours moins coûteux que les salariés ouest-allemands.

« L'arrivée d'Opel nous a permis

de relancer notre spécialité industrielle. De nombreux sous-traitants se sont installés dans la foulée », constate Günther Schneider, le maire d'Eisenach (CDU), rappelant non sans fierté que « la ville dispose d'une tradition centenaire dans l'automobile : la première BMW a été fabriquée dans la région, avant que la marque ne déménage après la guerre ».

AIDES PUBLIQUES ALLÉCHANTES

Aujourd'hui, on estime à plus de six mille le nombre d'emplois indirects dépendant d'Opel. Certains sous-traitants sont installés à quelques encablures de l'immense usine. D'autres grands, à l'instar de Bosch et de Plastic Omnium, ont fait le même calcul, largement sou-

tenus par d'alléchantes aides publiques qui représentent entre 28 % et 53 % de l'investissement. Clin d'œil de l'histoire, depuis la chute du Mur, BMW a même redécouvert son « berceau » et construit une unité de machines-outils pour l'automobile.

« En tout, la région a pu recréer vingt-cinq mille emplois industriels, après en avoir perdu soixante-dix mille », observe Stefan Balduš, directeur de la Société de développement du sud-ouest de la Thuringe (un bassin d'environ deux cent mille personnes). Outre les nouveaux investisseurs, la région a vu la naissance de dizaines de petites entreprises. Elle enregistre même ses premières, et rares, « success stories ». A l'instar de FER, qui pro-

duit des équipements électriques pour... l'automobile. « L'entreprise a été la seule à survivre au combinat FER », explique un de ses dirigeants-actionnaires, Klaus Lantzsch, un ancien cadre du conglomérat communiste qui s'est associé à un collègue et à un investisseur de Stuttgart pour en reprendre certaines activités. « Nous profitons de la proximité avec l'Ouest de l'Allemagne, à une vingtaine de kilomètres, d'une remarquable coopération entre les milieux économique et administratif, et de bonnes infrastructures, comme le réseau de téléphone remis à neuf », estime M. Lantzsch.

Aujourd'hui, FER emploie plus de mille salariés, contrôle une usine au Vietnam, et se lance à la conquête des marchés extérieurs. Elle est devenue le symbole local de la fragile renaissance du « Mittelstand », le tissu de petites et moyennes entreprises, à l'origine de la prospérité économique de la République fédérale.

« RISQUE DE MONOCULTURE »

La bonne santé d'Eisenach, quarante-quatre mille habitants, a de quoi faire pâlir ses cousins est-allemands, surtout celles qui n'ont pu bénéficier de l'implantation d'une locomotive. Outre l'industrie renaissante, la ville bénéficie d'une « pépite d'or » touristique avec la Wartburg, un des sites historiques les plus visités du pays. Gera, à une centaine de kilomètres en direction de l'est, se débat dans ses difficultés, avec un taux de chômage de plus de 17 %, contre 13 % au pied de la Wartburg. Même la capitale de Thuringe, Erfurt, connaît une transition bien plus laborieuse, car elle n'a pas pu relancer son activité traditionnelle, la micro-électronique, et tente une délicate reconversion.

A Eisenach, « la phase de redémarrage est terminée, il va falloir transformer l'essai », dit Winfried Graupner, ancien du combinat automobile, aujourd'hui responsable du développement économique auprès de la mairie. La vague des grandes implantations semble révolue. Les aides vont avoir tendance à diminuer dans les années à venir. « Nous comptons désormais sur le développement des entreprises installées », indique M. Balduš.

Dirigeants économiques et politiques savent qu'ils ont encore beaucoup à faire. Les tensions sociales restent présentes. Si certaines sociétés ont déjà du mal à recruter, les femmes et les plus de cinquante ans continuent de pointer au chômage. De nombreux jeunes préfèrent partir à l'Ouest pour trouver du travail.

Malgré la récente création d'une BerufsAkademie, une école technique, le système de formation est encore fragile - Opel n'emploie

ainsi qu'une dizaine d'apprentis par an. L'omniprésence de l'automobile suscite une certaine prudence : « il y a un risque de monoculture, et des efforts sont faits pour diversifier les activités », estime Busso von Alvensleben, de la société de développement du Land de Thuringe (LEG). A l'instar d'Opel, la plupart des entreprises

Des transferts financiers massifs

Les transferts financiers de l'Ouest et l'Est de l'Allemagne ont représenté un total de 1 800 milliards de deutschemarks (920 milliards d'euros) entre 1991 et 1999, selon l'institut allemand de recherches économiques IW. Un cinquième de ces sommes est allé à des programmes de développement économique (aides à l'implantation, assainissement des entreprises privatisables). Infrastructures (autoroutes, réseau de télécommunications), marché du travail, protection sociale des Allemands de l'est ont également figuré au rang des priorités, tout comme le soutien budgétaire aux collectivités territoriales des nouveaux Länder, souvent lourdement endettées et contraintes à d'importants investissements.

Ces transferts records ont été en partie financés par un impôt « solidarité », prélevé à la source auprès des salariés des deux parties de l'Allemagne. L'abrogation de cette taxe « provisoire » est évoquée de temps à autre, sans être à l'ordre du jour gouvernemental. Mais, dix ans après l'unification, le pays s'interroge sur la pérennité et l'efficacité de transferts appelés à se réduire progressivement dans les prochaines années.

présentes n'ont implanté que des chaînes de production. Les activités de recherche et développement sont encore rares. Le centre dédié aux créateurs d'entreprises a du mal à tourner et est obligé d'accueillir des candidats plus ou moins prometteurs. Faute d'université locale, les innovations susceptibles d'assurer la création de start-up technologiques font largement défaut. Si Eisenach dispose d'une longueur d'avance sur ses rivaux de l'Est, c'est la prospérité des villes des « anciens Länder », de la Bavière toute proche, qu'elle rêve maintenant de rattraper. Signe encourageant, après avoir perdu dix mille habitants en dix ans, la cité voit sa population se stabiliser.

Philippe Ricard

Des différences sociales qui restent considérables

FRANCFORT

de notre correspondant

Certains utilisent l'argument pour attirer les investisseurs : la main-d'œuvre est-allemande n'est pas seulement bien formée, elle a aussi la réputation d'être plus souple qu'à l'ouest. « Les autorisations de travail le dimanche sont accordées facilement, les horaires à la carte se sont généralisés », vantent les promoteurs du Land de Thuringe, fiers d'avoir attiré de nouvelles entreprises grâce à ces « conditions de travail flexibles ». Dans la métallurgie, par exemple, l'horaire hebdomadaire est resté à 38 heures, contre 35 à l'ouest. Le nombre de jours de grève serait aussi moins élevé dans les nouveaux Länder.

« REMISE À NIVEAU » DES REVENUS

Dix ans après l'unification, l'Allemagne reste divisée sur le plan social. Le « modèle » ouest-allemand a bien du mal à passer la ligne de l'ancien rideau de fer. Les entreprises de l'est ont tendance à boudier les conventions collectives encadrant les négociations salariales. « Dans l'industrie, 80 % des firmes n'adhèrent pas à ces accords de branche ; les sociétés créées depuis 1990 n'ont souvent pas les moyens financiers de les respecter et préfèrent signer des

accords maison, ou pas d'accord du tout », indique Karl Brenke, économiste à l'institut de recherche DIW.

Les syndicats peinent à recruter, voire à retenir les millions d'adhérents enregistrés après la réunification, lors de l'absorption des organisations de l'est. Trop contents de trouver du travail, les salariés n'ont pas l'habitude de revendiquer, surtout dans les entreprises de petite taille, qui constituent l'essentiel du tissu économique.

Le clivage entre les deux parties de l'Allemagne demeure particulièrement sensible en matière de salaire. On estime que le salaire moyen de l'est équivaut actuellement à 80 % de celui de l'ouest. Avec des grandes disparités selon les branches, et les régions. Ces inégalités persistantes constituent un des champs de bataille des syndicats. « Sur le plan des salaires, il n'y a aucune raison de traiter les Allemands de l'est comme des Allemands de seconde classe », estimait Klaus Zwickel, le président d'IG Metall, lors des dernières négociations, en avril.

Le dossier de la « remise à niveau » des revenus est venu tendre les pourparlers entre les partenaires sociaux ces dernières années. Néanmoins, les économistes observent que la progression des salaires est allée beaucoup

plus vite que ne le permettaient les gains de productivité. Celle-ci demeure en effet beaucoup plus faible qu'à l'ouest. Par conséquent, « le coût salarial unitaire est encore 25 % supérieur à celui de l'ouest ; ce qui amoindrit la compétitivité de l'économie est-allemande », estime Christoph Hausen, de la Commerzbank.

PRESSIION DU CHÔMAGE

Principale explication de la persistance de ces clivages sociaux : la pression du chômage. Le récent recul du nombre des demandeurs d'emploi enregistré en Allemagne profite essentiellement aux régions de l'ouest, qui connaissent un taux de chômage de 7,6 %. A l'est, la proportion de demandeurs d'emploi est plus de deux fois supérieure (17,4 % en août). Pour l'instant, les créations d'emplois dans l'industrie et les services compensent à peine les suppressions dans le bâtiment, en pleine récession après le boom de l'unification. Les aides publiques de soutien à l'emploi se réduisent petit à petit. Les pronostics sont pessimistes pour la prochaine décennie : le chômage des nouveaux Länder devrait rester très supérieur à la moyenne allemande.

P. Ri.

L'écroulement des marchés traditionnels d'Europe centrale n'a pas été surmonté

FRANCFORT
de notre correspondant

Euro faible ou pas, l'économie est-allemande a du mal à exporter. Sur les marchés extérieurs, les entreprises de l'ex-RDA sont encore loin des performances de leurs homologues et concurrentes occidentales. A peine 3,5 % des exportations allemandes proviennent des nouveaux Länder, alors que ces régions représentent environ un dixième du PIB allemand. Cette faiblesse constitue un handicap, dans une Allemagne où le commerce extérieur demeure le principal moteur de la croissance. Moins de 20 % de la production des entreprises de l'Est est vendue à l'étranger, contre près du double pour celles de l'Ouest.

Dix ans après l'unification, l'écroulement des marchés traditionnels de l'ex-RDA en Europe centrale et orientale n'a pas été surmonté. L'explosion politique et économique des pays du bloc communiste a alors représenté un choc énorme pour les exportateurs.

Leur compétitivité a été d'autant plus difficile à défendre que l'union monétaire conclue entre les deux Allemagnes (un mark est pour un mark ouest) a renchéri les produits est-allemands. Les partenaires de l'ex-RDA, à l'instar de l'Union soviétique moribonde, n'ont alors plus eu les moyens de financer leurs achats, faute de réserves en devises.

DÉBUTS HÉSITANTS

Les entreprises, privatisées ou juste créées, ont dû réorienter leur stratégie internationale, se tournant avec difficulté vers les débouchés traditionnels de la République fédérale. « Le processus est très long. Le tissu économique était à reconstruire. Les entreprises sont de taille souvent modestes, jeunes. Elles se sont d'abord intéressées aux débouchés locaux, avant d'investir hors d'Allemagne », explique un économiste. La structure de l'économie est-allemande, où le bâtiment joue un rôle plus important qu'à l'ouest, explique aussi ses débuts hésitants.

Les activités très exportatrices, comme la machine-outil, sont sous-représentées. La part de l'industrie reste modeste. Rares sont les entreprises à s'être forgées, en dix ans, une renommée susceptible de les porter hors de leur frontière. Une bonne partie des échanges est d'ailleurs réalisée par les filiales orientales de groupes de l'Ouest, Opel et Volkswagen, dans l'automobile, Bosch et Siemens dans l'électrotechnique.

« Ce n'est pas la qualité des produits qui est en cause, mais plutôt les mentalités », observe aussi Klaus Lantzsch, directeur d'un équipementier automobile en Thuringe. « Autrefois, les contrats à l'étranger étaient pilotés en lien étroit avec les ministères de Berlin-Est. Il faut s'organiser différemment aujourd'hui. Nombreux sont les responsables qui ne parlent pas anglais », explique cet ancien cadre d'un combinat reconstruit avec succès dans le privé.

P. Ri.

Vous cherchez un bon restaurant ?

Avec le système de navigation satellite GPS TravelPilot Blaupunkt.

Vous avez accès directement, via l'écran de votre système de navigation, aux restaurants de votre choix, aux hôtels, lieux culturels et touristiques indiqués dans les célèbres Guides Rouge et Vert Michelin. Bonne route, bon voyage.

Bosch, il y a toujours une solution



GAP

www.bmw-gap.com

Villiers Etoile Concorde

France Télécom part à l'offensive avant la fin de son dernier monopole

L'opérateur lance des forfaits de téléphonie fixe

A PARTIR du 1^{er} janvier 2001, France Télécom se verra concurrencé par d'autres opérateurs sur le marché qui constitue son dernier monopole, celui des communications locales. Avant cette échéance, fixée par le décret sur le « dégroupage », paru le 13 septembre au *Journal officiel*, le groupe présidé par Michel Bon organise sa défense. Il a sorti, lundi 2 octobre, une nouvelle arme pour fidéliser une clientèle que les sirènes de la concurrence ne tarderont pas à venir tenter, en présentant une série de forfaits pour le téléphone fixe, calqués sur le modèle des forfaits de téléphonie mobile. L'opérateur avait reçu trois jours plus tôt le feu vert du secrétaire d'Etat à l'industrie.

Ce système a, avant tout, le mérite de la simplicité dans un univers où la tarification laisse perplexes un grand nombre d'utilisateurs. A partir du mois de novembre, ces derniers pourront opter pour une formule « tout compris » permettant de téléphoner, pendant un nombre d'heures donné et pour un prix

donné, soit sur tout le territoire national – forfait « Lignes France » – soit dans dans leur environnement proche – forfait « Lignes locales ».

« Le prix proposé comprendra l'accès à la ligne et son entretien, les communications et les services », explique Carole Froucht, directrice de la division marketing grand public. Le forfait le plus court sera de trois heures (à 160 francs pour le forfait « France » et 130 francs pour le forfait « local »), et le plus long aura une durée de 20 heures (pour respectivement 495 et 330 francs par mois). Les heures de communication prévues seront utilisables à n'importe quelle heure de la journée, précise le communiqué de France Télécom. Actuellement, la facture moyenne des Français s'élève à 250 francs par mois. L'opérateur promet à ceux qui basculeront vers le forfait « une économie de 20 % en moyenne », selon Mme Froucht. Mais les communications internationales continueront à être facturées séparément.

Anne-Marie Rocco

Les revendications sur le pouvoir d'achat se multiplient dans le secteur public

La mobilisation reste faible dans les entreprises privées

Louis Gallois, président de la SNCF, a promis « un geste » après la grève du 28 septembre. Mardi 3 octobre, ce sera au tour des électriciens

et des gaziers de réclamer des augmentations de salaires. Dans le secteur privé, une vingtaine de conflits sur le même thème se sont dévelop-

pés depuis la rentrée, mais la mobilisation que la CGT tente d'organiser dans la semaine de 2 au 7 octobre s'annonce difficile.

LES TENSIONS salariales reviennent sur le devant de l'actualité. Après 24 heures de grève à la SNCF, Louis Gallois, président de l'entreprise, a confirmé que la direction ferait un geste lors de la rencontre prévue avec les syndicats jeudi 5 octobre. Entre-temps, les syndicats d'EDF-GDF auront testé la combativité des gaziers-électriciens sur le même sujet (lire ci-dessous). Le débat devrait s'élargir rapidement à la fonction publique et au secteur privé.

Dans un communiqué, les syndicats CFDT, UNSA, CFTC et CGC de la fonction publique demandent que des discussions aboutissent « avant la fin de l'année ». Les fédérations demandent le « maintien du pouvoir d'achat » et des améliorations en matière d'avancement, de promotion et d'évolution de carrière. En privé, l'entourage de Lionel Jospin reconnaît qu'il sera difficile de ne rien accorder aux fonctionnaires. D'ores et déjà, à La Poste, le syndicat SUD-PTT a profité des bons résultats semestriels de l'entreprise pour demander l'ouverture de

négociations. Mais la grande majorité des postiers étant fonctionnaires, leur situation dépendra de la négociation qu'ouvrira Michel Sapin, ministre de la fonction publique.

TESTER LA COMBATIVITÉ

Les syndicats tentent également de faire monter la pression dans les entreprises privées. La CGT testera la combativité des salariés dès cette semaine, puisqu'elle organise, du 2 au 7 octobre, une semaine de « sensibilisation et de mobilisation ». Selon un sondage CSA opportunément publié par *L'Humanité Hebdo*, samedi 30 septembre, 64 % des personnes interrogées se déclarent prêtes à participer à une action de mobilisation pour demander une augmentation de salaire.

Dans l'automobile, la construction et les banques en particulier, les syndicats s'appuient sur les bons résultats ou les difficultés de recrutement pour obtenir des augmentations. Mais, pour le moment, la mobilisation reste assez faible. Bernard Thibault, secrétaire général de

la CGT, l'a implicitement reconnu. Selon lui, « une vingtaine de conflits ont débouché sur des augmentations significatives de salaires, tantôt des primes, tantôt des augmentations qui étaient loin d'être prévues ». Une des grèves les plus dures a été menée à l'imprimerie Istra (Bas-Rhin). Après six jours de grève et d'arrêt de la production, les 250 salariés verront leur salaire augmenter « d'environ 3 % par an », a indiqué la CGT (majoritaire dans l'entreprise).

Tous les conflits ne se soldent pas par une victoire des salariés. Les salariés de l'entreprise de distribution de journaux gratuits et prospectus publicitaires Adrexo à Rennes, filiale de *Ouest-France*, ont repris le travail, vendredi 29 septembre, après cinq jours de grève, sans avoir obtenu satisfaction. « Les salariés sont appelés à reprendre le travail parce qu'ils n'avaient pas les moyens de tenir plus longtemps, mais leurs revendications n'ont pas changé », a expliqué, à l'AFP, Jacques Ardouin, délégué syndical FO. « Nous aurions souhaité une mobilisation nationale dans les 170 agences Adrexo de France, mais

notre syndicat n'est pas suffisamment implanté », a-t-il ajouté.

Ces tensions salariales peuvent être exacerbées par les 35 heures qui, dans environ 40 % des cas, se sont accompagnées d'un gel des salaires. « Les salariés, attentifs avant tout à leur salaire direct, commencent à voir que, pour eux, les 35 heures sont un marché de dupes », écrit l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), dans son bulletin *Actualités* de septembre.

Ces tensions interviennent sur fond de polémique sur l'évolution du pouvoir d'achat. Selon le ministère de l'emploi, celui-ci a légèrement diminué. De juin 1999 à juin 2000, la hausse du salaire mensuel de base s'établit à 1,6 %, soit 0,1 % de moins que l'inflation. En revanche, le salaire horaire de base ouvrier a augmenté, lui, de 5,5 % en un an en raison de la compensation salariale prévue dans les accords 35 heures pour cette catégorie de personnels.

Frédéric Lemaître

Naissance d'un géant bancaire scandinave

DANSKE BANK, le premier groupe bancaire danois, et RealDanmark, groupe financier danois regroupant BG Bank et RealKredit Danmark, ont annoncé lundi 2 octobre leur fusion. Le nouvel ensemble, dont Danske Bank détient 68,5 %, gèrera des actifs d'une valeur de 1 314 milliards de couronnes danoises (175,2 milliards d'euros). L'opération s'inscrit dans le cadre de la restructuration bancaire en cours depuis plusieurs années en Europe du nord. Danske Bank a récemment acquis la banque polonaise P1-Can Bank.

Le nouveau groupe revendique plus de trois millions de clients particuliers, plus de 150 000 PME clientes. Il fournit ses services à 12 000 grandes entreprises et possède 500 000 clients pour ses activités de banque en ligne. La fusion, qui doit être approuvée par les autorités européennes de la concurrence, a le soutien de 70 % des actionnaires de RealDanmark, a indiqué cette dernière dans un communiqué.

Les accès routiers au Luxembourg bloqués par des camionneurs européens

DES CAMIONNEURS européens bloquaient depuis 21 h 30 dimanche 1^{er} octobre la plupart des accès routiers aux frontières du Luxembourg, où devait se dérouler lundi 2 octobre une réunion des ministres européens des transports. Des barrages bloquants ont été installés aux principaux postes-frontières entre le Luxembourg et la Belgique, la France et l'Allemagne, mais les manifestants laissaient passer les automobilistes privés. Les barrages devaient rester en place jusqu'en milieu de matinée.

La Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF), qui organise cette « journée d'action européenne » fédère plus de 200 organisations syndicales représentant 2,4 millions de salariés. Elle réclame notamment « une directive spécifique sur le temps de travail dans le transport par route » qui garantisse « un temps de travail hebdomadaire de 48 heures avec un plafonnement à 60 heures pour tous les conducteurs ». Cette mobilisation intervient au moment où la présidence de l'Union européenne est assurée par la France.

Les syndicats d'EDF et GDF refusent la modération salariale

LA MOROSITÉ touche aussi les deux entreprises publiques EDF et GDF. Constatant « l'excellente santé des industries électriques et gazières », la CGT, la CFDT, FO et la CFTC appellent à une grève, mardi 3 octobre. « La modération salariale imposée aux personnels est inadmissible au moment où les paramètres sont au beau fixe », affirment les syndicats dans un communiqué commun.

D'accord sur le fond, ils diffèrent sur les modalités de l'action. La CGT et FO ajoutent à l'ouverture d'une négociation salariale d'autres revendications, comme la revalorisation des indemnités de transports, ou l'octroi d'aides à l'installation pour les nouveaux embauchés. « Nous ne voulons pas d'une grève fourre-tout, nous nous concentrons sur les rémunérations », explique Christophe Quarez, responsable de la communication de la CFDT. « Plutôt qu'une journée, nous appelons à quelques heures d'arrêt de travail variant selon les unités », ajoute-t-il.

« Nous ne croyons pas aux vertus de la grève », reconnaît pour sa part Jean-Yves Roure, secrétaire général de la CGC, pour justifier la non-participation de son syndicat aux côtés des autres organisations. Il appelle cependant les cadres à appliquer, ce jour-là, strictement leurs horaires de travail en guise de protestation. « Pour connaître l'impact de cette action, nous

avons lancé une pétition électronique. » Les salariés pourront se faire enregistrer via Internet.

« La journée du 3 octobre a deux objectifs : rappeler à notre tutelle, Bercy, la nécessité d'augmenter les rémunérations, et se positionner face à la direction avant que débutent, en octobre, les négociations sur la nouvelle grille des salaires », explique Denis Cohen, secrétaire général de la CGT-Energie. Avec l'arrivée de la concurrence, ce qui était acceptable en position de monopole ne l'est plus aujourd'hui, notamment sur les niveaux des salaires. »

PLUS MOTIVÉS

Les syndicats sont d'autant plus motivés qu'ils considèrent avoir le soutien implicite des directions. « Chacun voit bien que l'entreprise est assez prospère. Sur cette base, les attentes des salariés en termes de salaires sont légitimes », déclarait François Roussely, président d'EDF, le 23 juin, dans *L'Humanité*. Les propositions d'augmentation (0,6 % en janvier, puis en juillet 2000, ainsi qu'en janvier 2001) ne pouvaient donc être que rejetées. « Cette mesure unilatérale ne maintient même pas le pouvoir d'achat », déplorent les syndicats. Ils ont alors demandé l'arbitrage de la tutelle. Sans réponse.

Lors du conseil d'administration d'EDF, jeudi 28 septembre, le représentant de l'Etat a

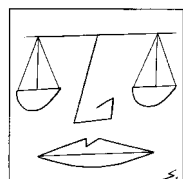
rappelé qu'il n'était pas question de remettre en cause la modération des rémunérations liée à l'accord sur les 35 heures de janvier 1999. Il a souligné que l'entreprise ne respectait pas ses engagements de maîtrise de la masse salariale. Pour l'année 2000, elle sera supérieure à celle de 1998, et non égale comme convenu. Ce dépassement provient d'une accélération du programme d'embauches des jeunes. Les besoins liés aux reconstructions du réseau après les deux tempêtes de Noël ont accéléré les recrutements. En un an, plus de 12 000 personnes ont été embauchées sur les 18 000 envisagées.

Personne ne s'attend, sauf surprise, à une mobilisation très forte des 142 000 salariés. La participation pourrait être autour de 20, voire 30 %. Le précédent mouvement, en mai, n'avait été suivi que par 11,43 % du personnel. L'une des raisons tient au changement de culture lié à l'arrivée massive de jeunes et le départ avancé en préretraite de 15 000 agents prévu en deux ans. Plus que les rémunérations, la préoccupation essentielle des salariés concerne l'organisation et les conditions de travail. A cela s'ajoutent les incertitudes liées aux mutations nécessaires des deux entreprises dans un secteur en restructuration depuis l'ouverture à la concurrence européenne.

Dominique Gallois

L'intérêt général n'impose pas un statut particulier

LES RÉCENTS mouvements de grève à la SNCF et à la RATP posent une fois de plus la question de la légitimité de ce type d'action au regard de la continuité du service public. Les Presses universitaires de France (PUF) viennent de publier un ouvrage exigeant mais passionnant intitulé



Servir l'intérêt général dans lequel plusieurs juristes tentent de répondre à la question suivante : le fait de travailler au service de l'intérêt général justifie-t-il des droits et des devoirs particuliers ? Quatorze juristes ont participé à cette réflexion initiée par Alain Supiot, professeur à l'université de Nantes.

De nombreuses questions-clés y sont traitées : le sacro-saint statut de la fonction publique, qui, rappelons-le, fut pour la première fois établi par le régime de Vichy en 1941, est-il encore légitime aujourd'hui ? Trouve-t-on des statuts équivalents à l'étranger ? Est-il compatible avec la construction européenne ? Dans son introduction, Alain Supiot n'est tendre ni pour les dirigeants des entreprises publiques ni pour les syndicalistes. Les deux sont accusés de vouloir cumuler les avantages du public (sécurité et relative irresponsabilité pour les dirigeants, statut pour les syndicalistes) et du privé (contractualisation des fonctions dirigeantes et pantouflage, d'un côté, droit syndical, droit de grève, droit de la négociation collective

inspirés du droit du travail, de l'autre). Selon lui, « c'est parce que l'Etat ou les dirigeants des entreprises publiques n'incarnent plus la référence à l'intérêt général aux yeux des travailleurs du secteur public que ces derniers se réfèrent à leur statut professionnel pour défendre l'idée qu'ils se font de cet intérêt général ».

Comme l'avait déjà souligné Renaud Denoix de Saint-Marc, dans un rapport remis au premier ministre en 1996, service public et statut public ne vont pas forcément de pair. Alain Supiot va même plus loin : « Le service de l'intérêt général peut, dans certains cas, être incompatible avec le service de l'Etat. Ceci est particulièrement vrai des activités qui concourent à la réalisation d'un certain nombre de droits ou libertés publiques », comme le journalisme, la recherche, la défense en justice.

En revanche, certaines fonctions assurées par la puissance publique relèvent aujourd'hui du secteur concurrentiel. On sait que la Commission de Bruxelles ne voit pas d'un très bon œil cet état de fait. L'ouvrage nous rappelle que la Cour de justice des Communautés européennes n'est pas moins sévère. Dans plusieurs arrêts, elle donne une définition extrêmement large de l'entreprise puisqu'elle la caractérise comme « toute entité exerçant une activité économique, indépendamment du statut juridique de cette entité et de son fonctionnement ».

Du coup, tous les Etats européens repensent la question de l'intérêt général. En 1997, les Néerlandais ont mis fin au dernier ré-

gime exceptionnel : celui des cheminots. Désormais, ceux-ci sont soumis au même droit du travail que les salariés du secteur privé. En Italie, un décret de 1993 fait basculer la réglementation applicable aux fonctionnaires dans le droit du travail. Néanmoins, au nom de l'efficacité, certains sujets restent exclus de la négociation collective. Quant aux enseignants britanniques, ils doivent désormais signer un contrat avec l'Etat qui établit un lien entre salaire et résultat.

En France, la situation est également ambiguë. Comme le rappelle Yannick Moreau, le Conseil d'Etat a accepté que le projet de loi transcrivant la directive européenne sur l'électricité impose aux nouveaux entrants que leurs salariés bénéficient du même statut que celui des agents d'EDF-GDF. En revanche, les fonctionnaires de France Télécom bénéficient de l'intéressement, de la participation et du plan d'épargne entreprise qui relèvent du droit du travail.

A la lecture de cet ouvrage, il apparaît certes que la relation salariale se développe au détriment du statut, mais que l'intérêt général pousse à maintenir quelques spécificités.

Mais est-on sûr que ces acquis soient réellement dus à l'intérêt général ? Comme le note Mme Moreau, pourtant peu suspecte de libéralisme, dans son article consacré aux évolutions concernant France Télécom, La Poste et les industries électriques et gazières, « dans cette évolution des textes à laquelle le Conseil d'Etat a participé, paix sociale, nécessité de gérer le temps et souci de cohérence ont été, plus que la mission d'intérêt général assurée, des éléments déterminants ».

F. Le

★ *Servir l'intérêt général*. Sous la direction de Jean-Luc Bodiguel, Christian-Albert Garbar et Alain Supiot. PUF, septembre 2000. 149 francs.

EMPLOI OFFRES

OFFRES

LVI recherche le

DIRECTEUR MARKETING.

Avec une expérience de 4 à 5 ans, de préférence dans le secteur de la communication et une forte motivation pour les performances tant quantitatives que qualitatives, vous associez la rigueur, le professionnalisme et l'autorité naturelle qui vous permettent de mettre en œuvre les moyens appropriés pour atteindre les objectifs fixés par la DG.

Envoyer lettre manuscrite et CV sous n° 122 au Monde Publicité, 21, bis, rue Claude Bernard, BP 218 - 75226 Paris Cedex 05

Association gérant plusieurs maisons de retraites recherche un RESPONSABLE "ADMINISTRATION-COMPTABILITÉ-FINANCES"

- Responsable des :
 - procédures
 - comptabilité
 - paye
 - trésorerie

- Formation souhaitée : DECS ou école de gestion option comptabilité/finances.
- Expérience minimum de 2 ou 3 ans,

Adresser lettre manuscrite, CV et prétentions à :

ISATIS

18, rue Pasteur - 94278 LE KREMLIN BICETRE

SYMBOLE DE SERVICE



Tél : 01 55 04 90 10
www.aeromexico.com

AEROMEXICO

Le personnel de « Libération » est appelé à se prononcer sur le nouvel actionnariat

Le conseil de surveillance a rendu un avis favorable à la réorganisation du capital. Les salariés retrouvent une part prépondérante (36,4 %) aux côtés de Pathé, de la société de capital-risque 3i, des Amis du journal et de diverses entreprises de presse

SERGE JULY, PDG de *Libération*, et Evence-Charles Coppée, directeur général, avaient reçu mandat de trouver « avant la fin de l'été » une solution au désengagement partiel de cette entreprise de Jérôme Seydoux, président de Pathé (*Le Monde* du 27 avril). A quelques jours près, l'échéance aura été respectée. Après d'âpres discussions finales, les représentants élus du conseil de surveillance ont, à l'unanimité moins une abstention, rendu un avis favorable au plan qu'ils ont contribué à élaborer avec la direction durant ces derniers mois.

Sur la base d'un texte du PDG remis à l'ensemble du personnel, ces représentants ont engagé le processus de consultation lors d'une assemblée générale, lundi 2 octobre. A l'issue d'une réunion du comité d'entreprise, puis d'une rencontre avec les dirigeants, les salariés devaient se prononcer, lundi 9 octobre, sur le schéma de redistribution du capital de la société anonyme Investissements presse (SAIP), editrice de *Libération*. Un plan destiné, explique Serge July, à « donner [au quotidien] les moyens et les outils d'un développement indépendant » et à « développer un groupe journalistique avec des partenaires qui adhèrent à cet objectif ». Etant entendu, insiste le PDG, que « la croissance du chiffre d'affaires et la profitabilité du journal resteront les garants de cette indépendance ».

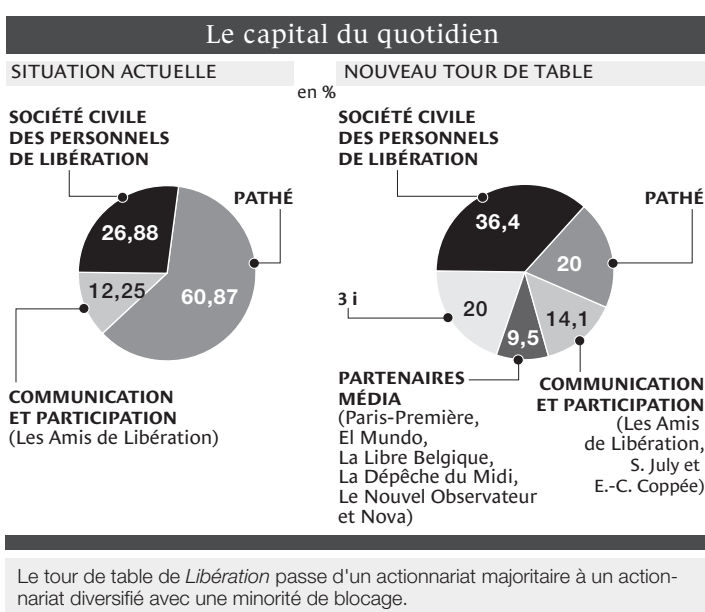
Dans l'histoire mouvementée du quotidien, depuis sa création en 1973, cette recomposition de l'actionnariat marque à la fois une rupture et une nouvelle étape. En 1995, à la suite de l'échec de *Libé 3*, les salariés de *Libération*, alors seuls « propriétaires » du titre, avaient été contraints de renoncer à leur indépendance financière. Avec un apport en capital de 70 millions de francs

(10,6 millions d'euros) et un prêt de 72 millions de francs, Jérôme Seydoux avait sauvé le journal de la faillite tout en en prenant le contrôle, à plus de 60 %. Au moment où ce dernier annonce le désengagement partiel du groupe de cinéma et de télévision, pour ramener sa contribution à 20 %, les salariés vont retrouver la part prépondérante qu'ils avaient perdue.

Serge July a révélé à cette occasion posséder des stock-options de Vivendi

Après plusieurs mois de négociations, la Société civile des personnels de *Libération* (SCPL) redevient le premier actionnaire « actif » de la SAIP, avec 36,4 % du capital au lieu de 26,88 % actuellement. Non seulement elle dispose de la minorité de blocage, mais devrait être appelée à jouer un rôle « capitalistique » clé. L'opération est encore loin d'être bouclée. Le processus en cours prévoit que les salariés disposent d'un réel poids financier pour participer, le cas échéant, aux augmentations de capital, à des rachats d'actions lors de départs ou de transferts... Le mécanisme passe par la création d'un fonds commun de placement alimenté par un plan d'intéressement aux bénéfices de l'entreprise. Nécessitant l'accord des autorités fiscales, ces modalités – complexes – doivent être achevées lors du premier semestre 2001.

Pour permettre aux salariés d'atteindre ce seuil, les différents



groupes d'actionnaires se sont entendus sur un montage financier particulier. Valorisée sur la base de 300 millions de francs, l'actuelle SAIP serait rachetée par une nouvelle entité à hauteur de 260 millions en fonds propres et de 40 millions par endettement. La formule diminue d'autant la contribution des nouveaux entrants. En contrepartie,

ils ont accepté de ne percevoir aucun dividende avant 2003.

Ayant retrouvé sa « part d'indépendance », la SCPL devra composer avec « des partenaires financiers et industriels susceptibles de participer à nos développements futurs », souligne Serge July et, pour la première fois de l'histoire du titre, avec un actionnariat morcelé. A égalité avec

Pathé, soit 20 %, la société de capital-risque britannique 3i (Investors in Industry) devrait occuper une place primordiale dans les développements de *Libération*, notamment sur le Net.

Spécialisée dans les investissements industriels à moyen et long terme pour les PME non cotées, cette société réputée sur la place financière de Londres n'aurait fixé aucune condition particulière à son entrée, comme à sa sortie. D'ores et déjà, ses dirigeants ont fourni des assurances pour participer au financement de création de filiales – hors les éditions électroniques, maintenues dans le giron de l'entreprise –, ainsi qu'à toute augmentation de capital, à hauteur de son engagement actuel.

Dans le processus d'ouverture, les dirigeants de *Libération* ont cherché à associer d'autres groupes de presse, à hauteur de 9,5 %. Ils ont réussi à s'allier avec le groupe espagnol éditeur du quotidien *El Mundo* (2 %) et avec celui de *La Libre Belgique* (2 %) à Bruxelles pour envisager la création « d'un réseau européen de quotidiens nationaux ». Dans la presse régionale, ils ont trouvé *La Dépêche du Midi* de Toulouse (1 %) en vue de développer les « city guides » sur Internet, parallèlement à l'accord signé avec *Sud-Ouest*.

Dans la presse magazine, *Le Nouvel Observateur* de Claude Perdiel et *Nova*, fondé par Jean-François Bizot, se sont engagés pour respectivement 1 % et 0,5 %. Enfin, côté télévision, la chaîne Paris Première, détenue à 53 % par Suez-Lyonnaise au côté de M 6, entre à hauteur de 3 %. Cette association devrait permettre à *Libé* de prendre pied dans l'audiovisuel au moment où va se négocier l'attribution de nouvelles fréquences en région parisienne.

Enfin, les Amis de *Libération*, réunis dans la société Communication et Participation, présidée par Claude Alphonse, conservent un rôle actif en passant de 12,5 % du capital à 14,1 %, malgré le départ du GAN (Groupama). C'est par le biais de cette structure, dont ils vont détenir plus du tiers, que Serge July et Evence-Charles Coppée deviennent actionnaires à part entière de l'entreprise, à raison de 2 % chacun. Bien que réclamée par les investisseurs extérieurs pour marquer « l'engagement personnel » des dirigeants, cette disposition est, sans conteste, une des plus controversées du plan soumis aux salariés.

A cette occasion, Serge July a révélé posséder des stock-options de Vivendi héritées du groupe Pathé, pour un montant semble-t-il inférieur aux 6 millions de francs que représente sa contribution au capital. Dans l'histoire et la culture *Libé*, cet « engagement personnel » marque aussi une rupture avec la « solidarité collective » revendiquée par l'équipe des 330 salariés. En cas de refus du plan, le conseil de surveillance serait chargé de présenter une solution alternative qui laisserait alors à Jérôme Seydoux tout pouvoir de décision. Une hypothèse qu'en l'état personne ne semble vouloir envisager.

Michel Delberghe

« Le Figaro » se lance sur le Net

Parmi les quotidiens nationaux, *Le Figaro* était un des rares absents des développements numériques sur le réseau informatique mondial Internet. Englué dans des procédures judiciaires jusqu'à la signature, cet été, d'un accord avec le Syndicat national des journalistes (SNJ) sur les droits d'auteur, le principal titre de la Socpresse n'est pas resté inactif pour autant. Contournant l'obstacle, il a démarré par un « city-guide », Paris-avenue.fr, de sorties et loisirs dont les prolongements dans la presse régionale du groupe sont toujours attendus.

Parallèlement, le groupe a mis en ligne ses offres d'emploi (cadre-emploi) et, plus récemment, depuis le 20 septembre, ses annonces immobilières. Et, moyennant un investissement « de plusieurs dizaines de millions de francs » (sans autre précision), lefigaro.fr a fait son apparition dans la matinée du lundi 2 octobre.

Conçu pour être un « média à part entière avec une équipe spécifique », le site ne se contente pas de reproduire les articles du quotidien et de ses magazines. Dotée d'une équipe de 30 personnes, dont 16 journalistes dans une rédaction dédiée, rattachée à l'Agence de presse interactive (API), cette structure reste financièrement dépendante du quotidien. Elle est aussi reliée au journal par l'intermédiaire de « correspondants » à la direction de chacune des rédactions du quotidien et des magazines.

« Notre intention est de proposer un autre traitement de l'information, à la fois plus réactif et plus enrichi », souligne Patrick De Baecque, directeur de l'API. Sans prétendre à l'exhaustivité d'un portail, le site est articulé en trois parties : « Aujourd'hui » pour le traitement de l'actualité, l'économie, et « L'art de vivre » (tourisme, gastronomie, mode, la maison...).

FONDS PROCHAINEMENT PAYANTS

Sur la base des dépêches de l'Agence France-Presse (AFP) et de Reuters, le site est réactualisé en continu, alimenté par les articles des publications du groupe et par les fonds documentaires d'archives, en accès libre dans un premier temps, puis prochainement payants.

Des accords ont par ailleurs été signés avec le *Who's Who* pour la banque de données biographiques des personnalités citées et, dans le secteur des services, avec Boursorama et Amazon.com qui réalise ainsi une première alliance avec un site de média.

Sur le plan technique, lefigaro.fr a repris la licence américaine du système IPS mis en œuvre au *Washington Post* et dans le groupe VNU. Lié à Publiprint, par une régie affiliée, le site mise sur 50 % de recettes publicitaires, 30 % de droits liés au commerce électronique et 20 % de vente de contenus.

M. De.

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL** : Vivendi a présenté deux engagements à la Commission européenne pour fusionner avec Universal. Le groupe est prêt à renoncer, dans le domaine musical, à toute exclusivité de fourniture d'Universal Music sur son portail Vizzavi. Dans le cinéma, les accords entre Canal+ et Universal Studios pourraient être revus. « Universal Studios remettrait en compétition sa production de films sur les marchés français et espagnol, de manière loyale et ouverte entre tous les compétiteurs. Parce que Canal+ a une position forte sur ces marchés-là », a indiqué Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi, dans *La Tribune* du lundi 2 octobre.

■ **Le câblo-opérateur néerlandais UPC pourrait réaliser un échange de participations des deux opérateurs britanniques NTL Inc et Telewest**, selon *L'Independent on Sunday*. UPC céderait à NTL sa participation de 25 % au capital de Telewest et Microsoft Corp pourrait faire de même.

■ **4,6 millions de cadres actifs regardent chaque jour la télévision pendant plus de deux heures et demie et écoutent la radio pendant plus de deux heures**, révèle une enquête Ipsos. Durant le week-end, ils passent plus de trois heures devant leurs téléviseurs. Ces cadres cherchent surtout « à se faire plaisir et à se distraire » et ensuite « à s'informer quotidiennement sur l'actualité ». Leurs émissions de prédilection sont les journaux télévisés.

■ **L'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA)** a décidé de saisir le ministère de l'économie et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) du rapprochement de TF 1 et de M 6 dans la télévision numérique. « L'organisation du paysage audiovisuel français brillait déjà par la faiblesse de la concurrence », déclare l'USPA, estimant que « la concentration annoncée vient encore aggraver dramatiquement une situation déjà inacceptable ».

■ **PRESSE** : le magazine *Couleurs Voyage*, spécialisé dans les reportages touristiques, est passé de bimensuel à mensuel depuis le numéro 15 de septembre (70 pages, 28 francs).

parution, plan de licenciements.

● **13 mai 1981** : lancement de *Libé 2*, réparation du journal.

Les ventes en 1982 s'établissent à 60 000 exemplaires.

● **16 février 1982** : parution des premières publicités

● **8 septembre 1986** : lancement de *Lyon-Libération*, qui vivra sept ans.

parution, plan de licenciements.

● **13 mai 1981** : lancement de *Libé 2*, réparation du journal.

Les ventes en 1982 s'établissent à 60 000 exemplaires.

● **16 février 1982** : parution des premières publicités

● **8 septembre 1986** : lancement de *Lyon-Libération*, qui vivra sept ans.

15F, C'EST BIEN LA PLUS PETITE LEVÉE DE FONDS DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE.

Newbiz 19F 15
Le premier magazine de la nouvelle économie N°3 2000

Spécial Bourse
Les secrets des pros pour gagner en ligne

Les meilleurs sites pour acheter vos actions
Les ficelles des day-traders
Comment s'équiper pour boursicoter
Nos conseils aux non-initiés

Les entreprises les plus cool
Une semaine chez e-TFL
Pub: les start-up font n'importe quoi
Dossier: le business des loteries

Newbiz
LE PREMIER MAGAZINE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE. EN KIOSQUE 15,00F

L'analyse des retombées presse

→ **L'Argus de la Presse**

www.argus-presse.fr

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 3 OCTOBRE

■ **JAPON** : publication de l'enquête de conjoncture trimestrielle (Tankan) de la Banque du Japon sur le moral des entrepreneurs (estimation du marché indice de confiance des grandes sociétés manufacturières).

■ **ÉTATS-UNIS** : réunion du comité monétaire de la Fed.

MERCREDI 4 OCTOBRE

■ **FRANCE** : enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages pour septembre (Insee).

■ **GRANDE-BRETAGNE** : début de la réunion du comité politique monétaire de la Banque d'Angleterre.

■ **NORVÈGE** : présentation du budget 2001.

■ **CANADA** : 7^e Marché international du multimédia (MIM).

JEUDI 5 OCTOBRE

■ **JAPON** : indice de la consommation des ménages et publication de l'indicateur avancé en août.

■ **GRANDE-BRETAGNE** : annonce sur les taux d'intérêt du comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre.

■ **BCE** : réunion bimensuelle du conseil des gouverneurs de la banque.

VENDREDI 6 OCTOBRE

■ **FRANCE** : point de conjoncture de l'Insee pour octobre, statistiques mensuelles du budget et publication des comptes nationaux trimestriels pour le deuxième trimestre.

■ **ÉTATS-UNIS** : taux de chômage et créations d'emplois pour septembre.

AFFAIRES

INDUSTRIE

■ **HYUNDAI** : le constructeur automobile coréen envisage de prendre une participation dans le capital de DaimlerChrysler, indique le quotidien britannique *Financial Times* du lundi 2 octobre. Le groupe germano-américain a acquis au premier semestre 10 % de Hyundai. Par ailleurs, Hyundai va construire une usine d'assemblage aux Etats-Unis d'une capacité de 300 000 unités par an d'ici à 2003.

■ **FIRESTONE** : les autorités américaines ont décidé d'élargir la procédure de rappel de pneus défectueux à la marque Steeltex, une sous-marque de Firestone. 169 plaintes ont été déposées par des consommateurs. Ces pneus

seraient à l'origine de deux accidents mortels. Depuis août, Firestone, filiale du japonais Bridgestone, est sous le coup du rappel de 6,5 millions de pneus défectueux dont la plupart étaient montés sur des 4x4 Ford Explorer.

■ **IRI** : la holding de participations publiques italienne a l'intention de céder sa participation majoritaire dans les chantiers navals Fincantieri d'ici à 2002. L'IRI a été mis en liquidation à la fin juin avec pour objectif de se séparer des participations qu'il n'a pu vendre jusqu'à présent, dont les 83 % détenus dans Fincantieri.

■ **SNET** : l'électricien espagnol Endesa a fait la meilleure offre financière devant Suez-Lyonnaise pour acquérir 30 % de la SNET. Charbonnages de France va étudier les propositions des différents candidats intéressés par sa filiale de production d'électricité et précise : « L'analyse concernera le plan financier mais aussi le projet industriel et social. »

■ **ASML** : la société néerlandaise ASM Lithography, spécialisée dans les systèmes de photogravure pour l'industrie des microprocesseurs, va racheter la compagnie américaine Silicon Valley Group (SVG) pour un montant estimé à 1,8 milliard d'euros (11,8 milliards de francs).

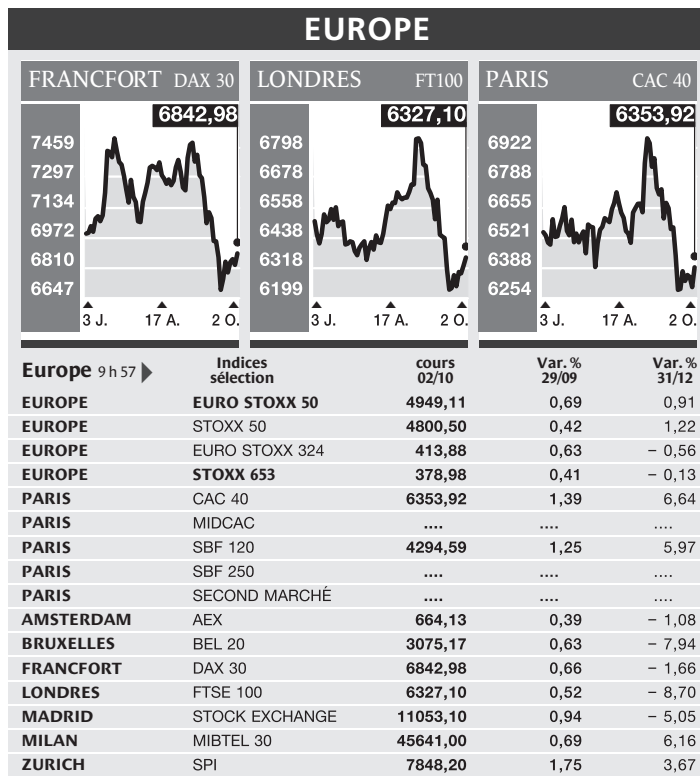
SERVICES

■ **DHL** : la compagnie aérienne japonaise Japan Airlines a indiqué lundi qu'elle a décidé de vendre une fraction de la participation de 6 % qu'elle détient dans la société de livraison de colis au groupe allemand Deutsche Post.

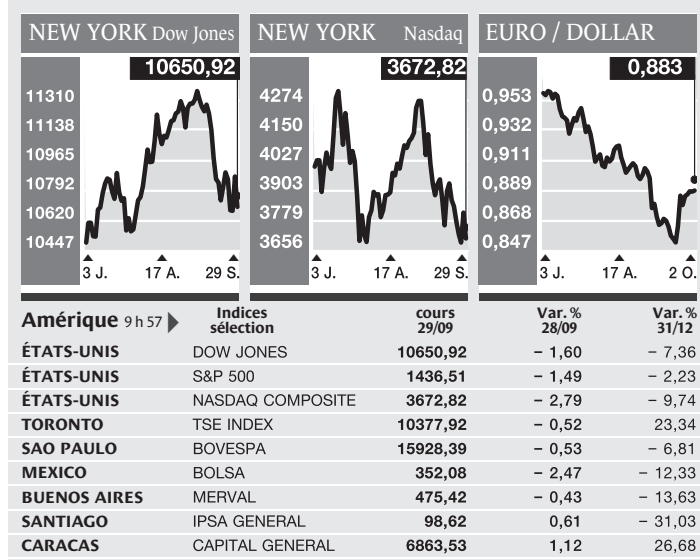
FINANCE

■ **BNP PARIBAS** : la banque française a annoncé vendredi 29 septembre la vente de la participation de 59,94 % qu'elle détient dans Via Banque au groupe portugais Banco Espirito Santo, pour 102,5 millions d'euros (672,29 millions de francs). Le prix de 32,04 euros (210,15 francs) par titre est jugé « insuffisant » par les actionnaires minoritaires.

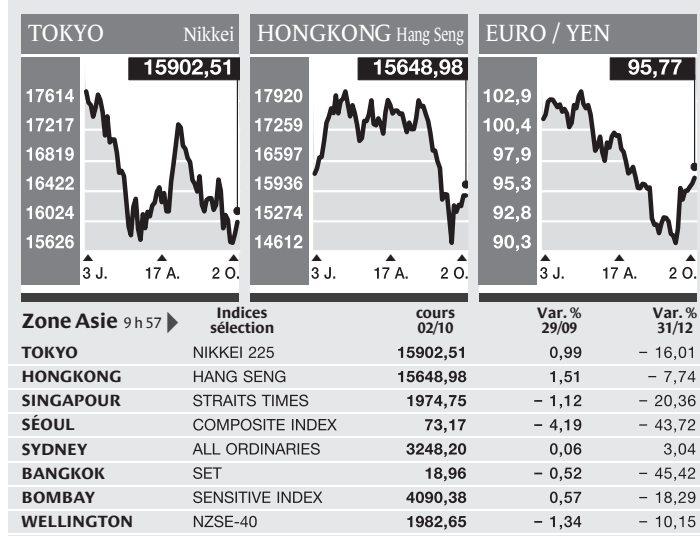
■ **CRÉDIT SUISSE** : une assemblée générale extraordinaire de la banque, réunie vendredi, a approuvé la reprise de la banque d'affaires américaine DLJ (Donaldson, Lufkin and Jenrette), rachetée à Axa, et une augmentation de capital de 390 millions d'euros (2,55 milliards de francs).



AMÉRIQUES



ASIE - PACIFIQUE



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LUNDI 2 octobre, en début de séance, l'indice CAC 40, à 6 251,21 points, cédait 0,25 %. La Bourse de Paris avait terminé en baisse vendredi, entraînée par un repli sensible des marchés américains. Après avoir ouvert en légère hausse de 0,36 %, l'indice CAC 40 était repassé dans le rouge en début d'après-midi avant de clôturer en baisse de 0,70 %, à 6 266,63 points.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice de référence DAX, à 6 790,60 points, se repliait de 0,11 % lundi dans les premiers échanges. Le baromètre des 30 plus grandes capitalisations allemandes avait terminé en baisse de 0,51 % vendredi, le DAX clôturant à 6 798,12 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTsie de la Bourse de Londres, à 6 290,90 points, reculait de 0,05 % lundi matin. La place boursière britannique avait fini en hausse vendredi, grâce aux gains enregistrés par Vodafone, la plus importante capitalisation de l'indice Footsie. En fin de séance, l'indice avait affiché un gain de 0,48 %, à 6 294,2 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a gagné 1 % à l'issue de la séance lundi, malgré une baisse du marché à l'ouverture provoquée par le recul de l'indice Nasdaq aux Etats-Unis. L'indice Nikkei a terminé à 15 902,51 points.

NEW YORK

WALL STREET a terminé la séance du vendredi 29 septembre en net repli. Les valeurs technologiques ont été fortement affectées par l'avertissement sur les résultats lancé par Apple, dont le titre a perdu plus de la moitié de sa valeur. L'indice Dow Jones a cédé 1,60 %, à 10 650,92 points. L'indice Standard and Poor's des 500 valeurs s'est également inscrit en retrait, de 1,49 %, à 1 436,51 points. Enfin, la chute la plus importante a été enregistrée par l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq, où sont regroupées l'essentiel des valeurs technologiques. Il a perdu 2,80 %, à 3 672,62 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens reculaient légèrement, au cours des premiers échanges, lundi 2 octobre. Le taux de rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans en France, qui suit mécaniquement les cours en sens inverse, remontait à 5,39 %. Vendredi, le marché obligataire américain avait bénéficié du rapatriement des capitaux issus de la Bourse. Le taux de rendement de l'emprunt du Trésor à dix ans s'était détendu à 5,77 %, contre 5,82 %, tandis que le taux de l'obligation à trente ans avait reculé à 5,86 %, contre 5,89 %.

MONNAIES

LES DEVICES étaient relativement stables, lundi matin. L'euro résistait contre le dollar, s'échangeant à 0,8827 dollar. Le billet vert restait ferme face au yen, à 108,19 yens.

ÉCONOMIE

Record d'opposition à l'euro au Royaume-Uni

SEPT BRITANNIQUES sur dix voteraient contre l'entrée de leur pays dans la zone euro si un référendum avait lieu aujourd'hui, selon un sondage publié lundi 2 octobre par le quotidien *The Sun* et réalisé après le « non » du Danemark à l'Union monétaire. Seules 22 % des personnes interrogées se disent favorables à la monnaie européenne, tandis que 63 % estiment que la monnaie européenne n'a pas été un succès dans les onze pays qui l'ont déjà adoptée. Près d'un Britannique sur deux (46 %) pense même que la Grande-Bretagne devrait sortir de l'Union européenne, contre 43 % d'un avis contraire. Selon un autre sondage publié dimanche par l'hebdomadaire *News of the World*, 58 % des Britanniques pensent que leur pays utilisera toujours la livre dans dix ans, et 34 %, que l'euro s'écroulera d'ici 2010 et que les pays de la zone euro reprendront leurs propres monnaies.

■ **Seuls 15 % des Allemands ont une confiance absolue dans l'euro**, selon un sondage réalisé cette semaine auprès de 1 100 personnes pour le quotidien populaire *Bild* paru samedi. 51 % des sondés ont indiqué avoir une « confiance limitée » dans la monnaie unique, ajoute le journal. Enfin, 33 % des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir confiance du tout dans la devise européenne. Le reste est sans opinion.

■ **Le ministre allemand de l'économie, Werner Mueller, a estimé que l'euro allait « très bientôt s'apprécier nettement »**, dans un entretien avec le quotidien allemand *Die Welt* publié lundi. « Un taux de change de 1 à 1 entre l'euro et le dollar est tout à fait possible dans un avenir proche », a-t-il déclaré au journal.

■ **FRANCE** : la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour l'année 2000 en France, anticipant maintenant 3,2 % contre 3,3 % prévu début septembre. Selon l'indicateur avancé d'activité publié lundi, les projections pour le troisième trimestre demeurent à +0,7 %, mais celles du quatrième trimestre passent de 0,7 à 0,6 %. En outre, la « volatilité de la projection » s'accroît légèrement, ce qui signifie que l'incertitude sur l'orientation de la croissance augmente. La CDC relève que les informa-

tions conjoncturelles nouvelles (moindre baisse du chômage, inflexion des enquêtes mensuelles dans l'industrie, etc.) sont pour la plupart « moins bien orientées ».

■ **ALLEMAGNE** : le chiffre d'affaires du commerce de gros en Allemagne a augmenté de 12,2 % en août en valeur nominale comparé au même mois de 1999, selon un chiffre provisoire annoncé lundi par l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden.

■ **L'institut d'études économiques IFO** estime dans un rapport publié dimanche que les prix exceptionnellement élevés du pétrole risquent de freiner la croissance économique en Allemagne.

■ **ITALIE** : le gouvernement italien a décidé de dénouer plus largement que prévu les cordons de la bourse, dans le cadre de son projet de budget 2001 approuvé vendredi en conseil des ministres. Prévu à l'origine pour ne pas dépasser les 7,75 milliards d'euros (15 000 milliards lires), le « cadeau fiscal » à destination des entreprises – et surtout des contribuables –, va atteindre 13,359 milliards d'euros (25 867 milliards de lires) en 2001, a annoncé vendredi le président du conseil, Giuliano Amato.

■ **JAPON** : le marché des ventes de véhicules neufs au Japon s'est contracté de 0,8 % en septembre après avoir progressé de 4,1 % le mois précédent, a annoncé lundi l'association des concessionnaires automobiles Jada.

■ **CORÉE DU SUD** : l'excédent de la balance commerciale sud-coréenne a atteint en septembre 2 milliards de dollars, en hausse de 8,7 % par rapport à septembre 1999, grâce à la bonne tenue des ventes de semiconducteurs, de bateaux et de produits pétrochimiques, a annoncé dimanche le ministre de l'industrie et des finances.

■ **PÉTROLE** : le ministre koweïtien du pétrole, Saoud Nasser al-Sabah, a estimé dimanche que les cours actuels du pétrole sont satisfaisants pour tous et que l'OPEP œuvrerait pour leur maintien à ces niveaux.

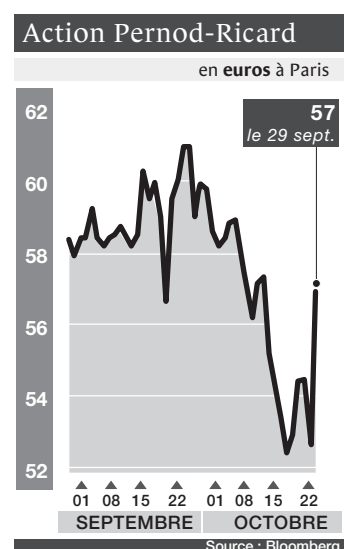
■ **MERCOSUR** : les banques centrales des pays du Mercosur – Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay – vont coopérer pour lutter contre le blanchiment d'argent à l'intérieur du marché commun, ont annoncé vendredi les représentants des quatre pays réunis à Brasilia.

VALEUR DU JOUR

Pernod Ricard sur le point de céder Orangina à Schweppes

LA SECONDE TENTATIVE sera-t-elle la bonne ? Le groupe de vins et spiritueux Pernod Ricard cherche une nouvelle fois à vendre sa filiale Orangina. Dix mois après que le ministre de l'économie et des finances eut refusé la cession de la petite bouteille ronde au géant américain Coca-Cola, Pernod Ricard a trouvé un autre repreneur anglo-saxon, le britannique Cadbury Schweppes. Un protocole d'accord devrait être signé dans les prochains jours. Les deux parties avaient séparément confirmé, vendredi 29 septembre, leurs « discussions préliminaires » après la parution d'articles dans le *Financial Times* et le *Figaro* révélant l'existence de négociations. Des nouvelles qui ont fait grimper la cote du français. Le titre de Pernod Ricard, qui avait perdu plus de 12 % depuis le début septembre, a gagné 8,16 % dans la seule journée de vendredi et s'échangeait à 57 euros à la clôture.

Ironie du sort, Coca-Cola s'était porté acquéreur de Schweppes mais avait dû, pour des raisons de concurrence, abandonner son projet en Europe. La négociation actuelle amènerait donc à s'unir deux rescapés du géant d'Atlanta. Il reste maintenant à savoir comment Pernod Ricard va réussir à négocier cette vente. Le français s'était vu offrir 5 milliards de francs par Coca-Cola qui voulait faire d'Orangina une marque mondiale. Le groupe dirigé par l'héritier Patrick Ricard n'a visi-



blement pas envie de renoncer à ce montant qui correspond à un « bon prix » selon son PDG. Ceci d'autant plus que s'est rajoutée dans l'escarcelle du repreneur la filiale de jus de fruit Pampril dont la fusion avec Orangina devait être effective lundi 2 octobre.

Cette vente vient à point nommé pour Pernod Ricard qui a un besoin pressant d'argent frais pour se recentrer sur son métier historique, les alcools. Il s'est porté candidat au rachat de la branche vins et spiritueux du canadien Seagram en association avec le britannique Diageo. Une opération évaluée entre 8 et 11 milliards de dollars qui permettrait à Pernod de compléter sa gamme d'alcools avec notamment le whisky Chivas.

Laure Belot

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	29/09
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4570
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,0255
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,5265
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	35,5500
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6180
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,3198
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLANDE	2,1510
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97860	DRACHME GRCQUE	339,3000
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS	263,7500
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	3,9825

Cours de change croisés						
02/10 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,92306	0,88385	0,13474	1,47580	0,57936
YEN	108,33500	95,77000	14,60000	159,93000	62,76500
EURO	1,13141	1,04417	1,15245	1,67000	0,65540
FRANC	7,42160	6,85015	6,55957	10,95450	4,29915
LIVRE	0,67760	0,62535	0,59880	0,09125	0,39245
FRANC SUISSE	1,72605	1,59350	1,52580	0,23255	2,54810

Taux d'intérêt (%)				Matif				
Taux 29/09	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 9h57	Volume 02/10	dernier prix	premier prix
FRANCE	4,70	4,70	5,38	5,69	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE	4,77	4,96	5,23	5,57	DÉCEMBRE 2000	15162	86,27	86,36
GDE-BRETAG.	6,62	5,97	5,20	4,68	Euribor 3 mois		NC	NC
ITALIE	4,77	4,93	5,63	6,01	DÉCEMBRE 2000		NC	NC
JAPON	0,33	0,32	1,84	2,72				
ÉTATS-UNIS	6,72	6,21	5,78	5,86				
SUISSE	3	3,46	3,91	4,32				
PAYS-BAS	4,73	4,93	5,37	5,65				

Matières premières			
En dollars	Cours 29/09	Var. % 28/09	
MÉTALUX (LONDRES)			\$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1988,50	-0,28	
ALUMINIUM 3 MOIS	1593	
PLOMB 3 MOIS	501,50	-0,50	
ETAIN 3 MOIS	5405	-0,09	
ZINC 3 MOIS	1152,50	-0,30	
NICKEL 3 MOIS	8265	-0,54	
MÉTALUX (NEW YORK)			\$/ONCE
ARGENT A TERME	4,92	-1,01	
PLATINE A TERME	150831,00	+0,65	
GRAINES DENRÉES			\$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	269,50	+1,70	
MAIS (CHICAGO)	193,25	
SOJA TOURTEAU (CHG.)	171,30	
SOFTS			\$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	797	+0,38</	

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action E.ON, le groupe issu de la fusion entre Viag et Veba, a abandonné 0,60 %, à 58,30 euros, vendredi 29 septembre, après l'avertissement de la SEC (Securities and Exchange Commission, le gendarme des marchés américains). Les deux groupes avaient menti jusqu'au dernier moment sur la tenue de négociations de fusion. E.ON, sans admettre ni réfuter les charges de « faux démentis sur les négociations de fusion avec Viag », a accepté de ne plus « violer la législation boursière américaine », selon un communiqué de la SEC.

● L'action Lufthansa s'est ressaisie en fin de journée, vendredi, gagnant 0,34 %, à 23,49 euros. Le

titre avait souffert en cours de séance de la diffusion par UAL, la maison mère d'United Airlines, d'un avertissement sur ses résultats pour les 3^e et 4^e trimestres.

● Le titre BMW a gagné 2,11 %, à 38,75 euros, vendredi. Le constructeur a annoncé que 620 000 voitures environ seraient vendues sur les neuf premiers mois de l'année, un niveau record qui représente une augmentation de 9 % par rapport à la même période de 1999.

● L'action Vodafone a gagné, vendredi, 4,25 pence, à 252,5 pence. L'opérateur de télécommunications britannique s'apprête à vendre l'italien Infostarda au groupe Enel pour 12 milliards d'euros.

02/10 10h27

AUTOMOBILE

Code pays	Cours en euros	% Var. 29/09
AUTOLIV SDR	SE	22,52 + 1,32
BASF AG	BE	40,25 + 0,50
BMW	DE	39,55 + 2,20
CONTINENTAL AG	DE	19,90
DAIMLERCHRYSLER	DE	51,50 + 1,92
FIAT	IT	26,65 + 0,87
FIAT PRIV.	IT	17,25 + 1,47
MICHELIN	FR	31,33 - 0,54
PEUGEOT	FR	204,70 + 1,69
PIRELLI SPA	IT	3,29 - 1,20
DR ING PORSCHE	DE	41,50 + 1,22
RENAULT	FR	49,82 + 2,51
VALEO	FR	48,65 - 0,96
VOLKSWAGEN	DE	52,70 + 1,35
DJ E STOXX AUTO P		224,21 + 1,13

BANQUES

Code pays	Cours en euros	% Var. 29/09
ABBEY NATIONAL	GB	15,08 + 0,11
ABN AMRO HOLDIN	NL	26,40
ALL & LEICS	GB	9,72 + 0,69
ALLIED IRISH BA	GB	20,28 - 0,98
ALPHA BANK	GR	44,78 - 0,03
B PINTO MAYOR R	PT	27,29
BANK AUSTRIA AG	AT	61,50 - 0,08
BANK OF IRELAND	GB	15 - 1,21
BANK OF PIREAUS	GR	19,25 - 0,31
BK OF SCOTLAND	GB	9,97
BANKINTER R	ES	45,65 + 0,77
BARCLAYS PLC	GB	31,56 + 0,59
BAYR.HYPO-LUVER	DE	63 + 1,61
BCA AG.MANTOVAN	IT	9,82 - 1,80
BCA FIDEURAM	IT	18,80 + 0,11
BCA INTESA	IT	4,42 + 1,14
BCA LOMBARDA	IT	9,96 - 0,50
MONTE PASCHI SI	IT	4,81
BCA P.BERG.-CV	IT	19,90 + 0,51
BCA P.MILANO	IT	7,02 - 0,14
B.P.VERONA E S.	IT	13,40 + 0,37
BCA ROMA	IT	1,20 - 0,83
BBVA R	ES	17,17 + 0,29
ESPIRITO SANTO	PT	18
BCO POPULAR ESP	ES	34,31 - 1,27
BCP R	PT	5,95
BIPOP CARIRE	IT	9,96 - 0,10
BNL	IT	3,85 + 0,79
BNP PARIBAS	FR	100,70 + 0,80
BSCH R	ES	12,45 + 0,08
CHRISTIANA BK	NO	6,02
COMIT	IT	5,81
COMM.BANK OF GR	GR	57,47 - 0,56
COMMERZBANK	DE	33,60
CREDIT LYONNAIS	FR	41,93 + 1,53
DANSKE BANK	DK	151,54 + 5,21
DNB HOLDING -A	NO	4,92
DEUTSCHE BANK N	DE	94,70 + 0,74
DEXIA	BE	168,20 - 0,41
DRESNER BANK N	DE	50 + 1,32
EFG EUROBK ERGA	GR	31,87 - 2,57
ERSTE BANK	AT	47,60 - 0,81
FOERENINGSSB A	SE	16,07
HALIFAX GROUP	GB	9,59 - 0,87
HSBC HLDG	GB	16,17 + 0,31
IKB	DE	15,80 - 0,32
KBC BANCASSURAN	BE	47,90 + 0,84
LLOYDS TSB	GB	10,88 + 0,95
NAT BANK GREECE	GR	46,58 - 0,16
NATEXIS BQ POP.	FR	88 - 0,90
NORDIC BALTIC H	SE	8,09
NORDIC BALTIC H	DK	9,25
ROLO BANCA 1473	IT	19,97 - 0,65
ROYAL BK SCOTL	GB	23,88 - 0,21
S-E-BANKEN -A	SE	13,60 - 0,43
SAN PAOLO IMI	IT	18,52 + 0,51
STANDARD CHARTE	GB	16,42 - 0,54
ST GENERAL-A	FR	63,60 + 0,39
SV HANDBK -A	SE	18,47 + 1,61
SWEDISH MATCH	SE	3,46 - 1,67
UBS N	CH	153,87 + 1,96
UNICREDITO ITAL	IT	5,94 + 0,51
UNIDANMARK -A	DK	85,83
XIOSBANK	GR	20,04
DJ E STOXX BANK P		351,56 + 0,48

PRODUITS DE BASE

Code pays	Cours en euros	% Var. 29/09
ACERALIA	ES	9,36 + 0,54
ACERINOX R	ES	30,06 + 0,20
ALUMINIUM GREEK	GR	46,93 + 0,47
ANGLO AMERICAN	GB	60,75 + 0,92
ASSIDOMAEN AB	SE	17,94 + 1,32
BEKAERT	BE	48,79 + 3,81
BILLITON	GB	4,16 + 2,48
BOEHLER-UDDEHOL	AT	36 + 0,06
BUNZL PLC	GB	6,35
CORUS GROUP	GB	0,89 + 3,92
ELVAL	GR	4,92 + 2,45
ISPAT INTERNATI	NL	5,70
JOHNSON MATTHEY	GB	15,75 - 0,53
MAYR-MELNHOF KA	AT	47,99
METSAE-SERLA -B	FI	7,25 - 2,68
HOLMEN -B-	SE	26,97 + 2,22
OUTOKUMPU	FI	8,50 - 2,86
PECHINEY-A	FR	45,10 - 0,44
RAUTARUUKKI K	FI	3,97 + 2,85
RIO TINTO	GB	16,71 + 1,63
SIDENOR	GR	5,13 - 2,79
SILVER & BARYTE	GR	34,78
SMURFIT JEFFERS	GB	1,96
STORA ENSO -A	FI	9,45
STORA ENSO -R	FI	9,50 + 0,11
SVENSKA CELLULO	SE	20,23 + 1,47
THYSSENKRUPP	DE	15,85 + 4,07
UNION MINIERE	BE	40,15 + 0,70
UPM-KYMMENE COR	FI	28,80 - 0,59
USINOR	FR	10,42 + 1,26
VOHALCO	GR	15,77 + 1,13
VIEST-ALPINE ST	AT	27,95
DJ E STOXX BASI P		153,95 + 0,54

CHIMIE

Code pays	Cours en euros	% Var. 29/09
AIR LIQUIDE	FR	134,70 + 1,35
AKZO NOBEL NV	NL	48,16 + 0,75
BASF AG	DE	40,25 + 0,50
BAYER AG	DE	42,30 + 0,95

BOC GROUP PLC GB 15

CELANESE N	DE	19,40 - 0,26
CIBA SPEC CHEM	CH	62,83 + 0,79
CLARIANT N	CH	330,05 + 1
DEGUSSA-HUELS	DE	30,75 - 0,49
DSM	NL	33,44 + 2,08
EMS-CHEM HOLD A	CH	4852,36 + 1,30
ICI	GB	6,42 - 0,52
KEMIRA	FI	5,75 - 2,87
LAPORTE	GB	8,68 + 2,57
LONZA GRP N	CH	545,28 + 1,47
NORSK HYDRO	NO	47,35
RHODIA	FR	12,40 + 0,73
SOLVAY	BE	68,50 + 1,86
TESSENDERLO CHE	BE	37,50 + 1,35
DJ E STOXX CHEM P		340,99 + 0,57

CONGLOMÉRATS

D'IETTEREN SA	BE	268,70 + 2,17
AZEO	FR	66,85 - 2,06
GBL	BE	272,70 - 0,87
GEVAERT	BE	45 - 0,97
INCHCAPE	GB	4,44 - 3,64
MYTILINEOS	GR	16,08 - 0,37
UNAXIS HLDG N	CH	321,52 + 1,66
ORKLA	NO	21,93
SONAE SGPS	PT	1,65
TOMKINS	GB	2,82 + 1,82
DJ E STOXX CONG P		329,98

TÉLÉCOMMUNICATIONS

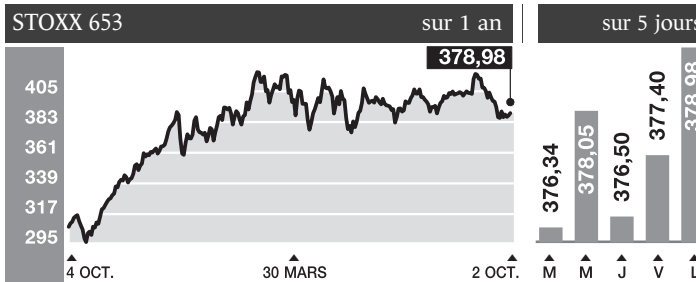
ATLANTIC TELECO	GB	4,34 + 1,57
EIRCOM	IR	2,50 - 0,79
BRITISH TELECOM	GB	11,98 + 0,56
CABLE & WIRELES	GB	16,22 + 0,31
DEUTSCHE TELEKO	DE	39,40 + 1,29
E.BISCOM	IT	165,90 - 0,42
EIRCOM	IE	2,50 - 0,79
ELISA COMMUNICA	IE	40,20 - 0,72
ENERGIS	GB	8,04 + 0,42
EQUANT NV	DE	40,80
EUROPOLITAN HLD	SE	10,85 + 1,65
FRANCE TELECOM	FR	122,40 + 0,82
HELLENIC TELE (GR	21,59 - 0,48
HELS.TELEPH E	FI	102,60
KINGSTON COM	GB	7,07 + 1,44
KONINKLIJKE KPN	NL	24,76 + 0,32
LIBERTEL NV	NL	13,85 + 1,09
MANNESMANN N	DE	161,25 - 1,68
MOBILCOM	DE	76,50 - 4,38
PANAFON HELLENI	GR	10,90 + 0,82
PORTUGAL TELECO	PT	11,65
SONERA	FI	28,75 - 0,17
SWISSCOM N	CH	279,53 + 0,59
TELE DANMARK -B	DK	62,76 + 0,65
TELECEL	PT	14,21
TELECOM ITALIA	IT	12,12 + 0,66
TELECOM ITALIA	IT	6,22 + 0,65
TELIA	SE	7,45
T.I.M.	IT	9,17 + 0,11
TISCALI	IT	39,65 - 1
VERSATEL TELECO	NL	25,60 - 1,92
VODAFONE GROUP	GB	4,26 + 0,40
DJ E STOXX TCOM P		851,41 + 1,15

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES	37,70 + 0,64
AKTOR SA	GR	8,81 + 2,22
UPONOR -A-	FI	19,20
AUMAR R	ES	17 - 1,73
ACESA R	ES	9,03 + 1,46
BLUE CIRCLE IND	GB	6,99 + 1,21
BOUYGUES	FR	57,25 + 0,26
BBP	GB	4,02
BRISA AUTO-ESTR	PT	9,42
BUZZI UNICEM	IT	9 + 0,11
CRH PLC	GB	30,17 - 0,22
CIMPOR R	PT	25,95
COLAS	FR	55,10 - 3,33
GRUPO DRAGADOS	ES	9,13 + 1,33
FCC	ES	18,60 - 0,53
GROUPE GTM	FR	127 - 3,79
GRUPO FERROVIAL	ES	14,61 + 0,76
HANSON PLC	GB	6,44 + 1,86
HEIDELBERGER ZE	DE	56,45 + 0,44
HELLTECHNODOR	GR	21,54 - 0,68
HERACLES GENL R	GR	19,10
HOCHTIEF ESSEN	DE	23,40 + 1,52
HOLDERBANK FINA	CH	1195,54 + 1,17
IMERYS	FR	114 - 1,55
ITALCEMENTI	IT	9,44 + 0,64
LAFARGE	FR	78
MICHANIKI REG.	GR	6,93 + 1,51
PILKINGTON PLC	GB	1,37 + 1,23
RMC GROUP PLC	GB	10,04 + 1,53
SAINT GOBAIN	FR	142,30 - 0,14
SKANSKA -B-	SE	38,70 - 0,15
TAYLOR WOODROW	GB	2,50
TECHNIP	FR	155,30 - 1,71
TITAN CEMENT RE	GR	43,15 - 0,07
WIENERBAUSTOF	AT	24,08 - 0,78
WILLIAMS	GB	5,41 - 2,12
DJ E STOXX CNST P		214,28 + 0,15

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR	42,84 + 1,85
ADIDAS-SALOMON	DE	62,50 + 0,81
AGFA-GEVAERT	BE	26,19 + 0,92
AIR FRANCE	FR	19,85 - 0,70
AIRTOURS PLC	GB	3,60 - 0,46
ALITALIA	IT	2,01
AUSTRIAN AIRLIN	AT	12,51 - 0,71
AUTOGRIILL	IT	13,06 - 1,36
BANG & OLUFSEN	DK	56,99 + 1,19
BENETTON GROUP	IT	2,04 + 0,99
BRITISH AIRWAYS	GB	4,93 + 2,80
BULGARI	IT	13,95
CHRISTIAN DIOR	FR	62 + 1,56
CLUB MED.	FR	105,60 + 0,57
DT.LUFTHANSA N	DE	23,60 + 1,94
ELECTROLUX -B-	SE	14,07 - 0,83
EM.TV & MERCHAN	DE	59,05 - 1,25
EMI GROUP	GB	9,22 + 1,85
EURO DISNEY	FR	0,57 + 1,79
GRANADA COMPASS	GB	10,73 + 1,11
HERMES INTL	FR	161,20 - 0,49
HPI	IT	1,49



KLM	NL	21,50 + 1,42
HILTON GROUP	GB	3,25
LMVH	FR	87,75 + 2,57
MEDION	DE	118 - 0,42
MOULINEX	FR	4,40 - 5,78
PERSIMMON PLC	GB	3,37
ROY.PHILIPS ELE	NL	48,45 - 0,66
PREUSSAG AG	DE	35 + 0,86
RANK GROUP	GB	2,78 + 0,61
RYANAIR HLDGS	IE	8,84
SAIRGROUP N	CH	162,40 + 0,20
SAS DANMARK A/S	DK	8,78
SEB	FR	62,25 + 0,32
SODEXHO ALLIANC	FR	182,20 + 1,17
TELE PIZZA	ES	5,65 + 0,71
THE SWATCH GRP	CH	1669,29 + 1,76
THE SWATCH GRP	CH	337,27 + 0,78
THOMSON MULTIME	PA	59,35 + 4,12
WWW.UK UNITS	IR	1,28 - 1,54
WILSON BOWDEN	GB	10,14
WM-DATA -B-	SE	5,50
WOLFGRO AG	AT	26,13 - 0,27
DJ E STOXX CYC GO P		183,50 + 0,48

PHARMACIE

ALTANA AG	DE	131 + 2,34
ASTRAZENECA	GB	58,86 - 0,90
AVENTIS	FR	86,75 + 2,06
BB BIOTECH	CH	1437,01 - 0,90
CELLTECH GROUP	GB	22,09 - 2,30
ELAN CORP	IE	36,90 - 1,60
ESSILOR INTL	FR	283,80 + 1,72
FRESENIUS MED C	DE	100,50 - 1,28
GAMBRO -A-	SE	8,44 - 2,70
GLAXO WELLCOME	GB	34,17 - 0,44
NOVARTIS N	CH	1759,19 + 1,17
NOVO NORDISK B	DK	250,77 - 0,27
NYCOMED AMERSHA	GB	11,09 - 0,30
ORION B	FI	19,70 + 1,55
QIAGEN NV	NL	53 - 1,67
ROCHE HOLDING	CH	11272,97 + 0,50
ROCHE HOLDING G	CH	10032,81 + 0,59
SANOFI SYNTHELA	FR	60,80 - 0,16
SCHERING AG	DE	73,40 - 0,27
SHIRE PHARMA GR	GB	19,42 - 0,69
SERONO -B-	CH	1391,08 + 0,47
SMITH & NEPHEW	GB	4,88 - 1,36
SMITHKLINE BEEC	GB	15,47 - 0,43
SULZER FRAT.SA1	CH	667,98 + 1,60
UCB	BE	39,85 + 1,17

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	111,22 + 0,89
ADECCO N	CH	753,28 + 2,50
AEROPORTI DI RO	IT	9,07
ALSTOM	FR	27,02 + 3,33
ALTRAN TECHNO	FR	239,70 + 0,25
ALUSUISSE GRP N	CH	684,38 + 1,26
ASSA ABLOY-B-	SE	20,41
ASSOC BR PORTS	GB	5,11
ATLAS COPCO -A-	SE	19,59 + 0,91
ATLAS COPCO -B-	SE	18,65 + 0,32

VALEURS FRANCE

L'action Thomson Multimedia gagnait 1,4 %, à 57,8 euros, lundi 2 octobre en début de séance. Son offre d'obligations convertibles et/ou d'échange en actions (Oceanes) a été sursouscrite plus de dix fois, et le nombre d'actions offertes aux particuliers dans le cadre de ce placement a été augmenté de deux millions de titres.

LVMH, dont le cours de Bourse avançait de 0,12 %, à 85,65 euros, lundi matin, s'apprêterait à lancer une nouvelle offre sur Sotheby's, la firme britannique de commissaires-priseurs créée il y a 225 ans, selon le journal The Observer, paru dimanche.

Le titre Accor gagnait 2,04 %, à 42,92 euros. Dans une interview au Journal des finances, le président du directoire du groupe, Jean-Marc Espalioux, a exclu une hausse du ratio d'endettement du groupe, qu'il souhaite maintenir entre 70 % et 80 % des fonds propres.

Le cours de Bourse de Kalisto Entertainment cédaît 0,53 %, à 14,9 euros. L'éditeur de jeux informatiques a plus que triplé sa perte du premier semestre, à 13,96 millions d'euros, contre 3,45 millions.

Le titre Vivendi progressait de 0,89 %, à 84,95 euros. Le groupe va supprimer le droit de vote double accordé jusqu'à présent à ses actionnaires les plus anciens, a indiqué son PDG, Jean-Marie Messier, au quotidien britannique Financial Times, paru lundi.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 2 OCTOBRE Cours à 9 h 57
Dernier jour de négociation des OSRD : 25 octobre

Table with 5 columns: France, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, % Var. 31/12 (1). Lists various financial instruments and their values.

Main table of stock prices and market data, columns include company names, current price, and percentage change.

Table of international stock prices and market data, columns include company names, current price, and percentage change.

Table of international stock prices and market data, columns include company names, current price, and percentage change.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 29 SEPTEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 18 h 10

Table of new market stock prices and market data, columns include company names, current price, and percentage change.

Main table of new market stock prices and market data, columns include company names, current price, and percentage change.

Table of new market stock prices and market data, columns include company names, current price, and percentage change.

Table of new market stock prices and market data, columns include company names, current price, and percentage change.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 29 septembre

Table of SICAV and FCP prices and market data, columns include fund names, current price, and percentage change.

Main table of SICAV and FCP prices and market data, columns include fund names, current price, and percentage change.

Table of SICAV and FCP prices and market data, columns include fund names, current price, and percentage change.

Table of SICAV and FCP prices and market data, columns include fund names, current price, and percentage change.

SECOND MARCHÉ

LUNDI 2 OCTOBRE
Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of second market stock prices and market data, columns include company names, current price, and percentage change.

Table of second market stock prices and market data, columns include company names, current price, and percentage change.

SPORTS A l'issue de la 10^e journée du championnat de France de division 1, qui s'est jouée samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre, l'AS Saint-Etienne se trouve en position de

relégable. ● **LE LIMOGEAGE** de Robert Nouzaret, entraîneur des Verts, le 25 septembre, n'a pas créé le déclic attendu chez les joueurs, qui se sont inclinés (0-2) devant le Stade Rennais.

● « **EN DÉBUT DE SAISON**, notre objectif était une qualification pour une coupe d'Europe, maintenant il va falloir penser à sauver notre place en première division », a déclaré le gar-

dien de but Jérôme Alonzo. ● **BASTIA**, vainqueur de Metz (1-0), occupe la première place du classement devant le Paris-Saint-Germain, auteur d'un match nul à Guingamp (1-1) et

Lens, tenu en échec (0-0) par Strasbourg. ● La prochaine journée, vendredi 13 et samedi 14 octobre, proposera, notamment, une des grandes affiches de la saison : PSG-Marseille.

La mise à l'écart de Robert Nouzaret aggrave la crise de l'AS Saint-Etienne

Battus par Rennes (2-0), les Verts occupent une place de relégable. L'éviction de l'entraîneur Robert Nouzaret, le 25 septembre, n'a pas créé le choc psychologique espéré. Le président délégué Gérard Soler, qui assurait l'intérim, a été désavoué par les supporters avant même le coup d'envoi

SAINT-ETIENNE
de notre envoyé spécial
« Garde-toi de tes amis. » Pour avoir négligé la maxime, Robert Nouzaret a vécu la plus cruelle de ses déceptions



sa longue carrière d'entraîneur. A cinquante-sept ans, l'ancien technicien de l'AS Saint-Etienne connaissait la règle du jeu. Dans ce métier de saltimbanque, nul ne survit à une série de déboires sportifs. Le Marseillais d'origine n'était pas naïf au point d'imaginer qu'il échapperait au couperet, mais comme le rappelait une banderole brandie au stade Geoffroy-Guichard, samedi 30 septembre pour la venue du Stade Rennais, « Robert avait des valeurs ». A son arrivée dans le Forez en 1998, Robert Nouzaret avait lié son sort à celui du président délégué du club, Gérard Soler. « Un ami, déclare le recalé. Nous avons pris l'engagement de partir ensemble si la situation l'imposait. »

Depuis le 25 septembre, Robert Nouzaret a été prié d'exercer sa science ailleurs, et c'est Gérard Soler qui lui a indiqué la porte de sortie. « Je suis tombé de haut », raconte l'entraîneur déchu malgré un contrat qui le lie à son employeur jusqu'en 2003. Une série de cinq matches sans victoire aura consommé le divorce dont les prémices remontent à plusieurs mois. Avec le temps, la personnalité atypique de Robert Nouzaret a

fini par lasser malgré ses états de service (champion de France de deuxième division en 1999, sixième de la première division en 2000). Volontiers abrupt dans ses relations humaines, le technicien s'était converti à un discours plus policé et à une transparence tout à fait inhabituelle en communiquant ses compositions d'équipe ou en laissant les télévisions

filmer en direct ses causeries à la mi-temps.

« Comme j'ai pu être sot », remarquait-il en songeant à son passé. Son expérience à la tête de la sélection ivoirienne l'avait convaincu d'amender ses méthodes en privilégiant un football offensif et des relations de confiance avec ses joueurs sans verser dans la complaisance. D'où la dis-

corde avec Alex, la vedette brésilienne de l'équipe, dont il déplorait l'état d'esprit de mercenaire. Pour les mêmes raisons, selon lui, il s'était fâché publiquement avec le Camerounais Lucien Mettomo. Mais à ces deux exceptions près, l'effectif appréciait le professionnalisme et la loyauté du coach. « C'est un grand seigneur », affirme Fabien Boudarène.

La rupture tient surtout dans la persistance de l'entraîneur à aligner des formations offensives. « Je préfère mourir avec mes idées plutôt que de me renier », rappelait Nouzaret au soir de son dernier match perdu (2-3) à Strasbourg, le 23 septembre. Le testament a été soigneusement rangé par Gérard Soler, qui assume l'intérim avant l'engagement d'un nouvel

entraîneur, sans doute Patrick Remy.

Dans un réflexe pavlovien il a formé face aux Rennais une équipe à dominante défensive avec un seul attaquant pour cinq défenseurs et trois milieux de terrain récupérateurs. Par vent mauvais, il est de coutume de renoncer à l'audace pour privilégier la rigueur. Encore faut-il disposer des joueurs adéquats, ce qui est loin d'être le cas.

Bien avant le début de la partie, les supporters des deux kops ont manifesté leur dépit en scandant le nom de Nouzaret et en agitant un calicot acide : « Jésus a son Juda, Nouzaret a son Soler. » Deux buts signés Mario Hector Turdo (45^e minute) et Lamine Diatta (90^e) ont réduit à néant l'espoir d'un choc psychologique. Seule une frappe d'Alexander Panov renvoyé par le montant droit de Bernard Lama (71^e) a réellement mis en danger les Bretons. « Merci Soler ! », a scandé le public sarcastique au terme d'une partie médiocre dans son ensemble.

Pour les Verts, désormais seizièmes et donc relégables malgré un budget respectable (210 millions de francs), l'horizon s'est assombri un peu plus. « En début de saison, notre objectif était une qualification pour une coupe d'Europe, maintenant il va falloir penser à sauver notre place en première division », estime le gardien de but Jérôme Alonzo. Blême dans son costume gris, Gérard Soler a rendu hommage au « travail exceptionnel de Robert Nouzaret ». Se garder de ses amis. Toujours.

Le championnat de France de football de D1									
10 ^e JOURNÉE		CLASSEMENT							
		Points	V	N	D	Diff.	Chpts	Séries	
Monaco-Bordeaux	2-2								
Guingamp-Paris SG	1-1								
Lens-Strasbourg	0-0								
Troyes-Sedan	1-1								
Bastia-Metz	1-0								
St-Etienne-Rennes	0-2								
Toulouse-Auxerre	0-1								
Nantes-Lille	0-0								
Marseille-Lyon	1-1								
LES CARTONS									
			Rouges	Jaunes					
1. St-Etienne	0	17							
2. Nantes	0	18							
3. Guingamp	0	20							
16. Strasbourg	3	17							
17. Toulouse	4	27							
18. Troyes	5	28							
LES ATTAQUES 1 Paris SG 21 buts • 2 Monaco et St-Etienne 16 buts •									
LES DÉFENSES 1 Lille et Rennes 8 buts • 3 Lyon et Metz 9 buts									
LES BUTEURS 1 Née (Bastia) et Robert (PSG) 7 buts • 3 Anelka (PSG) 6 buts									
11 ^e JOURNÉE : Vendredi 13 octobre : Lyon-Toulouse ; Bastia-Monaco ; Paris SG-Marseille ; Samedi 14 octobre : Rennes-Lens ; Auxerre-Bordeaux ; Sedan-St-Etienne ; Metz-Troyes ; Lille-Guingamp ; Strasbourg-Nantes.									

Toulouse se sépare d'Alain Giresse

L'ENTRAÎNEUR du Toulouse Football Club, Alain Giresse, a été démis de ses fonctions, dimanche 1^{er} octobre. Cette décision est survenue au lendemain de la défaite du club de Haute-Garonne sur sa pelouse contre Auxerre (0-1). « Nous sommes derniers avec de bons joueurs. Je ne dis pas que c'est de sa faute, mais il faut créer un électrochoc », a déclaré Jacques Rubio, président du club. Actuellement dernier du classement avec seulement six points - à quatre longueurs de Strasbourg et avec une seule victoire pour six défaites et trois matches nuls -, Toulouse a renoué avec l'élite de manière laborieuse.

Alain Giresse avait pris la direction de l'entraînement du TFC en janvier 1999 en remplacement de Guy Lacombe. Directeur sportif du club de 1993 à 1995 puis manager général, l'ancien milieu de terrain international des années 80 avait entraîné une première fois le TFC de novembre

1995 à juin 1998, où il était déjà parvenu à assurer la montée et le maintien parmi l'élite, avant son expérience infructueuse au Paris-Saint-Germain de septembre 1998 à janvier 1999. Jacques Rubio n'a pas souhaité évoquer le nom du remplaçant, mais a précisé que « l'idée d'une solution interne était écartée ».

Toujours aussi redoutable sur sa pelouse de Furiani, Bastia, qui s'est imposé devant Metz (1-0), a profité du match nul obtenu en extermis par le Paris-SG à Guingamp (1-1) pour reprendre la tête du championnat. Laurent Casanova, d'une reprise en demi-volée logée à la 43^e minute sous la transversale des buts du Colombien Faryd Mondragon, a donné la victoire aux Corses. Quant au RC Lens, en manque d'inspiration, il a dû concéder le match nul (0-0) devant Strasbourg, pour occuper la troisième place du classement.

P. L. (avec AFP)

Elie Barth

...des voitures de sport, elles sont fiables comme le père-bien, les pharis ou les maîtres de ponts et d'autres qui ne le sont pas comme le structure. Mais elles sont rouges 100 % Corvette.

Mais le meilleur concerne le moteur. C'est le 5,7 litres « small block » de base, tout en aluminium, développe une puissance incroyable de 620 ch!

...vous sera peut-être différent et vous... le fond de votre pantalon, mais il... conception originale qui propulse

CHEVROLET
www.chevrolet-europe.com

Automobilisme : Gilles Panizzi s'adjuge le Tour de Corse

LE FRANÇAIS GILLES PANIZZI A GAGNÉ le 44^e Tour de Corse automobile, la 11^e épreuve du championnat du monde des Rallyes, devant son compatriote, François Delecour. Les deux pilotes ont offert à la Peugeot 206 WRC le premier doublé de son histoire, dimanche 1^{er} octobre à Ajaccio (Corse-du-Sud). En dépit de sa méconnaissance des routes de l'île de Beauté, le Finlandais Marcus Gronholm (Peugeot), 5^e de l'épreuve, est parvenu à conserver la tête du championnat, avec deux longueurs d'avance sur le Britannique Richard Burns (Subaru). Avec deux pilotes aux deux premières places, la marque au lion ne s'est pas privée de donner des consignes de course à ses pilotes. « C'est une décision difficile à prendre, mais nous jouons le titre constructeurs et maintenant que Carlos Sainz est loin, nous avons décidé de figer les positions », avait annoncé Corrado Provera, directeur de Peugeot Sport, une fois la victoire acquise dans son camp. Gilles Panizzi étant leader du classement à ce moment-là, il devint donc l'heureux élu.

Rugby : premier succès pour Perpignan, Bourgoin et Montferrand

MONTFERRAND, VAINQUEUR DE BIARRITZ (37-19), Bourgoin et Perpignan, respectivement à Périgueux (9-10) et Béziers (21-25), ont décroché leur premier succès de la saison, lors des troisième (poule 1) et quatrième (poule 2) journées du championnat de France, dimanche 1^{er} octobre. Au classement, Agen, qui a dominé Pau (29-15), partage la première place de la poule 1 avec Castres, vainqueur de Mont-de-Marsan (21-9), et le Stade français, auteur d'un beau succès contre Bègles-Bordeaux (30-38). Biarritz, bien que défait à Montferrand, a conservé la tête de la poule 2. Les quatre premiers de chaque poule accéderont aux quarts de finale, et six équipes seront reléguées en D2 en fin de saison : les 9^e et 10^e de la poule 1, ainsi que les 9^e, 10^e et 11^e de la poule 2. Le sixième relégué sera le perdant d'un match de barrage entre les huitièmes de chaque poule.

DÉPÊCHES

■ **AÉRONAUTISME : le 18^e rallye aérien** Toulouse - Saint-Louis-du-Sénégal - Toulouse, qui suit le parcours emprunté par les pionniers de l'Aéropostale, est parti dimanche 1^{er} octobre de l'aérodrome toulousain de Lasbordes. Vingt-cinq avions participent à ce raid, le plus long du monde avec ses 10 000 km, dont la première étape est Alicante (Espagne).

■ **ATHLÉTISME : les Kényans Francis Komu et Haron Toroitich** ont réalisé le doublé chez les messieurs dans la 25^e édition de la course Paris-Versailles, dimanche 1^{er} octobre. Chez les dames, leurs compatriotes Isabellah Ochichi et Margareth Keruba se sont imposées.

■ **BASKET-BALL : l'international français Jérôme Moïso** a signé un contrat de trois ans avec les Boston Celtics, le club qui l'avait choisi en 11^e position lors de la draft du championnat professionnel nord-américain de basket-ball (NBA) en juin. L'aïlier d'origine guadeloupéenne, âgé de vingt-deux ans, est devenu le deuxième Français à évoluer en NBA après Tariq Abdul-Wahad (Denver).

■ **CYCLISME : le Français Laurent Brochard** (Jean Delatour) s'est adjugé au sprint dimanche 1^{er} octobre la 50^e édition de Paris-Bourges, dernière épreuve de la Coupe de France, devant le Belge Chris Peers (Cofidis) et le Danois Bo Hamburger (Memory Card). Patrice Halgand (Jean Delatour), 6^e à l'arrivée à Bourges, a gagné la Coupe de France.

■ **FOOTBALL : le Bayern de Munich a chuté face à Rostock** (1-0), mais conservé la tête du championnat d'Allemagne avec un point d'avance, grâce à la défaite à Hambourg (2-0) de son dauphin Schalke 04, lors de la 7^e journée, dimanche 1^{er} octobre.

■ **Leicester a pris la tête** du championnat d'Angleterre en tenant en échec (0-0) Sunderland, et en profitant de la défaite de Manchester United à Arsenal (1-0), lors de la 8^e journée disputée samedi 31 septembre et dimanche 1^{er} octobre. Le Français Thierry Henry, d'un tir limpide à l'entrée de la surface de réparation, a donné la victoire aux hommes d'Arsène Wenger. Leicester compte une longueur d'avance sur les Red Devils.

■ **Le Deportivo La Corogne**, champion en titre, a pris le commandement du championnat d'Espagne dimanche 1^{er} octobre à l'issue de la 4^e journée, après sa victoire face au FC Barcelone (2-0). Le Celta Vigo, ancien leader, s'est incliné à Madrid face au Rayo Vallecano (3-0). Au classement, le Deportivo compte un point d'avance sur Valence, vainqueur contre Las Palmas (5-1), et le Celta Vigo.

■ **La Juventus Turin**, victorieuse à Naples (1-2) samedi 31 septembre, l'AS Rome, qui s'est imposée face à Bologne (2-0), le Milan AC, qui a dominé Vicence (2-0), et Udinese, qui l'a emporté contre Brescia (4-2), se sont installés en tête du championnat d'Italie au terme de la 1^{re} journée. La Lazio Rome, championne en titre, a été tenue en échec (2-2) à Bergame.

■ **GOLF : le Néo-Zélandais Michael Campbell** a gagné dimanche 1^{er} octobre à Cologne le German Masters, après l'annulation du 4^e tour en raison du mauvais temps. Avec une carte totale de 197 (19 sous le par), il a devancé d'un coup l'Argentin Jose Coceres.

Football : en division 2, Montpellier trébuche mais reste en tête

MONTPELLIER, MALGRÉ UNE CINGLANTE DÉFAITE au Havre (3-0), samedi 30 septembre, lors de la 12^e journée du championnat de France de division 2, a conservé sa place de leader. Au classement, les Héraultais, après leur deuxième défaite de la saison, ne disposent plus que d'un point d'avance sur Sochaux, tenu en échec à Lorient (1-1). Santos, le buteur brésilien de Sochaux, a inscrit son 12^e but en autant de rencontres. Laval, auteur d'un beau succès à Martigues (0-2), est revenu dans la course à l'accession, et ne compte plus qu'une longueur de retard sur le leader. Dans le bas du tableau, Gueugnon, trois jours après son élimination en Coupe de l'UEFA contre Iraklis (1-0), a abandonné sa place de lanterne rouge grâce à sa victoire sur Cannes (2-1). Ajaccio, dernier, s'est incliné pour la 7^e fois de la saison, à Créteil (1-0), qui s'est rassuré après le remplacement de Gernot Rohr par Laurent Roussey à la direction de l'équipe.

■ **LOTO : résultats des tirages n° 79 effectués le 30 septembre 2000.**

Premier tirage : 4, 5, 12, 14, 16, 47 ; numéro complémentaire : 21. Rapports pour 6 numéros : 4 492 260 F (684 840€) ; 5 numéros et le complémentaire : 93 725 F (14 288€) ; 5 numéros : 5 390 F (821€) ; 4 numéros et le complémentaire : 230 F (35,06€) ; 4 numéros : 115 F (17,53€) ; 3 numéros et le complémentaire : 24 F (3,66€) ; 3 numéros : 12 F (1,83€).

Second tirage : 13, 16, 24, 27, 32, 37 ; numéro complémentaire : 36. Rapports pour 6 numéros : 10 094 865 F (1 538 952€) ; 5 numéros et le complémentaire : 34 870 F (5 316€) ; 5 numéros : 3 985 F (607€) ; 4 numéros et le complémentaire : 230 F (35,06€) ; 4 numéros : 115 F (17,53€) ; 3 numéros et le complémentaire : 28 F (4,27€) ; 3 numéros : 14 F (2,13€). Joker : 6-7-3-1-6-9-0.

A l'heure où l'avenir sportif de Prost GP s'éclaircit, son principal partenaire annonce son retrait

Gauloises blondes soutenait l'écurie française depuis sa création

Alors qu'il reste encore deux manches du championnat du monde à disputer (au Japon et en Malaisie), l'écurie Prost Grand

Prix s'est déjà presque entièrement tournée vers son avenir. Longtemps menacé, celui-ci s'est enfin clarifié avec l'annonce d'un par-

tenariat de deux ans avec Ferrari. L'AP04 doit impérativement être prête avant la fin de l'année.



PRÉSENTE sur les circuits depuis le milieu des années 70 et le début de l'aventure Ligier, la Seita, sponsor principal de l'écurie Prost Grand Prix, a annoncé, au cours de la semaine dernière, qu'elle quitterait la formule 1 à la fin de la saison 2000.

« Les bénéficiaires de notre partenariat avec Prost ne justifient pas notre investissement », a ainsi expliqué la marque Gauloises blondes, propriété du groupe Altabis. Le manque de résultat depuis 1998 et la flambée des budgets – les investissements de certains cigarettiers atteignent les 250 millions de francs (38 millions d'euros) – ont donc amené le conseil d'administration du groupe tabac hispano-français à remettre en question le bien-fondé de sa présence en F1. La marque souhaitait toutefois attendre des précisions sur le futur de l'écurie

du quadruple champion du monde avant de se prononcer.

Sur le plan sportif, la 15^e manche du championnat du monde disputée sur le sol américain – la première depuis neuf ans – n'a pas mis un terme à l'anus horribilis de l'écurie Prost-Peugeot. Comme des précédentes courses, la firme du quadruple champion du monde est repartie d'Indianapolis sans avoir inscrit le moindre point au classement : l'Allemand Nick Heidfeld a terminé à la 9^e place et Jean Alesi a été contraint à l'abandon suite à une rupture de son moteur au 69^e tour. Aujourd'hui, l'écurie française semble vouloir tirer un trait sur cette saison noire. Elle semble même oublier qu'il reste deux courses à courir et que la saison 2000 n'a toujours pas livré son verdict.

« JE RESTE À LA BARRE »

Aujourd'hui, seule compte l'AP04, la monoplace qui verra le jour en 2001. Personne n'a oublié que le retard accumulé lors de la phase préparatoire de l'AP03

avait été au début l'une des causes principales de son manque de réussite.

Au terme de la séance d'essais libres du Grand Prix des Etats-Unis, Ferrari avait officiellement annoncé qu'elle fournirait son moteur V10 à l'écurie Prost Grand Prix pour les saisons 2001 et 2002. Depuis plusieurs mois, Alain Prost, dont la crédibilité de l'écurie avait été sérieusement entamée par des résultats très décevants, s'était mis en quête d'un nouveau motoriste, avant même le retrait officiel de Peugeot. Le contrat le liant avec la Scuderia est donc apparu comme un énorme soulagement.

« Je reste à la barre. J'ai bien sûr envisagé de jeter l'éponge au cours de la saison », avait commenté le recordman des victoires en Grand Prix (51). Le moteur V10 à 90° qui équipera les monoplaces de l'écurie Prost Grand Prix sera identique à celui dont disposent aujourd'hui Michael Schumacher et Rubens Barrichello, mais ne portera pas le nom de Ferrari. Ajoutées aux Sauber (qui courent

sous le nom de Petronas), et sans compter les monoplaces à l'effigie du cheval cabré, il y aura donc six voitures dotées d'un moteur provenant de Maranello en 2001.

Les ingénieurs, qui ont participé à une séance de travail avec leurs homologues transalpins la semaine passée, attendent d'ores et déjà avec impatience la maquette du nouveau moteur. Après étude de l'aérodynamique, les mécaniciens devraient se pencher sur l'adaptation du moteur Ferrari au châssis. Comme le choix des pilotes (Jean Alesi devrait être confirmé à son poste), celui de la boîte de vitesses reste à définir.

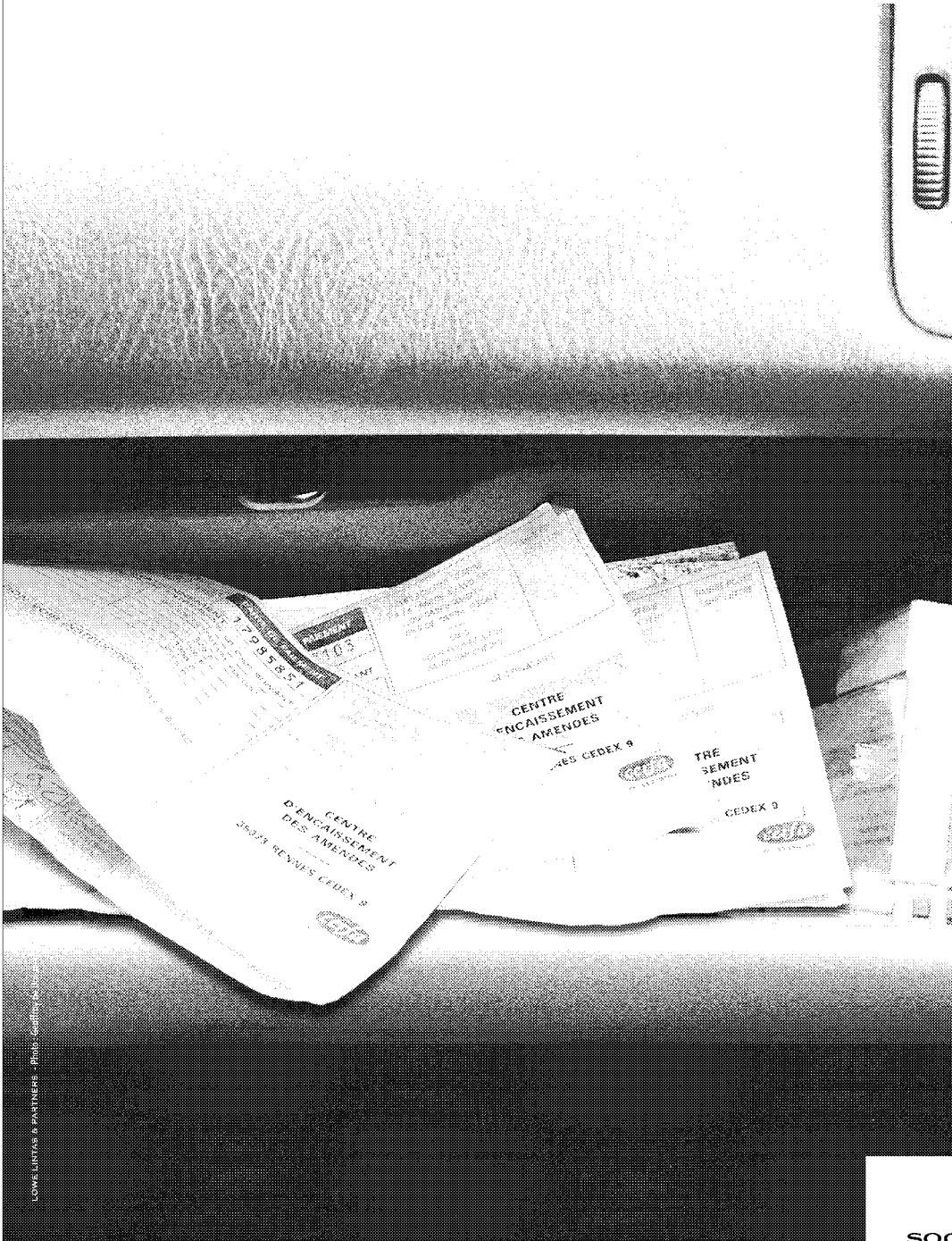
Le retrait de la F1 de Gauloises représente un « manque à gagner » d'environ 150 millions de francs (23 millions d'euros) par an pour l'écurie de Guyancourt (Yvelines). « Je m'y étais préparé depuis longtemps. La situation va évoluer avec de nouveaux partenaires. Je suis confiant », a assuré Alain Prost.

Pierre Lepidi

Pour votre voiture, on s'occupe de tout, sauf des extras.

CLÉ DE CONTACT

0 810 09 3000*



Conduisez, nous nous occupons du reste.

Clé de contact, nouvelle offre automobile de location avec services de la Société Générale.

• **Un budget connu d'avance :** toutes vos dépenses automobiles dans une mensualité, sauf l'essence et les PV !

• **Une offre complète :** entretien et réparation, assurance, assistance 24h/24, pneumatiques, véhicule de remplacement.

Pour plus d'information sur cette nouvelle formule et obtenir une simulation sur la voiture de votre choix, contactez dès maintenant nos spécialistes au 0 810 09 3000*.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Si on en parlait ?

* Prix d'un appel local.

www.societegenerale.fr

Températures fraîches

MARDI. Un anticyclone se rétablit peu à peu des Açores à la Russie et atténue l'activité des perturbations qui rentrent sur le pays. Aussi le front chaud qui va circuler sur l'extrême nord se contentera-t-il de donner de faibles pluies.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - La journée commence dans le gris, notamment près de la Manche. Par la suite, des éclaircies se développent, elles sont plus généreuses le long de la côte atlantique. Il fait de 17 à 20 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Un petit passage pluvieux balaya en matinée les régions situées de la Haute-Normandie à la Picardie et à la frontière belge. Les nuages également présents du Berry aux Ardennes sont toutefois moins épais et peuvent laisser passer quelques éclaircies l'après-midi. Il fait de 14 à 16 degrés.

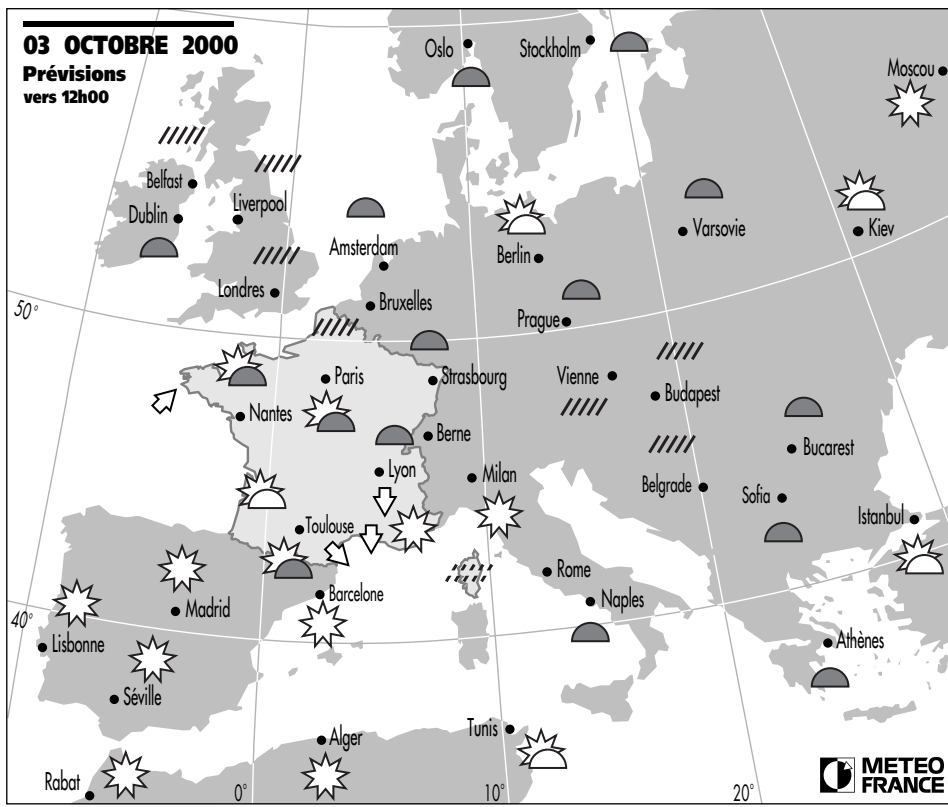
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Début de journée humide avec des

gouttes éparses. La grisaille persiste souvent malgré quelques trouées en Champagne et Bourgogne. Il fait de 14 à 16 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Matinée grise, quelques bruines peuvent se produire sur le piémont pyrénéen. Le rideau nuageux se déchire au fil des heures mais seule la côte atlantique peut profiter d'embellies l'après-midi. Il fait de 17 à 21 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - La grisaille qui recouvre les régions de l'Auvergne aux Alpes se montre tenace, même si le soleil perce par moments en vallée du Rhône. Le Limousin bénéficie d'un ciel moins bouché. Le mistral atteint 70 km/h vers Montélimar. Il fait de 13 à 17 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le ciel est partagé de la Côte d'Azur à la Corse avec un risque d'averse. Le soleil brille ailleurs, au prix d'un fort vent de nord-ouest. Il fait de 20 à 24 degrés.



(Publicité)

http://www.ebookers.fr

Marseille à New York

2240 FRF*

ebokers.fr
Vous êtes déjà là-bas

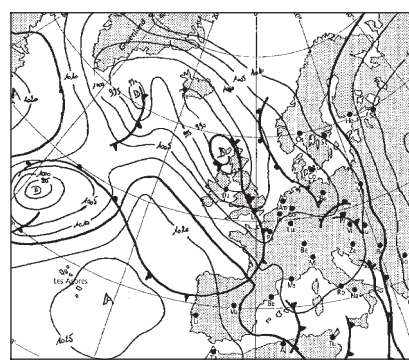
© 2000 ebookers.com plc. Licence L11567P001
Tous droits réservés de disponibilité. *TTC

PRÉVISIONS POUR LE 03 OCTOBRE 2000

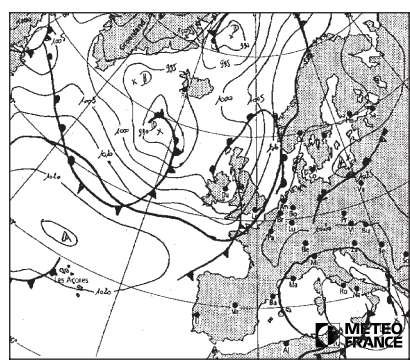
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	9/15 C
AJACCIO	12/22 N	
BIARRITZ	11/20 S	
BORDEAUX	10/21 S	
BOURGES	8/16 N	
BREST	13/18 N	
CAEN	10/17 N	
CHERBOURG	11/18 N	
CLERMONT-F.	8/15 C	
DJON	9/16 C	
GROENBLE	7/15 C	
LILLE	10/15 P	
LIMOGES	10/15 N	
LYON	10/15 C	
MARSEILLE	13/21 S	
NANTES	13/21 N	
NICE	16/23 S	
PARIS	10/15 N	
PAU	10/18 N	
PERPIGNAN	15/21 S	
RENNES	10/20 N	
ST-ETIENNE	6/12 N	
STRASBOURG	9/15 C	
TOULOUSE	11/20 N	
TOURS	10/17 N	
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	22/31 S	
FORT-DE-FR.	24/29 P	
NOUMEA	20/26 S	

PAPEETE	23/28 P
POINTE-A-PIT.	24/30 P
ST-DENIS-RE.	20/26 S
EUROPE	
AMSTERDAM	12/15 C
ATHENES	20/24 C
BARCELONE	13/21 S
BELFAST	9/19 P
BELGRADE	15/21 P
BERLIN	9/17 S
BERNE	9/13 C
BRUXELLES	11/16 C
BUCAREST	12/22 C
BUDAPEST	14/18 P
COPENHAGUE	11/16 S
DUBLIN	12/18 C
FRANCFORT	9/14 C
GENEVE	11/18 S
HELSINKI	9/15 C
ISTANBUL	18/24 S
KIEV	9/20 S
LISBONNE	16/24 S
LIVERPOOL	12/18 P
LONDRES	10/17 P
LUXEMBOURG	9/14 C
MADRID	8/25 S
MILAN	16/24 S
MOSCOW	6/18 S
MUNICH	8/13 C
NAPLES	16/22 C
OSLO	9/13 C
PALMA DE M.	12/23 S
PRAGUE	9/17 C
ROME	12/21 S
SEVILLE	16/31 S
SOFIA	12/19 C
ST-PETERSB.	8/17 S
STOCKHOLM	10/17 C
TENERIFE	17/23 S
VARSOVIE	13/16 C
VENISE	9/20 S
VIENNE	16/24 S
AMÉRIQUES	
BRASILIA	20/30 S
Buenos Air.	10/13 P
CARACAS	24/29 S
CHICAGO	15/22 S
LIMA	15/19 S
LOS ANGELES	16/22 S
MEXICO	12/22 S
MONTREAL	10/19 S
NEW YORK	16/24 S
SAN FRANCIS.	14/21 S
SANTIAGO/CHI	7/17 S
TORONTO	11/19 S
WASHINGTON	15/28 S
AFRIQUE	
ALGER	13/24 S
DAKAR	26/29 C
KINSHASA	21/30 C
LE CAIRE	21/31 S
NAIROBI	16/28 S
PRETORIA	18/27 S
RABAT	16/25 S
TUNIS	16/23 S
ASIE-Océanie	
BANGKOK	23/33 S
BEYROUTH	22/28 S
BOMBAY	26/32 P
DJAKARTA	28/31 S
DUBAI	26/36 S
HANOI	25/30 P
HONGKONG	25/31 S
JERUSALEM	19/30 S
NEW DEHLI	23/35 S
PEKIN	17/25 S
SEOUL	16/22 S
SINGAPOUR	25/29 P
SYDNEY	13/22 S
TOKYO	21/26 P



Situation le 2 octobre à 0 heure TU



Prévisions pour le 4 octobre à 0 heure TU

ASTRONOMIE

Ciel d'octobre

DEPUIS plusieurs mois déjà, Jupiter et Saturne, séparés d'une dizaine de degrés seulement, ne se quittent pas et forment sans contestation possible le duo et l'attraction majeure de nos nuits. Cela sera particulièrement flagrant en octobre, d'autant plus que Vénus se fait discrète et que Mars s'élève péniblement dans le ciel, peu avant l'aube. Les deux géantes de notre système solaire seront à la fête les 15 et 16 octobre, dans un grand raout cosmique mêlant la Lune, la rouge Aldébaran et l'amas des Pléiades. Celles-ci seront cependant difficiles à repérer puisque Séléné, arborant presque tout son

disque, incendiera de son éclat tout le paysage.

Octobre est aussi un bon mois pour les guetteurs d'étoiles filantes, ces résidus de comètes dispersés en longues traînées qui s'enflamment lorsque notre planète, dans sa course annuelle autour du Soleil, vient les percuter de son atmosphère. Autour du 8 octobre, il faudra essayer d'attraper quelques Draconides, ces météores qui semblent être crachés par la gueule du dragon. Appelées également Giacobinides, puisqu'elles sont associées à la comète 21P/Giacobini-Zinner qui repasse tous les six ans, ces étoiles filantes sont capricieuses. Elles peuvent manquer le rendez-vous ou bien venir en sur-nombre.

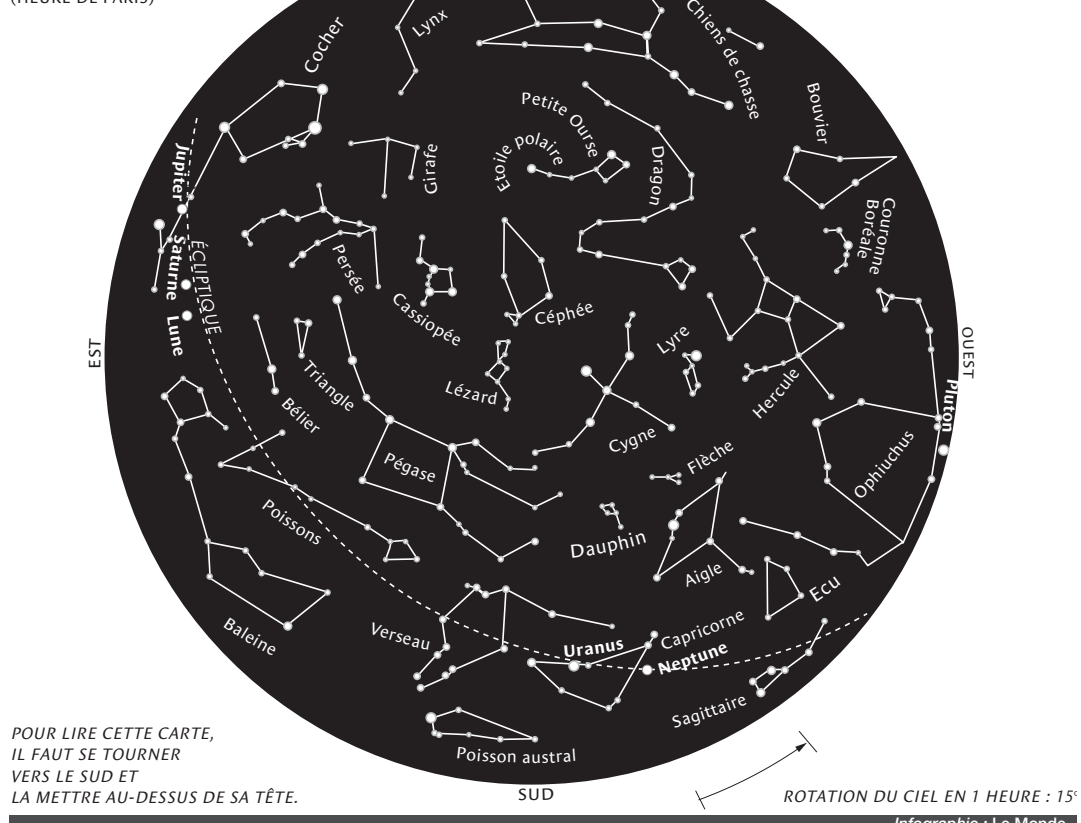
Plus sûre semble être la chasse aux Orionides, qui, comme leur nom le suggère, semblent jaillir de la constellation d'Orion. Le maximum de cet essaim météoritique - vestige d'un ancien passage de la célèbre comète de Halley - se situe théoriquement dans la nuit du 20 au 21 octobre. Ses étoiles filantes sont généralement très rapides et brillantes et, les bonnes années, on est assuré d'en voir quelques dizaines par heure.

Pléiades, Draconides, Orionides... C'est à croire que le firmament, dont on peine déjà à compter les étoiles, est comme au bord de l'embouteillage. Ce n'est pourtant qu'illusion car, tout comme dans la matière, le vide domine. Pour mieux s'en rendre compte, on peut réaliser dans la rue une expérience. Si l'on rapporte la distance moyenne Terre-Soleil - 149,6 millions de kilomètres - à 1 simple mètre, notre étoile est une petite bille de moins de 1 centimètre de diamètre. A 39 centimètres d'elle vient Mercure, ridicule poussière de 3 centièmes de millimètres. A peine plus gros, arrive ensuite Vénus, la Terre et Mars, respectivement à 72 centimètres, 1 mètre et 1,50 mètre. Jupiter, à 5 mètres, et Saturne, à 9,50 mètres, ne sont, à cette échelle, que des grains de sable de moins de 1 millimètre. Uranus pointe à 20 mètres, Neptune à 30 et Pluton, invisible à l'œil nu, se trouve au bout de la rue, à près de 40 mètres. Quant à l'étoile la plus proche de nous, Proxima du Centaure, il faut prendre la voiture ou le train pour aller la chercher, à plus de 250 kilomètres de notre bille-Soleil.

Pierre Barthélémy

Le cortège des planètes

CIEL DU 15 OCTOBRE À 22 HEURES (HEURE DE PARIS)



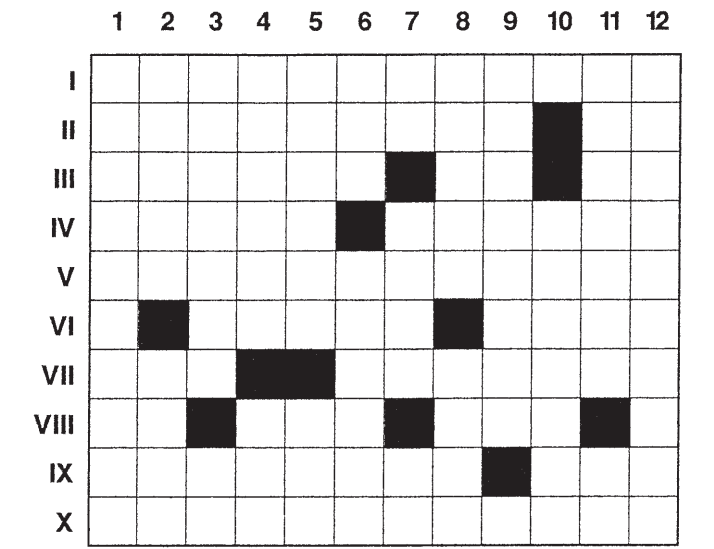
POUR LIRE CETTE CARTE, IL FAUT SE TOURNER VERS LE SUD ET LA METTRE AU-DESSUS DE SA TÊTE.

ROTATION DU CIEL EN 1 HEURE : 15°
Infographie : Le Monde

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 236

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Protection rapprochée. - II. Assure le fini de la pièce. Dieu solaire. - III. Passe-partout que l'on dit infailible. Ouverte à tous. Sur le départ. - IV. Mis en page. On y chante et on y danse. - V. Politesse ou refus. - VI. Protège le conducteur. Solide soutien en cas de besoin. - VII. Une voie prise à contre-sens. Basés sur toute la gamme chromatique. - VIII. Le niobium. Célèbre par son curé. Pris en pitié. - IX. Nous envoient artificiellement dans les bras de Mor-

phée. Touche le fond. - X. Victimes de desquamation.

VERTICALEMENT

1. Ouverture de secours en cas de problèmes à la sortie. - 2. Marque le doute sur le manuscrit. Reste à l'ombre. - 3. Vieux vêtement. Lettres de Ramuz. - 4. Druides sans grande importance. Gagnant à l'aller. - 5. Le gagnant est le bon. Rassemble tous les gens du voyage. - 6. Colère ancestrale. Mit en bon ordre. - 7. Possessif. Sait et tais n'importe comment. Conjonc-

tion. - 8. Variété de calcédoine. Se jette dans la Seine. - 9. Protège la graine et l'homme. - 10. Les petits sont aussi très importants. - 11. Qui remet dans le rang. Voyelles. - 12. Faiblesses papales qui ont touché tous les pouvoirs.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 235

HORIZONTALEMENT

I. Gloutonnerie. - II. Routine. Part. - III. OGM. Corridor. - IV. Se. Mou. ENA. - V. Suva. Anne. In. - VI. Os. Mat. Grieg. - VII. Métabolisé. - VIII. Ecospes. Noé. - IX. Dot. Léo. Dahu. - X. Obédience. Er (ré).

VERTICALEMENT

1. Grosso modo. - 2. Logeuse. Ob. - 3. Oum (mou). Tête. - 4. Ut. Hamac. - 5. Tic. Aboli. - 6. Onomatopée. - 7. Néron. Léon. - 8. Rungis. - 9. Epi. Ers. Dé. - 10. Rade. Iéna. - 11. Ironie. Ohé. - 12. Etrangleur.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunschbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

AFFAIRE DE LOGIQUE

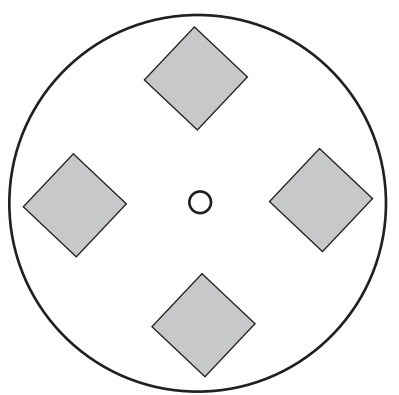
PROBLÈME N° 191

Dans la peau d'un cambrioleur

LE COFFRE-FORT de cette banque admet un double système de sécurité. A l'aide d'une clé qu'il est seul à posséder, le directeur ouvre une première et lourde porte. Il se trouve alors devant une deuxième porte commandée par un plateau pivotant sur lequel sont disposées quatre touches sensibles carrées indiscernables. Le plateau est dans la position dans laquelle le comptable l'a laissé lors de la dernière fermeture.

Le directeur cède la place au comptable. Ce dernier doit alors (en secret) exercer une pression sur celles des touches (connues de lui seul) qui sont connectées au circuit d'alarme, de manière à couper ces circuits, et sur elles seulement car une pression sur une touche déconnectée rétablit la connexion.

Le directeur ouvre enfin la porte en actionnant la manivelle d'ouver-



ture. S'il pèse sur cette dernière alors que les circuits ne sont pas tous coupés, la deuxième porte ne s'ouvre pas et le plateau se met à tourner à grande vitesse avant de s'immobiliser à nouveau dans une position imprévisible. Même si elles ne sont plus dans la même position, les touches restent connectées ou déconnectées. L'alarme se déclenche après 16 essais infructueux de la manivelle d'ouverture.

En l'absence du comptable, le directeur vient d'ouvrir la première porte. Parviendra-t-il à ouvrir la deuxième porte avant que l'alarme se déclenche ?

● Solution du jeu n° 190 paru dans *Le Monde* du 26 septembre.

Les voitures 3 et 4 se croisent à la verticale l'une de l'autre.

Imaginons la figure prolongée dans une troisième dimension, celle du temps, la coordonnée dans la troisième dimension d'un point d'une autoroute étant l'instant où la voiture y passe. Les vitesses étant constantes, les autoroutes sont encore des droites dans cet espace E à trois dimensions. Les droites A1 et A2, se coupant dans E, déterminent un plan P. La droite A3, coupant dans ce même espace les droites A1 et A2, appartient au plan P. La droite A4, coupant également dans cet espace les droites A1 et A2, appartient aussi au plan P. Elle coupe donc la droite A3. D'où le résultat.

Elisabeth Busser
et Gilles Cohen © POLE 2000

● Solution dans *Le Monde* du 10 octobre.

Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corro
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

MUSIQUE Si la notoriété de l'école finlandaise en matière d'art lyrique a depuis longtemps déjà dépassé les frontières de ce petit pays de 6 millions d'habitants, c'est

en grande partie grâce au compositeur Aulis Sallinen. Depuis la création, en 1975, du *Cavalier*, l'histoire de l'opéra finlandais se confond avec la production de ce musicien

dont le succès aux Etats-Unis a permis de relancer le projet de construction d'un grand théâtre lyrique à Helsinki. Aujourd'hui, peu d'opéras contemporains suscitent autant de

nouvelles productions que ceux de Sallinen. ● « LE ROI LEAR », son sixième ouvrage, a ouvert le 15 septembre la saison de l'Opéra national de Finlande, s'imposant par sa force

dramatique autant que par sa facture divertissante. ● DANS UN ENTRETIEN au Monde, Aulis Sallinen explique pourquoi sa musique a évolué de plus en plus vers le système tonal.

Aulis Sallinen, maître de l'opéra contemporain entre fable et farce

Le compositeur finlandais s'est imposé dans le monde entier avec des œuvres au langage de plus en plus universel. La création, le 15 septembre à Helsinki, du « Roi Lear », son sixième opéra, le désigne comme un authentique héritier de la grande tradition lyrique

L'ATTACHEMENT de la Finlande à l'opéra lui a valu un surnom d'Italie du Nord que plusieurs chanteurs d'exception sont venus justifier sur la scène internationale depuis le triomphe d'Aino Ackté à Paris au début du siècle. Comme Kim Borg, Tom Krause, Anita Valkki ou Martti Talvela hier, le soprano Karita Mattila et la basse Matti Salminen entretiennent aujourd'hui la notoriété de l'école finlandaise. Cependant, si le monde de l'art lyrique s'intéresse de plus en plus à ce petit pays de six millions d'habitants, c'est aussi en raison du nombre d'œuvres nouvelles qui s'y trouvent régulièrement présentées. Une quinzaine pour le seul an 2000 !

Ainsi cet été, tandis que le Festival de Salzbourg se mettait à l'heure finlandaise avec la création de *L'Amour de loin* de Kaija Saariaho (*Le Monde* du 18 août), sept nouveaux opéras étaient donnés au pays des Mille-Lacs dont deux avec un retentissement particulier. La trilogie *Le Temps et le Rêve* de Hermann Rechberger, Olli Kortekangas et Kalevi Aho constituait l'événement majeur du Festival de Savonlinna (*Le Monde* du 12 août) alors que le triptyque composé à la mémoire du grand coureur de fond Paavo Nurmi par le jeune Thomas Kantelinen avec la légèreté d'un Bernstein attirait vingt-cinq mille personnes en deux représentations dans le stade olympique d'Helsinki, malgré la pluie et... une retransmission en direct, le second soir, à la télévision. A l'origine de cet engouement pour l'art lyrique, fait de société en Finlande, il faut assurément placer le compositeur Aulis Sallinen dont le sixième ouvrage, *King Lear*, a ouvert, en première mondiale (*lire ci-contre*), la saison de l'Opéra national de Finlande qui comptera deux autres créations avec *Luther*, de Kari Tikka (le 8 décembre) et *Avant que nous ayons tous disparu*, de Kalevi Aho (le 8 février).

CÉRÉMONIE EN DIRECT

L'histoire récente de l'opéra finlandais se confond, dans ses grandes lignes, avec la production d'Aulis Sallinen. Elle débute en 1975 avec *Le Cavalier*. Commandée pour la commémoration du cinquantième anniversaire du château d'Olavinslinna, où se déroule le Festival de Savonlinna, cette œuvre insolite évoque au détour d'une intrigue médiévale la spécificité finlandaise nourrie à l'Est comme à l'Ouest et marque le renouveau d'une programmation confiée depuis peu au charismatique Martti Talvela. Trois ans plus tard, l'Opéra national de Finlande profite, à son tour, de l'effet galvanisant de la musique de Sallinen pour prolonger avec *Le Trait rouge* (sur le thème de la perception par les petites gens de l'importance des premières élections organisées en Finlande en 1917) le succès populaire obtenu avec *Les Dernières Tentations* (1976), de Joonas Kokkonen, professeur de Sallinen. L'accueil chaleureux réservé à ces deux œuvres lors de la tournée américaine (1983) de l'Opéra national de Finlande relance le projet de construction d'un grand théâtre lyrique à Helsinki. Conçu, comme *Le Cavalier*, à partir d'un livret riche en symboles de l'écrivain Paavo Haavikko, *Le Roi s'en va en France* (1984) stigmatise l'engagement identitaire du Festival de Savonlinna en faveur de la création contemporaine. Après cette « Chronique de théâtre musical à



Matti Salminen (*Le Roi Lear*) lors de la première mondiale à Helsinki, le 15 septembre.

l'époque d'une glaciation future », qui apprend à de nombreux festivaliers étrangers (journalistes, imprésarios, responsables d'institution) que la démocratisation de l'opéra est possible sans recourir à une esthétique rétrograde, Sallinen devient le symbole de l'art lyrique contemporain qui « marche ». Son quatrième opéra, *Kullervo* (sur un

thème du Kalevala – l'épopée mythologique finnoise – librement traité), fait sensation lors de sa création à Los Angeles en 1992 avant, un an plus tard, d'essayer les platés du nouvel Opéra d'Helsinki. Signe que les Finlandais se passionnent pour l'art lyrique actuel, la cérémonie d'inauguration (autour d'une cantate chantée en soliste par le nouveau

directeur Walton Grönroos et composée par son prédécesseur Ilkka Kuusisto), en présence du président de la République, est retransmise en direct à la télévision...

Peu d'opéras contemporains suscitent autant de nouvelles productions que ceux de Sallinen. *Le Cavalier* a été monté par deux fois en Allemagne (1980 et 1991) ainsi

qu'en Estonie et en Suède. Entre 1979 et 1985, *Le Trait rouge* est passé par Londres, Stockholm, Göteborg, Zürich, Moscou, Leningrad, Tallinn, New York, Dortmund et Osnabrück. Commandé conjointement par Covent Garden et Savonlinna, *Le Roi s'en va en France* a été vu à Kiel et Santa Fé avant sa présentation londonienne (1987). *Kullervo*, enfin, a figuré en 1995 à l'affiche de l'Opéra de Nantes. Ces multiples diffusions des œuvres de Sallinen valent au compositeur l'envoie fréquent de livrets inédits. L'un d'eux, écrit par les Allemands Irène Dische et Hans-Magnus Enzensberger, reçu un écho favorable et, après remodelage en finnois, devint *Le Palais* (siège d'un tyran qui cède la place en quelques jours à un mystérieux et opportuniste visiteur). La création (à Savonlinna, en 1995) de ce cinquième opéra permit de constater que le langage de Sallinen, toujours parfaitement identifiable, avait considérablement évolué depuis ses premières manifestations.

PARFAIT ÉQUILIBRE

Le Cavalier reposait sur une musique signalétique, faite d'ostinatos et de figures mélodiques extrêmement prégnantes au sein d'une orchestration tour à tour tranchante et boursofflée, moelleuse et déliquescence, selon les besoins du drame. L'écriture en était librement tonale dans un style assez original. Tout en glissements savamment réalisés, d'un folklore (finlandais) à l'autre (russe),

Un professeur-artiste soutenu à vie par l'Etat

Né en 1935, Aulis Sallinen obtient son diplôme d'instituteur en 1958, mais poursuit des études de composition auprès d'Aarre Merikanto (principal représentant, avec l'opéra *Juha*, du modernisme finlandais des années 20) puis de Joonas Kokkonen (dont l'unique opéra, *Les Dernières Tentations*, élargit en 1976 l'audience de l'art lyrique). Sallinen occupe de 1960 à 1969 le poste de délégué artistique de l'Orchestre de la radio nationale finlandaise et enseigne à l'Académie Sibelius jusqu'en 1976. Il est alors le premier musicien à bénéficier du titre de professeur-artiste, qui détermine l'octroi par l'Etat d'une bourse mensuelle, habituellement pour une période de cinq ans, mais à vie dans le cas de Sallinen, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de la retraite, qu'il a atteint en avril.

d'un rite (luthérien) à l'autre (communiste), d'une tradition lyrique (Puccini) à l'autre (Prokofiev), *Le Trait rouge* introduisait une manière de synthèse qui allait devenir caractéristique de l'univers de Sallinen. D'apparence protéiforme, la partition du *Roi s'en va en France* révélait l'habileté du compositeur à gérer les éléments les plus hétérogènes dans une perspective éminemment dramatique. Mêlant de multiples références (des variétés finlandaises au folklore ancestral, de l'aria wagnérienne à la fin suspendue de *Wozzeck*), la musique de *Kullervo* semblait atteindre le point critique d'un processus d'ouverture et d'intégration expérimenté pendant près de vingt ans. *Le Palais*, chef-d'œuvre dans le genre bouffé universel, révélait un Sallinen nouveau (amateur d'indications furtives et non appuyées) et pourtant égal à lui-même (savoureux mélodiste, brillant orchestrateur et fin dramaturge). Avec cet opéra qui, entre autres mystifications subtiles, fait chanter une héroïne de Mozart (Constance de *L'Enlèvement au sérail*) avec les notes d'une femme-symbole de Puccini (Turandot), Sallinen réalise parfaitement l'équilibre entre fable et farce qui semblait en gestation dans ses ouvrages précédents. Une réussite dans le registre léger aujourd'hui complétée par son pendant, *Le Roi Lear*, dans le registre grave.

P. Gi

P. Gi

Un Roi Lear imposant de corps et d'esprit

LE ROI LEAR (création). Opéra en deux actes d'Aulis Sallinen, sur un livret du compositeur, d'après la pièce éponyme de William Shakespeare, traduite en finnois par Matti Rossi. Avec Matti Salminen (Lear), Lilli Paasikivi (Cordelia), Taina Piira (Goneril), Kirsi Tiihonen (Regan), Jorma Hynninen (Gloucester), Sauli Tiilikainen (Edgar), Jorma Silvasti (Edmund), Aki Alamikkotervo (le bouffon), chœurs et orchestre de l'Opéra national de Finlande, Okko Kamu (direction). Mise en scène : Kari Heiskanen. Décors et costumes : Markku Hakuri. Lumières : Olli-Pekka Koivunen. OPÉRA NATIONAL DE FINLANDE, Helsinki. Le 15 septembre. Jusqu'au 14 octobre. Tél. : 00-358-9-40-30-22-11. www.operafin.fi

HELSINKI

de notre envoyé spécial

Comme avec *Le Trait rouge* et *Kullervo*, Aulis Sallinen s'est institué librettiste de son opéra. Seul un compositeur – ayant de surcroît l'expérience de la scène – pouvait réduire ainsi la matière première de Shakespeare sans en altérer la portée. Pièce vouée à la noirceur de l'être humain en quête de pouvoir, *Le Roi Lear* est bien un opéra qui fait froid dans le dos. Cependant,

par la grâce de Sallinen, qui sait comme personne édifier et divertir en même temps, c'est une œuvre touchante. La mélodie joue sur ce plan un rôle prépondérant. Elle étourdit ou opprime, rampe ou jaillit avec un à-propos dramatique confondant. Soutenue par un orchestre en constante métamorphose, elle détermine de nombreux morceaux d'anthologie tels que l'entrée tourmentée du batarde Edmund ou le duo de réconciliation entre le Roi Lear et sa fille déshéritée Cordelia. Quelques passages rappellent le don de Sallinen pour la veine sarcastique, à base d'intervalles récurrents, d'ostinatos rythmiques et d'alliages instrumentaux acides. L'essentiel de la partition révèle une profondeur qu'on ne lui connaissait pas. Les deux actes (le premier pour explorer les personnages et leurs motivations, le second pour exposer le drame et ses conséquences) arborent une stupéfiante homogénéité dans un flux musical qui n'a rien, toutefois, d'une coulée sirupeuse, mais parvient à assimiler quantité de corps étrangers en les laissant vivre au sein d'une pâte sonore qu'ils viennent de temps à autre soulever.

Pour accompagner une partition d'une telle force, il fallait une mise en scène qui s'attache plus à la ponctuation qu'à la projection. C'est ce

qu'a réalisé Kari Heiskanen en multipliant les détails inventifs, comme cette grande épée de bois blanc transformée par le bouffon en support de marionnettes à l'effigie des trois filles de Lear. Sobres et suggestifs, les épisodes tumultueux (bataille, tempête) paraissent aussi justes – dans un décor d'arène simple et fonctionnel – que les séquences oniriques (confiées aux chœurs en coulisse ou à un groupe de mort-vivants unis dans une chorégraphie déglinguée). La distribution, évidemment royale, conjugue révélations (l'inénarrable bouffon du ténor Aki Alamikkotervo, l'intense Cordelia de la mezzo Lilli Paasikivi) et confirmations (le noble Gloucester du baryton Jorma Hynninen et son digne fils Sauli Tiilikainen, le névrosé Edmund du ténor Jorma Silvasti). Elle est dominée, bien sûr, par le Roi Lear de Matti Salminen, visiblement heureux de sortir de ses habitudes compositions wagnériennes pour faire partager la folie du monarque et le désarroi du père. Physique de géant et chant raffiné, Salminen paraît de bout en bout imposant. De corps et d'esprit, comme l'opéra (facture et essence) qu'il a inspiré à Aulis Sallinen dans la grande tradition lyrique.

Aulis Sallinen, compositeur

« La musique est esclave du livret »

« Pourquoi n'avoir pas tenté l'expérience de l'opéra avant la première commande du Festival de Savonlinna, en 1973 ?

– Je comptais parmi les ennemis jurés de l'opéra. A l'époque, les représentations étaient très souvent poussiéreuses et je ne me sentais pas à l'aise dans cette atmosphère. Je réagissais peut-être alors en homme de théâtre, sans savoir que j'étais fait pour ce type d'expression.

– En avez-vous eu confirma-

tion avec le succès international de votre deuxième ouvrage, *Le Trait rouge* ?

– Oui, mais une part de ce succès résidait incontestablement dans la qualité de la mise en scène. Après *Le Cavalier*, j'ai insisté pour travailler avec un véritable metteur en scène et non pas avec l'un de ces ténors à la retraite qui se lancent dans le métier théâtral. A Londres, comme à New York, on a souligné l'aspect innovant de nos productions.

– Avez-vous ressenti une pression particulière dans le fait d'assurer la représentation officielle de la musique finlandaise à l'étranger à compter de la fin des années 70 ?

– Non, nous avions beaucoup de bons compositeurs, notamment des jeunes. Seul a compté à mes yeux l'engouement du public pour les nouveaux opéras. Peut-être avez-vous entendu dire que le grand bâtiment utilisé par l'Opéra national de Finlande depuis 1993 n'aurait pas été construit sans ce succès. Je suis donc heureux d'avoir contribué par mes œuvres à cette fièvre nationale.

– Que pensez-vous de l'appellation de « *karvalakkiooppera* » (« opéra des bonnets à poil ») parfois utilisée pour vos premiers ouvrages lyriques à connotation finlandaise appuyée ?

– Ce terme, plutôt péjoratif, a été inventé par de jeunes compositeurs qui considéraient qu'on accordait trop de crédit en Finlande à mes opéras, ainsi qu'à celui de Kokkonen, et pas assez à leurs œuvres. Cela ne m'a jamais gêné, car je mettais cette réaction sur le compte d'une crise de puberté. D'ailleurs, ces jeunes composent aujourd'hui des opéras en y intégrant des séquences tonales...

– Qu'est-ce qui a motivé votre installation en France ?

– Je venais de fêter mes cinquante ans et j'avais remarqué qu'en travaillant en Finlande je vidais continuellement mes batteries sans pouvoir les recharger, en raison notamment du manque de lumière. J'ai donc loué avec ma femme une maison dans le Midi afin de composer en paix. Ce séjour m'a incité à me fixer en Provence, où j'ai déjà passé une quinzaine d'hivers.

– Le fait de résider en France a-t-il influé sur la présentation de votre *Kullervo*, à Nantes ?

– Absolument pas. Philippe Godefroid, directeur de l'Opéra de Nantes, a découvert ma musique par le biais du disque, puis s'est rendu à Savonlinna pour voir *Le Palais*. Il n'a pas vu *Kullervo* mais l'a entendu en CD et a décidé de le monter à Nantes. D'autre part, c'est lui qui m'a donné l'idée de composer *Le Roi Lear*.

– La succession de vos opéras répond-elle à une logique autre que musicale ?

– Oui, car le livret crée toujours l'univers de l'œuvre. Je pars donc systématiquement de l'aspect littéraire. Le livret crée le monde que l'on compose, bien que l'on puisse toujours reconnaître la griffe du compositeur. Mes opéras sont tous différents les uns des autres parce que la musique est esclave du livret.

– Du premier au cinquième opéra, votre musique a évolué vers une écriture de plus en plus tonale. Pourquoi ?

– Au début des années 60, nous écrivions tous de la musique sérielle.

J'avais néanmoins l'impression que sur le plan symphonique cela ne « sonnait » pas – comme on dit, par exemple, de la musique de Brahms qu'elle « sonne ». J'ai donc cherché d'autres moyens pour la faire sonner, et j'ai tenté, à une époque, d'associer des éléments très consonants et d'autres, très dissonants, comme des clusters. Ces derniers temps, j'ai utilisé, c'est vrai, un langage plus nettement tonal.

– Votre style n'a pourtant pas beaucoup changé sur le plan esthétique et semble toujours une manière de synthèse. Avez-vous plaisir à constater que cette option est devenue aujourd'hui un phénomène de mode ?

– Je n'ai jamais pensé aux questions de mode. Pour moi, l'essentiel est d'être honnête avec soi-même et de réaliser ainsi sa propre esthétique. Cependant, il se pourrait bien que ma démarche ait été avant-gardiste alors même qu'on la taxait de conservatisme !

Propos recueillis par Pierre Gervasoni

100 Seat neuves disponibles en permanence

SEAT

AUTOGIR, le nouveau concessionnaire SEAT de l'Ouest Parisien

41, bd Gouvion St Cyr, Paris 17^e, Tél : 01 56 68 83 00

Les déboires économiques de l'exposition « La Beauté »

La manifestation avignonnaise a fermé ses portes le 1^{er} octobre après avoir attiré 195 000 visiteurs payants. Un chiffre honorable mais insuffisant

L'EXPOSITION « La Beauté » à Avignon a fermé ses portes dimanche 1^{er} octobre (*Le Monde* des 24 et 27 mai). Organisée à l'initiative de la Mission 2000 en France, et confiée à Jean de Loisy, qui en a assuré le commissariat scientifique, elle a attiré environ 195 000 visiteurs payants. Le chiffre est honorable pour une exposition d'art contemporain : la Biennale de Lyon comptabilise 110 000 entrées, la dernière Biennale de Venise en avait enregistré 200 000. Mais le résultat est néanmoins insuffisant pour équilibrer un budget de 60 millions de francs qui devrait, de surcroît, connaître des dépassements que Serge Louveau, l'administrateur de la Mission 2000 en France, ne peut communiquer, avant que le dossier ne soit bouclé, ce qui prendra plusieurs mois. A demi-mots, il l'estime cependant à environ 10 %.

« La Beauté » a subi bien des déboires. Son inauguration, prévue en avril, n'a pu avoir lieu qu'en mai : un mois de visiteurs en moins. Le projet de Jean de Loisy devait être cofinancé par la Mission 2000 en France, à hauteur de 30,6 millions de francs, le mécénat privé intervenant pour environ 6 millions, et les collectivités locales pour 2,55 millions. D'autres partenaires enfin apportaient leur contribution sous forme de prestations en nature. La vingtaine de millions de francs manquant devait donc provenir des ressour-

ces propres. Les 300 000 visiteurs espérés auraient rapporté 12 millions de francs. Les produits dérivés pouvaient, pensait-on, générer 7,5 millions de francs.

ASTICOTS PEU COOPÉRATIFS

Ces prévisions étaient trop optimistes : le catalogue, tiré à 7 500 exemplaires, était épuisé dès le 15 août et n'a pas été réimprimé. La fabrication et la vente des produits dérivés ont été sous-traités à un privé qui, s'il n'a pas perdu d'argent, n'en a pas gagné assez pour atteindre le niveau à partir duquel il devait reverser des royalties. Enfin, un orage a inondé le Clos des trams, et entraîné un contentieux avec les assurances. Se sont ajoutés des problèmes techniques : ainsi, l'œuvre conçue pour la chapelle Saint-Charles par Nick Knight, Alexander McQueen et la chanteuse Björk n'a jamais pu fonctionner. Les asticots chargés de figurer, par réflexion dans un miroir, un visage d'ange, ont, mal réfrigérés, refusé de coopérer. Ils se sont bien transfigurés, mais en mouches bourdonnantes. De plus, certains artistes avaient été sollicités, mais leur œuvre n'a pu finalement être installée, et il faut leur payer un dédit.

Le démontage de l'exposition va engendrer quelques recettes : le matériel - vitrines, équipement électrique et électronique - va être vendu, sous contrôle des Domaines. Ce qui a donné des

idées à certains, qui ont envisagé aussi de vendre les œuvres produites pour l'occasion. Selon Jean de Loisy, la proposition est venue de la société internet Nart : « C'est un de nos partenaires : ils m'ont demandé s'ils pouvaient monter une vente aux enchères, avec M^{me} Pierre Cornette de Saint-Cyr. Cela m'a semblé une assez bonne idée, une opération de communication qui, pour finir l'exposition, n'était pas mal. Mais au moment où nous avions réalisé les contrats avec les artistes, l'hypothèse n'y figurait pas. Les œuvres dont nous sommes propriétaires sont trop peu nombreuses pour faire une vente valable. Il aurait fallu renégocier tous les contrats et c'est une hypothèse qui malheureusement est abandonnée. »

L'exposition a donc été l'occasion de produire un certain nombre d'œuvres, dont tout ou partie de la fabrication a été financée sur les deniers publics. Les contrats prévoient alors que le coût de production sera restitué au ministère de la culture dans le cas d'une vente à un établissement public : plusieurs FRAC (fonds régionaux d'art contemporain) seraient déjà intéressés. Mais le contrat ne précise pas ce qu'il advient dans le cas d'une vente à un privé : on ne peut qu'espérer un beau geste de l'artiste et de sa galerie. C'est ainsi que l'achat par François Pinault de *Split Rocker*, de Jeff Koons, a alimenté bien des fantasmes, la rumeur accusant la Mission d'avoir financé l'œuvre pour finalement la brader (entre 12 et 14 millions de francs tout de même) à l'homme d'affaires. La réalité est plus prosaïque : le contrat signé avec le marchand Jérôme de Noirmont, qui est le seul vendeur de l'œuvre, stipule que, si la galerie prend en charge la fabrication de



La chanteuse islandaise Björk, photographiée par Nick Knight, sous la direction artistique d'Alexander McQueen.

la sculpture, son installation et son entretien échoient à l'organisme qui l'accueille. Dans ce cas précis, la facture s'élève à près de 6 millions de francs. L'exigüité des accès a fait exploser les coûts du montage et du démontage, et le coût de l'entretien, du changement des plantes et de leur arrosage s'est révélé prohibitif.

DELEUZE ET ZIDANE

« Nous avons commis des erreurs, reconnaît Serge Louveau. On a perdu des visiteurs à cause d'une signalétique déficiente. Nous aurions dû aussi implanter l'équipe entière à Avignon, avec délégation de signature, plutôt que de payer des allers-retours incessants depuis Paris. Utiliser des lieux non conventionnels a également entraîné des frais supplémentaires. Mais nous ne voulions pas nous limiter à faire une banale exposition au seul Palais des

Papes. Cela dit, ce n'est pas un succès économique, c'est sûr. » Pour Jean de Loisy, le bilan culturel n'est pas si noir : « Nous voulions réaliser une exposition d'art contemporain pour le grand public, et je crois que de ce point de vue, c'est une réussite. C'est pourquoi j'entends les reproches sur la mauvaise qualité de l'accueil, la pédagogie insuffisante et le déficit d'explication. » Et il y a aussi cet impact parfois surprenant sur la population. L'hommage à Deleuze, de l'artiste suisse Thomas Hirschhorn, a été totalement intégré par les habitants du quartier défavorisé où l'œuvre était installée. Au point que Serge Louveau se souvient d'un gamin l'apostrophant d'un « Oh, tu connais Deleuze, toi ? Oh, c'est un mec super ! » Il en parlait comme il l'aurait fait de Zidane.

Harry Bellet

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE** : la série « Piano quatre étoiles », qui avait dû interrompre ses activités en 1999 à la Salle Pleyel à Paris, est relancée pour la saison 2000-2001, principalement au Châtelet, mais aussi à Gaveau. André Furno, le fondateur, il y a trente ans, de ce prestigieux cycle de concerts, avait renoncé en 1999-2000 à sa saison, son contrat de location à Pleyel n'ayant pu être reconduit après un conflit avec la nouvelle direction de la salle. « Piano quatre étoiles », qui collaborait avec Pleyel depuis 1982, reprendra le 31 octobre au Châtelet, avec un récital de l'Américain Murray Perahia, consacré aux *Variations Goldberg*, de Bach. Cinq autres rendez-vous sont prévus cette saison dans ce même théâtre, avec quatre pianistes : l'Italien Maurizio Pollini, l'Israélien Daniel Barenboïm, l'Autrichien Alfred Brendel (deux dates dont une avec le baryton Matthias Goerne) et à nouveau Perahia. Par ailleurs, cinq concerts sont programmés Salle Gaveau, avec des pianistes : le Russe Vladimir Ashkenazy, le Roumain Radu Lupu, Alfred Brendel (pour une séance de musique de chambre), l'Italien Gianluca Cascioli et les Solistes de la Philharmonie de Berlin.

■ **Le directeur de la Philharmonie de Berlin, Elmar Weingarten, a décidé d'abandonner ses fonctions**, notamment en raison de graves dissensions avec Claudio Abbado, directeur musical de la formation allemande et afin que « la paix règne dans l'orchestre » selon les termes du responsable des affaires culturelles de Berlin, Christoph Stoelz. En l'attente d'une solution à ce problème, Weingarten est remplacé par le directeur administratif de l'orchestre, Frank Kaersten.

■ **Le quarante-troisième concours international de chant de la Ville de Toulouse a eu lieu du 18 au 23 septembre et les prix ont été attribués à l'issue de la finale, au Théâtre du Capitole.** Le Premier Grand Prix voix d'hommes a été décerné au baryton Byung-woo Kong (Corée du Sud). La soprano Nathalie Manfrino (France-Italie) a reçu le Premier Grand Prix féminin.

CONCERTS

ensemble
intel
contemporain

ECOLE DE VIENNE

Vendredi 13 octobre 2000 à 20 h

Berg, Schoenberg,
Webern

Chœur de chambre Accentus
Camerata academica Salzburg
Ensemble Intercontemporain
direction **Pierre Boulez**

Jeudi 19 octobre 2000 à 20 h

Webern, Schreker,
Schoenberg

Orchestre du Conservatoire
de Paris
encadrement Solistes de
l'Ensemble Intercontemporain
direction **Heinrich Schiff**

cit  de la musique
01 44 84 44 84

JEUDI 12 OCTOBRE
VENDREDI 13 OCTOBRE - 20 H

SALLE PLEYEL

MICHAEL GIelen direction

SAMI FREY récitant
JONAS KAUFMANN t nor
DONALD KAASCH t nor
VICTOR TORRES baryton
ALAIN PLAN s piano
GEORGES PLUDERMACHER piano
CH EUR DE L'ORCHESTRE DE PARIS
HECTOR BERLIOZ
L lio, ou Le Retour   la Vie
LUDWIG VAN BEETHOVEN
Symphonie n  8

VIVENDI



DE 90 F   350 F - TARIF JEUNES : 50 F

R SERVATIONS
0 825 000 821 (0,997/mn)
www.ticketclic.fr

PIANO ***

Murray
PERAHIA

31 octobre - 20h00 Ch telet
BACH : Variations Golberg
R servation : 01.44.17.93.25

OP RA
NATIONAL
DE PARIS

Dimanche soir
au
Palais Garnier

Musique
de chambre

Par les musiciens de
l'Orchestre de l'Op ra

Bach - Lajtha - Mozart

8 octobre - 20h30

Palais Garnier

Informations-R servations
0 836 69 78 68*
www.opera-de-paris.fr

SALLE PLEYEL

lundi 9 octobre   20 heures
ORCHESTRE COLONNE

David COLEMAN, direction

SOLISTES :

Th r se DUSSAUT, piano
Ariane DOUGUET, soprano
EL KHOURY
RAVEL
DVORAK
p.e. Valmalete

cit  de la
musique
mus e, concerts,
centre d'information

Orchestre de Paris

concert
pour les jeunes

Michael Gielen, direction
Beethoven Symphonie n  8
14 octobre > 11h

concert de
musique de chambre
G. Pludermacher,
Alain Plan s, pianos
Ligeti, Schumann,
Schubert
15 octobre > 16h30

Porte de Pantin
www.cite-musique.fr
01 44 84 44 84

Bilan satisfaisant pour la 5^e Biennale d'art contemporain de Lyon

« PARTAGE D'EXOTISMES » - tel  tait l'intitul  de la 5^e Biennale d'art contemporain de Lyon - a ferm  ses portes le 24 septembre. La manifestation dont le commissaire invit   tait Jean-Hubert Martin r unissait, dans la grande halle Tony Garnier, cent vingt artistes du monde entier. En trois mois (depuis le 27 juin), elle a re u 110 375 visiteurs, dont 82 025 entr es payantes : un chiffre rassurant pour ses organisateurs, Thierry Raspail et Thierry Prat, les responsables du mus e d'art contemporain de Lyon. La Biennale pr c dente - « L'autre » (1997) -, con ue par le critique Harald Szeemann, avait, en effet,  t  beaucoup moins fr quent e : 78 029 visiteurs, dont 61 379 entr es payantes, p tissant probablement du changement de date de la manifestation, qui devenait estivale et non plus un rendez-vous d'hiver. Cette 5^e  dition pourrait toutefois avoir justement b n fici  d'un flux touristique estival, qui est nouveau   Lyon, comme elle peut y avoir contribu . A noter le r le important jou  par le site Internet de la biennale comme relais d'informations : 1 750 000 connections au site sur un an ont  t  comptabilis es.

Thierry Raspail et Thierry Prat ont profit  de l'annonce de ce bilan positif - financi rement aussi : pas de d passement, mais un exc dent de 200 000 francs en billetterie par rapport aux pr visions - pour  voquer la prochaine biennale. Celle-ci montrera comment les artistes plasticiens s'expriment   travers d'autres disciplines telles que la litt rature, le cin ma, la danse, les nouvelles technologies. Elle aura pour titre « Connives » et sera orchestr e par les deux Thierry et une dizaine de jeunes commissaires fran ais.

Genevi ve Breerette

TOUT VA BIEN

Rezo Films pr sente un film produit par Jean-Michel Rey et Philippe Lidg is

LE 4 OCTOBRE



ON S'EN VA

« Egoïste » entre rigueur et frivolité

Le 14^e numéro de la revue inclassable, à la périodicité imprévisible et dirigée par Nicole Wisniak sort en kiosque

DEPARDIEU NU, le corps rabelaisien, en *Penseur* de Rodin, et Sœur Emmanuelle, yeux fermés et mains jointes, déjà aux côtés de Dieu, photographiés séparément par Richard Avedon, font la « une » des deux tomes du numéro 14 de *Egoïste*, en vente le 2 octobre dans les kiosques. Mariage pétillant. « Ça m'amusaient de confronter un homme nu à cette grande religieuse », avoue Nicole Wisniak, directrice d'une revue qui ne ressemble qu'à elle.

Est-ce d'ailleurs une revue ? « C'est un livre avec des publicités », répond Nicole Wisniak, un objet chic, plus littéraire que journalistique, qui fait le yoyo avec l'actualité – parfois proche, parfois lointain – mais dont chaque livraison se fait attendre en raison d'une périodicité paresseuse – quatorze numéros en vingt-trois ans – et du prestige de ses signatures, Avedon en tête.

Le premier *Egoïste* sort en novembre 1977. Le deuxième suit un mois

après avec un portrait de Mick Jagger par Helmut Newton. Des libertés sont prises : six mois de gestation pour le n°3, un an pour le n°4, puis deux, trois... Quatre années séparent un portrait *peace and love* de l'actrice Uma Thurman (n°13) de celui de Depardieu. « *Le temps, c'est mon rédacteur en chef* », dit Nicole Wisniak.

Avec le temps, la pagination et la notoriété enflent. En 1977, 48 pages et 4 000 exemplaires, dont les trois quarts invendus. Aujourd'hui, 340 pages et 3,6 kilos dont près de la moitié de publicités, un grand format non broché et impeccablement imprimé pour respecter les images et inciter à les punaiser au mur, 35 000 exemplaires. Nicole Wisniak a vendu une collection d'*Egoïste* 70 000 francs. Objet culte ? « *C'est de l'ordre du rapport amoureux. Quand on se fait attendre, on ne peut décevoir.* »

Le titre évoque plus l'intimité



RICHARD AVEDON

d'une marque de parfum que l'écume d'un journal. Nicole Wisniak, qui avait flairé le coup, a vendu le nom en 1990 contre une somme rondelette – « *J'ai oublié combien* » – à Chanel et à son pilote, Karl Lagerfeld, qui l'a collé à un parfum. Nicole Wisniak, qui avait en tête « une revue littéraire britannique des années 30 qui s'appelait *The Egoïste* », construit son journal de façon « irrationnelle ». Cette « étudiante attardée », qui a assisté Maurice Rheims lors de la succession Picasso, a créé le titre avec Gérard Julien-Salvy – parti après deux numéros. « *Françoise Sagan m'avait donné deux conseils : faire appel à des écrivains et ne pas croire les techniciens quand ils me disent que c'est impossible.* »

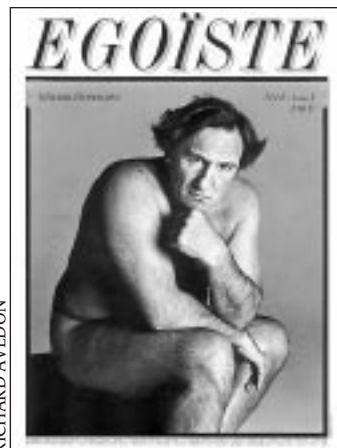
Nicole Wisniak fait tout dans son journal. Elle imagine des scénarios pour les publicités – *Egoïste* a gagné sa réputation avec des photos publi-

citaires qui racontent une histoire sur plusieurs pages, au même titre que la partie rédactionnelle –, les « vend » une par une aux annonceurs. C'est encore elle qui arpente l'imprimerie depuis plusieurs mois pour densifier un noir, faire « sortir » un visage.

Nicole Wisniak a d'abord concocté *Egoïste* sur son lit, chez ses parents. Elle le poursuit depuis son appartement bureau du 6^e arrondissement, où règne un désordre décontracté dominé par un sofa qui incite à s'allonger, un lit curieux qui serait une réplique de celui de Marie-Antoinette, et un piano dont elle dit jouer très mal. Au mur, Ava Gardner à la cigarette par Newton, Pierre Mendès France par Cartier-Bresson. Et surtout quelques joyaux de Richard Avedon, dont les tirages géants écrasent tout : Marilyn Monroe, Francis Bacon, Samuel Beckett, le mannequin Dovima encadrée par deux éléphants, le portrait féroce de dames patronnesses américaines.

TRÈS « TENDANCE » HIER

Richard Avedon fait les beaux jours d'*Egoïste* depuis six numéros, après que Helmut Newton et Alice Springs ont animé sept numéros antérieurs. Pourtant, la première rencontre avec Avedon est décourageante. « *Je lui demande si je peux l'appeler à New York ; il me répond qu'il est dans l'annuaire.* » Trois jours plus tard, Nicole Wisniak est réveillée par le téléphone. Pourquoi ne m'avez-vous pas dit que vous faites ce journal sans groupe de presse ?, demande Avedon. Et ce dernier de faire « le plus beau des cadeaux » pour l'historique n°9 : un entretien, un autoportrait et ses portraits de l'Ouest américain. Nicole Wisniak en tire une formule : « *Si Cosette avait eu l'eau courante, elle n'aurait pas rencontré Jean Valjean.* » Avedon fait décoller les ventes.



RICHARD AVEDON

Photographies de Richard Avedon extraites du n°14 de la revue « Egoïste ».
Ci-contre : le baron Alexis de Redé.
Ci-dessus : Gérard Depardieu en « Penseur » de Rodin fait la « une » du journal.

« *Je travaille avec un génie qui a donné une notoriété internationale à Egoïste.* » Le portrait de Depardieu ? « *Avedon a d'abord réalisé une image avec son assistant et me l'a faxée. J'adorais. Depardieu ne savait pas qu'il allait poser nu. La séance a duré cinq minutes. Quand Avedon est sorti du studio, il m'a fait un clin d'œil. C'était dans la boîte.* »

Egoïste se regarde comme une exposition et, parfois, se lit. Une fière équipe d'écrivains-journalistes livre des textes courts. « *Une famille qui s'agrandit*, dit Nicole Wisniak. *La fidélité est ma religion.* » Sagan, François-Marie Banier, Jean-Paul Enthoven, Jean-Paul Scarpitta, Karl Lagerfeld, André Glucksmann, Bernard Frank, Bernard-Henri Lévy, Philippe Sollers. Gauche caviar ? « *Des gens que j'admire et qui sont parfois à gauche* », répond-elle.

La ligne rédactionnelle est flottante. « *Les idées viennent dans la tête, entre la frivole et la réflexion*, répond Nicole Wisniak. *Quand Le Pen grimpe à 15 %, je réumis un noir (Noah) et un juif (Glucksmann) en couverture. Mon journal reflète des choses que le luxe permet de financer.* » Le succès d'*Egoïste* est lié à son élégance, très « tendance » il y a vingt ans, classique voire académique aujourd'hui. La maquette est la même, rigoureuse, « *helvétique* », dit Nicole Wisniak. C'est son journal, il lui ressemble, il ne changera pas. « *Un jour peut-être je m'associerai ou vendrai. Pour l'instant je continue seule, avec Avedon tant qu'il voudra. Mon père m'a dit en 1977 que je portais ce journal comme un cadavre et qu'il en avait les couleurs. Je ne publie pas de photos en couleur parce que j'ai peur de me rapprocher de la réalité.* »

Michel Guerrin

★ *Egoïste*, deux tomes, 340 p., 230 F (35,06 euros).

Un numéro classique bâti autour de Richard Avedon

EGOÏSTE OPUS 14 confirme la tendance des numéros précédents : Richard Avedon est chez lui, il est le prince autour duquel Nicole Wisniak a bâti les deux tomes. A l'actif du photographe américain, les deux couvertures et quatre-vingt-treize pages. On retrouve la palette du maître, notamment dans l'art du portrait efficace sur fond neutre. Celui de Depardieu est touchant, un peu attendu et un brin ridicule. On lui préférera ceux du baron Alexis de Redé, de Saoud Al Thani, de Björk, voire de François Pinault en manipulateur diabolique. Avec Pinault ou Al Thani, *Egoïste* poursuit sa tradition d'attraper des personnalités rétives, tel Cioran dans le passé.

Mais Avedon est également présent avec des séries d'images qui traduisent son désenchantement, voire sa morbidité. C'est le cas de son sujet de mode, *Paradise Lost* (paradis perdu), de celui, remarquable, sur le cimetière des « *morts illustres* » près de Moscou ou enfin d'une série fleuve de cinquante pages, dans laquelle Avedon raconte, dans un esprit cinématographique mais un peu forcé, l'histoire de la fragile Kate et réalise, à soixante-dix-sept ans, ses pre-

mières photos érotiques. Le climat pesant installé par Avedon, renforcé par la maquette classique, contamine les deux tomes. Cet *Egoïste* est plus grave que les précédents, plus politique aussi, avec des textes sur la génétique et une série efficace sur « *la vie de famille* » de dictateurs. L'esprit d'*Egoïste* est maintenu, avec ses publicités sophistiquées qui n'ont jamais été autant présentes : quatre-vingts pages ouvrent le tome 1 et quatre-vingts ferment le tome 2. Signaions une vraie panthère qui fait son marché chez Cartier, une mannequin transformée en sac de voyage (Vuitton), une autre qui atterrit en parachute dans la cour de l'hôtel Plaza-Athénée...

On retrouve les signatures habituelles rejointes par de nouvelles, comme Marie Darrieussecq et Michel Houellebecq pour les textes, ou Paolo Roversi et Marc Royce pour les images. Malgré l'ouverture, c'est un numéro sans grande surprise. L'époque change, *Egoïste* ne s'y aventure pas, poursuit sa marche, mais devrait combler les amateurs de la belle image en noir et blanc.

M. G.

Les Balkans à vif en 1913 et en 1918 au Musée Albert-Kahn

THESSALONIQUE, 1913-1918. Musée Albert-Kahn, 14 rue du Port, 92 100 Boulogne. Tél. : 01-46-04-52-80. Du mardi au dimanche de 11 heures à 18 heures. De 15 F à 22 F (de 2,29 € à 3,35 €).

Depuis la fin du XIX^e siècle, les Balkans sont une poudrière. Un an avant l'explosion qui a embrasé toute l'Europe en août 1914 à Sarajevo, la deuxième guerre balkanique s'achevait et Albert Kahn, milliardaire philanthrope et militant de la paix, envoyait aussitôt un photographe dans ce coin d'Europe orientale pour y nourrir ses archives de la planète. En 1918, à la fin de la première guerre mondiale, il en dépêcha un deuxième. Le résultat de ce double regard est exposé à Boulogne, au Musée Albert-Kahn.

Le commissaire de l'exposition, Jeanne Beausoleil, a choisi de privilégier la ville de Thessalonique : ce port, le plus important de la région, joua un rôle essentiel dans les deux conflits. En 1913, il a été rattaché à la Grèce ; en 1917, une partie de la vieille ville est dévorée par un incendie ; en 1918, en dépit d'un ultime redécoupage de la carte politique, c'est toujours un microcosme de cette mosaïque ethnique et religieuse que sont les Balkans. Dans ce carrefour commercial, tour à tour grec, romain, byzantin et ottoman, on parle une grande variété de langues, on porte des habits différents. Sur les clichés, les enseignes des boutiques apparaissent tantôt rédigées en grec, en turc, en hébreu, en français ou en anglais.

TRAVAIL QUASI ETHNOGRAPHIQUE

Cette décennie est une époque d'intense mutation pour Thessalonique. La modernité fait disparaître d'anciens centres. Les églises transformées en mosquées retrouvent leur culte d'origine – les minarets qui les flanquent ne sont pas encore détruits. Les couvents derviches sont toujours debout. Les envoyés d'Albert Kahn font un travail quasi ethnographique. Ils fixent les vieux quartiers avant leur disparition. Les représentants de chaque communauté posent dans leur costume national : bourgeois musulmane vêtue de blanc, le visage découvert ; jeunes femmes tziganes devant leur baraque ; commerçants grecs sur le seuil de leurs boutiques ; groupes de juifs plantés à côté du cimetière de leur communauté. En 1913, 69 000 des 159 000 habitants de la cité sont de confession juive. C'est la première force économique et intellectuelle de la ville. Cette population est très ancienne. On se souvient que l'une des épîtres de l'apôtre Paul est adressée à ses anciens coreligionnaires de Thessalonique dont le nombre fut augmenté, quinze siècles plus tard, par l'arrivée de juifs expulsés d'Espagne et accueillis ici par les Ottomans. Un petit nombre d'entre eux – les « *dominés* » – se sont convertis à l'Islam à partir du XVII^e siècle.

Ce qui frappe aussi dans la moisson rapportée par les deux photographes, à cinq ans de distance, c'est la permanence des réfugiés. Ces derniers sont regroupés aux abords de la ville. Leurs carrioles sont couvertes de bâches multicolores, de maigres bagages sont débarrassés devant les voitures. Les hommes portent presque tous le fez rouge ; les femmes se voilent la face devant l'objectif ; ce sont en majorité des familles turques installées là depuis des siècles qui s'apprentent à quitter définitivement l'Europe. En 1918, les Bulgares s'en vont également. Ces exilés sont remplacés par des Grecs d'Asie mineure dont l'exode sera massif, au début des années 20. La communauté juive a été rayée de la carte. Elle fut entièrement exterminée par les nazis au cours de la deuxième guerre mondiale. Reste cette poignée de photos aux teintes pastel.

E. de R.

BOMBARDIER
AÉRONAUTIQUE

* Marques de commerce de Bombardier Inc. et/ou de ses filiales

LIBERTÉ,
FLEXIBILITÉ,
JET PRIVÉ.

Changez de vie!

Bombardier Aéronautique, le 1^{er} constructeur d'avions d'affaires au monde, a inventé pour vous Flexjet®.

Un nouveau concept qui vous offre l'accès, où et quand vous le souhaitez, à notre flotte d'avions Learjet® et Challenger®. Avec un préavis de seulement 6 à 10 heures, Flexjet met un avion à votre disposition et s'occupe de tout.

Vous êtes à bord de votre avion privé sans les inconvénients de la propriété.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au 01 42 99 96 25 ou par e-mail à info@flexjeteurope.com

FLEXJET
LE TEMPS MAÎTRISÉ

www.flexjeteurope.com

La belle revanche des garnements

« Shockheaded Peter », fantaisie à l'anglaise ébouriffée et ébouriffante à l'Opéra-Comique

FESTIVAL D'AUTOMNE. SHOCK-HEADED PETER (en anglais surtitré français). D'après *Der Struwwelpeter*, de Heinrich Hoffmann. Mise en scène : Julian Crouch et Phelim McDermott. Musique : Martyn Jacques. Avec The Tiger Lillies, Julian Bleach, Anthony Cairns... **OPÉRA-COMIQUE, place Boieldieu, Paris-2^e. M^o Richelieu-Drouot. De 50 F (7,62 €) à 190 F (28,97 €). Durée : 1 h 40. Du mardi au samedi à 20 heures. Dimanche à 15 heures. Jusqu'au 8 octobre.**

Comme elle était jolie la petite maison des horreurs ! Dressée sur son estrade au milieu de la scène de l'Opéra-Comique, avec ses portes et ses fenêtres grinçant lugubrement, et son grand rideau rouge ouvrant sur le salon. Elle offrait au désir les recoins, trappes et placards où se dérobaient les plus inavouables secrets de famille. Elle donnait aux enfants la parité avec les adultes en contraignant les grands à se plier à de subites accélérations de perspective. Elle était ouverte aux fantaisies grand-guignolesques de marionnettes de toute espèce, pourvu qu'elles soient prêtes à répondre par le

sang de leurs turpitudes, pour l'éducation bien comprise de l'assistance.

Deux instruments pourraient résumer la pédagogie mise en œuvre : le peigne et les ciseaux. Et si leurs dessins se répondent au fronton de la maisonnette, c'est à l'enseigne de parents résolus à remettre dans le droit chemin les enfants désobéissants, identifiables à leur opulente chevelure et à leurs ongles de revenants. Ceux qu'arbore sans trop de gêne le dénommé Shockheaded Peter, alias Pierre l'ébouriffé dans la libre adaptation versifiée par Cavanna, *Crasse-Tignasse* (L'Ecole des loisirs, 37 p., 32 F, 4,88 €). Toutes traductions de l'original allemand *Der Struwwelpeter*, livre de chevet, depuis 155 ans, des parents conscients de leurs responsabilités, et à ce titre traduit en une centaine de langues et tiré à plusieurs millions d'exemplaires.

GALERIE DE MONSTRES

En dix histoires brévisimmes, qui tombent comme atouts maîtres sur tapis, nous verrons le pauvre Conrad, ce garnement qui s'obstine à sucer ses pouces pendant que sa maman a le dos tourné, se les faire couper par « l'homme aux



GAVIN EVANS

Les enfants désobéissants sont identifiables à leur opulente chevelure et à leurs ongles de revenants.

ciseaux » ; la jeune Harriet, qui veut absolument jouer avec la boîte d'allumettes paternelle, prendre feu sous nos yeux et se trouver réduite à un minuscule tas de cendres sur lequel pleurera son minou ; le rondouillet Augustus, qui refuse de manger sa soupe, réduit à la portion d'un fil avant de disparaître purement et simplement...

Avec le librettiste Martyn Jacques, les metteurs en scène Julian Crouch et Phelim McDermott font défiler en dix saynettes musicales de haute invention les marionnettes de ces jeunes gens indisciplinés. Dans un souci de justice tout britannique, ils ont établi une unique sentence de base : la mort. Sur ces cadavres excellents, ils ont pris la revanche d'un siècle sur celui qui le précède – ou celui des enfants sur les parents – en chargeant les géniteurs de plus de fautes, de plus de bassesses, de plus

de désobéissances que leurs chéribins. *Shockheaded Peter* est ainsi devenu *Shockheaded parents*, aussi ébouriffé qu'ébouriffant, au service unique de la cause théâtrale.

Le service général est assuré par un M. Loyal entre deux pintes, tout droit revenu d'un film de Tim Burton pour ouvrir et fermer rideaux, portes et placards sur cette galerie de monstres. Les « *constitutions fragiles* », prévenues d'emblée, tiendront d'autant mieux le coup qu'elles sont soutenues par un chanteur accordéoniste d'élite : Martyn Jacques. En apâche des faubourgs londoniens, avec la sincérité du criminel sûr de son coup, ce fasettiste renvoie Klaus Nomi dans sa tombe, à grands effets de reins et de talons, en distillant les horreurs de la petite maison, de manière qu'elles restent entre lui et nous.

Jean-Louis Perrier

Les profondeurs soyeuses de l'Iran

FESTIVAL D'AUTOMNE. LES MUSIQUES DU KHORASSÂN. Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10^e. M^o La Chapelle. A 20 h 30, jusqu'au 7 octobre. Tél. : 01-53-45-17-00. 160 F (24,39 €).

Iran qui pleure, Iran qui rit : tandis que dans le Parc de La Villette à Paris se rejoue le drame de la mort d'Hossein, assassiné dans la plaine de Kerbala en 680, les chanteurs et musiciens du Khorassân brodent l'histoire de la Perse nomade. En invitant d'une part le Tazieh, théâtre religieux et pilier de la pensée chiite en Iran (*Le Monde* du 26 septembre), et de l'autre des bardes poètes venus des confins orientaux, le Festival d'Automne donne deux clés d'interprétation du pays de la Révolution islamique.

A la frontière du Turkménistan et à l'est de la mer Caspienne, le Khorassân est cerné de déserts. Point de passage de tous les envahisseurs en Asie centrale, il fut traversé par la Route de la soie. Mélanges ethniques, bruits des chevaux et des combats, errance et migration appartiennent à l'imaginaire de cette région, où sont nés quelques-uns des plus grands poètes persans du X^e au XII^e siècle : Ferdôsi, Omar Khayyam, Farideddin Attar. *Ashaq*, musiciens professionnels descendant de tribus kurdes, ou

bakhshi, les bardes ont dû porter leurs œuvres à travers les temps.

Y a-t-il meilleur cadre pour les musiques du monde que le Théâtre des Bouffes du Nord ? Avec ses murs aux allures délabrées, ses lumières chaudes, sa fausse rusticité, le théâtre accueille avec la même sympathie tapis de soie et poussière ocre. En une heure et demie, sans ennui, sans longueurs, le spectacle en quatre tableaux musicaux conçu par Soudabeh Kia, inlassable chercheuse de talents, dresse un impeccable profil de l'Iran profond.

AUX CONFINS DU SACRÉ ET DU PROFANE

Hadj-Ghorban Soleimani ouvre le feu. Né en 1920 de parents d'origine turque, musicien et agriculteur, le vieux bonhomme à la barbe blanche et bien taillée sait convaincre de la véracité des épopées nomades qu'il conte. Il s'y emploie avec prosélytisme, avec, en main, son *dotar* – le luth à long manche et à deux cordes qui marque la musique de ces régions – et une voix dépliée. Ses fils, joueurs de *dotar* également et représentant la neuvième génération de bardes de la famille, sont à ses côtés. De ce trio, on retiendra la finesse – celle d'un vent doux et crépusculaire.

Chemise rouge, œil en coin, Ali Gholamzeraï affiche davantage d'apreté et de hâte. Né vers

1932 (père kurde, mère turque), ce musicien resserre le chant, et ramasse la ligne poétique. Lui succédant en scène, Zolfaghar Ascari Poor, né en 1932, est un extraordinaire joueur de *dotar*, au toucher de cordes d'une finesse inusitée. Il conduit les explorations minutieuses et déliées de trois chanteurs sereins, et d'un joueur de tambour *dayereh*. Ensemble, ils président à l'écoulement du temps. « *Mes lèvres déchirent les tennes/Comme l'agneau cherche le lait* » : aux confins du sacré et du profane, loin des martyrs du Tazieh, les bardes rejoignent la sensualité des musiques de cour, savantes et ciselées.

Au somâ, l'*ashq* Gholam Ali Neinavaz Shahrnovi rompt la soie des poèmes, pour imposer une folie aiguë, un feu entretenu par le tambour à deux faces, le *dohol*, joué à deux baguettes et tenu en équilibre sur la pointe du genou (tous les protagonistes du concert sont assis en tailleur). Du fond de la scène, où l'on n'a pas cessé de boire le thé, deux hommes enturbannés de blanc, se lèvent. Ils font un peu Dupont-Dupond, lorsque, tourbillonnants, ils frappent leurs bâtons (figurant les épées) à la manière d'un jeu de mains enfantin. Ce mime guerrier, qui se termine par une accolade pacifique, est pourtant d'une exactitude à toute épreuve.

Véronique Mortaigne

Petits et grands arrangements avec la nature du XVII^e siècle à nos jours

LE JARDINIER, L'ARTISTE ET L'INGÉNIEUR, Fondation Electricité de France, Espace Electra, 6, rue Récamier, 75006 Paris. Tél. : 01-53-63-23-45.

Jusqu'au 10 décembre, du mardi au dimanche, de 12 heures à 19 heures. 10 F (1,5 €). Catalogue, sous la direction de Jean-Luc Brisson, éditions de l'Imprimeur, 96 pages, 80 F (12,2 €).

Le potager, c'est celui du roi, à Versailles. L'abbaye – l'abbaye-au-Loup – n'existe plus : elle s'élevait à l'emplacement de la rue de Récamier où la compagnie de Chateaubriand tenait salon. C'est ici, que se trouve aujourd'hui l'Espace Electra, vitrine de la Fondation Electricité de France.

Entre ces deux pôles, un parcours et un œil. Le chemin de la ville royale à Paris traverse des jardins, des bribes de campagne et de bois, des pans de banlieues urbanisées de manières différentes et des fragments de ville dense. Cette trajectoire, visualisée, est le prétexte de montrer « *la pratique, l'état d'esprit et la démarche des paysagistes* ». Une démarche évoquée à travers une fiction, un dialogue imaginaire entre les représentants de trois corps de métiers, jardinier, artiste et ingénieur – trois sensibilités, trois approches différentes du paysage.

Mais le trajet, lui, est bien réel. Les vingt-quatre stations proposées par Jean-Luc Brisson, directeur du département des arts plastiques à l'Ecole supérieure du paysage de Versailles, renvoient à un

état de cette traversée de l'ouest parisien, épaisseur historique comprise.

Le circuit commence avec les 8 hectares du Potager du roi, créé à partir de 1678 par Jean-Baptiste de La Quintinie. Cet ensemble de trente jardins clos est une machine à produire des fruits et des légumes à contre-saison – d'où la nécessité de constituer des microclimats grâce à un appareillage complexe de murs, et d'inventer de nouvelles tailles expérimentales pour les arbres fruitiers, destinés à augmenter leur productivité. C'est aussi un lieu spectaculaire, théâtre de l'agriculture visitée par le roi et sa cour. La terre nécessaire au potager a été en partie extraite de ce qui est devenu la Pièce d'eau des Suisses, miroir liquide situé au pied de l'Orangerie du Château.

La halte suivante, en direction de Paris, est le triangle de Roquencourt, élément du premier tronçon d'autoroute en France. Il a été dessiné à la veille de la première guerre mondiale, selon les canons d'un classicisme éprouvé. Il est dommaqué que l'énorme maquette de l'ancien Musée des transports n'ait pas été tirée de sa réserve. Le visiteur aurait ainsi mieux perçu l'attention extrême portée au paysage par les ingénieurs de l'époque. Il faudra attendre plus d'un demi-siècle pour que le corps des Ponts et Chaussées commence à retrouver le souci de la composition paysagère et ne se contente plus de laisser dans le paysage une cicatrice indélébile.

Changement de décors avec les jardins familiaux de Garches, implantés – en 1942 – sur les rem-

blais produits par la construction de l'autoroute A13. Une vidéo permet aux jardiniers du dimanche d'évoquer les rapports heureux qu'ils entretiennent avec « *la nature* », en dépit de la nuisance sonore provoquée par la circulation automobile. La nature cernée par la ville se réfugie où elle peut. A l'aéroport de Villacoublay, par exemple. Cet îlot de verdure, peu connu du grand public, résiste à la pression foncière parce qu'il est le point de départ des voyages officiels.

« La pratique, l'état d'esprit et la démarche des paysagistes » sont évoqués à travers un dialogue imaginaire entre les jardiniers, les artistes et les ingénieurs

Plus loin, on peut constater que le dialogue entre le paysagiste, l'artiste et l'ingénieur s'établit à travers les siècles. Quand il ne tourne pas à la cacophonie. A Meudon où Le Notre a déroulé son grand tapis vert, clairière géométrique avec ses jeux de perspectives sur la capitale que les peintres ont fixés à plusieurs reprises, les ingénieurs du

XIX^e siècle ont lancé au-dessus de la vallée le premier ouvrage de l'art ferroviaire. Tout près, le hangar y a accueilli les premiers dirigeables français. Santos Dumont, l'aérostier brésilien, partira de Saint-Cloud pour faire une boucle autour de la tour Eiffel avec un « *plus léger que l'air* ».

Les maisons expérimentales de Jean Prouvé installées, au lendemain de la seconde guerre mondiale, à la lisière de la forêt de Meudon se caractérisent aussi par leur légèreté et leur mobilité. Plus tard, la première tour hertzienne sera construite au milieu des arbres. C'est donc à un paysage vu de haut que nous convient ces haltes boisées.

Après une étape au cimetière paysager de Clamart, conçu par l'architecte Robert Auzelle, c'est encore à travers les arbres que l'on aperçoit la tour des Figures, de Dubuffet, installée à la pointe de l'île Saint-Germain. Nous sommes ici à la lisière de Paris. Il ne reste plus qu'à prendre la petite ceinture, ligne de chemin de fer abandonnée et retournée à la friche, pour achever le circuit dans le square Récamier, entonné dissimulé au fond de l'impasse.

Ces discours entrecroisés, éclatés – réalité objective ou émotion esthétique, expérience vécue ou projet philosophique – se contredisent souvent. Ils apportent beaucoup plus d'interrogations que de réponses définitives. Mais ils témoignent de l'intérêt nouveau porté au paysage qui sera certainement une des grandes questions du XXI^e siècle.

Emmanuel de Roux

SORTIR

PARIS

Quinzaine du cinéma francophone

La 9^e édition de la Quinzaine du cinéma francophone a lieu du 2 au 13 octobre au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. Ce festival présente une sélection de longs métrages, fictions et documentaires en avant-première, notamment le film *Lumumba* (Quinzaine des réalisateurs, Cannes 2000) présenté en ouverture le 2 octobre à 20 h 30. Une rétrospective thématique est également organisée. Elle porte cette année sur l'Afrique coloniale, autour de documentaires, images d'archives et fictions à destination des colonies comme des Européens. A cette occasion le film *Voyage au Congo*, de Marc Allégret (1926, avec André Gide), sera projeté le 3 octobre à 20 h 30. Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, Paris 4^e. Tél. : 01-53-01-96-96. Du 2 au 13 octobre, deux séances par jour :

18 h 30 et 20 h 30. 15 F (2,29 €) à 25 F (3,81 €).

LE BLANC-MESNIL (93)

Temps danse d'automne
Sous le titre générique de « Temps danse d'automne », le Forum culturel de Blanc-Mesnil affiche un programme finement composé de chorégraphes aux univers contrastés. Emotions frêles et grâce du mouvement avec le Napolitain Paco Decina dans *Neti Neti* (*Ni ceci ni cela*), tendresse nimbée de fragilité pour Prisca Harsch et Pascal Gravât dans *L'Amour de la fille et du garçon*, d'après un très beau texte de Charles-Ferdinand Ramuz, humour à vif et grotesque décalé avec Tomeo Vergès dont la pièce *Chair de Poule* est un régal. Egalement à voir : Loulou Omer et la compagnie du Théâtre à Grande Vitesse. Forum culturel, place de la Libération, Le Blanc-Mesnil (93). Du 3 au 7 octobre. Tél. 01-48-14-22-22. De 35 F (5,34 €) à 100 F (15,24 €).

GUIDE

REPRISES CINÉMA

La Dame de Shanghai
d'Orson Welles (Etats-Unis, 1947). Action Christine Odéon, 4, rue Christine, Paris 6^e. Tél. : 01-43-29-11-30.

FESTIVALS CINÉMA

Cinéma italien

La 18^e édition du Festival du cinéma italien d'Anney, du 3 au 10 octobre, mettra en compétition dix longs métrages inédits en France, avec comme président d'honneur Ettore Scola et comme invité d'honneur Bernardo Bertolucci ; et rendra un hommage à Dino Risì en sa présence. Au cours de ce festival, différents courts métrages seront présentés, ainsi qu'une vingtaine d'œuvres choisies dans la production de l'année en Italie.

Bonlieu scène nationale, 11, rue Jean-Jaurès, Anney (74). Tél. : 04-50-33-44-11. 20 F, 35 F, 300 F/10 séances et 400 F/accès à toutes les séances.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Gaza méditerranéenne

Exposition du patrimoine archéologique de Gaza (Palestine), de l'âge de bronze aux époques byzantine et islamique.

Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5^e. Tél. : 01-40-51-38-38. Jusqu'au 12 novembre 2001 au Musée de l'Arles antique à Arles (13).

L'Orestie

d'Eschyle, mise en scène de Georges Lavaudant.

Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris 6^e. Le 3 octobre, 19 h 30. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 180 F.

Don Giovanni

Jacques des Longchamps (mise en scène).

Théâtre du Tambour-Royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11^e. Les 3, 5, 6, 7 et 10 octobre, 19 h 30 ; le 8 octobre, 15 heures ; jusqu'à 15 octobre. Tél. : 01-48-06-72-34. Location Fnac, Virgin. De 100 F à 130 F.

La Belle Hélène

d'Offenbach. Chœur et Orchestre des Musiciens du Louvre, Marc Minkowski (direction), Laurent Pelly (mise en scène), Laura Scozzi (chorégraphie).

Châtelet-Théâtre musical de Paris, 1 place du Châtelet, Paris 1^{er}. Les 3, 5, 7, 13 et 17 octobre, 19 h 30 ; le 15 octobre, 16 heures ; jusqu'au 27 octobre. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 670 F.

Maîtrise de Radio France

Schütz : *Motets funèbres, Requiem allemand*. Ensemble Sagittarius, Michel Laplénie (direction).

Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, 12, rue des Blancs-Manteaux, Paris 4^e. Le 3 octobre, 20 heures. Tél. : 01-56-40-15-16. 120 F.

Chœur et orchestre de Musique et Patrimoine

Œuvres de Mozart, Schubert, Gounod. Christopher Uhl (direction).

Eglise de la Madeleine, place de la Madeleine, Paris 8^e. Le 3 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-50-96-18. De 90 F à 150 F.

La Petite Bande

Bach : *Messe en si*. Sigiswald Kuijken (direction).

Eglise Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris 1^{er}. Le 3 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-48-24-16-97. De 110 F à 200 F.

Ensemble Allegria

Chants de femmes, chants d'amour. Sainte-Chapelle, 4, boulevard du Palais, Paris 1^{er}. Le 3 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-77-65-65. Location Fnac, Virgin. De 100 F à 150 F.

Michael Lonsdale (récitant), Alain Kremski (piano).

« Lettres à une musicienne », de Rilke. Théâtre de l'Île-Saint-Louis, 39, quai d'Anjou, Paris 4^e. Les 3, 4, 5, 6, 7 et 10 octobre, 21 heures ; le 8 octobre, 17 heures. Jusqu'au 15 octobre. Tél. : 01-46-33-48-65. De 70 F à 100 F.

John Hammond

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. Le 3 octobre, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

100 % Collègues

Trabendo, 211, av. de la Villette, Paris 19^e. Le 3 octobre, 20 h. Tél. : 01-49-25-89-99. 110 F.

Watcha, Lofofora, Black Bomb A, Oneyed Jack

La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. Le 3 octobre, 18 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 110 F.

Bob Dylan

Zénith, 211, av. Jean-Jaurès, Paris 19^e. Le 3 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-42-08-60-00. 230 F, 285 F et 335 F.

Madinka

Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 18^e. Le 3 octobre. Tél. : 01-44-92-77-66. 60 F.

No Bluff sound

Le Baïser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1^{er}. Le 3 octobre, 21 h 30. Tél. : 01-42-33-37-71.

Weepers circus

Théâtre du Tourtour, 20, rue Quincampoix, Paris 4^e. Jusqu'au 7 octobre, 21 h 30, sauf vendredi. Tél. : 01-48-87-82-48. 50 F.

Mano Solo

Cirque d'Hiver, 110, rue Amelot, Paris 11^e. Le 3 octobre, 20 h 30. Tél. : 01-49-29-09-78. 176 F.

RÉGIONS

Compagnie Beau Geste

Dominique Boivin
Le Dôme Théâtre, place de l'Europe, Albertville (73). Le 3 octobre, 19 h 30. Tél. : 04-79-37-70-88. 100 F.

Premier amour

de Samuel Beckett, mise en scène de Jean-Michel Meyer.
Grand Théâtre, place du Ralliement, Angers (49). Le 3 septembre, 20 h 30 ; le 4 octobre, 19 h 30. Tél. : 02-41-88-99-22. 90 F et 130 F.

L'Atlantide

de Tomasi. Chœur et Orchestre de l'Opéra de Marseille, Henri Gallois (direction), Michel Kelemenis (mise en scène).
Opéra, 2, rue Molière, Marseille (13). Les 3, 6 et 10 octobre, 20 heures ; le 8 octobre, 14 h 30. Tél. : 04-91-55-11-10. De 225 F à 345 F.

Le Chant du cygne

d'Anton Tchekhov, mise en scène de Roger Planchon.

Espace 44, 84, rue du Général-Buat, Nantes (44). Les 3, 4, 6, 7, 10, 11, 16 octobre, 21 heures ; les 5, 9, 17 octobre, 20 heures ; le 15 octobre, 15 heures. Tél. : 02-51-88-25-25. De 70 F à 145 F. Jusqu'au 20 octobre.

Maguy Marin

Théâtre Galli, Sanary-sur-Mer (83). Le 3 octobre, 20 h 45. Tél. : 08-00-08-90-120 F.

Le Tartuffe ou l'Imposteur

de Molière, mise en scène de Claude Duparfait.

Théâtre national de Toulouse, 1, rue Pierre-Baudis, Toulouse (31). Du 3 au 7 octobre et du 11 au 14 octobre, 20 heures ; les 8 et 15 octobre, 16 heures. Tél. : 05-34-45-05-05. 110 F. Jusqu'au 15 octobre.

Mélanges Opéra plume

Théâtre Edwige-Feuillère, place Renet, Vesoul (70). Du 3 au 7 octobre et le 10 octobre, 20 h 30 ; le 8 octobre, 16 heures. Tél. : 03-84-75-40-66. 115 F et 135 F.

REPORT

Compagnie Antonio Marquez

Le spectacle de danse de la Compagnie Antonio Marquez, prévu du 4 au 8 octobre à 20 heures à l'Opéra-Bastille, Paris 11^e, est reporté. D'autre part, les horaires du spectacle sont modifiés : le 7 octobre à 18 heures et le 10 et 12 octobre à 22 h 15, au lieu de 20 heures.

Pour plus de renseignements. Tél. : 08-36-69-78-68.

EN VUE

■ « J'ai déjà le POB (post olympic blues) », confiait à Sydney avant même la cérémonie de clôture le prince Albert de Monaco, comptant à son actif onze Jeux olympiques – quatre d'hiver sur un bobsligh et sept d'été dans les tribunes.

■ **Michael Taiwo Akinkunmi**, sexagénaire à la retraite, qui ne souhaite pas fêter l'indépendance du Nigeria dans sa maison blanc et vert d'Ibadan, avait dessiné, en 1960, dans l'enthousiasme, le drapeau national : deux bandes vertes pour rappeler la vocation agricole du pays – les paysans nigériens sont aujourd'hui parmi les plus pauvres d'Afrique –, une bande blanche pour symboliser la paix – depuis, les conflits armés n'ont pas cessé.

■ Après s'être mutuellement traités, au cours de leur campagne, de « corrompu » et de « complice de la mafia », **Sali Berisha** et **Fatos Nano**, présidents des deux principaux partis albanais, ont laissé, dimanche 1^{er} octobre, le choix aux électeurs d'élire leurs maires et leurs conseillers municipaux.

■ « C'est ma police d'assurance. Je la revendrais dans quelques années pour réaliser une importante plus-value », a déclaré **Jan**, petit tailleur de Varsovie, qui, lors d'une vente aux enchères au profit d'une œuvre caritative, a placé le quart de ses économies dans une pipe de **Lech Walesa**.

■ Grâce à son fils surfant sur le Web, **Pierre Lano**, homme politique belge, a découvert qu'un hacker avait remplacé par une paire de fesses son portrait sur son site Internet.

■ La police de Dubaï vient de saisir 400 colis contenant chacun une tablette de chocolat et un dessin animé truffé de scènes pornographiques, offerts aux écoliers par un généreux commerçant à l'occasion de la rentrée scolaire.

■ Des militants de l'organisation Compassion in World Farming, déguisés en moutons, couverts de sang, allongés sur des civières, samedi 30 septembre à Douvres, demandaient au ministre britannique de l'Agriculture de remplacer « le commerce d'animaux vivants par le commerce de la viande », pour éviter aux européens envoyés aux abattoirs européens d'éprouver des trajectoires sur pied.

■ Animal Home Service, société corréenne livrant des repas à domicile, assurant l'incinération des déjections, fournissant aux propriétaires des boîtes pour les cendres, ambitionne « d'accompagner l'animal de la naissance à la mort ».

■ Cent vingt « martyrs de Chine » ont été canonisés, dimanche 1^{er} octobre : « saints » pour Rome, « criminels » pour Pékin, au-delà de l'Amour.

Christian Colombani

JO et dopage, selon « Nature »

La revue scientifique britannique « Nature » accuse les responsables du mouvement olympique de s'opposer à l'organisation d'une véritable lutte contre la tricherie pharmacologique

nature

bien été identifiés. Comme prévu, les sportifs concernés ont contesté. Des médailles ont été rendues. Pour autant, ces Jeux ont-ils été véritablement propres ?

Pour le magazine scientifique britannique *Nature*, les athlètes réunis à Sydney ont, sans crainte, pu continuer à bénéficier d'une assistance pharmacologique particulière, leur permettant d'augmenter les performances physiques tout en passant à travers les mailles de la lutte antidopage. Tout en rappelant les limi-

tes du dépistage de la prise exogène d'EPO, *Nature* reconnaît que cette mesure constitue bien « une véritable épreuve » dans l'histoire de la lutte contre le dopage. Détaillant les deux méthodes conjointement retenues – l'une australienne, l'autre française – pour, à partir du sang et des urines, confondre les tricheurs, l'hebdomadaire souligne le coût des travaux qui ont été nécessaires pour mettre au point ces tests, qui viennent s'ajouter à la batterie des examens (facturés près de 1 000 F l'unité) recherchant les substances traditionnellement utilisées par les sportifs professionnels, au premier rang desquelles les anabolisants et les bronchodilatateurs.

Nature dresse un sévère réquisitoire à propos de l'hormone de croissance, cette substance naturellement synthétisée par l'organisme humain, produite par manipulation génétique et commercialisée à des fins thérapeutiques depuis 1985. On sait qu'elle peut, elle aussi, augmenter la puissance musculaire des adultes. Tous les spécialistes de la lutte antidopage savent, d'autre part, que l'administration conjointe de très faibles doses de corticoïde et d'hormone de croissance a des effets majeurs sur les capacités de l'organisme. Or, accuse *Nature*, alors qu'il est techniquement possible de dépister la prise d'hormone de croissance chez des sportifs, les responsa-

bles du mouvement olympique ont délibérément refusé, notamment pour des raisons financières, semble-t-il, d'introduire cette méthode.

TEST INDIRECT

Conscients du risque majeur que représente l'usage frauduleux de cette substance, la Commission européenne et le Comité international olympique avaient lancé, au milieu des années 90, un programme de recherche visant à développer une méthode de dépistage. Ce programme, dirigé par le professeur Peter Sonksen (Saint-Thomas Hospital de Londres), a abouti en 1999, avec la mise au point d'un test indirect. La même année, l'équipe allemande de Christian Strasburger (université de Munich) annonça, dans les colonnes du *Lancet*, avoir parallèlement créé un test direct de dépistage de la prise d'hormone de croissance. Les travaux de confirmation et de validation de ces deux méthodes étaient alors estimés à 5 millions de dollars ; une somme que les responsables du mouvement olympique ont, selon *Nature*, refusé de débloquer.

« Des cyclistes sont déjà en train d'expérimenter des précurseurs de l'EPO et des transporteurs d'oxygène, comme des perfluorocarbones et de l'oxyhémoglobine », explique *Nature*. « Des substances augmentant la production de plasma sanguin pourraient aussi être utilisées pour masquer la prise d'EPO. Et le jour où l'on saura produire l'EPO à partir de cellules humaines en culture, les tests de dépistage qui viennent d'être mis au point n'auront plus aucune valeur. »

Jean-Yves Nau

DANS LA PRESSE

LE FIGARO

Pierre Rousselin

■ Dans les territoires palestiniens, la paix n'est plus, ces jours-ci, qu'un mot creux. La « rue arabe » s'est soudain réveillée, avec ses excès et son trop-plein d'émotion et de violence. Elle s'est emparée de la bataille de Jérusalem, cette empoignade finale du « processus de paix » qu'il eût absolument fallu cantonner dans les salles feutrées de négociations. Il est trop tard pour revenir en arrière, mais il faut maintenant mesurer le danger. L'onde de choc partie de l'esplanade des Mosquées risque de balayer bien des arrangements savamment négociés. Pour une bonne raison : Yasser Arafat ne peut pas plus calmer la colère des siens qu'Ehoud Barak n'a pu

empêcher un député à la Knesset de mettre le feu aux poudres. Pour éviter la bataille de Jérusalem ne dégénère en guerre ouverte, pour qu'Israéliens et Palestiniens puissent contrôler leurs passions, il est urgent que quelqu'un, quelque part, prenne une initiative. Bientôt, il sera trop tard.

LE POINT

Bernard-Henri Lévy

■ Que l'ancien ministre de l'économie et des finances ait été, dans cette affaire de cassette, d'une incroyable légèreté, et qu'il ait, ce faisant, donné prise au soupçon est une chose. Mais c'en était une autre de déclencher contre lui, sur la foi de soupçons, justement, c'est-à-dire d'indiscrétions vagues, de ragots, d'informations non vérifiées et qui se dégonflaient à mesu-

re que passait la journée, cette hallucinante curée médiatique. Tout cela est dérisoire. Misérable et dérisoire. Et l'on rougit de voir le débat public descendre à ce degré de vulgarité. Quelle est la vraie urgence : mettre à plat l'emploi du temps d'un ancien ministre ou mettre à plat le dispositif qui a permis, pendant des années, de financer, non seulement le RPR, mais l'ensemble du système politique français ?

MARIANNE

Jean-François Kahn

■ Lancée par le RPR, une violente campagne dirigée contre le journal *Le Monde* a trouvé de nombreux relais, y compris dans certains journaux de province. Notre confrère, en publiant le contenu de la cassette Méry, se serait livré à une sale manipulation, se serait

complu à remuer la boue, aurait en cela porté un coup sérieux à l'image de la démocratie et le tout dans une intention de déstabilisation partisane. (...) Si *Le Monde*, détenant ce document, avait refusé de le publier, avait fait, en somme, de la rétention, il aurait été condamnable : quelle est la raison sociale d'un journal d'information, sinon de traquer, de découvrir et de publier l'information quoi qu'il coûte ? Si un ancien conseiller ou financier de Poutine « déballé » tout, féliciterait-on la presse russe de ne pas en faire état ? *Le Monde* aurait évidemment failli en occultant ce document. Il a donc « correctement » agi en le rendant public. Ensuite, il revient à la justice, et aussi sur un tout autre plan à la presse, de tout vérifier et de pointer du doigt les éventuelles inexactitudes.

www.publibook.com

Un éditeur électronique s'engage à publier tout ce qu'il reçoit, moyennant finances



notre première rentrée littéraire, nous publions plus de premiers romans que l'ensemble des quatre cent cinquante éditeurs français et nous espérons ensuite tenir le cap de deux cents nouveaux titres par mois », explique Eric Nebot, l'un des quatre fondateurs du site, qui

n'hésite pas à parler de l'invention d'un nouveau métier. De fait, un éditeur est censé sélectionner des textes, travailler à leur amélioration en collaboration avec l'auteur, assurer leur diffusion et leur promotion : « En ne remplissant aucune de ces fonctions, qui sont pourtant essen-

tielles, Publibook économise plus de 60 % des charges d'édition. Mais il ne donne à ses auteurs que 8 % de plus que nous », remarque un éditeur parisien qui veut rester anonyme, car son groupe travaille sur son propre projet en ligne : « L'offre de ce site, qui a probablement l'avantage d'être moins coûteuse que le compte d'auteur traditionnel, est néanmoins plus proche de celle d'un imprimeur que de celle d'un éditeur. » Publibook corrige les fautes d'orthographe, affiche le livre sur le catalogue en ligne, accorde à l'auteur une page web personnelle et un forum pour dialoguer avec ses éventuels lecteurs. Le reste est en option : pour faire saisir son manuscrit, améliorer la syntaxe, avoir une couverture personnalisée ou un peu de publicité, il faut payer des suppléments. Moyennant d'autres extras, on peut aussi obtenir une séance de dédicace ou une interview vidéo, faire fabriquer des tee-shirts ou des briquets à son effigie. Créer, en somme, les apparences de sa notoriété.

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

VIDÉO

■ La version 7 du logiciel Media Player de Microsoft, qui permet de visionner et de sauvegarder des programmes vidéo diffusés sur Internet, a été téléchargée à plus de dix millions d'exemplaires en six semaines. www.microsoft.com

MUSIQUE

■ Pour tenter de mettre fin à son conflit avec la maison de disques Universal, le site américain MP3.com a décidé de lancer une grande campagne sur Internet, afin d'inciter le Congrès à voter une nouvelle loi qui légaliserait son activité. MP3.com espère recueillir un million de messages de soutien, venant des internautes américains et étrangers. La société gère une banque musicale contenant des milliers de titres. Pour avoir accès à un morceau, l'internaute doit d'abord prouver qu'il possède le CD en l'insérant dans le lecteur de son ordinateur. Il pourra ensuite l'écouter à sa guise hors de chez lui, partout où il dispose d'une connexion. A l'origine, cinq maisons de disques avaient attaqué MP3.com en justice pour violation de copyright, mais quatre d'entre elles ont négocié un arrangement et retiré leur plainte. Seule Universal a refusé de transiger. – (AP.) www.mp3.com/million

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature : []

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
Nom :			
Prénom :			
N° :rue :			
Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N° :rue :			
Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :

Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/mn)

Le Monde (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year *Le Monde* 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-3003

Pandore par Luc Rosenzweig

ÉRIC RAOULT est maire du Raincy (Seine-Saint-Denis) et pourvu, en plus, du titre ronflant de « directeur des affaires politiques » du RPR. En ce moment, c'est plutôt pour les affaires que pour la politique qu'il est dépêché par son parti dans les médias, pour en défendre la position et les intérêts dans les multiples débats consécutifs aux révélations posthumes de Jean-Claude Méry. Dimanche soir, c'était dans « Ripostes » sur La Cinquième, une émission que nous aimons bien car son décor est à vomir, sa réalisation digne de la troisième chaîne albanaise et son animateur, Serge Moati, aussi rugueux et speedé que ses concurrents de la Une et la Deux sont lisses et ennuyeux. On en était arrivé, à l'issue d'un débat consacré aux affaires récentes, à la fin de l'émission. C'est le moment où chacun des participants essaie de placer l'estocade, de sortir la petite phrase qui

sera reprise par les agences de presse et les autres médias. C'est alors que M. Raoult, qui avait ferrailé pendant une bonne demi-heure contre le socialiste Alain Claeys et le Vert Noël Mamère prend son souffle, gonfle sa poitrine et lance : « Quand on ouvre la boîte de Pandore, il ne faut pas s'étonner que Pandore sorte ! » Grandiose, n'est-ce pas ?

Nous ne ferons pas l'affront d'expliquer aux lecteurs habituels de cette chronique la vis comica involontaire de cette sortie. Les explications qui suivent sont, cela va de soi, destinées à nos rencontres de hasard, éplucheuses de légumes ou déballeurs de poisson. Pandore, donc, avait été envoyée aux humains par Jupiter comme châtiement d'avoir pris le feu dérobé au ciel par Prométhée. Et cette garce, et nous sommes polis, ne trouva rien de mieux à faire que d'ouvrir, par pure curiosité féminine, la boîte (en fait une jarre) où étaient

enfermés tous les maux dont l'humanité souffre encore aujourd'hui.

Autant dire que pour que Pandore sortit de cette boîte, encore eût-il fallu qu'elle y fût placée, n'en déplaise à M. Raoult. Précisons, en outre, que cette Pandore n'a aucun rapport avec les pandores, sobriquet populaire encore donné aujourd'hui aux honorables membres de la gendarmerie. Cette dénomination est une altération de *pan-dour*, terme désignant jadis les supplétifs croates de l'armée austro-hongroise, réputés pour leur grossièreté et leur sauvagerie. Ajoutons, à l'intention cette fois de M. Raoult, de la Seine-Saint-Denis, que ces pandores-là ont plutôt l'habitude d'entrer dans les boîtes que d'en sortir, notamment pour y faire cesser des pratiques délictueuses, ce qui ne saurait déplaire au défenseur intransigent de la loi et l'ordre qu'il se pique d'être. Demain, c'est promis, nous vous parlerons de télévision.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 15.10 Le Monde des idées. Thème : les Français et la politique. Invités : Anne Muxel et Guy Groux. LCI
- 21.55 L'Écran témoin. Délinquant à douze ans. RTBF 1
- 22.40 Mots croisés. L'avortement, la contraception, le droit des femmes. Invités : Nicole Péry ; Christine Boutin ; Israël Nisand ; Danièle Gaudry ; Paul Cesbron ; Pierre Marquis. France 2

MAGAZINES

- 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. Jean-Jack Queyranne. LCI
- 18.50 Nulle part ailleurs. Daniel Prevost ; Isabella Rossellini ; Brooklyn Funk Essentials. Canal +
- 19.00 Nature. Eau vitale. Recherche génétique. Se nourrir de lumière. Arte
- 19.30 Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 21.00 La Route. Best of. Canal Jimmy
- 21.05 Le Point. Tourisme sexuel dans les Caraïbes. Le vieillissement de la population au Japon. La renaissance de Harlem. TV 5
- 23.20 A notre santé ! Obésité, le nouveau mal français. France 3
- 0.15 Strip-tease. Elle est nickel. Martha. La compassion. Pas de calmants pour Jeanne. France 3
- 0.25 Howard Stern. Pamela Anderson. Paris Première
- 0.35 Musiques au cœur. Bienvenue maître Chung. France 2

DOCUMENTAIRES

- 20.00 Voyage en Patagonie. [4/4]. La Terre de feu. Odyssee
- 20.15 360°, le reportage GEO. Le Mystère des forêts. [1/4]. La patrouille du feu. Arte
- 20.30 Ça s'est passé en R.D.A. Quarante ans de propagande politique. Planète
- 20.50 Légendes. Jane Seymour. Téva
- 21.00 Les Grandes Batailles du passé. [9 et 10/14]. Austerlitz 1805. Waterloo 1815. Histoire
- 22.05 La Mort atomique du désert du Nevada. Planète
- 22.55 Mathias, le procès des gangs. Planète
- 22.55 Danger réel. Planète sous surveillance vidéo. 13^{ème} RUE
- 23.15 Grecs, Byzantins, Ottomans, enfants de la Macédoine. Odyssee
- 0.20 Les Loyalistes, terroristes irlandais. [1/3]. Planète

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Rugby à XIII. Élite 1 (5^e journée) : Villeneuve - Lézignan. Pathé Sport

DANSE

- 22.50 « L'Arlésienne ». Ballet. Chorégraphie de Roland Petit. Musique de Bizet. Par le ballet de l'Opéra et l'Orchestre de national de Paris dir. E. Villaume. Mezzo

MUSIQUE

- 20.00 Diwan à Marseille. Avec Art Ensemble of Chicago ; Abed Azrie ; Youssou N'Dour ; Sally Nyolo ; Zebda. Mezzo
- 21.00 « Idoménée ». Opéra de Mozart. Festival de Glyndebourne 1974. Dir. John Pritchard. Muzzik
- 22.10 « Pacific 231 », de Honegger. Par l'Orchestre de la Télévision suisse italienne, dir. Marc Andraea. Mezzo
- 23.10 Jazz Box. En 1998. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 20.50 Roule routier. Marion Sarraut. France 2
- 22.15 Noces cruelles. Bertrand Van Effenterre. Festival

COURTS MÉTRAGES

- 22.30 Court-circuit. Je suis un super héros. Eric Guirado. Green Monkey. Rob Sprackling. Trois sous. M.-A. Borchert. Arte

SÉRIES

- 20.55 Le Juge est une femme. Bon pour accord. TF 1
- 23.25 Taxi. The Great Line (v.o.). Série Club
- 23.45 The Practice. Question de morale (v.o.). Série Club
- 1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Pandora. Série Club

FILMS

- 18.05 Les Démons de Jésus ■■ Bernie Bonvoisin (France, 1996, 115 min) ○. Ciné Cinémas 3
- 18.50 La Chatte ■■ Henri Decoin (France, 1958, N., 110 min) ○. Cinétoile
- 20.30 Quelle joie de vivre ! ■■ René Clément (France - Italie, 1961, N., 115 min) ○. Ciné Classics
- 20.30 Un monde parfait ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1993, 135 min) ○. Ciné Cinémas 1
- 20.30 La Prisonnière espagnole ■■ David Mamet (Etats-Unis, 1997, 110 min) ○. Ciné Cinémas 2
- 20.55 Miller's Crossing ■■ Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1990, 115 min) ○. TMC



- 21.00 La Lectrice ■■ Michel Deville. Avec Miou-Miou, Régis Royer (France, 1988, 95 min) ○. Paris Première

- 21.00 Irma Vep ■■ Olivier Assayas (France, 1996, 100 min) ○. Cinéstar 2

- 22.25 L'Eclipse ■■ Michelangelo Antonioni (Fr. - It., 1962, N., v.o., 120 min) ○. Ciné Classics

- 22.30 The Fisher King ■■ Terry Gilliam (Etats-Unis, 1991, 135 min) ○. Téva

- 22.30 Traquée ■■ Ridley Scott (Etats-Unis, 1987, 105 min) ○. RTL 9

- 22.40 Tokyo Eyes ■■ Jean-Pierre Limosin (France - Japon, 1999, v.o., 93 min) ○. Canal +

- 22.50 Pigalle ■■ Karim Dridi (France - Suisse, 1994, 105 min) ○. M 6

- 0.30 Les Cannibales ■■ Manoel de Oliveira (Fr. - Port., 1988, v.o., 100 min) ○. Ciné Cinémas 1

- 0.40 Les Félines ■■ René Clément (France, 1963, N., 95 min) ○. Ciné Classics

Le Monde TELEVISION

FRANCE-CULTURE

- 17.30 Les contes d'Azzedine Alaïa. A travers une série d'entretiens, Anne-Lise David nous présente, dans l'émission « A voix nue », ce couturier atypique qu'est Azzedine Alaïa. Il raconte son début de carrière et la façon dont il a rencontré – et parfois habillé – les grands de ce monde : Louise de Vilmorin, André Malraux, Orson Welles et bien d'autres. Un entretien drôle et généreux.

CINÉ CLASSICS

- 20.30 Soirée Alain Delon. En fil rouge de cette soirée sur le « jeune Delon », un hommage appuyé à René Clément qui le révéla en 1959 dans *Plein soleil*. Deux ans plus tard, Clément le rappelle pour *Quelle joie de vivre* (en ouverture de cette soirée), puis, en 1964, pour *Les Félines* (0 h 40). Entre les deux, le joyau d'Antonioni réalisé en 1962, *L'Eclipse*, et un court document de Reichenbach sur le tournage des *Félines*.

PARIS PREMIÈRE

- 21.00 La Lectrice ■■ Prétendant qu'il a mal aux yeux, Jean demande à son amie Constance (Miou-Miou) de lui lire son livre. Dans ce roman, *La Lectrice* de Raymond Jean, Marie déclare à Philippe qu'elle veut devenir lectrice à domicile. Constance s'identifie à elle et l'imite pour s'introduire chez les gens, les observer, et susciter en eux un érotisme charnel et cérébral. Michel Deville a filmé le plaisir de lire.

MARDI 3 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 20.55 Vie privée, Vie publique. Invités : Christine Deviers-Joncour ; Mercedes Milla ; Sophie Moniotte ; Christophe Basson ; Pierre Palmade ; Dominique Wolton ; Fabrice ; Valérie Pineaue-Valencienne ; Didier Pineaue-Valencienne ; Elizabeth Teissier. France 3
- 21.00 La France de la Renaissance. Forum
- 22.00 Quand souffle l'esprit du surf. Forum

MAGAZINES

- 14.35 La Cinquième rencontre... Justice - Société : L'urbanisation régionale galopante et ses conséquences sur la population. La Cinquième
- 15.00 Itinéraires sauvages. Survivre : Les reptiles. Une incursion dans les abysses. Odyssee
- 15.10 La Vie des médias. LCI
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Pierre Perret. Paris Première
- 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. Jean Tiberi. LCI
- 18.50 Nulle part ailleurs. Invités : Marie-George Buffet ; Macha Makaeieff ; Jérôme Deschamps ; Kelly Slater ; Bebel Gilberto. Canal +
- 19.00 Archimède. Voir : Bâtements. Expérience : Sur la piste des enfants. Sciences animées : Vitamines. Portrait : Alain Connes. Applications : La toilette d'Otzi. Arte
- 19.30 et 1.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 20.50 Culture pub. Spécial humour. M 6
- 21.05 Temps présent. Echelon, la surveillance totale. TV 5
- 22.15 Ça se discute. A quel âge faut-il couper le cordon ? TV 5
- 22.20 Zig Zag café. L'art du rire : Une histoire de clowns. Invités : Pierre Etaix, clown ; Denis Granai. TSR
- 23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Les fées du logis. France 3
- 0.15 Howard Stern. Invités : James Cameron ; Donald Trump. Paris Première
- 0.35 Zone interdite. Enfants terribles : discipline et punition. M 6

- 19.05 L'Affaire Spaggiari. Planète
- 20.00 Inde. La démocratie sans complexe. Odyssee
- 20.05 Musiques en chœur. [1/4]. Afrique du Sud : guerriers zoulous. Planète
- 20.15 360°, le reportage GEO. Le Mystère des forêts. [2/4]. Arte
- 20.30 Années 30. L'ordre et l'architecture. Odyssee
- 20.45 La Vie en face. La Fusillade de Mole Street. Arte
- 21.00 Arafat, au-delà du mythe. Histoire
- 21.00 Bruegel l'Ancien, peintre. Mezzo
- 21.25 Le Kurdistan, les montagnes de la haine. Odyssee
- 21.40 Fra Angelico. Dieu, la nature et l'art. Planète
- 22.00 Claude Lévi-Strauss. [5/6]. Histoire
- 22.15 Them@. Internet : l'explosion des réseaux. Tokyo, la e-génération. e-business, marche ou rêve. Arte
- 22.25 La Quête du futur. [13/22]. Où vivrons-nous demain ? Planète
- 22.45 Les révélations de la glace. Odyssee
- 22.55 Ça s'est passé en R.D.A. Quarante ans de propagande politique. Planète
- 23.15 Art Blakey's Jazz Messengers. Muzzik
- 0.00 La Vie en face. L'enfant et son revolver. TSR
- 0.30 La Case de l'oncle Doc. Sur la route des zébus. France 3
- 0.40 Barcelone 1936, les Olympiades oubliées. Histoire
- 0.40 California Visions. Canal Jimmy
- 0.50 Danger réel. Planète sous surveillance vidéo. 13^{ème} RUE

SPORTS EN DIRECT

- 21.00 Boxe. Combat international. Poids lourds : Tony Halme - Yacine Kingbo. Eurosport

MUSIQUE

- 17.30 « Quatuor avec flûte KV 298 ». Musique de Mozart. Avec Barthold Kuijken, flûte ; Sigiswald Kuijken, violon ; François Fernandez, alto ; Wieland Kuijken, violoncelle. Par le Quatuor Kuijken. Mezzo
- 18.30 Festival Pablo Casals de Prades 99. Mezzo
- 19.30 Cycle Bach. Ouverture n° 3 en ré majeur, BWV 1068. Par l'Orchestre de chambre de Cologne, dir. Helmuth Müller-Brühl. Muzzik

- 21.00 « Symphonie pour cordes », de Mendelssohn. Par l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Jesús López Coboz. Muzzik
- 21.30 « La Messe de l'homme armé ». Musique de Des Prés. Lors du Festival de musique baroque, en 2000. Par l'Ensemble A Sei Voci et la Maîtrise des Pays de Loire, dir. Bernard Fabre-Garrus. Mezzo
- 21.45 Solti dirige la « Symphonie n° 4 », de Mendelssohn. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. Muzzik
- 23.15 « L'Ange de feu ». Opéra de Prokofiev. Mise en scène de David Freeman. Par l'Orchestre et le Chœur du théâtre Mariinski, dir. Valery Gergiev. Mezzo
- 0.20 Jane Bunnett & Cuban Piano Masters. Lors du Festival international de jazz. Avec J. Bunnett, flûte et saxo alto ; Frank Emilio Flynn, piano ; Hilario Duran, piano ; Larry Cramer, trompette ; Roberto Occhipinti, contrebasse ; Dafnis Preto, batterie ; Juanito O Sanchez, percussions ; Nico Rojas. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 17.00 Au bénéfice du doute. Williams Crépin [2/2]. Festival
- 20.30 Anibal. Pierre Boutron. Festival
- 22.15 Le Coup du lapin. Didier Grousset. Festival
- 22.45 Rencontres interdites. Christiane Balthasar. M 6

SÉRIES

- 17.50 70's Show. L'anniversaire d'Eric. France 2
- 18.20 Les Simpson. La dernière invention d'Homer. Canal +
- 19.00 Charmed. La quatrième sœur. M 6
- 20.40 Le Visiteur. Télépathie. Série Club
- 20.45 Invasion planète Terre. L'avatar. 13^{ème} RUE
- 21.30 Absolutely Fabulous. Mother (v.o.). Canal Jimmy
- 22.20 Twin Peaks. Episode n° 1 (v.o.). 13^{ème} RUE
- 22.30 Ally McBeal. La promesse (v.o.). Téva
- 23.20 Dharma & Greg. The Ex-Files (v.o.) ; Yogo and Bod Bod (v.o.). Téva
- 23.25 Taxi. High School Reunion (v.o.). Série Club
- 23.45 The Practice. Chien méchant (v.o.). Série Club
- 1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Requiem. Série Club

ARTE

- 22.15 Them@ : Internet. Chaque mardi, du 3 au 24 octobre, Arte propose de se brancher sur le Web. Pour commencer, *Tokyo, la e-génération*, qui nous apprend comment Internet a bouleversé le quotidien des Japonais. A 22 h 50, *e-business, marche ou crève*, ou le parcours du combattant des créateurs de start-up, suivi pour finir de *Finlande, le pays des start-up*, une nation entièrement versée dans les nouvelles technologies.

FILMS

- 13.05 Quelle joie de vivre ! ■■ René Clément (France - Italie, 1961, N., 120 min) ○. Ciné Classics
- 13.30 La Prisonnière espagnole ■■ David Mamet (Etats-Unis, 1997, 105 min) ○. Ciné Cinémas 2
- 14.05 Chambre avec vue ■■ James Ivory (GB, 1985, v.o., 120 min) ○. Cinétoile
- 14.15 Les Cannibales ■■ Manoel de Oliveira (Fr. - Port., 1988, v.o., 95 min) ○. Ciné Cinémas 3
- 15.10 Irma Vep ■■ Olivier Assayas (France, 1996, 100 min) ○. Cinéstar 1
- 15.15 Les Démons de Jésus ■■ Bernie Bonvoisin (France, 1996, 115 min) ○. Ciné Cinémas 2
- 16.50 The Fallen Sparrow ■■ Richard Wallace (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 95 min) ○. Ciné Classics
- 17.15 Men in Black ■■ Barry Sonnenfeld (Etats-Unis, 1997, 100 min) ○. Cinéfaz
- 18.10 Un monde parfait ■■ Clint Eastwood (EU, 1993, v.o., 135 min) ○. Ciné Cinémas 3
- 18.25 Touchez pas au grisi ■■ Jacques Becker (France, 1953, N., 95 min) ○. Ciné Classics
- 20.30 Le Monde perdu ■■ Irwin Allen (Etats-Unis, 1960, 95 min) ○. Ciné Cinémas 1



- 21.00 Le Cerveau ■■ Gérard Oury. Avec Jean-Paul Belmondo, Bourvil (France, 1968, 115 min) ○. Cinétoile

- 21.00 La Haine ■■ Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 95 min) ○. Ciné Cinémas 3

- 22.20 J'ai engagé un tueur ■■ Aki Kaurismäki (Finlande, 1990, 80 min) ○. Cinéfaz

- 22.30 Nocturne indien ■■ Alain Corneau (France, 1989, 105 min) ○. Paris Première

- 23.40 Funny Games ■■ Michael Haneke (Autriche, 1997, 105 min) ○. Cinéfaz

- 0.20 Sept ans de réflexion ■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1955, 105 min) ○. Ciné Cinémas 2



- 1.15 Riz amer ■■ Giuseppe De Santis. Avec Raf Vallone, Silvana Mangano (Italie, 1949, N., v.o., 110 min). France 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.25 Exclusif.
- 19.00 Etre heureux comme.
- 19.05 Le Bigdil.
- 19.55 Hyper Net.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Le juge est une femme. Bon pour accord.
- 22.40 Y a pas photo ! Ils n'auraient jamais dû s'aimer, et pourtant...
- 0.10 Exclusif.
- 0.40 TF 1 nuit, Météo.
- 0.55 Aimer vivre en France. Les fromages.

FRANCE 2

- 17.15 Qui est qui ?
- 17.50 70's Show.
- 18.25 JAG ○.
- 19.15 Lundi, c'est Julie.
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Roule routier. Téléfilm. Marion Sarraut.
- 22.40 Mots croisés.
- 0.15 Journal, Météo.
- 0.35 Musiques au cœur. Bienvenue maître Chung.

FRANCE 3

- 17.45 C'est pas sorcier. Les châteaux de la Loire.
- 18.15 Un livre, un jour.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.10 Tout le sport.
- 20.20 C'est mon choix... ce soir.
- 20.55 L'Homme à l'imperméable. Film. Julien Duvivier.
- 22.50 Météo, Soir 3.
- 23.20 A notre santé ! Obésité, le nouveau mal français.
- 0.15 Strip-tease. Elle est nickel. Martha. La compassion. Pas de calmants pour Jeanne.

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.40
- 18.20 Les Simpson ○.
- 18.50 Nulle part ailleurs.
- 20.40 Vous avez un mess@ge. Film. Nora Ephron ○.
- 22.40 Tokyo Eyes ■■ Film. Jean-Pierre Limosin (v.o.) ○.
- 0.14 Surprises.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55 Les Feux de l'amour.
- 14.45 High Secret City.
- 15.45 Les Dessous de Palm Beach.
- 16.40 7 à la maison.
- 17.35 Sunset Beach.
- 18.25 Exclusif.
- 19.00 Etre heureux comme.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
- 20.55 Papparazzi. Film. Alain Berberian.
- 22.55 Le Temps d'un tournage.
- 23.00 Ciel mon mardi ! Sexe, stop ou encore ?

FRANCE 2

- 1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.
- 13.55 Un cas pour deux.
- 15.00 Rex.
- 15.55 La Chance aux chansons.
- 16.40 Des chiffres et des lettres.
- 17.10 et 22.50 Un livre.
- 17.15 Qui est qui ?
- 17.50 70's Show.
- 18.25 JAG.
- 19.15 Mardi, c'est Julie.
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Le Saint. Film. Phillip Noyce.
- 22.55 On a tout essayé.
- 0.30 Météo, Journal.
- 1.15 Riz amer ■■ Film. Giuseppe De Santis (v.o.) ○.

FRANCE 3

- 13.55 et 1.20 C'est mon choix.
- 14.48 Le Magazine du Sénat.
- 14.58 Questions au gouvernement.
- 16.05 Les Pieds sur l'herbe. [1/4].
- 16.35 MNK.
- 17.45 C'est pas sorcier.
- 18.15 Un livre, un jour.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.10 Tout le sport.
- 20.20 C'est mon choix... ce soir.
- 20.55 Vie privée, Vie publique.
- 23.00 Météo, Soir 3.
- 23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Les fées du logis.
- 0.30 La Case de l'oncle Doc. Sur la route des zébus.

CANAL +

- 13.45 Entre les jambes. Film. Manuel Gómez Pereira ○.
- 15.40 Drôles de vies.
- 16.05 Le Pire des Robins des Bois.
- 16.25 A tout jamais, une histoire de Cendrillon. Film. Andy Tennant.
- En clair jusqu'à 20.40
- 18.20 Les Simpson.
- 18.50 Nulle part ailleurs.
- 20.40 Fourmiz ■■ Film. Eric Darnell et Tim Johnson ○.
- 22.00 Beowulf. Film. Graham Baker ○.
- 23.35 Les Misérables. Film. Bille August (v.o.) ○.
- 1.45 Football américain.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 Nature. Eau vitale. Recherche génétique. Se nourrir de lumière.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 360°, le reportage GEO. Le Mystère des forêts. [1/4]. La patrouille du feu.
- 20.45 Toutes peines confondues ■■ Film. Michel Deville.
- 22.30 Court-circuit. Je suis un super héros. Eric Guirado. 0.10 Green Monkey. Rob Sprackling (v.o.). 0.20 Trois sous. Marc-Andreas Borchert (v.o.).
- 22.35 Trainspotting. Film. Danny Boyle (v.o.).
- 0.35 Le Maître des îles. Film. Tom Gries.

M 6

- 18.25 Dharma & Greg ○.
- 19.00 Charmed ○.
- 19.52 Turbo. Spécial Mondial.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Notre belle famille ○.
- 20.40 Cinésix.
- 20.50 Relic. Film. Peter Hyams ○.
- 22.50 Pigalle ■■ Film. Karim Dridi ○.
- 0.35 Culture pub.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Décibels. Spécial Beatles.
- 22.12 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la nuit.
- 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Les Muses en dialogue. Donné le 30 septembre, en l'Eglise des Augustins, à Toulouse : Œuvres de Bach : *Kalvierbung III* ; *Cantate BWV 198* ; *Cantate BWV 193*.
- 22.30 Jazz, suivez le thème. Airegin.
- 23.00 Le Conversatoire. En direct du Bœuf sur le toit, à Paris.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Luciano Berio. *Rendering for Orchestra* (3^e mouvement), de Berio, dir. Luciano Berio ; Œuvres de Mahler, Berio, Janquin, Debussy, Monteverdi. 22.40 (suite). Œuvres de Fauré, Saint-Saëns, Ravel.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.05 100 % question.
- 14.35 La Cinquième rencontre...
- 16.00 A la recherche du nouvel homme des casernes.
- 16.30 Les Ecrans du savoir.
- 17.25 100 % question 2^e génération.
- 17.55 Mise au point. L'IVG.
- 18.30 Les Babouins et les Antilopes nyalas.
- 19.00 Archimède.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 360°, le reportage GEO. [2/4]. Le Mystère des forêts.
- 20.45 La Vie en face. La Fusillade de Mole Street.
- 22.10 Them@. Internet : l'explosion des réseaux. 22.15 Tokyo, la e-génération. 22.50 e-business, marche ou rêve. 23.50 Finlande, le pays start-up. 0.10 Moteur de recherche.
- 0.20 Trainspotting. Film. Danny Boyle (v.o.).
- 1.55 Le Tour du monde en 80 bières. Téléfilm. Marc-Henri Wajenberg.

M 6

- 13.35 Le Cauchemar de Joanna. Téléfilm. Colin Bucksey ○.
- 15.20 Code Quantum.
- 16.10 M comme musique.
- 17.45 Kid & Compagnie.
- 18.25 Dharma & Greg.
- 19.00 Charmed.
- 19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Notre belle famille.
- 20.40 E = M 6 Découverte.
- 20.50 Culture pub. Spécial humour.
- 22.45 Rencontres interdites. Téléfilm. Christiane Balthasar ○.
- 0.35 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Fiction. *Albert et Charlie*, d'Olivier Dutaillis.
- 22.12 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la nuit. Je suis mort un 26 décembre. Invités : Sophie Bouquet ; Philippe Ramon ; Gaëlle Guenocq ; Anne-Marie Revol ; Frédéric Boyer.

FRANCE-MUSIQUES

- 19.07 A côté de la plaque.
- 20.00 Un mardi idéal. Invités : Elsa Maurus, Bertrand Renaudin ; les Yiddishes Mamas et Papas.
- 22.30 Jazz, suivez le thème. Basin Street Blues.
- 23.00 Le Conversatoire. Avec les artistes de La Belle Héliène.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. La musique à Venise au temps de Tiepolo. Œuvres de Grisélda, Vivaldi, Marcello, Albinoni, Haendel, Galuppi, Hasse.
- 22.38 Les Rendez-vous du soir... (Suite). Œuvres de Gade, Mendelssohn, R. Schumann.

La mort d'un enfant

par Pierre Georges

LES IMAGES se bousculent ce matin dans les journaux et elles disent l'actualité vivement, crûment, sans concession, plus fortes parfois que les plus longs reportages. Comme des instantanés durables, irréfutables, totalement irréfutables.

Bien sûr, il y a d'abord, partout, dans les quotidiens du monde entier, ces photos bouleversantes extraites d'un reportage de France 2 dans la bande de Gaza. Des images « capturées sur écran » disent les légendes et diffusées par l'Agence France-Presse. Il se trouve que nous n'avons pas vu ce reportage, par une sorte d'exercice dominical de télévision buissonnière. Il se trouve que bien évidemment notre correspondant en Israël, Georges Marion, l'a vu et revu. Qu'il raconte ce reportage. Et que, grâce aux témoignages du cameraman et des journalistes de France 2, il est en mesure, au-delà de l'énorme impact journalistique et émotionnel du document, de préciser davantage les circonstances de la fusillade, de la désormais célèbre et déjà symbolique mort en direct d'un enfant palestinien de douze ans, Mohamad El Dirah (page 3).

Nous, ici, n'avons devant les yeux, ce matin, que quelques photographies « capturées », obsédantes assurément. Deux séries de photographies. D'abord celle d'un père et de son fils, cachés, blottis contre un mur de parpaings, recroquevillés derrière ce qui semble être un fût de béton. L'homme, en tee-shirt, protège autant qu'il peut, sous son bras droit, l'enfant, niché en boule, accroché à lui et qui hurle sa terreur. Toute la terreur du monde. L'homme crie, lui aussi, et l'on suppose qu'il implore un halte-au-feu. Dans sa main gauche, il tient

un objet, peut-être un téléphone portable, on ne voit pas bien.

Et puis il y a l'autre photo. Sur le mur, distinctement plusieurs impacts de balles. Et notamment deux visibles à l'endroit même où se trouvait l'enfant. Celui-ci gît, allongé maintenant, les mains sur le visage, et la tête sur les jambes de son père. Et ce dernier est appuyé contre le mur, les yeux et la bouche ouverts, la tête et le buste de travers, comme mort. En fait, le père n'est pas mort, il est grièvement blessé. Son fils, lui, a été tué, on le saura après, d'une balle dans le ventre.

Voilà. C'est tout. Et c'est abominable. On ne voit évidemment pas sur des photos d'où vinrent les balles. Mais ce que l'on sait d'évidence, c'est que ce que pouvait voir la caméra le ou les tireurs le virent aussi. Un enfant et son père non armés, pris dans la fusillade, et ciblés pour l'exemple. Ce ne sont pas des images dont Israël se débarrassera si facilement !

Autres photos ailleurs, partout aussi, moins tragiques, mais qui disent tout d'une autre actualité, celles en provenance de Serbie. Elles sont toutes différentes et cependant toutes identiques. Ici, des mineurs. Là, des camionneurs. Ailleurs encore, des amoureux qui s'embrassent, un peu à la Cartier-Bresson. Plus loin, des images de foule. Mais partout, en bannière comme sur des autocollants, sur les tee-shirts comme sur les drapeaux, sur les pare-brise des voitures comme sur le museau des camions ou sur les vitres des autocars, un même et unique slogan, en lettres blanches : « Gotov je ! ». Cela veut dire « Il a perdu ! ». « Il » n'a plus de nom, tout simplement. C'est une façon radicale de lui nier tout pouvoir démocratique.

Le Royaume-Uni intègre la Convention européenne des droits de l'homme dans sa législation

Tout plaignant pourra saisir les tribunaux locaux pour imposer le respect des règles édictées à Bruxelles

LONDRES

de notre correspondant

Cherie Booth-Blair, épouse du premier ministre et avocate émérite, a fondé en mai, avec des confrères, un nouveau cabinet dénommé Matrix. Son but : défendre devant les tribunaux du royaume tous les plaignants britanniques qui s'estimeront victimes de pratiques ou de textes législatifs en contradiction flagrante avec la Convention européenne des droits de l'homme. Ratifiée par la Grande-Bretagne dès 1951 et incorporé au droit britannique depuis 1972, cet ensemble de textes de grands principes avait déjà, théoriquement, la primauté sur toutes les législations locales qui pouvaient s'y opposer. Quoi de neuf ? Simple. Alors qu'un sujet britannique s'estimant lésé devait jusqu'ici, s'il en avait le temps et les moyens, porter son affaire devant la cour de Strasbourg pour obtenir justice, depuis le lundi 2 octobre 2000, date « historique » qui fait couler énormément d'encre à Londres et ailleurs dans le royaume, le plaignant a le droit de saisir les tribunaux locaux pour imposer le respect des règles édictées à Bruxelles.

Dans un pays où l'immense majorité des habitants considère que tout ce qui vient de l'Europe est suspect, voire opposé à l'intérêt national, cette simple proposition a suffi à déclencher une levée de boucliers. « C'est la plus grande ré-

volution juridique depuis notre Grande Charte (magna carta) de 1215 ! », s'émeuvent depuis des semaines la plupart des journaux conservateurs. Que Cherie Booth-Blair, dont on dit qu'elle gagne déjà près de 400 000 livres (environ 4 millions de francs) par an – c'est-à-dire au moins quatre fois plus que son célèbre époux – ait décidé de placer sa brillante carrière sur ce nouveau « créneau porteur », suffit presque à démonter, pour les puissants médias – « tabloïds » mais pas seulement – les plus opposés aux travaillistes et à l'Europe que « l'incorporation d'une convention étrangère » par-dessus le droit coutumier local est « une très mauvaise chose qui va bouleverser nos mœurs et coûter extrêmement cher à tous les contribuables ».

LE RECOURS DES MINORITÉS

De fait, Lord Derry Irvine, ministre de la justice, s'attend à un brusque et si considérable afflux de recours, qu'il a mis de côté plus de 60 millions de livres (près de 600 millions de francs) de fonds supplémentaires destinés à régler les heures de travail et tous les frais imprévus afférents à ce surcroît d'activités, anticipé dans ses tribunaux.

Les homosexuels pourront-ils obtenir, en s'appuyant sur la Convention, le droit au mariage qui leur est présentement refusé ? Ils essaieront, « mais il n'est pas

question de concocter une « loi rose » spécifique pour eux », a dit, jeudi le ministre de l'intérieur, Jack Straw. N'empêche que Liberty, la fameuse organisation de défense de droits civiques, s'apprête déjà à déposer cette semaine un recours pour obliger l'Etat à reverser la re-traitte d'un cotisant décédé à son partenaire homosexuel. Au nom du droit des personnes, Liberty s'apprête également à attaquer la police sur le stockage des empreintes d'ADN, qui sont obligatoirement prélevées sur tous les suspects dans toutes les affaires mais ne sont jamais détruites, y compris après la mise hors de cause des intéressés. D'autres questions se posent et seront posées aux tribunaux.

Les quelques condamnés britanniques à perpétuité qui sont emprisonnés depuis trente ans et plus et dont l'élargissement ne dépend que de l'avis d'un homme politique – le ministre de l'intérieur – pourront-ils exiger de connaître à l'avance leur date de libération, ou à tout le moins obtenir l'établissement d'un mécanisme de libération un peu moins aléatoire ? Les détenus, dans ces mêmes prisons, pourront-ils arguer de leur droit à la protection de la vie pour exiger les préservatifs qui leur sont aujourd'hui déniés dans les cellules ? Pourra-t-on continuer d'imposer aux gamins qui n'en veulent pas le port de l'uniforme dans les établissements scolaires ? Les Noirs et les

Asiatiques plus souvent interpellés, arrêtés et condamnés que les autres groupes ethniques du royaume, pourront-ils arguer de l'égalité entre les minorités pour que cesse ce qu'ils appellent « le harcèlement policier » contre eux ? Ces mêmes groupes ethniques minoritaires pourront-ils exiger de l'Etat un enseignement spécifique pour leurs enfants et un respect particulier pour leurs coutumes philosophiques ou religieuses – comme par exemple la polygamie ?

RAZ-DE-MARÉE

« Allons, souligne Lord Irvine of Lairg, le ciel ne va pas soudainement nous tomber sur la tête. » Le ministre est persuadé qu'après un raz-de-marée initial de recours, les choses rentreront dans l'ordre et la convention des droits de l'homme dans les mœurs du royaume. Il cite l'exemple de l'Ecosse, entité semi-autonome depuis dix-huit mois et dont l'incorporation de la Convention dans ses lois fut l'une des premières décisions politiques. « Il y a eu plus de huit cents recours, explique-t-il, et puis finalement moins de 3 % d'entre eux ont été acceptés. »

Les Anglais, les Gallois et les Irlandais du Nord, à qui la Convention s'applique depuis le 2 octobre, vont également devoir apprendre...

Patrice Claude

Remous chez les nationalistes corses sur le « processus » de Matignon

Jean-Guy Talamoni écrit à Alain Christnacht, conseiller de M. Jospin, au sujet des « prisonniers »

POUR LE MOMENT, la Cuncolta indipendentista, principale organisation de la coalition Unita, est formelle : le « processus » engagé par Matignon avec les élus corses suit son cours, et il n'est question d'en sortir. Dimanche 8 octobre, à Corte, les responsables d'Unita devraient toutefois prendre acte des positions adoptées, samedi 30 septembre, par l'un de ses membres, la petite Associu pa a suvranita, qui a fait savoir, à Tavera (Corse-du-Sud), que « si le premier ministre ne prenait pas à court terme des mesures pour un retour à des pratiques conformes à l'esprit de l'accord », elle « ne soutiendra plus de processus et souhaite que les élus nationalistes suspendent leur participation aux discussions de Matignon ». Ils devraient aussi débattre, entre eux, de ce qu'ils considèrent comme « les mauvais signes » envoyés par le gouvernement, selon François Sargentini, un des responsables de la Cuncolta, et qui ont justifié que Jean-Guy Talamoni, chef de file de Corsica Nazione, écrive, vendredi 29 septembre, au conseiller pour les affaires intérieures de Lionel Jospin, chargé du dossier corse, Alain Christnacht.

Les militants nationalistes supportent mal qu'on « poursuive », selon leurs termes, le militant Baptiste Canonici, dit « Batti », chargé de la communication de la Cuncolta, pilier du soutien nationaliste au dialogue engagé par le gouvernement, mis en cause dans l'assassinat de Josph Defenzo. Ils n'ont pas apprécié non plus les propos d'Elisabeth Guigou, qui, le 25 septembre, devant les parlementaires socialistes réunis à Lyon, avait indiqué qu'il n'était « pas question de regroupement » à Borgo, près de Bastia, des nationalistes corses actuellement détenus dans des prisons du continent. La garde des sceaux avait ajouté : « Il n'y a pas de prisonniers, mais des détenus ». « Les membres du gouvernement Jospin ne cessent, par des déclarations ou des actes contraires à l'esprit de Matignon, de créer les conditions d'une rupture. Loin de chercher l'apaisement, la justice française multiplie depuis le pré-accord de Matignon les procédures visant principalement les nationalistes », écrit l'Associu pa a suvranita.

Vendredi 29 septembre, José Rossi (DL), président de l'Assemblée de corse et, à ce titre, mandaté par M. Talamoni, chef de file des élus

nationalistes à l'assemblée territoriale, a fait parvenir, par fax, la lettre à M. Christnacht, dans laquelle l'élu nationaliste sollicite une réponse du gouvernement sur la question du regroupement des « prisonniers politiques ». Le 27 juin, en marge des réunions dites des « lundis de Matignon », le préfet de Corse, Jean-Pierre Lacroix, l'ex-directeur du cabinet de l'ancien de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, et M. Christnacht avaient accepté de débattre avec tous les représentants de tous les groupes d'élus (à l'exception des communistes) de la question des détenus nationalistes. M. Rossi et Jean-Claude Guazelli, conseiller exécutif, avaient alors demandé, au nom de ces élus, des mesures « humanitaires ». Devant Paul Quastana, chef du groupe Corsica nazione, les représentants de l'Etat avaient clairement établi la différence entre les prévenus, à la disposition des juges d'instruction, et les condamnés, sur la situation desquels le gouvernement pourrait se pencher « au cas par cas ». Aucun engagement formel n'avait été pris à ce moment-là.

Ariane Chemin

Report de la généralisation des ordonnances médicales sécurisées

LE GOUVERNEMENT a annoncé, vendredi 29 septembre, qu'il différerait au 1^{er} octobre 2002 l'obligation d'utiliser les ordonnances sécurisées, censées remplacer au 1^{er} octobre de cette année les anciens types d'ordonnance. Ce report est motivé par « les difficultés posées par la généralisation des ordonnances sécurisées », précise le communiqué du ministère de l'emploi et de la solidarité et du secrétariat d'Etat à la santé.

Définies minutieusement par l'arrêté du 31 mars 1999, paru au Journal officiel du 1^{er} avril 1999, les ordonnances sécurisées, portant diverses mentions d'identification et pourvues d'un filigrane, ont été conçues pour éviter les « les risques majeurs de fraudes, que ceux-ci relèvent de la contrefaçon, de la falsification ou du vol ». Elles ont fait leur apparition le 1^{er} juillet 1999, en remplacement du carnet à souches utilisé pour la prescription des stupéfiants. Cette mesure, prise par le décret daté, lui aussi, du 31 mars 1999, s'inscrivait dans le cadre de la politique de lutte contre la douleur et visait à rendre plus facile pour le médecin la prescription d'antalgiques majeurs comme les opiacés. L'article 8 de ce décret précisait que les ordonnances autres que sécurisées pouvaient être

utilisées jusqu'au 30 septembre 2000 « pour la prescription de médicaments ou produits soumis à la réglementation des substances vénéneuses » autres que les stupéfiants, c'est-à-dire pour l'ensemble des médicaments soumis à prescription médicale obligatoire.

REMISE À PLAT

Les représentants des médecins avaient fait part au gouvernement de leurs vives réticences à cause du coût de ce type d'ordonnances, supérieur à celui des ordonnances classiques, surtout pour celles éditées par informatique. Une évaluation faite au premier trimestre par les autorités, indiquait pourtant que 25 % à 30 % des médecins libéraux les avaient adoptées pour l'ensemble de leurs prescriptions.

Le gouvernement a choisi un report de deux ans afin d'effectuer une remise à plat du problème et de « réfléchir avec toutes les parties intéressées ». L'objectif de santé publique, maintenu par le gouvernement, est en effet de supprimer les obstacles à la prescription des antalgiques majeurs et de la banaliser par l'utilisation d'un seul type d'ordonnances.

Paul Benkimoun

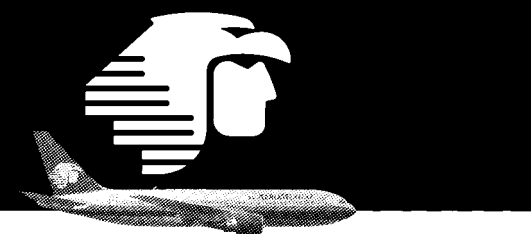
Naufrage d'un chalutier français au large de l'Irlande : huit disparus

LES RECHERCHES avaient repris, lundi 2 octobre, pour retrouver huit marins disparus lors du naufrage, la veille au large de l'Irlande, par très mauvais temps, d'un chalutier français. Un hélicoptère irlandais, un avion français et quatre navires de pêche participaient aux opérations. Mais les chances de retrouver des survivants sont toutefois « très minces », a précisé un porte-parole des garde-côtes irlandais.

Onze marins – sept Français, trois Portugais et un Irlandais – se trouvaient à bord de l'An-Orient, un chalutier industriel appartenant à l'armement Pétreil et immatriculé à Lorient. Trois membres de l'équipage avaient pu être repérés puis hélitreuillés. Ces trois hommes, un Français et deux Portugais, ont été transportés à l'hôpital de l'université de Galway.

Tirage du Monde daté dimanche 1^{er} - lundi 2 octobre : 604 446 exemplaires 1 - 3

PROFIL DE CONQUÊTE



Tél : 01 55 04 90 10
www.aeromexico.com

AEROMEXICO

L'accélérateur du savoir

Science & Vie

Plus vite que la lumière !

De la lumière à plus de 300 000 Km/s

Les nouvelles expériences qui défient Einstein

Et aussi

Koursk

Enquête sur une tragédie

Automobile

Le numérique prend le pouvoir

Climatologie

Le Yo-Yo météo

En vente chez tous les marchands de journaux

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

EUROPE



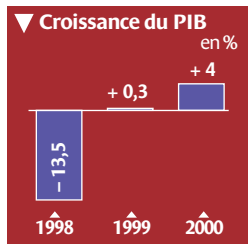
Le partenariat entre l'Union et les pays méditerranéens est loin de tenir ses promesses. L'Egypte, représentée à Bruxelles par Raouf Adly Saad,

souhaite que les Quinze l'aident à affronter la compétition internationale (page IV)

BOUSSOLE

L'Indonésie profite de l'envolée des cours de l'or noir. Son économie devrait se redresser en 2000

grâce aux exportations de gaz et de pétrole (page V)



LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● Les entreprises françaises continuent de recruter malgré les nuages annoncés sur la croissance. Pour André Orléan, directeur de recherche au CNRS, les marchés financiers pèsent de plus en plus dans les anticipations (page VIII)

● **200** dossiers auraient été déposés devant les conseils des prud'hommes : la réforme de l'un des réseaux commerciaux d'Axa Conseil se traduit par un lourd contentieux (page IX)

● En dépit de rendements peu élevés, le recrutement par Internet se développe (page X)



OFFRES D'EMPLOI

De la page XI à la page XXIV

Les 5 et 6 octobre, les membres de l'OMC se retrouvent à Genève. La santé et l'éducation font partie des négociations

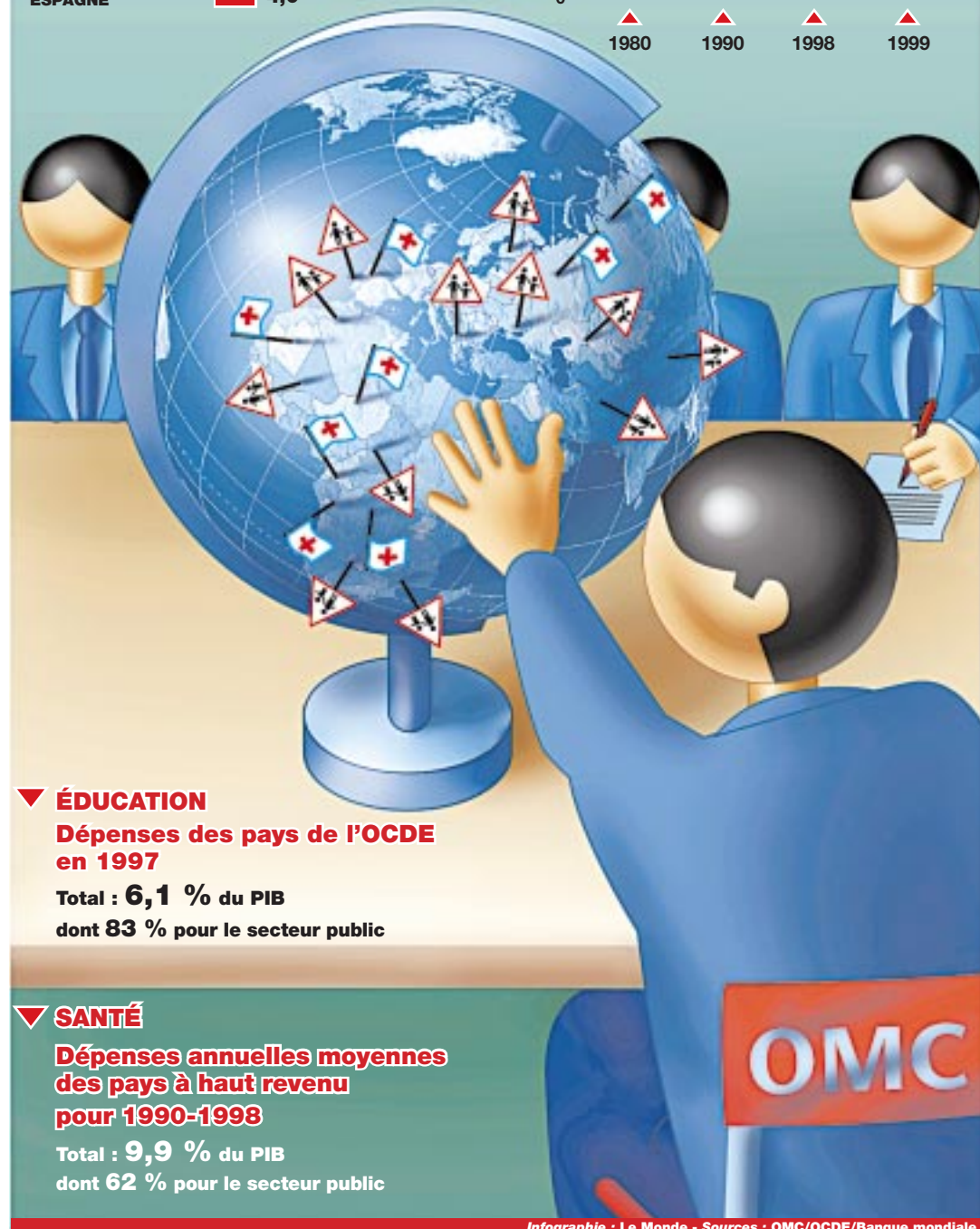
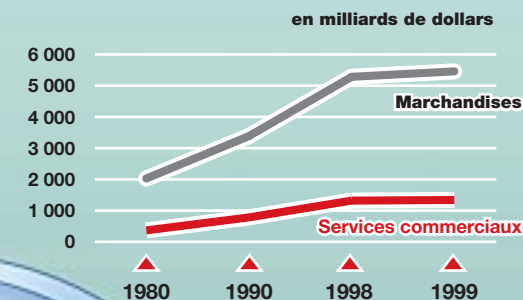
Commerce mondial : alerte sur les services publics

Un marché attractif

Les principaux exportateurs de services

en pourcentage des échanges mondiaux de services	
ÉTATS-UNIS	18,8
GRANDE-BRETAGNE	7,6
FRANCE	5,9
ALLEMAGNE	5,7
ITALIE	4,8
JAPON	4,5
ESPAGNE	4,0

Les exportations de services et de marchandises dans le commerce mondial



ÉDUCATION

Dépenses des pays de l'OCDE en 1997

Total : **6,1 %** du PIB
dont **83 %** pour le secteur public

SANTÉ

Dépenses annuelles moyennes des pays à haut revenu pour 1990-1998

Total : **9,9 %** du PIB
dont **62 %** pour le secteur public

Après le rendez-vous manqué de Seattle, les négociations sur le commerce mondial ont repris à Genève. Mezza voce. Objectif : libéraliser davantage le commerce des services comme s'y étaient engagés les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) lors de la signature de l'acte final de l'Uruguay Round à Marrakech en 1994 qui contient l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Pour l'instant, les négociateurs s'observent, et il faudra probablement attendre le printemps ou l'été 2001 avant qu'ils n'abattent leurs cartes en dévoilant ce qu'ils attendent de leurs partenaires. L'enjeu est considérable : aujourd'hui, davantage que la production de biens, ce sont les services qui tirent l'économie mondiale.

Ce n'est pas le seul dossier en cours de négociations à l'OMC. Les discussions portent aussi sur l'ouverture des marchés agricoles conformément aux engagements pris à Marrakech. Mais dans les deux cas, l'heure est à la prudence. Pour plusieurs raisons. L'Union européenne souhaite toujours décrocher un cycle global pour élargir le marchandage. Ce que les Etats-Unis ne sont pas prêts à accorder avant l'élection présidentielle. Les pays en développement restent, eux, sur une position défensive, échaudés par le compromis de Marrakech par lequel ils s'estiment lésés. Enfin la multiplication des contentieux commerciaux entre Bruxelles et Washington ne contribue pas à détendre l'atmosphère.

Il n'empêche. Les différentes parties vont se retrouver pour la quatrième fois depuis la reprise des négociations, les 5 et 6 octobre, à l'occasion de la réunion plénière du Conseil pour le commerce des services. Les représentants de toutes les délégations seront en principe présents.

C'est le moment qu'a choisi le Forum international sur la globalisation (IFG), qui fédère les plus importants mouvements de contestation de la mondialisation, pour lancer une campagne internationale contre l'AGCS. Cette action pourrait être relayée d'ici à la fin du mois par les syndicats à travers l'Internationale des services publics qui réunira ses adhérents à Panama du 23 au 25 octobre. Leur crainte commune : qu'advient-il des services publics dans ce troc planétaire ?

Leur sort est incertain. Si l'on se veut rassurant à l'OMC, il reste que l'AGCS manque de clarté et peut prêter à plusieurs interprétations. Normalement en est exclu tout « service fourni dans l'exercice du pouvoir gou-

vernemental », autrement dit « un service qui n'est fourni ni sur une base commerciale ni en concurrence (...) ». Mais que se passera-t-il dans le cas de secteurs mixtes, où cohabitent secteurs privé et public, comme l'éducation ou la santé ?

Ces inquiétudes sont renforcées par l'opacité des discussions. Même le secrétaire d'Etat français du commerce extérieur, François Huwart, s'en est ému, en réclamant en juin dernier une réforme de l'institution afin qu'elle soit « plus efficace, plus légitime et plus transparente ». Pour l'heure, les Parlements n'ont pas été consultés sur les négociations en cours. Et la machine avance toute seule, portée par l'idée dominante d'un libre-échange bénéfique à tous. Dans l'AGCS, il est prévu en effet de se revoir « périodiquement » pour élever le niveau de la libéralisation.

Pourtant, l'heure est à la révision des dogmes. Alors que la Banque mondiale et le Fonds monétaire s'interrogent ouvertement sur les conséquences d'une libéralisation sans frein, l'OMC, elle, ne doute pas. Une

cacophonie qui pose le problème de la cohérence entre les différentes institutions internationales.

Après la question des normes internationales de travail et des rôles respectifs du Bureau international du travail (BIT) et de l'OMC, le débat vient à présent sur le terrain de la culture et de l'éducation pour tous. Le directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Koïchiro Matsuura, vient d'être interpellé dans une lettre ouverte rédigée par un collectif d'intellectuels, dont le sociologue Pierre Bourdieu. Ces derniers s'inquiètent des menaces que fait peser l'AGCS sur le rôle de l'agence des Nations unies qui s'apprête à réagir en réaffirmant solennellement l'importance de la diversité culturelle. Reste à savoir quel peut être le poids du BIT et de l'Unesco face à l'OMC qui étalonne les relations internationales à l'aune des intérêts commerciaux.

Laurence Caramel et Martine Laronche

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
www.ism-mba.edu
FULLY ACCREDITED*

ISM

Programmes accrédités* USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle. Admissions : janvier, avril, octobre

◆

ieMBA International Executive
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ «part-time» sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à **Paris** et 1 ou 2 mois à **New York**, 520 heures plus thèse

◆

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent, «part-time» sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs, 320 heures plus thèse

◆

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
In International Management

■ «full-time» : 4 mois à **Paris** et 6 mois à **New York**, 520 heures plus thèse

et :

e-PROGRAMS MBA - ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
<http://www.ism-mba.edu>

ISM

OMC

Questions-réponses

1 Que représentent les services dans le commerce mondial ?

Le commerce de services représentait 1 340 milliards de dollars en 1999, selon les chiffres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est beaucoup moins que le commerce de marchandises, qui, la même année, atteignait 5 460 milliards, même si on a coutume de penser que le commerce des services est sous-évalué en raison d'échanges non comptabilisés, notamment entre filiales d'un même groupe. La progression des exportations de services est, en partie pour cette raison, moins rapide (+ 2 %) que celle des exportations de marchandises (+ 4 %).

2 Quelles sont les différentes façons de libéraliser un secteur ?

Selon l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), il existe quatre formes de commerce des services qui induisent quatre « modes » de libéralisation.

Le mode 1 concerne « la fourniture transfrontalière ». Il s'agit de la fourniture de services à partir d'un territoire d'un pays membre de l'OMC à un autre pays membre. Les services bancaires ou les consultations médicales à distance relèvent de cette catégorie.

Le mode 2 concerne « la consommation à l'étranger » et englobe tous les services consommés sur place par un ressortissant d'un pays membre de l'OMC. Il peut s'agir aussi bien d'un circuit touristique que d'une formation suivie dans une université.

Le mode 3 traite plus directement de « la présence commerciale », c'est-à-dire de la présence physique d'une filiale d'un prestataire de services étranger (banques, compagnies d'assurances, etc.).

Enfin, le mode 4 concerne « la présence de personnes physiques ». Il s'agit de professionnels – enseignants, médecins, informaticiens, etc. – qui quittent leur pays pour exercer leur métier dans un pays tiers.

Les négociations sur la libéralisation d'un secteur doivent à chaque fois prendre en compte ces quatre modes, et le pays doit déterminer ses offres avec précision sur chacun de ces points.

3 Comment la France négocie-t-elle à l'OMC ?

Ce n'est pas la France qui négocie à l'OMC, mais l'Union européenne qui la représente. Les quinze Etats membres de l'Union doivent donc se mettre d'accord sur un cadre général de négociations. C'est la Commission qui est chargée de parvenir

à cet accord-cadre, à travers le travail de négociations que mène le comité 133 pour les services à Bruxelles. Dans cette instance siègent à la fois des fonctionnaires de la Commission européenne et des fonctionnaires des différents Etats membres de l'Union. Au terme de ces discussions, la Commission reçoit mandat pour négocier à Genève.

Ce mandat est le reflet des rapports de forces et des différences d'appréciation qui existent entre les Quinze ; il est le fruit d'un consensus. Mais si un Etat membre est en désaccord total avec ce consensus, il peut toujours faire valoir sur un point particulier son droit d'exception qui le soustrait aux engagements que compte défendre la Commission.

Une fois les négociations abouties, il sera très difficile de faire marche arrière. Un Etat membre de l'OMC ne peut, en effet, modifier ou retirer un engagement qu'au bout de trois ans et après négociation d'une compensation avec les pays affectés.

4 La classification des secteurs est-elle un enjeu pour les négociations ?

Ce sujet en apparence très technique est capital, car selon la définition – large ou étroite – que l'on donnera d'un secteur et des activités qu'il englobe, on étendra plus ou moins le champ de la libéralisation.

Les pays doivent donc être très vigilants sur le travail de requalification actuellement en cours à l'OMC. Jusqu'à présent, les fonctionnaires de l'OMC travaillaient sur la typologie de l'Organisation des Nations unies, qui comptabilise 12 secteurs et 160 sous-secteurs.

Par exemple, s'agissant de la gestion des hôpitaux, les conséquences seront très différentes selon que l'on considère que c'est le métier de gestion qui prime – auquel cas doivent s'appliquer toutes les règles communes aux métiers de la comptabilité – ou qu'au contraire on privilégie le fait que l'hôpital exerce ses activités dans la sphère publique, en principe exclue de l'AGCS.

De même, les classifications retenues par exemple pour le secteur de la santé peuvent être sources de confusion. Dans les engagements pris par l'Union européenne sur ce secteur, figure l'activité de l'« assurance-maladie ». Or il faut se reporter à l'accord déjà signé sur les services financiers pour constater, dans les annexes, que l'assurance-maladie relevant de la compétence publique est a priori exclue de la négociation. Cet éclatement de l'information renforce la complexité et le manque de lisibilité de l'AGCS.

La libéralisation de tous les services se négocie discrètement à Genève

Discrètement, les négociations sur le commerce des services ont repris à Genève. Après l'échec du lancement d'un cycle global à Seattle en décembre dernier, les 138 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) honorent les engagements pris à Marrakech en 1994. Selon l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) adopté à l'époque, de nouvelles négociations devaient commencer cinq ans au plus tard après la date d'entrée en vigueur de l'accord sur l'OMC en janvier 1995. C'est chose faite.

L'enjeu est énorme : « Tous les services de tous les secteurs, à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental », sont concernés. Services aux entreprises (juridiques, comptables, architecture, ingénierie, informatique, de publicité...); services de communication, dont l'audiovisuel; de construction; de distribution; d'éducation; d'environnement; services financiers; de santé et sociaux; tourisme; culture; sport; transports; rien n'échappe à l'AGCS. Mais pour l'heure, le grand marchandage n'a pas encore commencé. Selon une technique déjà éprouvée, chaque pays devrait déposer dans les prochains mois une liste énumérant ce qu'il attend des autres pays membres de l'OMC en matière de libéralisation.

A partir de là, les négociations s'engageront sur les offres de chacun en matière de libéralisation. Il s'agit d'enrichir les engagements déjà pris à Marrakech et complétés par différents accords sectoriels (en 1995 pour les services financiers; en 1997 pour les télécommunications et les services financiers). Et ce, de deux façons: en intégrant de nouveaux secteurs à la liste et en levant

Pour l'instant, les discussions portent sur la procédure. Le grand marchandage n'a pas encore commencé

les restrictions en place pour les secteurs existants. Pour l'instant, les discussions portent principalement sur les méthodes et les règles de négociation. « Personne n'est encore prêt à entrer dans le vif du sujet », explique les Français, en rappelant que les pays de l'Union européenne veulent le lancement d'un cycle de négociations global et non limité aux services.

Apparemment très technique, la question du « comment négocier ? » revêt un caractère stratégique. « Un principe de négociation fait l'unanimité : l'architecture de l'AGCS ne sera pas renversée. C'est-à-dire que les pays membres resteront libres de choisir les services qui seront ajoutés à leurs listes d'engagements », explique David Hartridge, directeur de la division du commerce des services à l'OMC. C'est un peu le contraire du projet de l'Accord multilatéral sur l'investissement [l'AMI négocié à l'OCDE et abandonné], où on a commencé avec un engagement général auquel chaque pays était invité à faire des réserves. »

Car la méthode influe à la fois sur le champ et le périmètre de la négociation. Il en va ainsi, par exemple, de la discussion en cours sur la classification des secteurs. En souhaitant élargir la définition du secteur de l'énergie, les Etats-Unis cherchent à obtenir une libéralisation

plus étendue. Depuis 1995, des négociations se poursuivent sur les réglementations nationales, le but étant de traquer ce qui peut constituer un obstacle illégitime à un prestataire de services étranger.

Pour l'heure, les services comptables ont été passés au crible. L'ensemble des professions libérales pourraient suivre. Un autre comité sur les règles de l'AGCS s'intéresse aux marchés publics de services, au régime des subventions, et à la mise en place de mesures provisoires de sauvegarde. Ce dernier point, qui prévoit la possibilité de protéger provisoirement un secteur menacé par un flux massif d'importations intéresse particulièrement les pays en développement (PED). A travers le discours sur la méthode et les règles, on voit poindre différentes revendications.

Les Etats-Unis et l'Union européenne sont d'accord pour pousser plus loin la libéralisation sur les télécommunications et les services financiers. Mais les premiers vont attaquer sur l'énergie, voire l'éducation et la santé, et sur l'audiovisuel. « Les Américains essaient de réintroduire l'audiovisuel par tous les bouts,

et notamment via le commerce électronique, explique un familier de la négociation. La question étant de savoir si ce qui transite par ce mode est une marchandise – dans ce cas non soumise à quota –, ou un service qui pourrait permettre de conserver les quotas. » Les Etats-Unis ont en revanche une position défensive sur le transport maritime. Même chose sur le transport aérien, dont ils préfèrent négocier la libéralisation en bilatérale avec des accords ciel ouvert.

Les PED, qui exportent peu de services, restent pour beaucoup sur la défensive. Ils insistent sur la levée des obstacles aux mouvements de personnes physiques afin que leurs travailleurs puissent se rendre à l'étranger pour exercer temporairement une activité de service. Les secteurs les plus stratégiques pour eux sont le tourisme, la construction et les services informatiques. Mais ils revendiquent surtout un traitement à part avec une libéralisation progressive et limitée qui tienne compte de leur niveau de développement.

Martine Laronche

Pas d'unanimité sur le calendrier

A la réunion du conseil des services, les 5 et 6 octobre à Genève, la question du calendrier des négociations devrait être à l'ordre du jour. Objectif ? Déterminer la date à laquelle les pays pourraient remettre leurs offres de libéralisation, voire fixer une échéance aux négociations sur les services. En juillet, les Etats-Unis ont déjà proposé la date-butoir de décembre 2002 pour conclure les discussions. Sans succès. L'Union européenne n'est pas d'accord. Côté français, on explique que la Commission européenne prévoit de déposer sa liste de « requêtes », à savoir ce qu'elle demande à ses partenaires, en mars prochain, mais qu'en ce qui concerne la remise des offres, il est inutile de déterminer une échéance avant 2001. Pourquoi se presser puisque l'objectif prioritaire des Européens est de lancer un nouveau cycle global de négociations multilatérales dans lequel seraient intégrés les questions de l'agriculture et des services ?

Les municipalités canadiennes tirent la sonnette d'alarme

Le conseiller George Puil est heureux. A son initiative, la ville de Vancouver a adopté, le 2 mai, une résolution dénonçant l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Certes le geste est surtout symbolique. Mais c'est une mise en garde contre le gouvernement central d'Ottawa, qui négocie avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et contre l'OMC elle-même « qui doit savoir que les municipalités canadiennes ne sont pas prêtes à avaler sans réagir des décisions qui pourraient directement remettre en cause les prérogatives des autorités locales ». Selon le traité de l'AGCS, toute décision acceptée par un Etat s'applique de facto à l'ensemble des échelons de l'administration locale. L'adoption de cette résolution a donné lieu à un vif débat au sein du conseil municipal. Il a d'abord fallu « éplucher » le texte de l'AGCS, dont la technicité « est un vrai obstacle », explique une spécialiste du commerce international qui a travaillé avec les élus. Mais Vancouver commence à être rodé aux raisonnements et arguties des promoteurs du libre-échange. En avril 1998, la ville avait déjà recalé formellement l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), alors en

discussion entre pays riches à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La résolution de Vancouver, qui est, d'ores et déjà, un modèle pour les élus qui ont décidé de rejoindre le front du refus, décline une série de revendications. D'abord, que le gouvernement d'Ottawa engage une large consultation auprès du peuple canadien et des élus locaux avant de prendre le moindre engagement sur l'AGCS; ensuite, que la ville de Vancouver, même si elle reconnaît les bienfaits du libre-échange, demande au premier ministre du Canada d'adopter une exemption permanente limitant l'application de l'AGCS au seul échelon fédéral afin de préserver l'autorité des gouvernements locaux dans la gestion de leurs services publics; que le gouvernement de Colombie britannique procède également à des auditions publiques pour évaluer l'impact de l'AGCS sur les municipalités, et que le négociateur canadien à l'OMC vienne s'expliquer devant les élus; enfin, que la Fédération des municipalités canadiennes nomme une équipe chargée de suivre les négociations à l'OMC et d'alerter les municipalités de la moindre atteinte possible à leurs juridictions.

Vancouver mais plus largement la Colombie britannique sont très impliqués dans la campagne qui est en train de s'organiser au Canada contre les nouvelles négociations en cours à l'OMC. A côté de son puissant voisin américain, dont elle est économiquement dépendante, cette province « met un point d'honneur à cultiver son particularisme, et cela passe notamment par un certain nombre de services publics », explique Brian Copeland, professeur d'économie à l'université de Colombie britannique.

Des services publics sur lesquels elle sent aujourd'hui peser les visées des grandes entreprises américaines qui attendent des nouvelles mesures de libéralisation pour voir s'ouvrir des marchés aujourd'hui fermés. « Ce que nous voyons aux Etats-Unis nous fait peur, reconnaît Peter Julian du Conseil des Canadiens, une ONG qui milite contre l'AGCS. Quarante-cinq millions d'Américains n'ont pas de couverture maladie, la privatisation des prisons est une catastrophe, nous ne voulons pas que notre société glisse vers ce modèle où dominent les seules logiques économiques. »

L. C.

La santé et l'éducation pris dans l'engrenage du libre-échange ?

Pour vivre heureux, vivons cachés. A l'évidence, ce vieil adage ferait plutôt le malheur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), où la négociation sur la libéralisation des services commence à sentir le soufre. Pas à Genève, où les pays membres ont repris discrètement leurs discussions, mais à l'extérieur où la grogne monte parmi syndicats et organisations militantes qui s'inquiètent de savoir jusqu'où ira vraiment l'application de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) signé en 1995 à Marrakech. La question posée est simple : les services publics sont-ils concernés, voire indirectement menacés par le mouvement de libéralisation générale auquel doit aboutir la renégociation de l'accord sur les services ? La réponse, elle, s'avère beaucoup plus floue.

CONCURRENCE

Officiellement, tous les services entrent dans le champ de la discussion, à l'exception — c'est l'article 1-3 du traité — « des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » que les législateurs ont défini ainsi : « Des services

Pour le gouvernement français, il est exclu de discuter sur le service public à Genève

qui ne sont ni fournis sur une base commerciale ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. » Dans le cas des services rendus par exemple par une banque centrale, la définition de l'OMC est suffisante pour trancher. Dans un pays, il n'existe qu'une seule banque centrale et sa mission principale — la gestion de la monnaie — ne donne pas lieu à transactions commerciales.

L'affaire se complique en revanche quand on se penche sur le cas des services publics liés à la santé ou à l'éducation. Dans la plupart des pays, ces deux « services » sont considérés comme des missions fondamentales de l'Etat et ils sont assurés pour l'essentiel par des organismes publics. Mais, parallèlement, il existe aussi un secteur privé de

l'éducation tout comme un secteur privé de la santé. Peut-on imaginer que la libéralisation prônée n'affecte pas le service public face à qui une entreprise privée pourrait légitimement se sentir lésée au regard de la philosophie du libre-échange qui prône un accès au marché et des conditions d'exercice égales pour tous ? Que se passerait-il si une entreprise privée venait à porter plainte contre une entreprise publique pour concurrence déloyale ?

« Les textes actuels ne permettent pas de trancher, reconnaît un fonctionnaire à Genève, et seul l'Organe de règlement des différends serait dans ce cas en mesure de prendre une décision. » Côté français, on se veut plus rassurant : « Les négociations ne portent que sur les secteurs que les pays ont bien voulu engager, c'est le principe des listes positives et pour le gouvernement français, il est exclu de discuter sur le service public. »

Quarante-huit pays ont accepté d'engager leurs secteurs de la santé dans les négociations. Quarante-six ont également inscrit le secteur de l'éducation. L'Union européenne, qui négocie pour les Quinze, figure sur les deux listes et ses offres cou-

vrent le champ le plus vaste possible. Tous les compartiments de l'éducation — primaire, secondaire, supérieur, et l'enseignement pour adultes, selon la typologie de l'OMC — sont concernés. De même pour la santé, le champ des discussions balaie a priori les services hospitaliers, les services sociaux ou encore l'assurance-maladie.

INÉGALITÉS

C'est bien cette liste d'engagements qui trouble ceux qui ont décidé d'agiter sans plus tarder le chiffon rouge devant l'OMC. Car le marchandage propre aux discussions commerciales se fait dans le plus grand secret. Aucun débat d'information — sans parler de vote — n'a été proposé aux Parlements nationaux pour fixer les objectifs de l'accord à venir.

Dans l'esprit de l'OMC, il est clair que la santé et l'éducation sont des secteurs comme les autres, même si « les obstacles au commerce » sont plus nombreux qu'ailleurs, en raison de la forte implication des Etats. Ils constituent deux secteurs « à fort potentiel de libéralisation », selon une note interne du secrétariat de l'OMC. La santé représente

un marché de 2 000 milliards de dollars annuels pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), soit 90 % du marché mondial. Le vieillissement de la population et le développement de nouvelles technologies médicales en font un marché en pleine expansion. Mais ces nouvelles dépenses sont en grande partie supportées par le budget des Etats qui financent en moyenne 75 % des dépenses de santé. La privatisation du secteur doit donc être considérée comme une façon de soulager les Etats, toujours selon le secrétariat de l'OMC.

Le raisonnement pour l'éducation est comparable même s'il vaut surtout pour l'enseignement supérieur, le seul à faire vraiment l'objet d'un marché international aujourd'hui.

Cette poussée en faveur de la libéralisation pose implicitement la question de l'accès égal pour tous à la santé et à l'éducation. L'OMC, elle-même, souligne le risque qu'il y aurait à aller trop loin dans la privatisation des systèmes d'assurance-maladie « qui, à travers la concurrence qu'ils se livrent pour attirer des adhérents, pourraient au bout du

compte, par un effet d'écrémage, ne laisser aux organismes publics que les patients les plus pauvres et à hauts risques ».

Ce n'est pas tout. Dans les pays pauvres, le libre-échange a déjà provoqué la fuite des professionnels de santé par exemple. A la Jamaïque, en raison des migrations vers l'Amérique du Nord, 50 % des postes d'infirmières étaient déclarés vacants en 1995. Dans le domaine de l'éducation, le risque pointé porte notamment sur la perte de souveraineté des Etats en matière de contenu d'éducation. Une tendance déjà engagée en Asie du Sud-Est où les universités américaines occupent le marché.

Alors qu'à Genève les négociateurs ont d'ores et déjà mis de côté « pour la fin » la discussion de ces sujets sensibles, il est clair que les retombées qui sont en jeu appellent un débat transparent. Faute de quoi, l'OMC pourrait être accusée d'avoir voulu refaire le « coup » de l'AMI, l'Accord multilatéral sur l'investissement, que l'OCDE avait très discrètement tenté de faire adopter en 1998.

Laurence Caramel

Koïchiro Matsuura, directeur général de l'Unesco

« Il faut mener un combat pour la diversité culturelle »

« Une nouvelle négociation est en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la libéralisation du commerce des services, y compris ce qui relève de la culture et de l'éducation. Y voyez-vous une menace pour les missions fondamentales de l'Unesco ?

— L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a défendu, bien avant qu'on ne parle de mondialisation, la libre circulation des idées, des connaissances et des personnes. En faisant adopter dès 1950 l'Accord de Florence sur l'importation des biens éducatifs et culturels, elle a permis à de nombreux pays — 94 exactement à ce jour — d'acquiescer sans droits de douane des livres, des œuvres d'art et du matériel audiovisuel de caractère éducatif ou culturel.

« Aujourd'hui, la situation est différente. Il nous faut veiller aux dérives possibles d'un tel processus et rappeler que les principes éthiques qui fondent notre commune appartenance à l'humanité priment par-dessus tout. La Déclaration universelle des droits de l'homme en est l'expression, elle est fondée sur le droit à l'éducation, à l'accès et à la participation à la culture, le droit à l'information et à la liberté d'expression, le droit à la liberté de la recherche scientifique. L'Unesco a plus que jamais la responsabilité de faire vivre cette déclaration.

— Quels pays vous semblent les plus exposés aux conséquences d'une libéralisation de la culture et de l'éducation ?

— Sans aucun doute, les pays du Sud. Mais plus généralement toute minorité, qu'elle soit linguistique, culturelle, économique, qui partage des besoins "rares" et se trouve ne pas être un bon "client" pour l'économie de marché. Il y a là matière à réflexion éthique, et matière à action de concertation et de coopération de la part des Etats. C'est le sens même de la notion de "service public" qui est en jeu, que nous avons le devoir de protéger et de renforcer.

« L'inondation des marchés des pays du Sud par des produits culturels conçus et produits dans le Nord comporte des risques évidents d'homogénéisation et d'appauvrissement culturel. Il faut donc favoriser le flux inverse, et permettre aux produits du Sud d'atteindre les marchés du Nord. De 3 % à 4 % du PNB des premiers sont aujourd'hui issus du secteur culturel, jusqu'à 14 % au Brésil, en Inde et en Afrique du Sud.

« Le développement des nouveaux outils de communication rend possible une meilleure connaissance réciproque entre les peuples, et ouvre des espaces nouveaux d'expression. La mission de l'Unesco est de les aider à occuper ces espaces, et à convaincre les principaux acteurs, gouvernementaux et privés, que les biens et services culturels ne peuvent pas, du fait de leur double nature (économique et culturelle), être traités comme des marchandises comme les autres.

— L'éducation vous paraît-elle menacée en tant que mission de service public ?

— Il est important de ne jamais oublier que l'éducation est un droit. La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Dakar en avril dernier, l'a réaffirmé avec force, et a demandé à l'Unesco de veiller à ce que tous les Etats remplissent leurs obligations à cet égard. Le domaine éducatif est un bien particulier, porteur de valeurs. Il faut lutter contre la standardisation et l'appauvrissement des programmes éducatifs.

« Cela ne signifie en aucun cas que les initiatives privées sont à rejeter. Au contraire, il faut aider à la constitution de partenariats public-privé au niveau national et international pour enrichir l'offre éducative. L'augmentation de l'offre peut permettre de répondre aux besoins auxquels les systèmes conventionnels ne peuvent de toute évidence pas faire face.

— Les biens et services culturels doivent-ils faire l'objet d'un traitement particulier ?

— C'est aux nations du monde d'en décider. Le rôle de l'Unesco est d'alerter sur les dangers d'une uniformisation, d'encourager les industries de la créativité, et de rappeler la nécessité d'assurer une égalité d'accès de tous à ce qui constitue notre patrimoine commun. L'Unesco doit être l'enceinte où les gouvernements et la société civile, à travers le dialogue, élaborent en commun des principes universels reconnus. L'importance de la conservation de la biodiversité est désormais un acquis massivement partagé par la communauté internationale, et l'Unesco a été pionnière dans ce combat.

« Il faut en mener un semblable pour les cultures humaines, qui touchent aux fondements mêmes de notre existence, et devraient à ce titre nous préoccuper bien plus que notre environnement. Il y a aujourd'hui à peu près 6 000 langues parlées dans le monde, dont la majeure partie le sont dans les pays du Sud. D'ici à vingt-cinq ans,

si on ne fait rien pour les maintenir en vie, il n'y en aura plus que 3 000, et à terme 200.

« L'Unesco vient de réunir un groupe d'experts sur la diversité culturelle à l'heure de la mondialisation. Le groupe a été unanime pour demander que l'agence prépare une déclaration de principes politiques forts en la matière afin de la proposer à ses 188 Etats membres lors de leur prochaine conférence générale en octobre 2001.

« La nature de cette déclaration est encore incertaine : certains penchent pour une convention internationale à valeur juridique, d'autres pour une déclaration de principes. Si elle est adoptée, elle devrait guider les comportements et les décisions des Etats dans toutes les autres instances, y compris l'OMC.

— L'Unesco n'est-elle pas impuissante face à une organisation comme l'OMC ?

— J'ai, dès ma nomination en novembre dernier, pris contact avec Mike Moore, le directeur général de l'OMC, et lui ai transmis les conclusions de la table ronde des ministres de la culture qui venait juste de se tenir à l'Unesco. Depuis lors, nous maintenons des contacts réguliers. Les récentes discussions au sein de l'Unesco montrent que les Etats sont conscients des risques que comporte une libéralisation sans régulation des produits et services éducatifs, scientifiques, culturels. Je compte poursuivre ce débat avec les représentants des Etats au sein du Conseil exécutif, qui se réunira dans quelques jours, puis avec les ministres de la culture en décembre.

« A l'Unesco, nous avons des ministres de la culture, de l'éducation et de la science. A l'OMC, ce sont plutôt les ministres des finances et du commerce. C'est à eux d'assurer une plus grande coordination de leurs engagements dans les diverses instances. C'est aussi à nous de leur rappeler. »

Propos recueillis par Laurence Caramel et Martine Laronche



Koïchiro Matsuura

● Né en 1937, diplômé de droit de l'Université de Tokyo, Koïchiro Matsuura a fait l'essentiel de sa carrière au ministère des affaires étrangères, où il devient ministre adjoint de 1992 à 1994.

● Avant de rejoindre l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) en 1998 et d'en être élu directeur général en novembre 1999, il a été ambassadeur à Paris.

En Inde, l'ouverture des frontières pénalise les patients les plus démunis

NEW DELHI

de notre correspondante en Asie du Sud

Depuis longtemps, médecins et infirmières indiens franchissent les frontières à la recherche de meilleurs revenus et de technologie plus développée. La libéralisation de la médecine dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ne provoque donc pas d'intenses débats en Inde, même si les avis restent partagés entre praticiens du public et du privé.

« La libéralisation est une bonne chose car nous croyons que la santé ne doit pas être contrainte par des barrières géographiques », affirme Chander Shukla, directeur de l'hôpital privé Apollo de Delhi. « Chacun gagnera à la libéralisation car elle va contribuer au développement des infrastructures dans le pays », affirme ce chef d'entreprise qui s'enorgueillit d'avoir fait revenir en Inde des médecins expatriés qui trouvent dans son établissement le même type d'environnement qu'à l'étranger.

Une analyse partagée par le secrétaire général de l'Association médicale indienne, le docteur Aggarwal : « L'Inde sera le principal exportateur de professionnels qualifiés. Nous en avons un tel nombre, dit-il. Sur les 28 000 docteurs qui sortent chaque année, 3 000 à 4 000 vont exercer à l'étranger et c'est une bonne chose car ils acquièrent de l'expérience et, dans la plupart des cas, reviennent ensuite au pays. » Le phénomène est identique concernant les infirmières qui, généralement après trois ou quatre ans d'exercice à l'étranger où elles se font un pécule, reviennent en Inde pour se marier.

Cet optimisme n'est pas partagé par le professeur Anoop Saraya, chef du service de gastro-entérologie du All India Institute of Medical Sciences (AIIMS), le plus grand hôpital public de Delhi. « Voulez-vous par la Banque mondiale et les institutions financières internationales,

70 % à 80 % des médecins indiens exercent dans le secteur privé, largement inaccessible aux plus pauvres

cette libéralisation risque de pénaliser lourdement les plus pauvres, c'est-à-dire la majorité des Indiens », dit-il.

Si l'Inde ne manque pas de médecins, 70 % à 80 % d'entre eux exercent déjà dans le secteur privé largement inaccessible aux plus démunis. Dans un pays qui ne consacre qu'environ 2 % de son budget à la santé, libéralisation sonne comme privatisation, et « dans ce cas, l'Inde risque de souffrir », affirme sous le sceau de l'anonymat, un responsable de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les carences du service public indien ont déjà abouti à un très lar-

ge développement d'un système de santé privé qui, paradoxalement, ne subit que très peu de contrôle de la part du gouvernement. « Les pauvres paient souvent très cher pour aller dans le privé avec l'illusion qu'ils seront mieux soignés, mais personne ne s'interroge sur les pratiques d'un secteur privé mercantile », poursuit ce même responsable de l'OMS.

Le rapport annuel de l'OMS sur la santé dans le monde note déjà qu'« en Inde, les mécanismes de contrôle, sans parler des réglementations, du secteur privé n'ont pas été de pair avec son développement, en dépit des inquiétudes sur la qualité des soins dispensés ».

Le récent décès d'un ministre soigné dans un hôpital privé dont les praticiens n'ont pas diagnostiqué la leucémie foudroyante dont il est mort, a lancé le débat sur le contrôle du secteur privé qui bénéficie souvent des largesses publiques en termes d'allocations de terrain ou d'exemption de droits de douanes sur les équipements, sans assurer pour autant sa participation au traitement des plus défavorisés.

« Le gouvernement subventionne la médecine privée qui, contrairement à ses engagements, ne fait pas sa part de travail en faveur des pauvres », affirme le professeur Saraya qui souligne que la libéralisation pénalisera en priorité les ruraux, c'est-à-dire encore 75 % du milliard d'Indiens.

Cette tendance à la recherche du patient riche pourrait s'accroître avec le flux encore restreint — mais en augmentation grâce au développement des hôpitaux « cinq étoiles » — des patients venus du Golfe ou des pays limitrophes, intéressés par cette médecine de qualité dont le prix est moins élevé que chez eux. Les structures indiennes restant insuffisantes, l'arrivée de ces patients étrangers pourrait jouer en défaveur des Indiens pauvres qui seront plus difficilement admis dans les établissements de luxe.

DIFFÉRENCES DE RÉMUNÉRATION

Ces derniers risquent également d'attirer les médecins locaux compte tenu des revenus qu'ils peuvent y espérer. Les différences de rémunérations entre un chef de service d'un hôpital public (4 500 francs par mois, plus logement et voiture) et celle d'un médecin d'un grand hôpital privé (100 000 francs par mois) sont déjà considérables. Travailler dans le secteur public relève, en Inde, du sacerdoce.

Dans un pays où environ 400 millions d'individus vivent avec moins de 7 francs par jour, la responsabilité du gouvernement dans le secteur de la santé reste prioritaire et passe, pour tous les observateurs, non seulement par un accroissement substantiel des crédits alloués, mais aussi par une redéfinition des priorités en termes de prévention, d'éducation et de soins de santé primaires. Des objectifs que certains estiment contraires au projet de libéralisation totale d'un secteur essentiel pour la vie des individus.

Françoise Chipaux

CHRONIQUE

par Serge Marti

L'étrange automne de Prague

Une double journée de dupes, tel est sans doute l'étrange souvenir que garderont les participants — délégués et manifestants — de cette assemblée annuelle du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, qui, les 26 et 27 septembre, à Prague, ont été mis autant face à face que côte à côte. Les militants anti-mondialisation étaient venus chercher querelle aux parangons de la vertu économique unique, escomptant un vaste sursaut anticapitaliste ; ils se sont trompés de jour et de cible.

C'est quarante-huit heures plus tôt qu'il leur fallait manifester, à l'occasion de la réunion du G 7, le véritable « gendarme » du monde. C'est ce qu'a d'ailleurs bien compris, mais un peu tard, Ann Pettifor, la présidente de Jubilé 2000, en déclarant que les présidents du Fonds et de la Banque ne sont que « des fonctionnaires qui appliquent les consignes des gouvernements du G 7 ». Cela dit, il était vain d'espérer mobiliser une population tchèque qui, après un demi-siècle de communisme, n'a d'autre ambition que de consommer en paix », ainsi que le faisaient clairement savoir les jeunes de la place Venceslas.

Autre déconvenue, majeure, celle-là. Les représentants des 182 pays membres des institutions de Bretton Woods étaient venus réentendre l'éclatant bulletin de santé de l'économie mondiale présenté par Michael Mussa, l'économiste en chef du FMI, qui, quelques jours plus tôt, diagnostiquait « la plus forte croissance depuis plus d'une décennie ».

Las ! Ils sont repartis avec un choc pétrolier qui n'est pas près de s'estomper, un euro à tel point dévalué que les banques centrales se sont enfin décidées à voler à son secours et, comble du mauvais goût, un prêche sur la pauvreté et les inégalités croissantes, constamment répété par les patrons du FMI comme de la Banque mondiale, et qui faisait étrangement écho aux préoccupations violemment exprimées, au dehors, par les manifestants antiglobalisation.

« Actuellement, 20 % de la population mondiale contrôle 80 % de l'économie globale, et en dix ans, ses revenus ont doublé, jusqu'à être 37 fois supérieurs à ceux des 20 % situés au bas de l'échelle. Ces iniquités ne peuvent pas continuer, avertit James Wolfensohn, président de la Banque mondiale. Il faut remédier à cette pauvreté avant qu'il ne soit trop tard. C'est dès à présent qu'il faut pallier cette cassure sociale. »

Pour ne pas être en reste, son homologue du FMI, Horst Köhler, qui effectuait sa première prestation de directeur général, s'est assigné deux missions : d'abord, faire en sorte que le Fonds se réforme en fonction des changements intervenus sur la scène financière globale et qu'il recentre ses responsabilités sur son métier de base ; ensuite, tout mettre en œuvre pour que « la mondialisation se réalise au bénéfice de tous ».

C'est que la contestation est venue autant de l'intérieur que de la rue. Notamment des pays du Sud. L'initiative de réduction de la dette — sous conditions — des pays pauvres très endettés remonte à 1996. Sur les quarante pays initialement retenus pour en bénéficier (et dont le nombre a été ramené à trente-deux) en échange d'engagements précis visant à réduire la pauvreté sur leur sol, les dix premiers (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Honduras, Mali, Mauritanie, Mozambique, Sénégal, Tanzanie et Ouganda) attendent toujours, exception faite de l'Ouganda, que leur fardeau soit réellement allégé.

Promesse leur a été faite que la procédure serait accélérée et qu'une nouvelle vague de dix autres pays (Cameroun, Gambie, Guyana, Guinée, Guinée-Bissau, Malawi, Nicaragua, Rwanda, Tchad, Zambie) viendrait s'ajouter à la première liste. Mais les quelque 29 milliards de dollars que représenterait, à terme, c'est-à-dire dans plusieurs années, le total de la dette ainsi allégée, sont déjà compromis par l'énorme surcoût que constitue maintenant pour ces pays non producteurs l'envolée des prix du brut. Un autre marché de dupes !

MBA
ESCP EAP

Accrédité EQUIS et AMBA



ACCÉLÉREZ
VOTRE CARRIÈRE

Organisé à Paris en temps partagé, l'Executive MBA ESCP-EAP s'adresse à des cadres fortement impliqués et promis à occuper des postes clés dans leur entreprise. Il repose sur une pédagogie interactive et novatrice combinant cours, ateliers et cinq séminaires internationaux en Europe, Asie et Amérique Latine. Ce programme bilingue français/anglais est totalement compatible avec une activité professionnelle à plein temps et permet d'obtenir en 18 mois un diplôme MBA, référencé au niveau international. Début du programme en janvier chaque année.

ESCP-EAP - 79, av. de la République - 75011 Paris

Juliette des Garets
01 49 23 27 59

emba.fr@escp-eap.net
www.escp-eap.net

ESCP-EAP

OXFORD PARIS
MADRID BERLIN

European School of Management

Learn everywhere. Manage anywhere.*

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Le partenariat euroméditerranéen est loin de tenir ses promesses

BRUXELLES
de notre bureau européen
se fier aux discours et aux résolutions des institutions européennes et des gouvernements des Etats membres, on ne peut qu'être impressionné par l'importance que l'Union européenne (UE) accorde, apparemment, au « dialogue stratégique » euro-méditerranéen. Depuis que l'UE a repoussé ses frontières vers le nord et l'est du Vieux Continent – mouvement qui va s'accroître en Europe centrale et orientale avec la prochaine vague de l'élargissement –, celui-ci apparaît, il est vrai, indispensable. C'est cette logique de rééquilibrage géopolitique qui a été à l'origine de la création, en novembre 1995, du « partenariat euroméditerranéen », lors de la conférence de Barcelone, et dont le principal bras séculier est le programme MEDA, qui couvrait la période 1995-1999.

ÉCARTS GRANDISSANTS

Cette décision des Quinze répondait aussi à un constat : dans la course à la globalisation, les pays méditerranéens, eu égard à leurs retards structurels et à l'absence d'une vraie solidarité régionale, courent le risque de devenir les laissés-pour-compte de la mondialisation. Or leur ancrage naturel, c'est l'Europe : ils lui fournissent 20 % de ses besoins énergétiques, y assurent la moitié de leurs exportations et s'y procurent la moitié de leurs importations. Pourtant l'écart entre les rives nord et sud de la Méditerranée ne cesse de se creuser : celui des revenus est de 1 à 12 aujourd'hui, et pourrait atteindre 1 à 20 dans dix ans.

Alors que les ministres des affaires étrangères des Quinze se concertent à propos de l'enveloppe financière de MEDA-II et que, à n'en pas douter, l'« esprit de Barcelone » va être célébré à l'occasion de la quatrième réunion ministérielle euro-Méditerranée qui se tient à Mar-

Sur les 3 475 millions d'euros alloués au programme MEDA, qui couvrait la période 1995-1999, seulement 26 % ont effectivement été versés

seille le 16 novembre, le bilan montre un décalage parfois affligeant entre les ambitions initiales et les réalisations concrètes, qu'elles soient financières, politiques ou culturelles. Les représentants des douze partenaires méditerranéens de l'Union (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Autorité palestinienne) pourront à bon droit faire valoir que l'Europe ne tient pas – ou si mal –, ses promesses.

Sur les 3 475 millions d'euros alloués au programme MEDA (le total des ressources budgétaires affectées à la coopération financière entre l'UE et ses partenaires méditerranéens était de 4 685 millions d'euros pour 1995-1999), seuls 26 % avaient effectivement été versés aux intéressés à la fin de l'exercice.

Des aides financières davantage conditionnées

Si les Quinze se sont mis d'accord, le 18 septembre, sur une nécessaire réforme du programme MEDA II (2000-2006), il leur reste à fixer le montant de son enveloppe financière, ce qui devrait être fait lors du Conseil affaires générales des 9 et 10 octobre.

La Commission européenne a avancé un premier chiffre de 6,7 milliards d'euros ; mais, avant la conférence de Marseille, la présidence française aura effectué une tournée des capitales méditerranéennes, afin d'enregistrer les doléances des uns et des autres, et d'établir des priorités. Il est prévu d'introduire un mécanisme dit de « dégageant des engagements dormants », c'est-à-dire d'annulation, dans un délai de deux à cinq ans, de tout projet ayant fait l'objet d'un crédit d'engagement non suivi d'une demande de paiement ou dont la réalisation s'avère impossible.

La Communauté européenne et les Etats membres fournissent certes 55 % de l'aide publique internationale au développement, mais au rythme actuel de décaissement de l'aide financière de l'UE il faudra 8,75 années pour que l'Europe honore ses engagements envers les pays de la Méditerranée. L'Union se flatte d'être le premier bailleur de fonds du processus de paix au Proche-Orient, mais son influence serait sans doute plus grande si le taux de mise en œuvre des crédits accordés à l'Autorité palestinienne (pour la Cisjordanie et Gaza) dépassait 48,6 %, un chiffre presque remarquable comparé à celui de 18,2 % pour l'Algérie, 22,9 % pour l'Egypte, 4 % pour la Turquie ou 0,5 % pour le Liban.

Dans ces conditions, on comprend les hésitations de la présidence française de l'UE à organiser un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement au lendemain de la conférence ministérielle de Marseille, puisque la tenue de celui-ci dépendait d'une véritable percée du processus de paix, dont les lenteurs ont ralenti le développement d'une véritable coopération régionale entre pays riverains de la Méditerranée.

Rien d'étonnant donc, si les attentes de l'Europe ont été déçues par le peu d'empressement manifesté par ses partenaires pour accélérer les négociations des accords d'association, donner un contenu concret au

dialogue politique euro-méditerranéen, accroître la libre circulation des marchandises, renforcer la coopération économique, sociale et culturelle, y compris selon un axe Sud-Sud, bref franchir des étapes significatives pour atteindre cet objectif très ambitieux : l'instauration d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010.

PRIORITÉ

Romano Prodi, le président de la Commission, reconnaît que celle-ci « n'a pas bien fait son travail ». Or, insiste-t-il, le bassin méditerranéen est, après l'élargissement, « la priorité des priorités ». Précisément : le dialogue euro-méditerranéen risque de pâtir – politiquement et financièrement – des efforts que les Quinze vont consentir en faveur de l'élargissement. Or, pour relancer un processus qui trahit de nombreux signes d'essoufflement, c'est l'Union dans son ensemble qui doit manifester un intérêt soutenu à ce dialogue avec la Méditerranée, et pas seulement dans ses aspects économiques et commerciaux.

Les pays méditerranéens, de leur côté, doivent dépasser le seul intérêt financier que constitue le programme MEDA et considérer leurs relations avec l'UE dans toutes ses composantes : les droits de l'homme, la transition économique, la politique d'immigration et de migration, sans compter la coopération sociale et culturelle et les questions de sécurité.

Limité, décevant, le partenariat euroméditerranéen n'en a pas moins quelques vertus que l'Union européenne se doit d'approfondir : d'abord celle de constituer le seul forum où Israël, la Syrie et le Liban se rencontrent au niveau ministériel. Ses vingt-sept partenaires œuvrent aussi, certes lentement, à un objectif fondamental : faire en sorte que les pays du Sud rattrapent peu à peu leur retard et s'insèrent pour de bon dans l'économie mondiale.

Laurent Zecchini

Raouf Adly Saad, ambassadeur d'Egypte auprès de Bruxelles, reste vigilant mais confiant

Raouf Adly Saad a acquis, à cinquante-quatre ans, une longue patience qui lui semble fort utile, aujourd'hui, à son poste d'ambassadeur d'Egypte auprès de l'Union européenne. Il doit cette qualité à son séjour sous les drapeaux : sept ans dans l'artillerie entre la guerre des six jours et la guerre du Kippour, sept ans où côtoyer la mort relativise les embarras de la vie.

Ses fonctions au ministère des affaires étrangères n'ont fait que confirmer la nécessité de cette patience vigilante. Premier poste à l'étranger, au Cameroun, où il apprend l'Afrique noire et ses codes particuliers. Puis, New York et l'Organisation des Nations unies où on lui confie la présidence du groupe des 77 pays en voie de développement.

Retour au Caire, au ministère, et pratique intensive de la patience requise dans les réunions internationales, de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) à la

Après cinq autres pays méditerranéens, l'Egypte souhaite que les Quinze l'aident à affronter la compétition internationale

Conférence islamique. Au ministère, il gravit les échelons hiérarchiques et se voit chargé du Proche-Orient en 1993.

Toujours la patience car, pour la première fois, il s'agit d'envisager entre belligérants un futur économique commun. « Nous avons commencé l'expérience passionnante de faire réfléchir ensemble l'Egypte, la Jordanie, la Palestine et Israël », raconte-t-il. Il n'était plus possible de continuer la guerre. La construction de la paix n'est pas une entreprise facile, mais

nous avions l'espoir de créer des institutions économiques solides. » Espoir déçu en 1996 par l'arrivée au pouvoir en Israël de Benjamin Nétanyahou qui gèle tout progrès.

En 1997, le président Mubarak le nomme ambassadeur à Bruxelles auprès de l'Union européenne. Il y découvre le processus dit « de Barcelone » qui fonde le partenariat euroméditerranéen que les Quinze veulent promouvoir pour rééquilibrer le développement de leurs liens avec l'Europe de l'Est.

Malgré les lenteurs inhérentes à ce genre d'exercice, il croit plus que jamais à cette démarche qui est une façon de tisser des relations plus étroites entre l'Union et ses voisins méditerranéens.

Raouf Saad se félicite que l'Union ait élaboré une stratégie pour le Proche-Orient... malheureusement sans en parler avec les intéressés. C'est pourquoi il se félicite plus encore que le commissaire européen Chris Patten ait préparé la rencontre euroméditerranéenne de Marseille du 16 novembre en rédigeant un document qui couvre les domaines de l'économie, de la sécurité et de la politique, de la culture et du social. Ce document a été transmis aux pays méditerranéens pour avis et propositions. Un vrai progrès.

Mais ce qui préoccupe l'ambassadeur, c'est l'accord de partenariat en préparation entre l'Union et son pays. Après la Tunisie, Israël, le Maroc, la Jordanie et la Palestine, l'Egypte souhaite que les Quinze l'aident à affronter le grand vent de la compétition internationale.

MISE À NIVEAU

« Nous ne pouvons plus nous contenter de fabriquer des produits chimiques, des composants électriques ou des textiles, explique-t-il. Nous devons nous spécialiser et améliorer la qualité de nos fabrications. La Commission européenne a accepté, dans le cadre du program-

me MEDA, de financer pour moitié un programme de mise à niveau, ce qui nous vaudrait une enveloppe de 250 millions d'euros (1,6 milliard de francs). »

Mais la patience reste toujours de rigueur : l'accord avait été conclu, mais le gouvernement égyptien a changé ; le nouveau veut des « clarifications » et s'assurer que l'accord est compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

M. l'ambassadeur affiche un optimisme nourri de la conviction que « cet accord avec notre plus important partenaire est essentiel pour intégrer notre économie dans l'économie mondiale et la moderniser ». Ce ne sera donc qu'une question de semaines. Et de patience.

Alain Faujas



Raouf Adly Saad

● Diplômé en économie de l'université du Caire, Raouf Adly Saad, 54 ans, a présidé le groupe des 77 pays en voie de développement à l'Organisation des Nations unies (ONU) de 1984 à 1985.

● Il prend la tête de la délégation égyptienne du groupe de travail sur le développement économique régional du Proche-Orient de 1993 à 1997, avant d'être nommé ambassadeur à Bruxelles, auprès de l'Union européenne par le président Mubarak.

DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

De la discrimination à l'égalité

La Suède pêcherait-elle par excès de zèle dans son action qui vise à instaurer la parité entre les hommes et les femmes dans la fonction publique ? Oui, a répondu la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) dans un arrêt remarqué du 6 juillet 2000 (C-407/98). L'université de Göteborg a publié, il y a quelques années, un avis de concours destiné à pourvoir une chaire de professeur en sciences de l'hydrosphère. Selon la loi suédoise, ce poste entrait dans le cadre d'un programme permettant une « discrimination positive », en faveur des femmes s'entend.

Le jury chargé de la sélection a procédé à deux votes, dont le premier tenait compte uniquement des qualifications scientifiques des candidats. Lors de ce vote, M. Anderson arrivait en tête et M^{me} Destouni en deuxième position.

Lors d'un second vote prenant en compte tant les mérites scientifiques que le programme visant à promouvoir la parité, M^{me} Destouni est arrivée en tête, suivie de M. Anderson, puis de M^{me} Fogelqvist. Tel fut le tiercé gagnant que présenta le jury au recteur. Mais M^{me} Destouni se désista. Le jury proposa alors tout naturellement au recteur la nomination de M. Anderson, en lui précisant que la différence de compétence entre celui-ci et la troisième candidate, M^{me} Fogelqvist, était « considérable ».

Pour la Cour de justice des Communautés européennes, la Suède a fait preuve d'excès de zèle lors d'une action visant à instaurer la parité entre les hommes et les femmes dans la fonction publique

Pourtant, le recteur nomma cette dernière sur le critère de la discrimination positive, estimant que la différence entre les mérites respectifs de M. Anderson et de M^{me} Fogelqvist n'était pas telle qu'elle mettait en cause l'objectivité du recrutement. Evidemment M. Anderson a fait appel de cette décision. Le tribunal a estimé que celui-ci était « nettement plus compétent sur le plan scientifique que M^{me} Fogelqvist » et que « la légère supériorité de M^{me} Fogelqvist sur le plan administratif ne pouvait compenser la supériorité de M. Anderson sur le plan scientifique ».

Avant de se prononcer définitivement, le tribunal préféra poser à la Cour européenne une question préjudicielle, que l'on pourrait résumer ainsi : le droit communautaire s'oppose-t-il à la législation suédoise, lorsqu'elle prévoit qu'une candidate féminine qui possède des qualifications suffisantes pour le poste doit être préférée à un candidat masculin pourtant plus qualifié, excepté si la différence des mérites respectifs des candidats est d'une importance telle qu'elle fausserait toute objectivité lors du recrutement ? Cette question est pertinente car la législation européenne, elle, ne pêche pas par excès de limpidité en la matière.

Selon l'article 2 de la directive 76/207/CEE, « le principe de l'égalité des traitements implique l'absence de toute discrimination fondée sur le sexe, soit directement, soit indirectement ». Mais à peine ce principe est-il énoncé que ses exceptions arrivent, et notamment celle-ci : « La présente directive ne fait pas obstacle aux mesures visant à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes, en particulier en remédiant aux inégalités de fait qui affectent les chances des femmes. »

En définitive, la question qui se pose est de savoir si la discrimination positive est autorisée, et si oui, jusqu'où elle peut aller. La Cour avait déjà répondu (affaire Badeck, C-158/97) qu'une action qui vise à promouvoir prioritairement les femmes dans la fonction publique lorsqu'elles y sont sous-représentées est conforme au droit européen à deux conditions.

D'abord, elle ne doit pas leur accorder, à qualification égale, une priorité automatique et inconditionnelle sur leurs collègues masculins.

Ensuite, les candidatures doivent faire l'objet d'une appréciation objective qui tienne compte des situations particulières d'ordre personnel de tous les candidats.

Or, note la Cour, ces conditions ne sont pas réunies ici puisqu'il est donné priorité aux candidates sur leurs homologues masculins dès lors qu'elles sont suffisamment qualifiées, sauf différence importante de mérite. Et le juge ajoute que cette différence importante n'est pas déterminée de façon précise et claire, de sorte que si une femme a une qualification suffisante pour occuper le poste – même si cette qualification est inférieure à celle de son homologue – elle l'emportera nécessairement.

Pour la Cour, cette méthode de sélection est disproportionnée avec le but poursuivi. Elle est donc également contraire à l'article 141 du traité d'Amsterdam, qui prévoit que « le principe de l'égalité de traitement n'empêche pas un Etat membre de maintenir ou d'adopter des mesures prévoyant des avantages spécifiques destinés à faciliter l'exercice d'une activité professionnelle par le sexe sous-représenté ».

Notons que, dans ses conclusions, le procureur, M. Antonio Saggio, allait dans le même sens en estimant que nommer une candidate à la place d'un candidat en présence d'une différence de qualification revient à créer une réserve d'emplois assurés aux femmes, ce qui a pour effet de vider de toute signification le principe même de sélection puisque le critère de jugement ne relève plus d'une comparaison des mérites entre les différents candidats, mais de l'aptitude des candidats privilégiés à occuper la fonction. La solution, ajoute la Cour, serait la même si cette méthode s'appliquait à un nombre préalablement limité de postes.

En revanche, précise-t-elle à une autre question du tribunal suédois, rien ne s'oppose à une règle selon laquelle un candidat du sexe sous-représenté se verrait accorder une priorité par rapport à un candidat du sexe opposé s'ils ont des mérites équivalents ou sensiblement équivalents, et si les candidatures font l'objet d'une appréciation objective qui tient compte des situations particulières d'ordre personnel.

Ce point est important car il permet de ne pas faire jouer la discrimination positive si l'on est, par exemple, en présence d'un homme ayant des difficultés d'insertion professionnelle (handicapé, chômeur) et d'une femme. Il semble bien que, dans le cas contraire, on aboutirait à l'opposé du but poursuivi, qui vise à rétablir l'équilibre des chances par des mesures qui ne doivent être qu'apparemment discriminatoires.

Agence Juris Presse

Le Monde
ECONOMIE

Professeurs d'économie, documentalistes...

...Faites travailler vos élèves sur le supplément ECONOMIE du Monde : un support de cours concret en prise directe sur l'actualité.

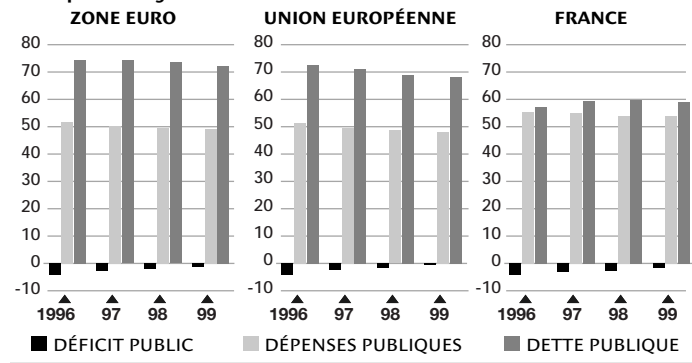
Conditions exceptionnelles pour vos classes !

Pour tout renseignement :
grondard@lemonde.fr
Tél. : 01.42.17.37.64 - Fax. : 01.42.17.21.70

EUROPE

▼ La réduction des déficits publics se poursuit

En pourcentage du PIB



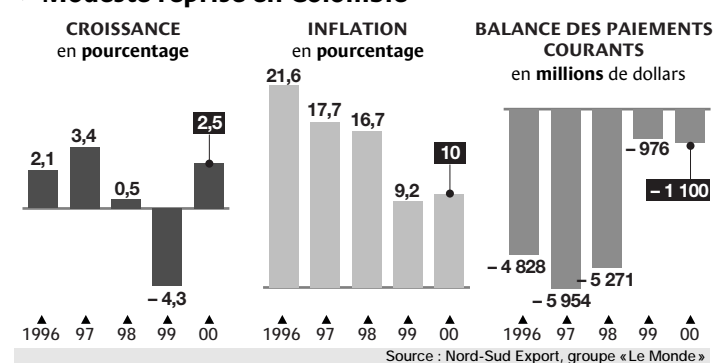
■ EN 1999, La réduction du déficit public s'est encore accélérée, s'établissant pour la zone euro à -1,3 % en 1999 contre -2,1 % en 1998. Un mouvement identique, mais encore plus important, a été observé pour l'Union européenne.

■ SEPT PAYS ont connu un excédent budgétaire l'année dernière : le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni. Le ratio dette publique/PIB a partout diminué sauf en Allemagne, en Autriche et au Portugal où il a légèrement augmenté. Huit Etats membres présentent néanmoins un ratio supérieur à 60 %. Parmi eux : la Belgique, la Grèce et l'Italie.

■ LE RATIO dépenses publiques/PIB a baissé dans tous les Etats membres à l'exception du Portugal (+1,3 %), de la Grèce (+1,0 %), de l'Irlande (+0,2 %) et de la Suède (+0,1 %). La France a suivi les mêmes évolutions que la moyenne européenne.

PAYS ÉMERGENTS

▼ Modeste reprise en Colombie



■ EN DÉCEMBRE, la Colombie a obtenu du Fonds monétaire international (FMI) 2,7 milliards de dollars sur trois ans. Elle a dû, pour cela, prendre des engagements stricts, notamment en matière de déficit public, qui ont eu des incidences directes sur l'activité économique du pays. La croissance est négative en 1999. Les autorités tablent cependant sur une reprise modeste en 2000 (+2,5 %) qui devrait se confirmer en 2001.

■ POINT POSITIF : la réduction du déficit de la balance des paiements, ramené de 6 milliards de dollars en 1997 à 0,976 milliard en 1999. Un résultat obtenu grâce à la compression des importations et à la flambée du prix du pétrole (l'or noir représente 36 % des exportations).

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (juin 00, en %)											
Sur un an	3,7	3,8	3,8	2,3	7,7 (mai)	-0,8	4,6	5,1	2,6	6,1 (mai)	6,4 (mai)
Sur un mois	-1,1	-0,4	-3,8	-0,6	2,0 (mai)	-0,6	-0,7	2,8	0,1	0,5 (mai)	0,2 (mai)
PRIX À LA CONSOMMATION (août 00, en %)											
Sur un an	2,0 *	2,3 *	2,3	3,4	3,6	2,0 *	2,6	2,5 *	0,6	3,4	-1,3
Sur un mois	0,0 *	0,0 *	-0,2	0,1	0,4	0,2 *	0,0	0,4 *	0,0	0,1	-0,1
PIB EN VOLUME (2^e trimestre 00, en %)											
Sur un an	3,7	3,8	3,6	4,4	4,2 (1T.00)	3,4	3,0 (1T.00)	4,2	3,1	6,0	0,8
Sur trois mois	0,9	0,9	1,2	0,3	1,4 (1T.00)	0,7	1,0 (1T.00)	0,8	0,9	1,3	1,0
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,3	-1,4	-0,7	-1,1	-1,8	-1,9	1,0	1,3	1,0	-7,6
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	116,1	63,7	58,9	115,1	62,9	45,7	59,3	105,4
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, juin 00)											
1999	-5,0*	1,5*	6,0	1,3	-3,0	0,2	0,1	0,1	-4,1	-36,5 (mars)	13,2 (mars)
INVESTISSEMENT (FBCF) (1^{er} trimestre 00, en %)											
Sur trois mois	1,61	1,87	2,1	3,1	1,8	1,7	1,2	1,7	-1,1	3,6	1,2

* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

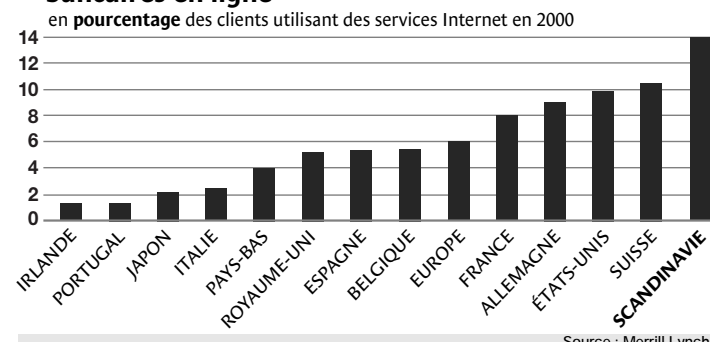
Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
	-2,3 % (août)	+2,8 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	15,5 % (1 ^{er} trim. 00)	-0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	+0,3 % (1 ^{er} trim. 00)	+1,8
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs) (CVS, CJO) (solde cumulé sur 12 mois)		
	-5,3 MdF (juillet 00)	-20,6 MdF
	+64,7 MdF (00/99)	-65 MdF
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*		
	+3 (juillet)	-8 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production		
	+40 (juillet)	+12 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
	23 350	+2,4 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***		
	3 177 (juin)	+2,8 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ Les Scandinaves, grands amateurs des services bancaires en ligne



Source : Merrill Lynch

■ L'EUROPE RATTRAPE SON RETARD sur les Etats-Unis en matière d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, estiment les experts de Merrill Lynch, dans l'édition de septembre de *European Monitor*, publication mensuelle de la banque d'affaires.

■ EN SCANDINAVIE, le pourcentage de clients des banques qui font usage des services en ligne est ainsi plus élevé qu'outre-Atlantique. Le taux français est, en revanche, légèrement inférieur. L'engagement européen pour les téléphones portables et les services Internet auxquels ils donneront accès (Wap) devrait accélérer ce phénomène.

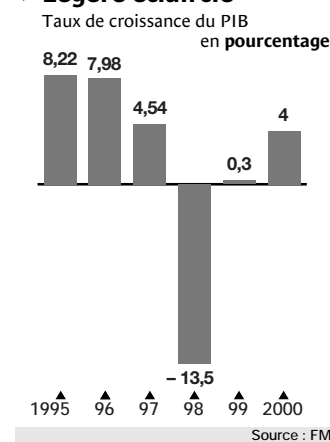
L'Indonésie profite de l'envolée des cours de l'or noir

Maillon faible de l'Asie du Sud-Est depuis la crise de 1997, l'Indonésie devrait voir son économie se redresser en 2000, un an après celle de la Thaïlande, d'où la bourrasque s'était abattue sur la région. Le Fonds monétaire international (FMI) a décidé mi-septembre de contribuer à dynamiser les frémissements de cette reprise, plus en raison des perspectives à venir que des bons résultats obtenus. Le Fonds a débloqué une nouvelle tranche de 309 millions de dollars de tirages spéciaux (DTS) de l'Indonésie (après les 260 millions libérés en février), ce qui représente un peu moins de 400 millions de dollars sur les 5 milliards qu'il s'est engagé à verser en trois ans.

L'éclaircie dans le ciel indonésien s'explique davantage par une conjoncture internationale favorable que par les effets des mesures mises en place ces derniers mois sous le contrôle du FMI. Pays producteur de pétrole, l'Indonésie profite de l'envolée des cours sur les marchés internationaux. Les exportations de gaz et de pétrole devraient permettre au produit intérieur brut indonésien de renouer, en 2000, avec la croissance, après une année 1998 catastrophique (-13,5 %) et une année 1999 on ne peut plus plate (+0,3 % pour le FMI, +0,2 % pour la Banque asiatique de développement).

Les autorités de Djakarta, confortées par les projections des agences

▼ Légère éclaircie



Source : FMI

Les exportations de gaz et de pétrole devraient permettre à l'archipel de renouer avec la croissance cette année

internationales, espèrent finir l'année autour de 4 % et dépasser les 5 % en 2001 ; des objectifs modestes, qui tiennent compte à la fois de l'ampleur de la tâche et de l'instabilité dans laquelle l'archipel s'est installé.

Fin 1999, le PIB indonésien, exprimé en dollars, était toujours inférieur de plus de 50 % à son niveau de 1995 (94,2 milliards de dollars, contre 202 milliards).

Vidée de ses richesses par les trente années de règne Suharto et la débâcle de 1997, l'Indonésie tente de repartir en assainissant ses finances publiques. Le déficit, qui avoisinait les 11 % du PIB l'année dernière, devrait être ramené sous la barre des 5 % cette année. Toute une série de liquidations d'actifs ont été ou seront réalisées dans un proche avenir.

Pour les neuf premiers mois de l'année fiscale en cours (avril à décembre), les autorités espèrent dégager de ces privatisations quelque 25 000 milliards de rupiahs (un peu plus de 3,5 milliards de dollars). De quoi revoir, à la hausse, l'augmentation du salaire des fonctionnaires. L'Etat s'était engagé sur 20 %, il est aujourd'hui disposé à aller jusqu'à 30 %. Les bénéficiaires de la mesure n'ont vu croître leurs revenus - pour le moment - que de 15 %.

Mais la croissance des recettes à l'exportation ne suffira certainement pas à financer les ambitions sociales du gouvernement. Le gouvernement Wahid a déjà majoré de 29 % la facture d'électricité des usagers industriels. Il s'appête également à relever les prix des produits pétroliers de 12 à 15 %, mesure qui ne sera pas sans effet sur la paix sociale.

La baisse des taux d'intérêt, pratiquée de façon plus volontaire depuis bientôt un an, n'a pas encore véritablement porté ses fruits. Malgré une timide reprise depuis le début de l'année de la formation brute de capital fixe (FBCF), l'Indonésie a terminé 1999 avec une nouvelle baisse de l'investissement (-21 %). La légère croissance de la consommation enregistrée à l'occasion des fêtes de l'Aïd et du Nouvel An lunaire n'aura été qu'éphémère. Dès le mois de février, l'inflation est retombée à zéro, un niveau dont elle ne décolle pas depuis près de douze mois, après avoir atteint des sommets (58,5 % en 1998 et 20,5 % l'année dernière).

Les deux années de marasme ont creusé la dette publique. Estimée à 53 milliards de dollars, fin 1998, l'endettement de l'Indonésie tourne aujourd'hui autour des 150 milliards (plus de 90 % du PIB à la fin du mois de mars), dont plus de la moitié (85 milliards) sont liés à la restructuration d'un secteur bancaire dont le portefeuille de créances douteuses continue de représenter, selon les sources, de 60 % à 85 % de l'encours total.

Et puis, mauvaise nouvelle pour les investisseurs qui avaient construit leur paradis à l'abri des services fiscaux, sur l'île de Batam : la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) les y rattrapera dès le 1^{er} janvier prochain. Jusqu'alors, la petite île bénéficiait d'un statut particulier, dans le cadre des accords de coopération entre l'Indonésie, Singapour et la Malaisie.

INSTABILITÉ POLITIQUE
La situation économique précaire favorise une instabilité politique menaçante pour l'avenir politique du président Wahid. Une rumeur persistante dans les rues de Djakarta annonçait la fin de son régime pour l'été, à la faveur de l'Assemblée consultative populaire. L'organe législatif indonésien s'est réuni dans la capitale indonésienne, du 5 au 18 août dernier, pour la première fois depuis l'élection du nouveau président. Les législateurs, coutumiers et friands d'interminables palabres comme la plupart des Indonésiens, ont maintenu Abdur-

rahman Wahid à la présidence de la République sur la base d'un compromis. Et les militaires étaient les seuls à pouvoir le lui proposer.

Etroitement associés au pouvoir politique et économique pendant plus de trente ans, les militaires avaient très mal réagi en s'en voyant évincés de facto avec l'arrivée de Yussuf Habibie, puis d'Abdurrahman Wahid. La multiplication des foyers de violence dans le pays, accentuant un peu plus la fragilité du régime, leur permet aujourd'hui de faire un retour aux affaires.

L'Assemblée consultative populaire leur a garanti une représentativité en son sein, jusqu'en 2009. La Constitution a été amendée de façon à protéger les officiers supérieurs de toutes les poursuites judiciaires qui pourraient être engagées contre eux pour leur responsabilité dans les exactions dont l'armée est accusée. Et le budget de

l'Etat n'est pas suffisant pour les déposséder de leur empire financier. Grâce aux ramifications de sa nébuleuse socio-économique, l'armée peut apparaître aujourd'hui comme le véritable « ciment » de la société indonésienne.

MILITAIRES ET MUSULMANS

La situation politique n'a finalement guère évolué depuis le départ de Suharto il y a deux ans. Militaires et musulmans se disputent toujours l'héritage laissé par le vieux dictateur. On ne peut que remarquer le rôle d'arbitre joué par le FMI. En participant activement à la consolidation de la reprise économique, l'organisation internationale oxygène le régime du président élu, tout comme elle avait asphyxié celui de Suharto et de son dauphin Habibie en tardant volontairement à voler à leur secours au lendemain de la banqueroute de 1997.

La transition dans laquelle l'Indonésie s'est installée a toutes les chances de survivre au mandat du président Wahid. Il faudra plus d'une législature à l'Indonésie pour convaincre les militaires de rester dans leurs casernes. Le défi lancé à la société civile n'est pas mince. La contestation du pouvoir javanais, aux quatre coins de l'empire, ne pourra être endiguée que par un partage plus équitable des richesses de l'archipel. Or, le moment n'est pas le plus propice pour parler de dividendes. Quels que soient les intérêts dissimulés derrière les velléités d'indépendance qui se manifestent d'Aceh à la Papouasie occidentale (anciennement Irian Jaya), en passant par les Célèbes et les Moluques, l'Indonésie est un empire qui n'a jamais été aussi proche de l'éclatement.

Marc Mangin

CECI N'EST PAS UN SITE ÉROTIQUE
ET POURTANT LES CADRES
LE FRÉQUENTENT ASSIDUMENT.

Sur www.cadronline.com, premier site d'emploi en ligne, vous trouverez plus de 7000 offres, des outils d'aide et d'information personnalisés. De quoi être prêt à saisir toutes les opportunités. Partenaire de 23 titres de presse référents et du Monde.

CADRES
ONLINE

Personne n'est à l'abri d'une opportunité.

Les banques américaines prennent des risques de plus en plus inconsidérés

Le cumul des risques pris, année après année, par les banques américaines n'en finit pas d'augmenter. Et surtout, le danger n'est pas près de se réduire. Telle est la principale conclusion du sixième rapport que l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) - organisme officiel chargé de la supervision des grands réseaux bancaires installés sur plusieurs Etats - vient de consacrer aux *Pratiques du crédit en 2000*.

Lors de la présentation de cette étude sur la politique du crédit des 69 principaux établissements bancaires des Etats-Unis, le 20 septembre, John D. Hawke, directeur de l'OCC, a exprimé son « inquiétude concernant les hauts niveaux de risque ancrés aujourd'hui au cœur du portefeuille de crédits de certaines banques. Ils résultent d'un manque certain de vigilance dans la sélection des risques au cours des années précédentes ».

IMMOBILIER

Ce n'est pas la première fois qu'un organisme de surveillance met en garde les établissements bancaires américains. Le sujet est même régulièrement débattu sur la place publique. Sans effet aucun, puisque bon nombre de banques continuent d'assouplir leurs demandes de garanties sur quelques produits phares comme les grands crédits accordés par un pool bancaire ou certains types de crédit immobilier.

Ainsi, le *Home Equity Lending*, qui permet à certains ménages déjà titulaires d'un crédit immobilier d'en contracter un second - sur le même bien - si le banquier estime que la valeur de ce dernier s'est accrue au cours des dernières années, fait fureur. Pourtant, les risques sont énormes, car cette hypothèque de second rang est valide tant que le marché immobilier se maintient à la hausse, mais en cas de retourne-

Pour la cinquième année consécutive, les établissements financiers n'ont pas resserré leurs conditions de crédit, malgré les recommandations officielles

ment du secteur, nul ne sait ce qui se passerait. L'OCC estime que 29 % des banques engagées dans ce type de crédit courent aujourd'hui un risque majeur.

Le directeur de l'OCC a aussi exprimé publiquement son « appréhension » vis-à-vis de la croissance continue des crédits consentis à des entreprises déjà lourdement endettées et offrant des garanties particulièrement faibles.

Le rapport stigmatise ainsi la tentation classique des banquiers de maintenir un flux permanent de crédit à un emprunteur potentiellement défaillant pour éviter que son dépôt de bilan ne les oblige à provisionner des pertes. Près d'un tiers (32 %) du portefeuille de crédit des 69 banques examinées présenterait ce type de risque.

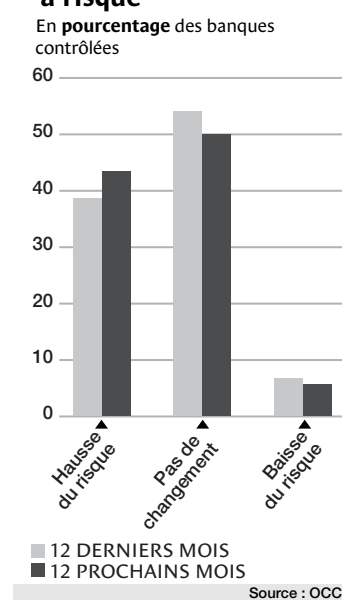
Certes, une partie des banques (25 % du panel) a entrepris de resserrer quelque peu leurs conditions de crédit sur certaines catégories de prêts. Mais la minorité « laxiste », qui avait déjà desserré ses conditions sur certains prêts les années précédentes, s'est légèrement élargie, passant de 13 à 16 % du panel. Comme le remarque David D. Gibbons, contrôleur adjoint du risque crédit, « cela prend du temps pour que la notion

de risque soit à l'œuvre au sein d'un portefeuille de prêts ».

Les prêts commerciaux à des entreprises dont le montant dépasse 20 millions de dollars et pour lesquels deux ou trois établissements prêteurs s'associent, sont aussi dans le collimateur de l'OCC. Leur montant global a beaucoup augmenté ces deux dernières années, passant de 45 milliards de dollars en 1998 à plus de 100 milliards de dollars en 2000 (5,1 % du total des crédits cette année).

Globalement, les rapporteurs insistent sur le fait que le niveau de risque global pour les crédits aux entreprises et aux particuliers n'a pas diminué en 2000. Les prêts aux PME, aux promoteurs immobiliers et à l'habitat pour les particuliers ont poursuivi leur essor sans restriction particulière. « Pour la cinquième année consécutive, le niveau de risque de l'ensemble des crédits bancaires continue de s'accroître. Ce qui est vrai aussi pour presque chaque type de crédit bancaire pris

Crédits commerciaux à risque



separément. » Dans le langage mesuré propre à tous les organismes de contrôle bancaire du monde, les rapporteurs indiquent toutefois que le niveau de risque semble plus prononcé pour les entreprises que pour les particuliers.

Pas totalement pessimistes, les rapporteurs de l'OCC notent toutefois un léger durcissement des conditions de crédit sur les achats en leasing, et les prêts revolving liés à des cartes bancaires.

INCOMPÉTENCE

En fin, les superviseurs de l'OCC estiment que le risque sur le crédit bancaire devrait continuer de s'accroître l'an prochain. Presque les deux tiers des contrôleurs ont exprimé leur inquiétude sur la structure financière même des grands établissements de crédit (ceux dont l'encours de crédit dépasse 50 milliards de dollars), tandis que pour les plus petits (en dessous de 50 milliards de dollars), c'est le haut niveau de risque pris dans l'immobilier qui pose le plus problème. Rien d'étonnant donc, si les rapporteurs mettent en cause le management des établissements bancaires en général et les services de risque crédit en particulier.

Dans presque un cas sur deux, l'OCC n'a pas hésité à exprimer son inquiétude sur la façon dont les établissements bancaires exercent leur métier. Ceux-ci sont accusés d'être défaillants sur leur capacité à « identifier le risque », tandis que « le niveau et la qualité des équipes de risque crédit » suscitent le doute, sans parler du « suivi de la politique de crédit, de la qualité du système informatique et du contrôle interne ». Mieux encore, l'OCC ébranle jusqu'au fondement même de certains établissements bancaires en s'interrogeant sur la présence d'une « culture du crédit » au sein de certaines banques.

Yves Mamou

L'indemnisation du chômage ne pénalise pas l'emploi

Non, un montant élevé d'allocations versées aux chômeurs ne ralentit pas leur retour à l'emploi. Tout dépendrait de la façon dont ces allocations sont administrées. C'est la conclusion, à la fois claire et nuancée, de l'étude de Vincenzo Spiezia parue dans la *Revue internationale du travail* (« Les effets comparés des régimes d'indemnisation du chômage sur l'emploi et les salaires », n° 1, vol. 139-2000), publiée par le Bureau international du travail. M. Spiezia expose tout d'abord les

deux théories qui expliquent la persistance du chômage par un niveau trop élevé d'allocation. Selon la première, les prestations chômage en allongent la durée parce que les travailleurs sont moins incités à chercher et à accepter un emploi. Selon la seconde, dite du salaire d'efficacité, les allocations incitent les travailleurs à demander des salaires plus élevés, ce qui diminue d'autant le nombre d'emplois offerts par les employeurs. « C'est ainsi que s'expliquerait la différence entre les taux de chômage constatés en Europe occidentale et

aux Etats-Unis, où l'indemnisation est moins généreuse », écrit l'auteur.

Mais plusieurs études de terrain n'ont révélé aucun effet notable du niveau d'indemnisation sur la durée du chômage. Certains travaux montrent même que le versement de prestations intensifie la recherche d'emploi des chômeurs britanniques et américains.

Cette contradiction entre la théorie et la pratique tient au fait que l'on confond deux modes de gestion de l'indemnisation du chômage : l'assistance chômage et l'assurance-chômage.

Dans le cas de l'assistance, toute personne a droit à des prestations illimitées dans le temps, à condition d'être sans emploi et de disposer d'un revenu inférieur à un seuil déterminé. Ces prestations sont financées par des recettes publiques reposant sur un taux d'imposition des salariés et des entreprises proportionnel au nombre des chômeurs. Il s'agit d'un système de redistribution des revenus des actifs vers les chômeurs. Un tel système d'assistance renforce effectivement « l'utilité » du chômage.

INCIDENCE SUR LES SALAIRES

Mais parmi les 88 pays dotés d'un régime d'indemnisation, aucun n'a institué une assistance pure (l'Allemagne et la Suisse sont les deux pays qui s'en rapprochent le plus). La plupart la panachent avec l'assurance-chômage. Celle-ci est un transfert de revenus dans le temps, puisque les travailleurs ayant un emploi cotisent pour s'assurer contre le risque de perte de leur propre emploi, en constituant en quelque sorte un « salaire de réserve ».

Ce régime est largement autofinancé. Le niveau de l'indemnisation est fonction des cotisations antérieures qui doivent avoir été versées pendant un laps de temps minimum.

Pour éviter que le travailleur ne préfère l'indemnisation au travail, l'assurance-chômage ne secourt pas ceux qui démissionnent volontairement de leur emploi ou qui ont été sanctionnés pour faute professionnelle. De même, pour pou-

voir continuer à bénéficier d'indemnités, le chômeur doit prouver qu'il cherche activement un emploi. Enfin, ces indemnités sont limitées dans le temps. Autant d'éléments qui expliquent pourquoi « les chômeurs ne satisfaisant pas à ces critères rechercheront plus activement un nouvel emploi », analyse l'auteur. La durée du chômage s'en trouvera réduite.

L'assurance a aussi une incidence sur les salaires. Une admissibilité limitée tire les salaires vers le bas car les personnes non éligibles à des indemnités acceptent de travailler pour des rémunérations modestes.

Mais le prélèvement des cotisations pousse les salaires à la hausse ; aussi l'effet de l'assurance est-il ambigu : « Les prestations versées ont tendance à faire baisser les salaires, tandis que le coût du financement du régime les pousse dans la direction opposée. » Tout dépend donc de la façon dont sera financé le régime : les fonds d'origine publique susciteront une augmentation des salaires qui affaiblira la demande de main-d'œuvre. En revanche, le financement par des cotisations n'affecte ni le taux salarial ni la demande de main-d'œuvre.

Les conseils qu'en tire Vincenzo Spiezia pour les politiques de l'emploi sont précis : réduire les indemnités de chômage n'améliorerait en rien l'état du marché du travail. « Les pays peuvent continuer à offrir le même niveau d'indemnisation à condition de faire en sorte que le régime appliqué soit moins tributaire des recettes publiques et davantage autofinancé par les cotisations. »

Et comme l'assurance-chômage pure exclurait tous ceux qui ne remplissent pas les conditions requises pour en bénéficier, il convient de maintenir une assistance. « Pour préserver l'efficacité économique, les prestations de chômage devraient être accordées dans le cadre d'un régime d'assurances, tandis que l'objectif de justice sociale devrait être poursuivi au titre d'un programme d'aides séparé », conclut l'étude.

Alain Faujas

PENSÉE ÉCONOMIQUE

par Jean-Marc Daniel

Jean-Baptiste Say ou le libéralisme optimiste

A l'heure où la Netéconomie enrichit les audacieux, il est utile de rappeler que certains économistes, loin des raisonnements sur la capacité de l'Etat à relancer la croissance, ont magnifié l'entrepreneur qui, porteur d'une idée originale, crée richesse et emplois. Parmi eux figure Jean-Baptiste Say, même si son nom est surtout connu pour l'énoncé de la « loi des débouchés », encore appelée « loi de Say », qui fut la référence absolue de l'économie au XIX^e siècle avant de devenir l'objet des sarcasmes des keynésiens au XX^e.

Jean-Baptiste Say naît le 5 janvier 1767, à Lyon. Ses ancêtres cévenols ont fui pour Genève après la révocation de l'édit de Nantes. La France de Louis XV se montrant plus tolérante pour les protestants, son père abandonne l'austère ville suisse pour l'industrielle Lyon, où il fonde un négoce de soie. Adeptes des Lumières, il demande à ses fils de faire de solides études. Jean-Baptiste se passionne pour les mathématiques, et devient actuaire dans une des toutes premières compagnies d'assurances.

Certains hommes sont assez déterminés pour créer une entreprise, d'après Jean-Baptiste Say. Les autres subissent leur destin et se contentent d'attendre une embauche. Pour lutter contre le chômage, il faut aider les premiers. C'est leur dynamisme qui crée la croissance

En 1789, la Révolution l'enthousiasme et le mène à Paris. Il rejoint les girondins et devient l'équivalent de directeur de cabinet du premier ministre des finances de la République, Clavières, un protestant genevois comme lui. Il s'oppose en vain à la multiplication des assignats, et quitte Paris en pleine ébullition pour rejoindre l'armée qui se bat en Belgique.

En 1794, à la fin de la Terreur, il regagne Paris. Ecceur par l'exécution de Clavières, guillotiné, et par le spectacle des pillages commis par l'armée française au nom de la

liberté, il abandonne l'action politique et fonde un journal, *La Décade philosophique, littéraire et politique*, où il rédige les articles d'économie. Un temps séduit par Bonaparte, il est membre du Tribunal, l'assemblée qui, dans le système du Consulat, délibère sans voter. Sa liberté de ton l'en fait exclure en 1803. De ses articles, il tire alors un *Traité d'économie politique*, dont un résumé paraît en 1815 sous le titre de *Catéchisme d'économie politique*. Le traité connaît un succès considérable grâce, en particulier, à sa clarté, au point d'être traduit dans dix pays.

C'est dans ce traité que se trouve la célèbre « loi des débouchés », qui porte sur la confrontation de l'offre et de la demande. L'offre de biens est fonction des facteurs de production, à savoir le capital, le travail et la terre. La demande dépend des besoins des consommateurs. Offre et demande sont donc déterminées indépendamment l'une de l'autre, et n'ont apparemment aucune raison d'être égales.

Jean-Baptiste Say soutient que c'est une erreur de les croire indépendantes. En effet, la demande s'exprime sous forme de revenus dépensés. Or les revenus sont des salaires et des profits versés par les entreprises à hauteur de la valeur de leur production. L'offre, par le biais des revenus distribués, crée une demande qui lui est équivalente et de ce fait n'est jamais insuffisante. Elle peut l'être sectoriellement si un bien ne correspond pas aux besoins des consommateurs. Mais, après une phase d'adaptation, ce bien cesse d'être produit, si bien qu'une économie qui ne connaîtrait aucune innovation et où n'apparaîtrait aucun bien nouveau finirait par trouver l'équilibre. La traduction monétaire de cette loi est l'équation quantitative de la monnaie : la valeur des biens échangés est égale au pouvoir d'achat total dont dispose la société ; et ce pouvoir d'achat est mesuré par la masse monétaire multipliée par le nombre de fois où, dans une période donnée, elle change de mains.

La simplicité de la démonstration de Jean-Baptiste Say lui a attiré beaucoup de contradicteurs. Dès son énoncé, certains l'ont accusé d'ignorer la thésaurisation, qui diminue les revenus dépensés et rend la demande inférieure à l'offre. Mais c'est au XX^e siècle que Keynes et ses disciples ont jugé sa théorie inepte, alors même que la dématérialisation de la monnaie et le rôle accru des banques avaient réduit la portée de la thésaurisation. La critique la plus virulente de la « loi de Say », c'est la réalité économique des années 30 qui l'a fournie : la surproduction, notamment agricole, dominait, et le chômage atteignait des taux records.

Voué aux gémonies à cause de ce constat, Jean-Baptiste Say aurait pu se défendre en montrant qu'on occultait une partie de son raisonnement. En effet, l'absence de surproduction ne signifie pas pour Say l'absence de chômage. Pour lui, le travail à un prix qui influe sur le niveau de l'emploi. En cas de chômage, sa résorption suppose la baisse des salaires. Mais cela ne suffit pas toujours. Pour qu'il y ait plein emploi, il faut qu'il y ait des entreprises qui se développent et recrutent. Pour Say, les hommes sont inégaux face à l'économie : certains sont assez déterminés pour créer une entreprise. Les autres subissent leur destin et se contentent d'attendre une embauche. Pour lutter contre le chômage, il faut aider les premiers. C'est leur dynamisme qui crée la croissance.

Jean-Baptiste Say est cohérent : il fonde une entreprise de textile. Puis il se consacre à l'enseignement pour promouvoir l'esprit entrepreneurial, participant, en particulier, à la naissance de l'École supérieure de commerce de Paris. Libéral en économie, il l'est en politique. Interdit de parole sous l'Empire, il écrit, malgré la censure, sous la Restauration. Il ne retrouve sa pleine liberté qu'avec la monarchie de Juillet, qui lui donne la chaire d'économie au Collège de France. Il en profite peu puisqu'il meurt en novembre 1832, laissant de nombreux disciples, mais aussi beaucoup d'ennemis, surtout anglais. Car, comme l'écrivit John Kenneth Galbraith, l'un de ses adversaires keynésiens, il a commis une faute irréparable : en étant clair et accessible, il a nuï à la corporation des économistes, dont le prestige repose sur le caractère incompréhensible de leurs écrits...

En fait, si certains ont qualifié Jean-Baptiste Say d'optimiste, on peut penser qu'il était par certains côtés naïf. Une preuve supplémentaire ? Directeur de cabinet du ministre des finances en 1792, héritant de l'Ancien Régime deux réseaux de collectes de l'impôt, il dit à son ministre qu'il se fait fort de faire en sorte que, fin 1793, il n'y en ait plus qu'un. Plus de deux cents ans après, il y en a toujours deux...

Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP.

Master of Business Consulting

Andersen Consulting Microsoft
ESCP-EAP SAP Devenir
Supélec

Six partenaires créent un Master of Business Consulting qui peut vous ouvrir de grands horizons.

Ce Master européen, créé par l'ESCP-EAP et SUPÉLEC à l'initiative de l'Institut du Conseil,

- a pour objectif de former des cadres à fort potentiel, bénéficiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans, au métier de consultant en charge de grands projets internationaux.
- Ce programme est conciliable avec la vie professionnelle. 4 séminaires ponctuent l'enseignement (12 mois).
- Ils sont animés par de Grands Témoins issus du monde professionnel. Un projet individuel constitue le "fil rouge" du programme.

Avec autant d'atouts, vous donnerez une nouvelle dimension à votre carrière.

Renseignements : 01 49 23 27 92
www.escp-eap.net (rubrique Executive Development)

© L'Institut du Conseil a été créé par Andersen Consulting, Devenir, Microsoft et SAP.

La corruption : un obstacle au développement

par Leszek Balcerowicz

Contraire à l'éthique, la corruption est un fléau. Elle mine les valeurs morales et la confiance. De même, elle renchérit considérablement le coût des échanges économiques, gonfle les prix et les dépenses publiques, réduit les revenus fiscaux, fausse l'activité économique, orientée à l'excès vers les bénéfices rapides et, à terme, fait fuir complètement l'investissement. La corruption réduit aussi l'accès des populations pauvres aux services essentiels de santé et d'éducation, et affecte leurs perspectives à long terme ; elle frustre la création d'entreprise qui, pour beaucoup, est une voie de sortie de la misère.

Mais pire que tout cela, ce mal sabote la confiance dans les institutions démocratiques, érodant la légitimité même de l'Etat. Les ex-pays de l'Est s'avèrent particulièrement vulnérables, et ceux d'Europe centrale sont loin d'être immunisés.

Comprendre le moteur de la corruption doit être la première étape dans son élimination. Réduire l'exposition de l'Etat à travers la privatisation des entreprises publiques ; abolir les permis, licences et autres contrôles superflus qui offrent des opportunités de puiser des rentes ; enlever les subventions à la production et établir une concurrence effective au sein de l'économie... Si toutes ces mesures permettent d'offrir moins de prise à la corruption, elles restent néanmoins insuffisantes. En Pologne j'ai réuni une commission spéciale responsable de la déréglementation qui a promu la nouvelle loi sur l'activité économique adoptée l'année dernière par le Parlement, dont l'objectif est de réduire fortement le nombre d'activités sujettes à la surréglementation et aux licences.

Parallèlement, il est important de bâtir des fondations légales et réglementaires saines pour les marchés déréglementés ainsi qu'une supervision prudente des marchés financiers. Les monopoles devront être régulés et surveillés, qu'ils soient entre les mains du privé ou du public, ce qui demande des instances de contrôle efficaces et indépendantes. Certaines décisions demeureront toutefois, et ce avec raison, dans la sphère publique (gestion des recettes et des dépenses).

Le gouvernement polonais fait des efforts pour bâtir une administration publique efficace et éthique. Mais la corruption ne peut être déracinée par la seule transformation de l'Etat. Il faut que la société soit complètement partie prenante dans le processus

Pour autant, il est clair que beaucoup de décisions liées à l'utilisation des sols, aux permis et aux privatisations sont prises au niveau local et que, là encore, les mêmes principes de bonne gestion financière et de responsabilité doivent s'appliquer. L'ensemble de ces approches a le double mérite de combattre la corruption tout en stimulant la croissance économique. Mais nous devons encore aller plus loin.

Qui pourrait avoir confiance en nous, si les institutions publiques ne jouent pas elles aussi la carte de la transparence et de la responsabilité ? De nombreuses personnes m'ont demandé pourquoi l'agenda de réforme que j'ai aidé à établir – avec d'autres – pour la Pologne dans les premières années de la transition a si bien fonctionné. Ma réponse est simple : nous avons expliqué et défendu clairement notre programme de réformes, ce qui l'a rendu acceptable.

Beaucoup de pays à travers le monde sont aux prises avec le fléau de la corruption. Des gouvernements tentent de prendre les devants, mais se retrouvent parfois eux-mêmes sur le banc des accusés : si la corruption au plus haut niveau des Etats est avérée, les parlements et les gouvernements perdent la confiance des citoyens. Et le pouvoir judiciaire, s'il n'est pas crédible, ne peut pas servir de contre-feu à ces dérives. La société civile a aussi son rôle à jouer, mais dans beaucoup de pays minés par la corruption, les gens ont peur de parler et de s'organiser.

La mondialisation des flux de capitaux est aussi un élément qui pèse dans la balance. Ceux-ci peuvent promouvoir le développement économique, à condition de disposer d'institutions fortes. C'est un devoir moral pour les dirigeants d'entreprise du monde développé de restreindre toute activité qui pourrait les affaiblir. A cet effet, on peut se réjouir de la nouvelle convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) contre la corruption à l'étranger. Un code de conduite pour les entreprises pourrait aussi contribuer à l'adoption de meilleures normes. Dans ce contexte un partenaire extérieur peut être utile.

En Pologne je me suis tourné vers la Banque mondiale, avec qui nous avons établi de bonnes relations de travail lors de la transition. Indépendante, la Banque mondiale peut servir à donner l'impulsion crédible aux initiatives anticorruption. Cet organisme nous a aidés à identifier les sources et les mécanismes de la corruption, ainsi que les réformes qui accroissent la transparence des processus politiques.

Parallèlement, le gouvernement polonais fait des efforts pour bâtir une administration publique efficace et éthique. Pour autant, la corruption ne peut être déracinée par la seule transformation de l'Etat, je dirai même plus : cette transformation sera impossible si la société n'est pas complètement partie prenante dans le processus. Voilà l'océan dans laquelle nous nageons tous.

En Pologne nous avons constitué un groupe de travail important dont les membres sont représentatifs de toutes les composantes de la société et de tous les principaux partis politiques. Il nous permet de réfléchir aux défis futurs et de consulter les acteurs professionnels qui doivent être impliqués dans les réformes judiciaires, ceci afin d'établir une stratégie efficace pour mettre fin à la corruption de manière durable. Le partenariat est un concept bilatéral : alors que la Banque mondiale nous a aidés à concevoir une stratégie efficace contre la corruption, nous l'avons aidée en retour à réunir un Conseil externe afin qu'elle puisse affiner son propre diagnostic de la corruption et les instruments nécessaires pour s'y attaquer. J'ai présidé la première réunion de ce Conseil qui rassemble des universitaires, des parlementaires, des représentants de la société civile de toute l'Europe centrale et de l'ex-Union soviétique. Nous avons ainsi pu analyser les progrès de leur combat contre le fléau et mettre également en lumière la variété des formes de corruption qui existent selon les pays concernés. Le Conseil vient de publier un rapport intitulé *L'Anticorruption en transition* qui mérite toute notre attention.

Il montre que notre combat peut progresser si nous comprenons bien la nature et les sources de la corruption afin de modeler nos approches en conséquence. Il donne aussi corps à l'idée que si la mondialisation a amplifié les enjeux, nous pouvons également compter sur la création de partenariats internationaux – qui commencent à se développer – qui vont soutenir les efforts des sociétés et des gouvernements dans la lutte contre ce fléau des temps modernes.

Leszek Balcerowicz est le ministre des finances polonais.

LIVRES

par Daniel Urbain

Vies fragiles

VIVRE LA PRÉCARITÉ. TRAJECTOIRES ET PROJETS DE VIE, coordonné par Isabelle Billiard, Danièle Debordeaux et Martine Luroil
Editions de l'Aube, 288 p., 140 F, 21,34 €

LA MALCHANCE SOCIALE, de Pierre Mannoni
Editions Odile Jacob, 240 p., 135 F, 20,58 €

Tout ce qui peut nous faire dépasser le stade des expressions passe-partout (« fracture sociale », « précarité ») est bienvenu. *Vivre la précarité* nous y aide. Ce livre est le résultat d'une recherche menée par des sociologues à la demande du ministère de l'emploi et de la solidarité, ainsi que de la Caisse nationale d'allocations familiales. Fondées sur des enquêtes et des entretiens, les différentes contributions analysent divers aspects de la fragilisation professionnelle et sociale. Celle qui touche certains cadres et les SDF est bien décrite mais déjà assez connue. Celle qui concerne les jeunes situés à la charnière entre les études et l'emploi est plus originale et révélatrice.

Les interviewés sont issus de familles ouvrières et souvent immigrées. Leurs parents leur inculquent le « goût de l'effort ». Mais leur scolarité est « une histoire qui leur échappe ». En filigrane, on devine évidemment un déficit d'accompagnement du parcours scolaire et de la transition vers l'emploi. Ces jeunes arrivent donc « penauds et battus sur le marché du travail », convaincus qu'ils doivent expier la faute de ne pas avoir mené leurs études à leur terme. Ce sentiment de culpabilité personnelle est accentué par « la promotion de l'individu-sujet » dans l'entreprise, où, aujourd'hui, les repères collectifs s'estompent.

La déstabilisation des personnes ne résulte pas seulement de handicaps sociaux ou d'accidents de parcours. Par exemple, à Fougères (Ille-et-Vilaine), l'effritement des industries locales (cuir, granit) a fait basculer l'ancien système d'emploi et de relations sociales, caractérisé par « un équilibre subtil entre rapports sociaux paternalistes et rapports de classe », avec ses solidarités et ses régulations.

Autre constat : c'est surtout l'incertitude et l'impossibilité d'anticiper l'avenir qui constituent l'essence de la précarité. Spécialiste de psychologie sociale et clinique, Pierre Mannoni se penche sur les causes de la « malchance sociale » de ceux qui sont victimes d'une « faillite du Moi » et pratiquent une conduite de retrait social. Les problèmes qu'ils rencontrent « sont souvent des produits de la désorganisation familiale dans un environnement socioéconomique riche en dysfonctionnements ».

L'auteur décrit leurs difficultés psychologiques, et notamment leurs conduites d'échec. Il propose aussi des pistes pour permettre une « requalification sociale ». Dans cette optique, il dit les dangers de « l'aide-charité », de l'assistanat, et prône une dynamisation de la personne tournée vers l'emploi. Au passage, il met en cause le concept de fracture sociale, « plus pittoresque que sociologiquement vrai ». Il estime que notre société assigne un rôle à ses « malchanceux sociaux ». Ceux-ci participeraient inconsciemment à la régulation sociale en assumant « la double fonction de polariser le négatif et d'en élargir le groupe par voie de conséquence ». « Pas de solidarité sociale sans êtres en détresse », écrit-il. Voici un beau sujet de réflexion.

Quelle peut être la légitimité d'un accord contractuel ?

par Pierre Héritier

Le contentieux né de l'accord Unedic n'est pas seulement le signe de conflits de stratégies entre les syndicats ni celui d'un bras de fer entre gouvernement et patronat. C'est avant tout la traduction d'une crise profonde, ancienne et durable des rapports entre la loi et le contractuel, qui tient pour une part à l'histoire jacobine de la France, mais surtout à l'obsolescence de notre système de relations sociales, incapable d'établir la légitimité des accords et des acteurs. Le gouvernement serait bien inspiré de se saisir du conflit actuel pour... légiférer ! Légiférer pour fixer un cadre et des règles du jeu.

L'accord Unedic à travers les contestations qu'il provoque constitue un exemple, navrant il est vrai, mais aussi particulièrement éclairant, des questions qui sont posées, notamment celles concernant un « accord majoritaire », c'est-à-dire signé par les syndicats les plus représentatifs.

Aujourd'hui, personne ne peut dire sur quoi repose la légitimité d'un accord. Va-t-on laisser cette question aux juristes, aux avocats et aux juges ? Les acteurs et le gouvernement auront-ils le courage de s'en saisir eux-mêmes ? Personne au fond n'ignore quelle est la maladie ni la cause du mal, et des convergences apparaissent de façon assez large sur le traitement lui-même. Seulement, il faut oser passer du diagnostic officieux à la déclaration publique, puis de la parole à l'acte. Il y a un an, Bernard Trubault avait rendu public son diagnostic et tracé des perspectives. Plus récemment, Nicole Notat avait mis en exergue « le concept d'accord majoritaire ». Mais le gouvernement n'a

pas rebondi, préférant sans doute laisser à d'autres la « patate chaude » ou jugeant que le moment n'était pas opportun. Arguments récurrents, souvent entendus par ceux qui sont assez têtus pour poser la question sans se lasser. Mais la « patate chaude » revient périodiquement sans être invitée au menu des négociations ou des rencontres entre ministre et négociateurs. Et personne ne peut dire dans quelle assiette elle va tomber ! En réalité, elle empoisonne la cuisine contractuelle et pourrit les rapports entre l'Etat et les négociateurs.

L'accord sur l'assurance-chômage est-il légitime ? Selon que l'on se cale sur la législation actuelle ou sur le consensus émergent d'accord majoritaire, la réponse n'est pas la même. Mais n'est-ce pas avant une négociation qu'il faut définir ou redéfinir les règles du jeu ? L'Etat doit intervenir. Il eût été logique de le faire avant l'ouverture d'une négociation voulant s'inscrire dans une perspective de refondation sociale. Mais la crise lui en fournit l'occasion. La production d'« acteurs légitimes » pour négocier et d'un nouveau système de négociations constitue un enjeu encore plus important que le contenu de ces négociations. Le gouvernement doit laisser plus d'espace aux négociateurs mais c'est à lui d'en tracer le cadre. Notamment dans deux domaines :

- celui de l'articulation entre la loi et la négociation. Il s'agit à la fois de désigner les domaines, les terrains et les limites de la négociation ainsi que les procédures. Celles-ci pourraient s'inspirer du « protocole social » mis au point par les partenaires sociaux européens et repris dans le traité de l'Union européenne.

- celui des fondements de la légitimité d'un accord. Un accord doit-il être soumis à l'approbation des salariés ? On peut avoir des doutes sur la faisabilité de cette procédure et des inquiétudes quant à ses conséquences sur les syndicats. La légitimité des acteurs paraît le seul moyen de valider un accord. Le concept d'accord majoritaire peut être la référence. Mais pour cela il faut pouvoir « mesurer » la légitimité des acteurs et leur taille respective. Seules des élections professionnelles organisées dans les entreprises, le même jour ou la même semaine, permettraient d'offrir une bonne lisibilité, et cela quel que soit le niveau où se situent les négociations : l'entreprise et la branche (qui disposeraient des résultats globalisés des élections), comme le local et le national interprofessionnels.

Dans l'entreprise, il est d'ailleurs paradoxal que ceux qui sont élus – les délégués du personnel et le comité d'entreprise – n'aient pas le pouvoir de négocier, et que ceux qui négocient – les délégués syndicaux désignés par leurs organisations – ne soient pas élus par les salariés. Bien entendu, les solutions techniques sont multiples et offrent toutes des avantages et des inconvénients. Ce qui est important, c'est la volonté de refonder le système social. C'est ça la vraie refondation. Le paradoxe... c'est qu'elle ne peut se faire sans l'intervention du politique. Après concertation, cela va sans dire !...

Pierre Héritier est secrétaire général du Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges (Lasaire).

PARUTION

● **PIRATES ET FLICS DU NET**, de David Dufresne et Florent Latrive

Les hackers, ou pirates informatiques, ne font parler d'eux que lorsqu'ils parviennent à s'introduire dans les sites Web les mieux gardés, ou lorsque la police leur met la main au collet.

Le mérite de cet ouvrage, rédigé par deux journalistes de *Libération*, est de retracer l'histoire des hackers, de différencier leurs pratiques, qui les opposent en groupes distincts. Les dispositifs mis en place pour tenter d'assurer la sécurité des réseaux et traquer les pratiques illicites sont également décrits avec précision (Seuil, 2000, 142 p., 49 F, 7,47 €). **A. R.**

Conservatoire National des Arts et Métiers
INSTITUT DES ETUDES ECONOMIQUES, SOCIALES ET TECHNIQUES DE L'ORGANISATION

Vous souhaitez développer votre expertise sur les marchés porteurs de l'organisation et du consulting

L'ESTO - CNAM vous propose le Diplôme d'Études Supérieures des Techniques de l'Organisation (DESTO)

Homologué niveau I (3^{ème} cycle) de l'Enseignement Supérieur



iesto

CNAM - IESTO
292, rue St Martin
75 003 - PARIS
☎ 01 40 27 25 08
e-mail : iesto@cnam.fr

- Formule continue : 1 an à temps plein dont 4 à 6 mois de mission en entreprise
- Formule discontinu adaptée à votre projet personnel et professionnel
- Niveau d'accès : Bac +4
- ou Bac +2 avec expérience professionnelle significative
- Possibilités de financement

REUNIONS D'INFORMATION
(débouchés, programmes, conditions d'admission, financement)
les jeudis 12 et 26 octobre de 18 à 20 heures
Rez-de-Chaussée 55, rue de Turbigo - 75003 PARIS
Métro Arts et Métiers



DES OPPORTUNITÉS DE CARRIERE ?

www.syntec-management.com



TOUT L'UNIVERS DU CONSEIL EN MANAGEMENT, SUR LE BOUT DES DOIGTS...

CHAMP LIBRE

Pour la première fois depuis des années, les grands groupes français recrutent plus qu'ils ne licencient.

Pour le moment, les patrons ne s'inquiètent pas d'un retournement de conjoncture. Les chercheurs essaient de cerner l'effet des représentations sur les comportements économiques

Les entreprises continuent de recruter malgré les doutes sur la croissance

Ces dernières années, on ne misait plus que sur les PME pour créer des emplois. Et l'on croyait les grandes entreprises définitivement vouées à en supprimer sous l'effet de la mondialisation. La vigueur de la croissance vient remettre en cause ce dogme : des emplois se créent dans l'ensemble du tissu économique. A tel point que les grandes entreprises ont mis fin, depuis le début de cette année, à une longue période de réduction d'effectifs.

Selon la dernière enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) sur les facteurs de production dans les grandes entreprises (plus de 490 salariés dans l'industrie ; plus de 200 personnes dans le commerce de gros interindustriel et les services), l'emploi a progressé de 1 %

dans ces établissements au premier semestre 2000. Cette augmentation concerne tous les secteurs d'activité. Depuis 1992, une telle hausse n'avait été constatée que deux fois, au premier semestre 1995 et au premier semestre 1998. Et encore, l'augmentation des effectifs n'avait pas dépassé 0,2 %, et n'avait été que passagère.

Ce redressement est-il un simple soubresaut conjoncturel ou marque-t-il un véritable renversement de tendance ? Après avoir freiné pendant des années, les entreprises ont dû appuyer sur l'accélérateur des embauches pour pouvoir répondre à des carnets de commandes bien remplis.

« La hausse des effectifs dans les grandes entreprises résulte d'abord d'un phénomène conjoncturel, explique Michel Devilliers, directeur

adjoint des études de l'Insee. C'est le résultat d'une croissance soutenue au second semestre 1999 (4 %) et au premier semestre 2000 (3 %). A cela s'ajoute la mise en place des 35 heures, lesquelles jouent un rôle majeur dans la dynamique de création d'emplois », insiste-t-il, affirmant que sur les 240 000 créations d'emplois du premier semestre enregistrées dans l'ensemble du secteur concurrentiel (toutes tailles d'entreprise confondues), 80 000 seraient dues aux 35 heures.

35 HEURES

Un effet 35 heures que le patronat a tendance à minimiser, sans le nier complètement. A l'Association nationale des industries agroalimentaires (ANIA), on avance que nombre d'embauches réalisées dans le cadre des 35 heures se sont résu-

mées à la transformation en CDI d'anciens contrats précaires.

« Il est difficile de faire la part des choses, mais ce retournement s'explique en premier lieu par la croissance », relève Jean Guilhaumaud, responsable des affaires sociales de cette fédération patronale. « Dans les organisations où le travail posté est important, l'effet 35 heures est assez mécanique », admet cependant François Gaschka, directeur du département emploi-formation de l'Union des industries chimiques (UIC).

Cette reprise de l'emploi dans les grandes entreprises ne fait pas que des heureux. « Ces dernières années, nous avons formé des jeunes par la voie de l'alternance. Et aujourd'hui nous les voyons partir dans les grandes entreprises. Alors que nous avons, comme elles, des carnets de commandes à honorer », se désole Jacques Freidel, président de la CGPME, inquiet également du recul des créations d'entreprises constaté ces dernières années. En baisse depuis 1994, elles ont néanmoins connu une petite reprise en 1999.

Comme le montrent les statistiques annuelles de l'emploi salarié publiées en août par l'Unedic, les PME ne constituent plus le premier gisement d'emplois. En 1999, l'emploi s'est accru de 6,9 % (+ 110 601 postes) dans les établissements de plus de 500 salariés et de 6,5 % (+ 111 839) dans ceux de 200 à 499 salariés, contre 2 % (+ 161 612) dans les entreprises de moins de 50 salariés, et 2,5 % (+ 283 040) pour l'ensemble des PME (moins de 200 salariés). Selon l'Insee, l'augmentation des effectifs dans les grandes entreprises devrait se poursuivre au second semestre, bien qu'à un rythme moins soutenu. Les prévisions sont très variables d'un secteur à l'autre, mais la hausse globale serait ramenée à 0,2 %.

Pourquoi une telle différence entre le premier et le second semes-

tre ? La faiblesse de l'euro, la flambée du prix du pétrole viendraient-elles entamer la confiance des entreprises ?

« Le rebond de la croissance a été tel au deuxième semestre 1999 que les chefs d'entreprise manifestent aujourd'hui une petite déception quant à l'évolution de leurs carnets de commandes, ceux-ci ayant connu des niveaux particulièrement exceptionnels depuis un an », observe Michel Didier, directeur de l'Institut de conjoncture Rexecode, qui ne se montre pas plus inquiet que cela. En somme, après une période d'euphorie, il n'est pas surprenant qu'il y ait une petite inflexion. « La concurrence reste tellement forte que les entreprises ont du mal à répercuter la hausse du pétrole sur leurs prix et voient du coup leurs marges se réduire, constate-t-il néanmoins. On ne peut pas dès lors exclure une inflexion de leurs engagements, même si leurs responsabilités restent confiantes ».

INVESTISSEMENTS

« Même si on assiste à un petit tassement des résultats ces dernières semaines, nous sommes sur une lancée », appuie François Gaschka de l'UIC, secteur pourtant fortement concerné par la flambée du pétrole. Les perspectives d'investissement sont encore à un niveau très élevé. Selon l'Insee, l'investissement des grandes entreprises devrait cette année progresser de 13 % en valeur, affichant sa plus forte hausse depuis 1995, année où il s'était accru de 9 %. « Si la modération salariale était remise en cause, les entreprises pourraient alors davantage jouer sur le levier de l'investissement que sur celui de l'emploi pour répondre à la demande », relève Michel Didier. Ce qui signifierait une croissance moins riche en emplois dans les grandes entreprises.

Laetitia Van Eeckhout

Il est trop tôt pour faire des pronostics...

Ni un pétrole et des matières premières en hausse, pas plus qu'un euro en baisse n'effraient André-Nicolas Walter, le PDG de la société Guitel (450 millions de chiffre d'affaires et 650 salariés). L'une des raisons de cette sérénité est que Guitel, installée au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis) exporte quelque 45 % des roues et des roulettes qu'elle fabrique pour les chariots de supermarché, les poubelles ou les fauteuils de bureau. Autant dire que l'impact du dollar lui est actuellement favorable : « Nous avons enregistré une bonne amélioration de notre marge en Amérique du Nord comme en Grande-Bretagne », analyse le PDG. Cela nous a permis de baisser nos prix et donc d'améliorer nos parts de marché ».

Le dollar a tout de même un effet négatif, puisque Guitel achète son caoutchouc dans cette monnaie et que les matières plastiques et les tôles qui rentrent dans la confection des roues voient leurs coûts de fabrication alourdis.

Ainsi le prix du plastique a-t-il grimpé de 10 % sous l'effet conjugué du pétrole, du dollar et de la

demande. Mais André-Nicolas Walter ne s'en soucie pas trop pour l'heure, car il achète ses matières premières dans le cadre de contrats semestriels, ce qui veut dire qu'il était tranquille jusqu'au mois de juillet.

PRESSIONS SUR LES SALAIRES

Et pour la suite ? « A la date d'aujourd'hui, le bilan de ces variations de prix est positif, répond-il. Si les hausses des taux d'intérêt, du dollar et du pétrole se poursuivaient, si l'euro restait faible durablement, nous pourrions craindre le retour de l'inflation. Mais il est encore un peu tôt pour faire des pronostics ; mes collaborateurs et moi-même, nous pensons que le cours des matières premières a atteint son point maximum. Et pour l'instant, nous ne constatons pas de traces d'inflation, mais nos fournisseurs parlent d'augmenter leurs prix de 4 ou 5 %... »

« De plus, poursuit-il, nous sentons que les pressions sur les salaires vont recommencer à s'exercer : les 35 heures que nous n'avons pas encore achevé de mettre en place, sans aucune amputation de

salaires, sont maintenant considérées, notamment dans les entreprises publiques, comme un acquis, et l'amélioration du salaire redevient un objectif ».

Pour Guitel, l'idéal serait un dollar à 0,9 euro. A 1,10, la concurrence serait trop forte. En dessous de 0,9, les effets pervers risqueraient d'apparaître.

En attendant le pire ou le meilleur, pas question de changer quoi que ce soit à une politique qui fait toujours sentir ses effets bénéfiques. Ni acquisitions, ni réductions drastiques des coûts, ni embauches importantes ne sont à l'ordre du jour. « Nous avons acheté une entreprise française et nous sommes encore en train de digérer cet agrandissement », déclare-t-il.

Bien qu'il s'attende peu à des phénomènes macro-économiques dommageables, il garde le cap et veille au grain, un œil sur ses marchés et l'autre sur les cadrans où les monnaies, les taux et les matières premières pourraient indiquer qu'il est temps de marcher à l'économie.

Alain Faujas

André Orléan, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

« Les marchés financiers ont le monopole de la représentation du futur »

« Dans quelle mesure la faiblesse de l'euro, la hausse du pétrole, etc., peuvent-elles engendrer des anticipations négatives des acteurs économiques ?

– Les anticipations des acteurs sont de deux niveaux : un niveau local, basé sur les réalités présentes, telles que le carnet de commandes, les profits réalisés ; un niveau global, plus prospectif, plus diffus, qui s'exprime essentiellement en termes d'optimisme et de pessimisme et se base sur une représentation du climat économique.

Les économistes s'intéressent de plus en plus à ces représentations : dans la mesure où les données objectives ne déterminant pas un seul, mais plusieurs scénarios possibles, c'est ce ressenti global qui va faire pencher la balance. Ils ont toutefois encore du mal à étudier la mécanique des effets concrets de ces représentations.

La situation actuelle est ainsi caractérisée par la contradiction entre des anticipations locales positives et des anticipations globales partiellement négatives.

– Mais la hausse du pétrole, par exemple, n'affecte-t-elle pas bel et bien la réalité d'un bon nombre d'acteurs économiques ?

– Elle affecte négativement les uns, mais positivement les autres, puisque ces anticipations

sont fonction de la position de l'acteur – acheteur ou vendeur, importateur ou exportateur, débiteur ou créancier.

En revanche, les anticipations globales peuvent se polariser autour d'une même position, positive ou négative, qui peut, à terme, affecter ce que l'on appelait autrefois « le climat des affaires », et engendrer des annulations de consommation, d'investissement et d'embauches, qui auront, elles, des effets sur la réalité locale. Ce qui rend d'ailleurs légitime et rationnelle la volonté des acteurs de se construire une telle représentation de l'avenir.

Prenons l'exemple de la baisse de l'euro : les uns en profitent, d'autres en pâtissent, et la plupart sont indifférents. Ce ne sont donc pas tant les effets réels et immédiats du taux de l'euro face au dollar qui affectent le comportement économique, que l'interprétation, une parmi d'autres possibles, qui en est faite par certains acteurs – les marchés financiers, mais aussi les banques centrales, les gouvernements –, et autour de laquelle viennent s'agréger les anticipations d'un nombre grandissant d'intervenants.

Ce qui est nouveau, c'est que ces représentations globales prennent une influence croissante sur le comportement des acteurs, aux dépens des représen-

tations locales. Et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'information économique circule beaucoup plus vite, et les médias s'en font plus volontiers l'écho. Ensuite, cette information se transforme vite en « pensée unique » : une seule des interprétations possibles est retenue, puis véhiculée.

Enfin, et c'est sans doute le plus important, la financiarisation de l'économie, devenue patente depuis quelques années, a érigé les marchés financiers en producteurs quasi uniques de la représentation du futur : leur rôle étant de fabriquer du consensus pour orienter les investisseurs, leurs prédictions ont des effets de plus en plus puissants auprès d'acteurs en quête, justement, de consensus. Il y a donc un renforcement de la convergence des représentations.

– De telles représentations pourraient-elles à elles seules provoquer un retournement de conjoncture ?

– Un économiste de la fin du siècle dernier, Stanley Jevons, avait voulu démontrer que la production agricole et, par conséquent, la croissance économique, dépendait de l'activité solaire. L'hypothèse était scientifiquement fautive, mais d'autres économistes ont ensuite démontré que si tout le monde la croyait vraie, alors le cycle économique aurait été effectivement lié à l'activité solaire. Pour qu'il y ait des effets économiques réels, il faut que tous les acteurs choisissent une même opinion, aussi excentrique soit-elle.

Une telle synchronisation des comportements n'est encore que partielle, mais il est possible que la convergence entre la médiatisation et la financiarisation de l'économie aboutisse à ce que l'on pourrait appeler une « économie d'opinion », où les effets des représentations s'autolégitimant par le fait qu'ils produisent des effets réels. Ainsi, la richesse d'un nombre croissant de consommateurs, aux Etats-Unis, varie en

fonction de la Bourse, qui obéit bien plus aux lois de la construction des opinions qu'à l'analyse de la valeur réelle des entreprises cotées. L'économie d'opinion est un jeu de miroir dans lequel la position de chacun dépend de la représentation qu'il se fait des autres, qui agissent de même.

Mais, pour l'heure, les rigidités et les inerties des systèmes économiques contrebalancent les effets que pourraient avoir de soudaines polarisations d'opinion sur une représentation donnée. Les contrats commerciaux, les salaires, les impôts, les investissements déjà consentis sont autant de points fixes qui limitent les effets concrets d'une anticipation globale. Ils permettent de gagner du temps, de « refroidir » le processus de retournement. Il est ainsi clair qu'une flexibilité accrue renforcerait le risque d'un retournement conjoncturel purement « cognitif », c'est-à-dire basé sur les seules représentations.

– Si l'on suit votre raisonnement, il devrait être aisé pour les responsables politiques, dont le métier est justement d'agréger des représentations autour de leur propre conception, d'influencer le comportement des acteurs économi-



André Orléan

● Directeur de recherche au CNRS depuis 1987, André Orléan travaille actuellement au Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (Cepremap), placé auprès du Commissariat au Plan. ● Il a récemment publié *Le Pouvoir de la finance* (Editions Odile Jacob, 1999, 276 p., 145 F, 22,11 €).

ques. Or, ce ne semble pas être le cas...

– Tout d'abord, les marchés financiers, grâce à la dérégulation et l'internationalisation de leurs activités, ont conquis une autonomie totale vis-à-vis du politique : celui-ci ne peut plus influencer sur les représentations

produites par les marchés. Quant à concurrencer celles-ci, il faudrait pour y arriver que les hommes politiques soient crédibles pour les acteurs économiques. C'est bien pour cela que la stratégie des banques centrales est en réalité une lutte pour la crédibilité.

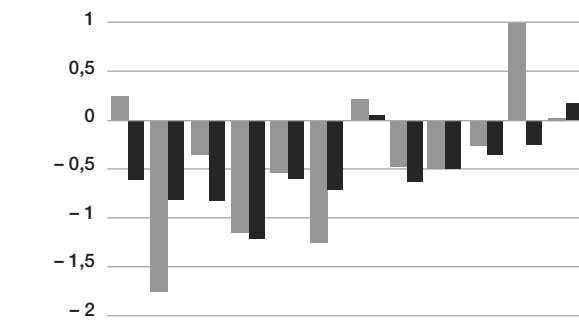
Le différentiel de croissance entre l'Europe et les Etats-Unis n'explique pas à lui seul la faiblesse de l'euro. Celle-ci est tout autant, sinon plus, le résultat du triomphe de l'opinion des marchés financiers – pour l'instant négative – en l'absence de projet politique clair, susceptible de rallier les acteurs économiques à une représentation crédible, et positive, de la monnaie unique européenne.

De même, ce ne sont pas « les lois du marché » du pétrole qui inquiètent entreprises et consommateurs, puisque ce marché, totalement cartellisé par les Etats comme par les compagnies pétrolières, n'obéit justement pas à ces lois. Là encore, les gouvernements n'ont pas su créer une opinion alternative à celle qu'ont réussi à imposer une poignée de spéculateurs londoniens. »

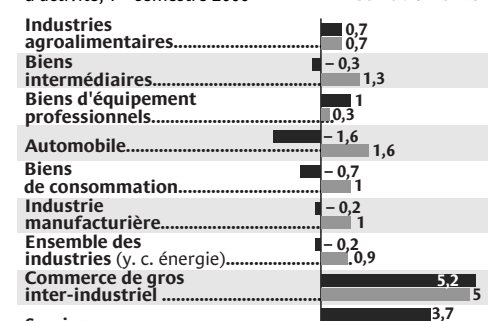
Propos recueillis par Antoine Reverchon

Les prévisions pour l'emploi sont souvent en-deçà de la réalisation

Variation semestrielle des effectifs des grandes entreprises de l'industrie manufacturière



Effectifs salariés des grandes entreprises par secteur d'activité, 1^{er} semestre 2000



■ VARIATION RÉALISÉE ■ VARIATION PRÉVUE

Source : Insee

OFFICIAL PARIS MBA FAIR

MBA WORLD TOUR 2000

Samedi 7 Oct. 14h-18h00

La Bourse de Paris
Place de la Bourse, Paris 2^{ème}

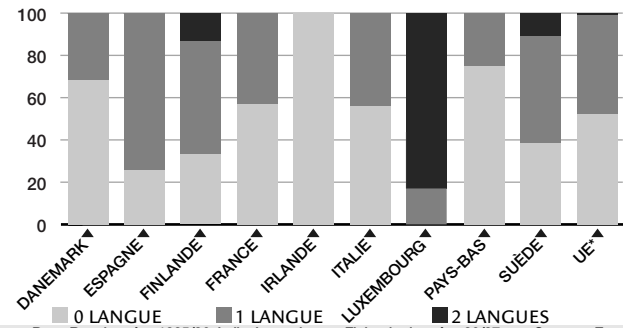
- Plus de 115 MBA
- 29 des top 30 U.S.
- Tous les MBA européens

www.topmba.com
Inscrivez-vous

EUROPE

Un élève sur deux étudie une langue étrangère dès le primaire

Répartition des élèves de l'enseignement primaire selon le nombre de langues étrangères qu'ils étudient, en pourcentage. Année scolaire 1997/1998.



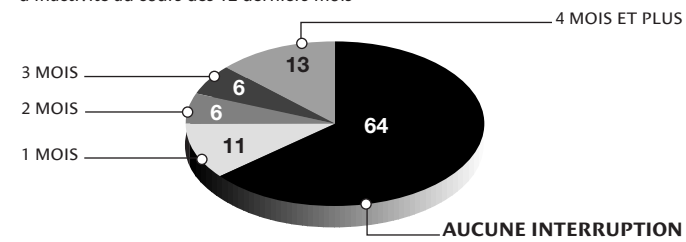
■ PRÈS DE LA MOITIÉ des élèves de l'enseignement primaire (46,5 %) suivent, en moyenne dans l'Union européenne, un cours de langues étrangères. La France se situe un peu en deçà, avec une proportion de 43 %. La Suède, la Finlande, l'Espagne et surtout le Luxembourg réalisent les meilleures performances en la matière. Le Danemark et les Pays-Bas sont à la traîne avec seulement 31 % et 25 % des effectifs concernés. Mais le mauvais point revient à l'Irlande, qui n'a pas encore organisé de cours de langue étrangère en primaire.

■ L'ENSEIGNEMENT DE PLUSIEURS LANGUES étrangères reste marginal en primaire, la situation la plus fréquente étant l'étude d'une seule langue. Seuls la Suède (10,9 % des élèves), la Finlande (13,3 %) et le Luxembourg (82,1 %) comptent une proportion non négligeable d'élèves étudiant au moins deux langues. Rien d'étonnant, puisque ces deux derniers pays ont plusieurs langues officielles.

FLASH SETT/ "LE MONDE"

Beaucoup d'intérimaires travaillent plus de 12 mois d'affilée

En pourcentage des intérimaires à forte densité d'emploi selon leur durée d'inactivité au cours des 12 derniers mois



Source : SETT-CREDOC

■ LES INTÉRIMAIRES à forte densité d'emploi (lfide), c'est-à-dire qui ont travaillé au moins sept mois au cours d'une année, sont principalement des hommes (70 %), ouvriers qualifiés ou employés. 77 % d'entre eux ont plus de deux ans d'ancienneté, 37 % plus de quatre ans et 66 % n'ont connu aucune interruption de travail au cours des douze derniers mois. Interrogés par le Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credec), ils expliquent que l'acquisition d'expériences et de compétences professionnelles nouvelles est au cœur de leurs préoccupations.

■ LA MAJORITÉ d'entre eux (82 %) jugent que l'intérim est une solution qui les satisfait, tout en faisant le constat que le regard de la société française vis-à-vis de l'intérim a beaucoup de mal à évoluer.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)											
	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	62	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	49	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1999 (h/semaine)											
	40,4	39,7	40,1	38,4	40,6	39,6	38,5	39	43,6	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1^{er} trim. 1999											
	+ 4	+ 3,6	+ 3,4	+ 1,8	+ 3,4	+ 5,3	+ 4,5	- 0,9	+ 6,7	+ 4,6	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE JUIN 2000 (en %)											
							avril 00	mai 00	avril 00		
Hommes + femmes....	8,4	9,1	8,4	8,4	14,1	9,6	10,7	2,8	5,7	4	4,7
Moins de 25 ans.....	16,2	17,2	9,3	23,2	26,1	20,2	30,9	5,5	12,7	9,3	9,2
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)											
	46	49	52	61	46	39	61	44	30	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	17,4 % (juill.)	-3,5
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	35,1 % (juill.)	-2,9
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	975	+9,2 %*
INTÉRIM.....	550	+23,1 %*
APPRENTIS.....	285	+3,2 %*
CONTRATS AIDÉS.....	462	+8,8 %*

SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	7 000 (mars)	+0,9 %*
Hommes.....	8 666 (mars)	+0,6 %*

SMIC (en francs)		
Horaire.....	42,02 (juillet)	+3,2 %
Mensuel.....	7 101 (juillet)	+3,2 %

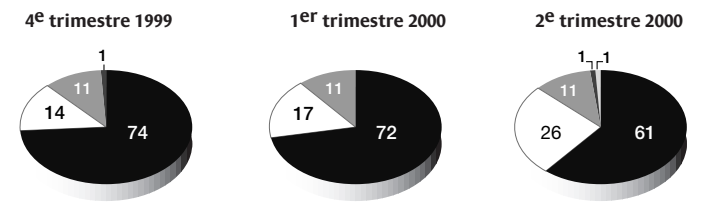
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)		
	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

* variation sur quatorze mois (mars 00 / janv.99) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SYNTEC/ «LE MONDE»

Les missions de recrutement s'internationalisent

Nationalité des entreprises clientes des cabinets en pourcentage



■ FRANÇAISE □ EUROPÉENNE ■ AMÉRICAINNE ■ ASIATIQUE ■ AUTRE Source : Syndicat du Conseil en recrutement/Syntec

■ L'EUROPE a représenté 87 % du total des missions réalisées par les membres du Syndicat du conseil en recrutement/Syntec, au cours du deuxième trimestre 2000.

■ EN TENDANCE, la part des entreprises européennes hors France s'est fortement accrue, même si les sociétés françaises représentent encore la majorité (61 %) des donneurs d'ordres.

■ LE CONTINENT AMÉRICAIN reste stable autour de 11 % des missions réalisées, mais le « reste du monde » n'est quasiment pas représenté. En grande majorité, les cabinets adhérents au Syntec ne disposent pas d'implantations étrangères suffisantes pour répondre à la demande internationale.

Réforme du réseau commercial « S » : Axa Conseil n'assume pas...

Manquements graves imputables à l'employeur », a estimé le conseil des prud'hommes, qui a prononcé la « réstitution judiciaire » du contrat de travail d'un salarié d'Axa Conseil « aux torts de l'employeur ». Ce dernier a été condamné à verser à son ancien commercial plus de 1 million de francs.

Ce jugement n'est pas un cas isolé. A Saint-Malo, à Coutances, à Montpellier, etc., des affaires similaires ont été jugées dans le même sens, où il est question de « licenciement abusif », de « comportement manifestement déloyal » de l'employeur... Toutes ces procédures sont liées à une réforme interne engagée en 1998 par Axa et touchant les commerciaux salariés du réseau « S » (ex-UAP), dans la foulée de la fusion des deux sociétés. Selon FO, premier syndicat d'Axa Conseil et opposant à cette réforme, sur 23 jugements dont il a eu connaissance, 21 ont condamné l'employeur. La direction affirme en revanche que sur 54 jugements rendus, elle en a perdu 25, pour lesquels elle a fait appel. Au total, deux cents dossiers auraient été déposés devant les conseils des prud'hommes.

En 1998, CFDT, CGT, CGC et CFTC signent avec la direction un accord modifiant profondément les conditions de travail des personnels commerciaux salariés

Deux cents dossiers auraient été déposés devant les conseils des prud'hommes

pour la plupart issus de l'UAP. En particulier, la partie fixe de la rémunération est supprimée et le mode de calcul des commissions est changé. « C'était la seule solution pour sauver le réseau », justifie la CFDT.

« Le but était d'arriver à des niveaux de rémunération comparables à la situation antérieure », assure Alain Roubin, directeur général du réseau S. Selon la direction, 95 % des salariés ont accepté de signer un nouveau contrat de travail.

Dans les faits, constate Alain Roubin, les rémunérations de ceux qu'on appelle les « optants » ont été « préservées et ont même évolué positivement ». Ce n'est pas l'avis de FO, non signataire de l'accord, tout comme les indépendants de l'Union des personnels d'Axa (UDPA). « Cette réforme a entériné 30 % à 50 % de pertes de rémunérations parce que les commissions ont été réduites », dénonce Jean-Claude Stefanini, délégué syndical central FO. Mais alors pourquoi 95 % du personnel ont-ils signé si les nouvelles conditions sont si

mauvaises ? « A cause des pressions, des menaces qui ont été faites », accuse le délégué.

Alain Roubin admet que s'il y a eu « ici ou là quelques excès verbaux, cela ne dépasse pas le stade de l'anecdote ». Tout comme, sans doute, ce message électronique « très confidentiel » émis par un responsable régional à ses inspecteurs départementaux. « Je vous encourage vivement, écrit-il, à mettre tout en œuvre pour faire opter [pour le nouveau contrat] vos collaborateurs dans les délais les plus brefs ». Un autre message indiquait que « si une personne n'opte pas, elle est dans une situation de défiance vis-à-vis » d'Axa. Pour Alain Roubin, il ne s'agit que d'un « dérapage ».

En réalité, selon cette salariée « non optante », si beaucoup de collègues ont signé, c'est « parce qu'on réfléchit à deux fois quand on a une famille, des crédits ».

L'accord avait pourtant prévu que les « non-optants » pourraient continuer à travailler dans les mêmes conditions qu'avant. Mais pour certains, cela ne semble pas avoir été le cas. « Quand Axa sortait des nouveaux produits, les non-optants n'avaient pas le droit de les vendre ; on nous écartait des réunions d'information, de formation... »

Certains conseils de prud'hommes ont d'ailleurs estimé qu'il y avait là « discrimination ». Une vision que la direction rejette. « Quand on est non optant, on choisit de rester en dehors de l'équipe, on n'est donc pas convoqué aux réunions d'équipe », indique Alain Roubin. Mais pour le reste, « la discrimination n'existe pas ».

Entre fin 1997 et fin 1999, l'effectif du réseau S est passé de 3 735 salariés à 2 602. La direction estime que cette décre est due à un turn-over habituel combiné à une « politique de recrutement plus sélective ». Pour FO, il s'agit d'un « plan social déguisé ».

Francine Aizicovici

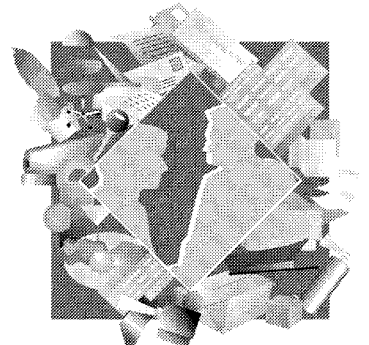
Proseg, la référence des achats en entreprises et collectivités

achats
facilities management
location professionnelle
externalisation
services généraux

LES ACHATS AU CŒUR DES NOUVELLES STRATÉGIES

Du 18 au 20 octobre 2000 - Paris-Le Bourget 7^e Salon professionnel des Services Généraux

Dans la compétition mondiale, les entreprises se recentrent sur leur cœur de métier. Les Achats de services généraux sont la clé de cette réorganisation. Comment évaluer les enjeux de cette mutation ? Comment disposer d'informations fiables pour conquérir une position stratégique ? Proseg, salon multisecteur de référence, vous garantit un accès privilégié aux meilleurs intervenants et aux produits et services les plus performants.



Salon parrainé par l'ARSEG Association des responsables de services généraux Facilities Managers Association

Pour tout renseignement : PROSEG, 2 rue Émile Pathe (Bât 3) 78406 Chatou Cedex Tél. : 01 30 53 34 35 - Fax : 01 30 53 35 49 Internet : <http://www.proseg.com>

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92 Website : <http://www.sciences-po.fr> - E-Mail : mba@sciences-po.fr

En dépit de rendements peu élevés, le recrutement en ligne poursuit son développement

Bien qu'il ne soit pas encore la panacée, Internet est de plus en plus utilisé pour trouver un emploi. Selon une étude récemment publiée par MMXI Europe, le nombre de visiteurs de sites de recrutement a été multiplié par quatre, en France, entre les mois de janvier et de juillet, passant de 124 000 à 489 000 visiteurs. La tendance est la même en Grande-Bretagne ou en Allemagne. Les entreprises se servent également de plus en plus du réseau pour trouver la perle rare.

Néanmoins, ce mode de recrutement reste encore marginal. Même aux Etats-Unis, où l'usage du réseau est pourtant beaucoup plus développé qu'en France. Selon le cabinet de recrutement canadien Drake Beam Morin, 4 % seulement des cadres américains qui ont cherché un emploi en 1999 l'ont trouvé grâce à Internet.

Même conclusion du côté de la société d'études de marché américaine Forrester : « Le recrutement en ligne n'est pas la panacée promise », peut-on lire en titre du rapport publié en février par ce cabinet. « La qualité très inégale des postes proposés, l'inefficacité de certains outils mis en ligne pour rédiger les curriculum vitae, mais aussi la surabondance des CV freinent la progression », poursuit-il.

Dans l'Hexagone, les résultats de l'enquête annuelle sur les jeunes diplômés réalisée par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) montrent que « si 57 % d'entre eux déclarent utiliser Internet pour rechercher un poste, ils ne sont que 3 % à l'avoir obtenu grâce à ce nouveau canal. »

Loin de céder à la déception, tant les recruteurs que les recrutés semblent au contraire vouloir affiner leur méthodologie pour mieux utiliser ce nouveau média dont ils estiment tous la progression inéluctable. Les recruteurs projettent de réduire de 31 % leur budget d'annonces dans les jour-

Seuls 3 % des jeunes diplômés français ont obtenu un poste par Internet, alors que 57 % déclarent l'utiliser

naux, estime le rapport de Forrester. En revanche, le marché du recrutement en ligne ne va cesser de progresser pour atteindre 7,1 milliards de dollars aux Etats-Unis en 2005, contre 602 millions en 1999.

Pour que les sites de recrutement soient plus efficaces, « il faut bâtir des réseaux de carrières », estime Charlene Li, auteur de l'étude de Forrester, c'est-à-dire des sites qui agrègent de multiples services tant pour les chercheurs d'emplois que pour les entreprises ou les cabinets. « Les réseaux de carrières seront les places de marché du capital humain de l'âge numérique », n'hésite-t-elle pas à affirmer. Des moteurs de recherche plus sophistiqués devront permettre de mieux mettre en relation l'offre et la demande, mais aussi d'étudier les préférences de chacun. Les employeurs qui refuseront certains candidats ne se verront plus proposer de candidats au profil

similaire et réciproquement. Ces sites devront aussi mettre en ligne des outils d'évaluation qui serviront tant aux candidats qu'aux firmes.

En France, « nous utilisons de plus en plus Internet, constate François Humblot, président du Syndicat du conseil en recrutement Syntec, organisation professionnelle qui représente plus de la moitié du marché du conseil en recrutement. Mais cet outil vient en complément, non en substitution des autres moyens que sont les annonces dans la presse ou l'approche directe. Auparavant, nous étions confrontés à deux catégories de personnes : les candidats qui avaient une démarche active et répondaient aux petites annonces, et les non-candidats, que l'on ne pouvait repérer. Aujourd'hui, nous voyons se développer une troisième catégorie, celle des veilleurs, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas décidé de changer d'emploi, mais s'intéressent au marché, jettent un coup d'œil sur les sites, mettent leur CV sur les candidatures ».

Autre acteur du marché, l'APEC a également décidé il y a deux ans de miser sur Internet pour doubler son nombre de « clients », c'est-à-dire à la fois les particuliers à qui elle vient en aide pour trouver un emploi, et parallèlement les entreprises qu'elle aide dans leur processus de recrutement. L'objectif a été atteint pour

les candidats. En revanche, les entreprises recourent au Net de façon très hétérogène : « Les PME qui recrutent une fois tous les trois ans n'ont pas de pratique en la matière ; à l'exception de celles qui sont très dynamiques, Internet représente une difficulté nouvelle, explique-t-on à l'APEC. Et dans beaucoup de grandes entreprises, il n'est pas rare qu'une candidature arrive sur Internet, puis soit imprimée, et reparte dans une enveloppe utilisée pour le courrier interne vers la direction des ressources humaines ! »

VISIBILITÉ INTERNATIONALE

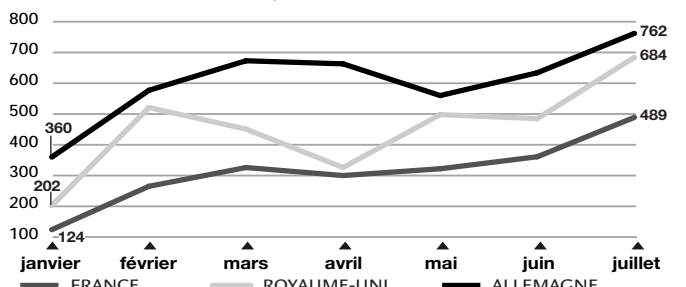
Il n'en est pas ainsi chez Cisco, fournisseur de matériels de télécommunications, qui préfigure peut-être ce que sera le recrutement en ligne dans les années à venir. Cette multinationale américaine réalise 80 % de ses recrutements grâce à Internet. Il faut dire que la partie emploi du site de cette entreprise est un modèle du genre. On y trouve non seulement des annonces de postes, mais aussi des informations sur les formations proposées, des liens vers des sites de e-learning (enseignement en ligne), etc.

L'Oréal, bien que n'appartenant pas au secteur de l'informatique ou des télécoms, est aussi un pionnier en la matière. Cette firme avait décidé dès 1997 de créer un site spécifique pour le recrutement. Il a permis d'assurer 10 % des recrutements en 1999, et l'objectif à court terme est d'atteindre un taux de 35 %. Dans cette entreprise mondiale, présente dans 150 pays, on apprécie « la visibilité internationale d'Internet, qui permet d'agir avec une rapidité incomparable ». Les dossiers de candidats sont d'abord vus sur le site du siège à Paris et sont immédiatement retransmis électroniquement dans le pays où le candidat peut être le plus utile.

Annie Kahn

Les sites pour l'emploi progressent rapidement

Evolution en milliers de visiteurs, pour le début de l'année 2000



Source : MMXI Europe

Les centres d'appel bancaires restent cantonnés aux tâches administratives

Au sein des banques, les centres d'appel sont encore loin d'être considérés comme un canal de distribution de produits à part entière. Le management et la politique des ressources humaines qui y sont pratiqués ne sont, en tout cas, pas à la hauteur de l'enjeu qu'ils pourraient constituer, si l'on en croit une récente enquête, réalisée en France par CSC Peat Marwick, auprès de soixante banques de détail et établissements spécialisés organisés en réseau.

Un personnel généraliste, peu qualifié, non intégré au cursus professionnel de la force de vente : sur le plan des ressources humaines, les centres d'appel sont, dans leur quasi-totalité, à un stade initial de développement, souligne l'étude. « Paradoxalement, alors que les choix techniques laissent entrevoir des perspectives d'activité d'une plus grande envergure, le centre d'appel reste conçu comme un moyen de décharger les agences des tâches à faible valeur ajoutée, et non comme un canal d'acquisition d'une nouvelle clientèle », explique Michel Mondet, partner chez CSC Peat Marwick en charge des activités « banques de détail ».

Transactions de base, information sur les comptes et les produits, prise de rendez-vous pour le compte des agences, enquête de satisfaction : n'ayant ni cible ni clientèle particulière, les plates-formes téléphoniques

Le téléopérateur n'est généralement pas considéré comme un commercial

développent avant tout des tâches banales de guichet, ne nécessitant pas de compétences spécialisées. Le réseau d'agences et les services de back-office du siège sont d'ailleurs l'un des principaux viviers de recrutement des centres d'appel. Pierre Servais, secrétaire de la fédération Banques CFDT, ne cache pas que « les personnels employés dans ces centres viennent, pour beaucoup, de toutes les fonctions administratives que l'on a petit à petit supprimées au sein de la banque ».

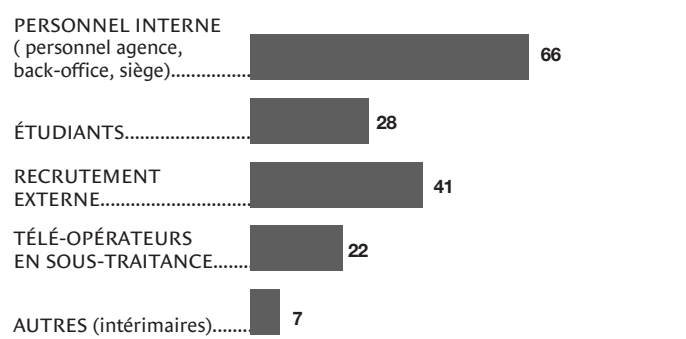
Peu qualifié, le téléopérateur ne bénéficie pas de plus de trois jours de formation en moyenne, portant essentiellement sur les techniques d'entretien téléphonique et les outils informatiques. Il n'est que très rarement formé au conseil financier. Car il n'est généralement pas considéré comme un commercial. D'ailleurs, dans les trois quarts des établissements, il ne touche pas de rémunération variable en complément de son salaire fixe, comme cela se fait dans certains réseaux d'agences. Et même quand il est reconnu comme un commercial, seules 13 % des banques lui accordent une prime sur objectifs, contre 40 % pour les centres d'appel des autres secteurs d'activité.

« Si le métier en tant que tel n'est pas très valorisé et valorisant, il vaut mieux cependant être téléopérateur dans la banque que dans les télécoms. Car nous avons négocié des conditions de travail décentes », relève Pierre Gendre, de la fédération Banques FO.

« Tant que le décret de 1937 (qui régulaient les conditions de travail du secteur bancaire) était encore en vigueur, nous étions en position de force pour négocier des contreparties

Les stratégies de recrutement des téléopérateurs

En pourcentage des réponses fournies par les banques concernant l'origine professionnelle des téléopérateurs



Source : CSC Peat Marwick

aux contraintes induites par le travail en roulement dans ces centres. Certains plates-formes, comme celle de la BNP, ont ainsi pratiqué les 35 heures avant l'heure, confirme Pierre Servais. Mais le décret a été abrogé en 1997, et les conditions de travail dans les centres qui ont été créés depuis sont beaucoup moins favorables », poursuit-il, inquiet de voir les banques recourir de plus en plus à la sous-traitance et au travail temporaire.

L'étude de CSC Peat Marwick souligne le manque d'originalité dans l'organisation du travail : les besoins de flexibilité, liés aux horaires élargis et aux pics d'activité, ne donneraient lieu qu'à très peu d'innovations comme la planification opérationnelle des équipes selon les flux d'appels ou le temps de travail à la carte.

MILIEU DU GUÉ

« Les banques sont aujourd'hui au milieu du gué, analyse Michel Mondet. Elles affichent la volonté de développer les centres d'appel car elles savent que c'est l'avenir. Mais en même temps, elles mesurent mal ce que ces services vont apporter : les résultats des centres d'appel restent encore peu significatifs par rapport à ceux des agences. Elles n'ont donc pas de véritable stratégie en termes d'offre à distance. La conception même de

leurs centres d'appel reste dépendante de la primauté de l'agence physique en matière de distribution. »

« Nous sommes partagés entre le fait que le développement de ces services peut constituer un danger pour les agences en les vidant de leur substance, et le fait qu'ils constituent malgré tout l'avenir », reconnaît Luc Martin-Chauffier de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), traduisant un certain désarroi des organisations syndicales.

Le Net pourrait venir bousculer cette situation et donner du poids aux centres d'appel, car, relève Michel Mondet, « c'est ce service qui sera en mesure d'avoir, quelle que soit l'heure, un lien direct avec le client internaute. Et cela va conduire les banques à réfléchir à la coordination entre leurs différents canaux de distribution ».

D'après Michel Servais, les choses sont déjà en train de changer : « Une clientèle de plus en plus "connectée" aura des exigences qui pousseront les banques à repenser le management au sein des plates-formes, observe-t-il. Le profil des agents que l'on place dans ces services évolue. On voit enfin apparaître des formations de téléconseiller directement reliées aux filières commerciales. »

Laetitia Van Eeckhout

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

Le retour des jacqueries

Les blocages de raffineries de pétrole et de dépôts de carburants se sont multipliés dans différents pays européens. Bruxelles, Londres, Stockholm, Berlin, Edimbourg, La Haye, Madrid, ont vu leur trafic routier partiellement ou totalement désorganisé par des camions, des taxis, des ambulances et des machines agricoles circulant au ralenti. Après les « euro-grèves », on assiste au développement de nouveaux mouvements sociaux dans plusieurs Etats européens.

Ces protestations n'ont rien à voir avec une grève, bien que l'action des camionneurs soit souvent présentée comme telle ; il est vrai que les patrons ont emprunté aux chauffeurs routiers les méthodes qu'ils réprouvaient lorsqu'elles étaient utilisées contre eux. Les grévistes sont des salariés qui cherchent à nuire à leurs employeurs pour faire aboutir des revendications professionnelles ; la grève est considérée comme un droit fondamental et donc protégé comme tel sur tout le continent européen.

Mais les « blocages » et autres « opérations escargot » sont, du point de vue du juriste, des violations collectives des règles pénales relatives au comportement sur la route. Ces actions sont le fait de travailleurs indépendants d'horizons professionnels divers, réunis pour la circonstance. Il n'y a pas de concertation transfrontalière : le mouvement n'est européen que par imitation. La contestation était éminemment politique : les autorités étatiques, à qui s'adressaient les mécontentements, ont été sommées d'intervenir et de baisser les taxations qui pèsent sur le prix de l'essence.

Ces manifestations traduisent d'abord un formidable constat d'échec. Ainsi, dans plusieurs Etats membres, élus, partis politiques, Parlements nationaux

La Commission

n'a pas osé engager

d'enquête sur

d'éventuelles atteintes

à la concurrence

par les négociants

de pétrole.

Elle s'est ainsi privée

d'un puissant moyen

d'action face

à des entreprises qui,

opérant en oligopole,

ont vu récemment

leurs profits beaucoup

augmenter

question à la discussion budgétaire prochaine. Outre-Rhin, on a promis des « subventions pour faire face à la concurrence internationale » ainsi que des contrôles accrus des transporteurs étrangers afin de s'assurer qu'ils respectent bien la législation allemande du travail. Des allègements fiscaux ont été consentis par le gouvernement belge. En Italie, un accord sur une baisse provisoire généralisée des prix du carburant a été signé à la fois par les patrons transporteurs et des représentants de l'industrie pétrolière.

Encore faut-il que ces mesures diverses ne soient pas annulées parce qu'enfreignant le droit communautaire des aides étatiques autorisées. Seule la France a utilisé le mécanisme d'« exonérations de cotisations sociales » pour sortir de cette crise. Une fois de plus la Sécurité sociale est actionnée pour financer des politiques sectorielles : il s'agit, cette fois-ci, de contrebalancer la hausse des coûts de production. Cette mesure a été prise sans débat clair, par exemple sur la fonction des cotisations sociales et sur l'avenir de la Sécurité sociale des indépendants, des commerçants ou encore des pêcheurs. Elle mène – paradoxe peu souvent souligné – à une augmentation de la part du budget de l'Etat dans le financement des régimes de ces professions. Le contribuable, ex-otage des blocages, va aider à financer les systèmes corporatistes de Sécurité sociale de la sorte largement « étatisés ».

On est enfin consterné par la discrétion des institutions communautaires face à ces conflits sociaux. Les occasions d'intervenir étaient pourtant nombreuses. Certes, la Commission a enjoint la France et la Belgique « de garantir la liberté de circulation des marchandises et des personnes ». Mais, preuve de son inanité, cet ordre n'a pas été réitéré dès lors que les manifestations se sont étendues. La Commission est, par ailleurs, rappellons-le, investie d'importants pouvoirs de contrôle de la régularité du fonctionnement des marchés. Pourtant, elle n'a pas osé, non plus, engager d'enquête sur d'éventuelles atteintes à la concurrence par les négociants de pétrole ; elle s'est ainsi privée d'un puissant moyen d'action face à des entreprises qui, opérant indéniablement en oligopole, ont vu leurs profits beaucoup augmenter récemment.

Pis ! Les ministres des transports des Quinze ne sont pas arrivés à un accord dans un domaine qui leur est dévolu par les traités européens. Non seulement ils ont avoué leur impuissance à gérer collectivement une situation de crise, mais ils ont fait apparaître les faiblesses de la construction institutionnelle de l'Union et de la politique commune des transports. Les protestataires allemands, qui ont souhaité la création d'une fiscalité européenne unifiée sur les hydrocarbures, ont également rappelé l'urgence à agir au niveau européen dans le domaine des prélèvements obligatoires.

Les choix opérés par les instances communautaires dans le domaine de la recherche, négligeant largement les recherches sur les énergies alternatives au pétrole, apparaissent aujourd'hui critiquables. Même les lignes directrices pour l'emploi, promouvant le statut d'indépendant, perdent de leur crédibilité. Les défis lancés sur l'asphalte sont immenses. Saura-t-on tirer les leçons de ces jacqueries ? Attendra-t-on les prochains mécontentements ?

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne.

2^{ème} et 3^{ème} cycles commerciaux du CNAM

2 Formations diplômantes

- Niveau II Mercatique-Vente homologué (Bac+4)
- DESS Mercatique-Vente (Bac+5)

- Préparatoire : "La Fondamentale"

Brochure et renseignements : **ICSV-CNAM**
292, rue St Martin - 75141 PARIS Cedex 03.
Courrier électronique : doi@cnam.fr
Tel. 01 40 27 26 15 ou 27 21

Présentation des formations et programmes 09/09/00 de 10 à 12h au CNAM Amphi C

ICSV